



**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE
BIBLIOTHÉCAIRES ET DES BIBLIOTHÈQUES**

**Description bibliographique internationale normalisée
(ISBD)**

(International Standard Bibliographic Description)

Édition intégrée provisoire

Recommandée par le Groupe de révision de l'ISBD

Approuvée par le Bureau permanent de la Section de catalogage de l'IFLA

Paris
Bibliothèque nationale de France
2008

Catalogage à la source

Description bibliographique internationale normalisée (ISBD) : édition intégrée provisoire / Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques ; recommandée par le Groupe de révision de l'ISBD ; approuvée par le Bureau permanent de la Section de catalogage de l'IFLA ; [traduction et édition en français établies à la Bibliothèque nationale de France]. – Données textuelles. – Paris : Bibliothèque nationale de France, 2008.

Accès World Wide Web. URL : http://www.bnf.fr/pages/infopro/normes/pdf/isbd_integre.pdf.

ISBN 978-2-7177-2427-1

RAMEAU : Description bibliographique internationale normalisée

Dewey : 025.324 (22^e éd.)

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques

Bibliothèque nationale de France. Éd. et trad.

Note sur la traduction

L'édition originale en langue anglaise a été publiée en avril 2007 sous le titre : *International standard bibliographic description (ISBD) : preliminary consolidated edition*, par KG Saur à Munich pour la version imprimée (ISBN 978-3-598-24280-9) et sur le site de l'IFLA pour la version électronique en ligne, disponible à l'adresse : http://www.ifla.org/VII/s13/pubs/ISBD_consolidated_2007.pdf

La présente version en langue française a été réalisée à la Bibliothèque nationale de France par Joëlle Bellec Martini du Bureau de normalisation documentaire à l'Agence bibliographique nationale et Marianne Dominique-Spindler du Département littérature et art à la Direction des collections. Dans cette version, certains exemples ont été conservés dans leur langue et écriture d'origine tandis que d'autres ont été traduits ; selon le contexte, une note de traduction les accompagne.

SOMMAIRE

Introduction.....	V
NOTES PRÉLIMINAIRES	0-1
Objet, objectif et utilisation.....	0-1
Traitement des ressources	0-2
Schéma de l'ISBD et ponctuation	0-9
Sources d'information.....	0-14
Langue et écriture de la description	0-18
Suppressions et abréviations	0-19
Emploi des majuscules.....	0-20
Exemples.....	0-21
Graphies fautives	0-21
Symboles, etc.....	0-22
Exemplaires incomplets.....	0-23
SPÉCIFICATION DES ÉLÉMENTS	1-1
1 ZONE DU TITRE ET DE LA MENTION DE RESPONSABILITÉ	1-1
2 ZONE DE L'ÉDITION	2-1
3 ZONE PARTICULIÈRE À CERTAINS TYPES DE RESSOURCES (OU À CERTAINES CATÉGORIES DE PUBLICATION)	3-1
4 ZONE DE LA PUBLICATION, PRODUCTION, DISTRIBUTION, ETC.	4-1
5 ZONE DE LA DESCRIPTION MATÉRIELLE	5-1
6 ZONE DE LA COLLECTION.....	6-1
7 ZONE DES NOTES	7-1
8 ZONE DE L'IDENTIFICATEUR DE LA RESSOURCE ET DES MODALITÉS D'ACQUISITION.	8-1
ANNEXE A DESCRIPTION À PLUSIEURS NIVEAUX.....	A-1
ANNEXE B NOTICES COMBINANT DEUX SENS D'ÉCRITURE	B-1
ANNEXE C TERMES RECOMMANDÉS POUR L'INDICATION GÉNÉRALE DU TYPE DE RESSOURCE ET POUR LE TYPE DE PRÉSENTATION MATÉRIELLE	C-1
ANNEXE D ABRÉVIATIONS	D-1
ANNEXE E GLOSSAIRE.....	E-1
INDEX	Index-1

Membres du groupe de travail sur le futur des ISBD (en novembre 2006)

Françoise Bourdon	Bibliothèque nationale de France
Elena Escolano Rodríguez	Biblioteca Nacional, Espagne
Renate Gömpel	Deutsche Nationalbibliothek, Allemagne
Lynne C. Howarth	University of Toronto, Canada
Agnès Manneheut (depuis août 2005)	Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur, France
Dorothy McGarry (présidence)	University of California, Los Angeles, USA (ER)
Eeva Murtomaa	National Library, Finlande
Mirna Willer	National and University Library, Zagreb, Croatie
John Hostage (Consultant, depuis août 2006)	Harvard Law School, USA

Membres du Groupe de révision de l'ISBD (en mai 2006)

Françoise Bourdon	Bibliothèque nationale de France
John D. Byrum, Jr. (présidence jusqu'en mars 2006 ; membre correspondant depuis avril 2006)	Library of Congress, USA (ER)
Elena Escolano Rodríguez (présidence depuis avril 2006)	Biblioteca Nacional, Espagne
William Garrison	Syracuse University, USA
Renate Gömpel	Deutsche Nationalbibliothek, Allemagne
Mauro Guerrini	Università di Firenze, Italie
Ton Heijligers (membre correspondant)	Amsterdam, Pays-Bas
Lynne C. Howarth	University of Toronto, Canada
Philippe-Corentin Le Pape	SICD des universités de Toulouse, France
Cristina Magliano	ICCU-Rome, Italie
Dorothy McGarry	University of California, Los Angeles, USA (ER)
Eeva Murtomaa	National Library, Finlande
Glenn Patton	OCLC Online Computer Library Center, USA

Introduction

Le but de la Description bibliographique internationale normalisée (ISBD)[•] est de servir de norme principale afin de promouvoir le contrôle bibliographique universel, de rendre universellement et rapidement accessibles, sous une forme acceptable au niveau international, les données bibliographiques de base pour toutes les ressources publiées dans tous les pays. L'objectif principal de l'ISBD est, et a toujours été depuis le tout début, d'établir une cohérence lors du partage de l'information bibliographique.

L'ISBD est la norme qui détermine quels éléments de données doivent être notés ou transcrits en une séquence spécifique qui sert de base à la description de la ressource en cours de catalogage. De plus, il utilise une ponctuation prescrite comme moyen de reconnaître et d'afficher ces éléments de données et de les rendre compréhensibles, indépendamment de la langue de la description.

Actuellement, une série de réunions régionales d'experts de l'IFLA sur un Code international de catalogage développe une nouvelle *Déclaration de principes de catalogage internationaux*, afin que ces principes soient approuvés dans le monde entier. Dans ces Principes qui remplacent et élargissent les Principes de Paris de 1961, la quatrième section est consacrée à la description bibliographique : on y reconnaît que l'« on doit baser la partie descriptive d'une notice bibliographique sur une norme acceptée au niveau international »¹.

Selon ce qui vient d'être établi, on reconnaît l'ISBD comme la norme de la communauté des bibliothèques au sens large puisque la déclaration de principes s'adresse non seulement aux bibliothèques mais également aux archives, musées et autres communautés.

Même si à l'origine le développement de l'ISBD reçoit son élan de l'automatisation du contrôle bibliographique ainsi que de la nécessité économique de partager le catalogage, l'ISBD sert et s'applique aux descriptions bibliographiques de tous les types de ressources bibliographiques dans tout type de catalogue, que ce soit un OPAC (Online Public Access Catalogues) ou un catalogue moins avancé sur le plan technologique. Les établissements utilisant des codes de catalogage nationaux et multinationaux pourraient appliquer commodément dans leurs catalogues cette norme acceptée au niveau international.

Le Groupe de révision de l'ISBD tente de résoudre certains des problèmes auxquels sont aujourd'hui confrontés les catalogueurs. Le but du présent ISBD est de servir de norme pour décrire tous les types de ressources publiés jusqu'à présent et de faciliter la description de ressources qui réunissent les caractéristiques de plusieurs présentations matérielles.

En outre, la tâche de mise à jour et de mise en cohérence de l'ISBD en sera facilitée à l'avenir..

Ces objectifs à l'esprit, le Groupe de révision de l'ISBD décide en 2003 de constituer un Groupe d'étude sur l'avenir des ISBD. Lequel groupe d'étude considère qu'il est possible d'établir une consolidation de tous les ISBD. Le Groupe de révision assigne au Groupe d'étude sur l'avenir des ISBD la tâche de préparer un texte définitif dont le résultat est le présent document. Les Objectifs et Principes suivants ont guidé ce travail.

Objectifs

- préparer un ISBD consolidé, mis à jour à partir des ISBD spécialisés afin de satisfaire les besoins des catalogueurs et utilisateurs de l'information bibliographique.
- fournir des directives cohérentes pour la description de tous les types de ressources pour autant que l'uniformité soit possible, et des directives spécifiques pour la description des types spécifiques de ressources que ces derniers rendent nécessaires.

• N.D.T. : Lorsque le sigle ISBD est utilisé seul dans le texte, il est employé au masculin.

¹ IFLA cataloguing principles : steps towards an international cataloguing code : report from the 1st IFLA Meeting of Experts on an International , Frankfurt, 2003. – München : Saur, 2004.

IFLA cataloguing principles : steps towards an international cataloguing code, 2 : report from the 2nd IFLA Meeting of Experts on an International Cataloguing Code, Buenos Aires, Argentina, 2004. – München : Saur, 2005.

IFLA cataloguing principles: steps towards an international cataloguing code, 3 : report from the 3rd IFLA Meeting of Experts on an International Cataloguing Code, Cairo, Egypt, 2005. – München : Saur, 2006.

Également disponibles aux adresses suivantes : http://www.d-nb.de/standardisierung/afs/imeicc_index.htm ;
<http://www.loc.gov/loc/ifla/imeicc/imeicc2/> ; <http://www.loc.gov/loc/ifla/imeicc/> et <http://www.nl.go.kr/icc/icc/information.php>

Principes

- l'objectif principal de l'ISBD est de donner les directives permettant un catalogage descriptif compatible à l'échelle mondiale, afin de faciliter l'échange international de notices bibliographiques parmi la communauté internationale des bibliothèques et de la documentation (y compris les producteurs et les éditeurs).
- concilier différents niveaux de catalogage, y compris ceux nécessaires aux agences bibliographiques nationales, aux bibliothèques nationales, aux universités et autres collections de recherche.
- spécifier les éléments descriptifs nécessaires à l'identification et à la sélection d'une ressource.
- mettre l'accent sur l'ensemble des éléments d'information plutôt que sur leur affichage ou leur utilisation dans un système automatisé spécifique.
- prendre en compte les pratiques rentables en développant les directives.

On obtient le texte qui en résulte en combinant dans une nouvelle structure les dispositions semblables de chaque ISBD : fusion des versions publiées des textes correspondant à différents types de ressources pour constituer une base de travail ; mise à jour du résultat avec les versions révisées des ISBD, réalisées ces dernières années et généralisation de la rédaction. On a organisé les dispositions du texte actuel en donnant en premier les prescriptions générales applicables à tous les types de ressources, puis les prescriptions spécifiques qui, soit ajoutent de l'information nécessaire pour le type spécifique de ressource, soit sont une exception à une règle générale.

En général, on utilise l'ISBD pour décrire des manifestations, au moyen de la description de l'item en main comme un exemplaire de la manifestation dans son ensemble, selon la terminologie des *Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques* (FRBR). De ce fait, l'ISBD applique la Déclaration des principes internationaux de catalogage qui établit que « les notices bibliographiques doivent normalement refléter les manifestations »².

Conformément au quatrième principe de l'ISBD et pour tenter d'améliorer l'interopérabilité entre les systèmes de récupération bibliographiques et les formats d'affichage, on a légèrement modifié la ponctuation prescrite.

Par exemple, la ponctuation peut maintenant être répétée lorsqu'une zone se termine par un point et que la zone suivante commence par un point. De même, si des éléments différents sont ajoutés dans la même zone, chacun est mis dans sa propre paire de crochets. Ceci pour apporter une cohérence dans d'autres affichages différents de l'affichage ISBD.

Dans la présente édition, le traitement de l'indication générale du type de ressource se poursuit sans changement par rapport aux précédents ISBD spécialisés, bien que cet élément doive être modifié dans sa structure et dans sa localisation. Essayant de fournir un meilleur accompagnement dans l'utilisation des ISBD pour la description bibliographique de ressources à présentation matérielle multiple, et reconnaissant la fréquence accrue de publication de ressources sur plus d'un support matériel ainsi que les défis que posent ces ressources pour le contrôle bibliographique, le Groupe de révision nomme un groupe de travail chargé de mener une analyse de l'indication générale du type de ressource. Le Material Designations Study Group (groupe d'étude sur les indications du type de ressource) s'accorde sur l'importance et la primauté de l'indication générale du type de ressource en tant que « moyen précoce d'avertissement » pour les utilisateurs du catalogue. Ce groupe propose la création d'un composant séparé, unique, de haut niveau, à transposer dans les notices bibliographiques.

Considérant que ce travail n'a pas encore atteint sa forme définitive, le Groupe de révision décide de ne faire intervenir la mise à jour de l'ISBD qu'à la fin du travail du groupe d'étude sur les indications matérielles du type de ressource afin de ne pas retarder davantage la publication du présent ISBD, étant donné que de nombreuses personnes en dépendent.

Dans l'ISBD, les agences bibliographiques nationales sont invitées à « préparer la description définitive contenant tous les éléments obligatoires définis par l'ISBD, dans la mesure où l'information s'applique à la ressource décrite » (voir 0.1.3). On recommande également aux bibliothèques qui partagent des données bibliographiques d'appliquer cette pratique. On considère l'inclusion d'un élément de donnée comme « obligatoire » dans tous les cas pour certains éléments ; dans d'autres cas, on le considère comme

² Ibid.

« obligatoire » lorsqu'il est nécessaire pour l'identification de la ressource décrite ou bien considéré comme important pour les utilisateurs d'une bibliographie ou d'un catalogue. Dans ces derniers cas, on a fait dépendre l'inclusion ou l'exclusion d'un élément d'une condition spécifique qui est donnée dans les directives constituant l'ISBD. Pour faciliter l'application de ce principe, l'ISBD désigne comme « facultatifs » certains éléments particuliers : par exemple un établissement de catalogage est libre de choisir d'inclure ou d'exclure ces éléments. Dans l'ISBD, un tableau du schéma (paragraphe 0.3) indique quels éléments sont obligatoires, conditionnels ou facultatifs.

Le présent ISBD témoigne des efforts réalisés pour amener la description de chaque document au même niveau de conformité avec les FRBR. Cet aspect nécessite un examen attentif des éléments de données de l'ISBD afin de rendre facultatifs ceux qui sont également facultatifs dans les FRBR. En aucun cas un élément obligatoire dans les FRBR ne doit être facultatif dans l'ISBD.

Relation entre ISBD et FRBR

Le Groupe de révision considère essentiel pour l'IFLA de clarifier les rapports entre les ISBD et le modèle FRBR. Dans sa tentative de parvenir à adapter la terminologie de l'ISBD aux termes FRBR « Œuvre », « Expression », « Manifestation » et « Item » afin de décider de leur emploi en lieu et place de termes tels que « publication », le groupe rencontre des difficultés : celles-ci sont largement dues au fait que les termes utilisés dans les FRBR sont définis dans le contexte d'un modèle entité-relation conçu à un plus haut niveau d'abstraction que les directives des ISBD. Pour citer l'avis émis à la Réunion d'experts de l'IFLA sur un Code de catalogage international (IME ICC) à Francfort : « La terminologie FRBR ne devrait pas être purement et simplement incorporée telle quelle aux ISBD et aux règles de catalogage, mais [ceux-ci] devraient conserver leur terminologie propre et donner des définitions exactes qui montrent comment chaque terme de cette terminologie propre peut être relié conceptuellement à la terminologie FRBR. »³ Le Groupe de révision se range à l'avis de l'IME-ICC et décide en 2003 de ne pas recourir à la terminologie FRBR dans l'ISBD. Néanmoins le Groupe de révision de l'ISBD décide d'introduire quelques changements dans la terminologie : parmi ceux-ci, l'utilisation du terme « ressource » plutôt que celui d'« item » ou de « publication ». Il prend cette décision parce que l'utilisation du terme « item » dans l'ISBD est différente de celle du terme « item » dans les FRBR et qu'il est difficile de ne pas faire la confusion.

Le Groupe de révision décide donc qu'un tableau détaillant les relations de chacun des éléments spécifiés dans les ISBD avec ses entités, attributs ou relations correspondants, tels qu'ils sont définis dans le modèle FRBR, répondrait au besoin de faire apparaître clairement l'existence d'une relation harmonieuse entre les ISBD et les FRBR. Le Bureau permanent de la Section de catalogage approuve le document intitulé « Mapping ISBD elements to FRBR entity attributes and relationships » le 9 juillet 2004.⁴

Le Groupe de révision de l'ISBD tient à reconnaître l'ensemble des travaux antérieurs de révision et les précédentes publications des ISBD, cette version nouvelle étant prévue pour respecter autant que possible les différentes directives provenant des ISBD spécifiques, conformément au second objectif.

Voici un bref résumé des travaux précédents⁵.

Historique

La Description bibliographique internationale normalisée (ISBD = International Standard Bibliographic Description) remonte à 1969, lorsque le Comité de catalogage de l'IFLA parraine une réunion internationale d'experts du catalogage. La réunion émet une résolution qui propose la création de normes pour régulariser la forme et le contenu des descriptions bibliographiques. Comme résultat, le Comité de catalogage lance le processus qui doit fournir les moyens d'accroître considérablement le partage et l'échange de données bibliographiques. De ce travail naît le concept de la Description bibliographique internationale normalisée.

³ Patrick Le Bœuf, *Brave new FRBR world*. In : IFLA cataloguing principles : steps towards an international cataloguing code : report from the 1st IFLA Meeting of Experts on an International Cataloguing Code, Frankfurt, 2003. Disponible à l'adresse : http://www.d-nb.de/standardisierung/pdf/papers_leboeuf.pdf

⁴ Cette correspondance s'appuie sur les ISBD publiés à cette date. Disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/VII/s13/pubs/ISBD-FRBR-mappingFinal.pdf>.

⁵ Pour une introduction plus détaillée aux ISBD, voir : John Byrum, *The birth and re-birth of the ISBDs* : process and procedures for creating and revising the International Standard Bibliographic Descriptions : 66th IFLA Council and General Conference, Jerusalem, Israel, 2000. Disponible à l'adresse : <http://ifla.org/IV/ifla66/papers/118-164e.htm>.

Le premier des ISBD est l'*International Standard Bibliographic Description for Monographic Publications* (ISBD(M), Description bibliographique internationale normalisée pour les monographies) qui fait son apparition en 1971. En 1973, ce texte est déjà adopté par un grand nombre de bibliographies nationales ; le texte original en anglais ayant été traduit en plusieurs autres langues⁶, il est pris en compte par un grand nombre de comités de catalogage pour rédiger de nouvelles règles de description nationales et multinationales. Les commentaires des utilisateurs de l'ISBD(M) mènent à la décision de faire une révision, publiée en 1974 comme « première édition normalisée ». L'*International Standard Bibliographic Description for Serials* (ISBD(S), Description bibliographique internationale normalisée pour les publications en série) est également publié en 1974.

En 1975, le Joint Steering Committee for Revision of the Anglo-American Cataloguing Rules (Comité mixte de pilotage pour la révision des Règles de catalogage anglo-américaines) propose au Comité de catalogage de l'IFLA de développer une description bibliographique internationale normalisée générale applicable à tous les types de documents de bibliothèque. Il en résulte l'ISBD(G), publié en 1977. L'ISBD(M) est alors révisé pour alignement sur l'ISBD (G) et sa « première édition normalisée révisée » est publiée en 1978.

Par la suite, d'autres ISBD voient le jour pour des types spécifiques de ressources : l'ISBD(CM) pour les documents cartographiques (Cartographic Materials), l'ISBD(NBM) pour les « non-livres » (Non Book Materials) et un ISBD(S) révisé pour les publications en série (Serials), publiés en 1977 ; l'ISBD(A) pour les monographies anciennes (Antiquarian) et l'ISBD(PM) pour la musique imprimée (Printed Music) sont publiés en 1980.

Révision 1981-2000

Au congrès mondial de l'IFLA à Bruxelles, en août 1977, le Bureau permanent de la Section de catalogage de l'IFLA prend de nouvelles décisions d'importance sur le programme de l'IFLA relatif aux ISBD. Il décide que tous les textes des ISBD se voient fixer une durée de vie de cinq ans sans changement, durée au bout de laquelle tous les ISBD ou seulement certains d'entre eux vont être révisés. En résulte la formation par le Bureau permanent d'un Comité de révision des ISBD qui consacre sa première réunion en 1981 à planifier la révision et la correction des ISBD.

Les dates des nouvelles publications des ISBD sont les suivantes : ISBD(M), ISBD(CM) et ISBD(NBM) en 1987 ; ISBD(S) en 1988 ; ISBD(CF) pour les fichiers électroniques (Computer Files) en 1990 ; ISBD(A) et ISBD(PM) en 1991 ; ISBD(G) en 1992. À la fin des années 1980 le premier projet de révision générale est terminé. Par la suite, l'ISBD(CF) devenu l'ISBD(ER) pour les ressources électroniques est publié en 1997.

Au début des années 1990, la Section de catalogage de l'IFLA avec la coopération de la Section de classification et d'indexation établit un Groupe de travail sur les Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques (FRBR). Une conséquence immédiate de cette initiative est la décision de suspendre tout nouveau travail de révision des ISBD tandis que le groupe de travail sur les FRBR poursuit sa mission de « recommander un niveau minimal de fonctionnalité et de spécification de données à appliquer aux notices produites par les agences bibliographiques nationales ». En 1998, le groupe de travail sur les FRBR publie son rapport final après approbation de ses recommandations par le Bureau permanent de la Section de catalogage de l'IFLA.⁷ Le Groupe de révision des ISBD est alors reconstitué pour reprendre son travail habituel. Comme prévu, le Bureau permanent de la Section de catalogage de l'IFLA demande au Groupe de révision des ISBD d'entreprendre une révision générale des ISBD. L'objectif de ce « second projet de révision générale » est d'assurer la conformité des dispositions des ISBD avec les spécifications de données des FRBR afin de définir le « niveau minimal d'une notice de bibliographie nationale ».

Révision 2000-2006

A ce jour dans ce projet de révision générale, l'ISBD(S) est révisé en ISBD(CR) pour les publications en série et autres ressources continues ; il est publié en 2002 à la suite de réunions destinées à harmoniser l'ISBD(S) avec le *Manuel de l'ISSN* et les *Règles de catalogage anglo-américaines*, 2^e éd. Un ISBD(M)

⁶ Liste complète des ISBD en anglais, disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/VI/3/ndl/isbdlist.htm> ; liste des traductions officielles, disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/VI/3/ndl/isbdtran.htm>.

⁷ *Functional Requirements for Bibliographic Records* : Final Report / IFLA Study Group on the Functional Requirements for Bibliographic Records, International Federation of Library Associations and Institutions. – München : K. G. Saur, 1998. Également disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/VII/s13/frbr/frbr.htm>. N.D.T. : Version française disponible à l'adresse : <http://www.bnf.fr/pages/infopro/normes/pdf/FRBR.pdf>

révisé est également publié en 2002, et en 2004 un ISBD(G) révisé. L'ISBD(CM) et l'ISBD(ER) sont soumis à une enquête mondiale mais la révision résultant de ce processus n'est pas finalisée alors parce que le travail sur l'ISBD consolidé vient de commencer. C'est la conséquence d'une décision prise par le Groupe de révision à la Conférence de l'IFLA à Berlin en 2003 de créer le Groupe d'étude sur l'avenir des ISBD.

Toutes ces dernières révisions sont prises en compte dans la présente édition de l'ISBD en plus de la récente révision de l'ISBD(A), issue de l'enquête mondiale menée et achevée en 2006.

Malgré les changements introduits par les projets de révision récapitulés ci-dessus, la structure essentielle et les composants des données de l'ISBD montrent au cours des années une certaine stabilité et continuent d'être largement utilisés en tout ou partie par les créateurs de codes de catalogage et de schémas de métadonnées. Cependant, étant donné la nature changeante des ressources et les récents développements technologiques qui ont un impact sur l'accès bibliographique, le Groupe de révision s'occupe de maintenir l'édition consolidée de l'ISBD (destinée à remplacer les ISBD particuliers), tout en tenant compte des changements dans les codes de catalogage nationaux et multinationaux.

Ce texte ne va pas résoudre tous les problèmes qui existent aujourd'hui dans les processus de catalogage. Ayant en tête la possibilité d'arriver à plus de cohérence et d'uniformité, le Groupe de révision prévoit de faire une nouvelle révision dans deux ans afin d'atteindre ce but, afin également de résoudre la plupart des problèmes subsistant et de prendre en considération les autres suggestions provenant de tous les IME-ICC.

De sincères remerciements sont adressés à tous les groupes de travail impliqués dans la révision des ISBD spécifiques ainsi qu'au précédent président du Groupe de révision de l'ISBD, John D. Byrum, qui a mené à bonne fin la majorité des projets de révision. Que Dorothy McGarry, présidente du Groupe d'étude sur l'avenir de l'ISBD soit particulièrement remerciée pour sa surveillance éditoriale dans la production des ébauches successives et de la version finale du présent document.

Madrid, Espagne
Février 2007

Elena Escolano Rodríguez, Présidente
Groupe de révision de l'ISBD

0 NOTES PRÉLIMINAIRES

0.1 Objet, objectif et utilisation

0.1.1 Objet

La Description bibliographique internationale normalisée (ISBD) spécifie les éléments nécessaires à la description et à l'identification de la plupart des types de ressources publiées qui sont susceptibles de figurer dans des fonds de bibliothèques. L'ISBD attribue également un ordre à ces éléments de description et prescrit un système de ponctuation pour cette description.

Ses dispositions s'appliquent d'abord aux notices bibliographiques produites par les agences bibliographiques nationales et ensuite aux notices bibliographiques produites par d'autres établissements de catalogage.

Les types de ressources couvertes par l'ISBD sont les suivantes :

- Texte imprimé
- Ressource cartographique
- Ressource électronique
- Image animée
- Ressource multimédia
- Musique notée
- Enregistrement sonore
- Image fixe (par exemple, gravure, photographie)

On attend des comités nationaux ou internationaux chargés de préparer les règles de catalogage, qu'ils utilisent l'ISBD comme fondement de leurs règles de description des documents de bibliothèque pour décrire tous les aspects de la ressource : son contenu, sa présentation matérielle, ainsi que son mode de publication.

L'ISBD s'étend également aux ressources destinées aux mal-voyants (par exemple, ressources sous une forme lisible à l'oeil nu ou sous une forme en relief), de même qu'à celles publiées en vue d'une distribution limitée ou d'une vente à la demande.

Les définitions sont données dans le Glossaire.

0.1.2 Objectif

L'objectif principal de l'ISBD est de donner les directives permettant un catalogage descriptif compatible à l'échelle mondiale, afin de faciliter l'échange international de notices bibliographiques entre agences bibliographiques nationales et parmi la communauté internationale des bibliothèques et des centres de documentation.

En précisant les éléments requis dans une description bibliographique, en prescrivant leur ordre de présentation et la ponctuation qui les sépare, les ISBD visent à :

- rendre interchangeables des notices de sources différentes, de sorte que des notices produites dans un pays puissent être facilement intégrées dans les catalogues ou les bibliographies de tout autre pays ;
- aider à la compréhension des notices malgré les barrières linguistiques, de sorte que les notices produites pour les usagers d'une langue puissent être comprises par les usagers d'autres langues ;
- aider à la conversion de notices bibliographiques vers une forme électronique ; et
- faciliter l'interopérabilité avec les autres standards de contenu.

0.1.3 Utilisation

L'ISBD donne des directives permettant de fournir le maximum d'informations descriptives nécessaires à toute une gamme d'activités bibliographiques ; il comprend donc des éléments qui sont essentiels à une ou à plusieurs de ces activités, mais pas nécessairement à toutes.

On signale que les éléments de l'ISBD sont obligatoires, conditionnels ou facultatifs.

• **Obligatoire** : l'élément est exigé toutes les fois où il est applicable (ce qui est exprimé dans le texte par une mention telle que « est donné » ou « sont donnés ») ;

- **Conditionnel** : l'élément est exigé sous certaines conditions, telles que « nécessaire à l'identification » ou encore « jugé important pour les utilisateurs du catalogue ». Si la condition n'est pas présente, l'utilisation de l'élément est facultative.

- **Facultatif** : l'élément peut être donné ou omis à la discrétion de l'agence ; ce qui est exprimé dans le texte par l'usage de la mention « facultatif » ou « on peut ».

Les agences bibliographiques nationales sont invitées à prendre la responsabilité de créer la notice bibliographique définitive pour chaque ressource publiée dans leur pays. Il leur est donc demandé de « préparer la description définitive contenant tous les éléments obligatoires définis par l'ISBD, dans la mesure où l'information s'applique à la ressource décrite ». La même recommandation est faite aux bibliothèques qui partagent des données bibliographiques.

Les autres organismes de catalogage ont plus de latitude, puisqu'ils ne fournissent pas la notice définitive destinée à l'échange international. Ils peuvent choisir les éléments de l'ISBD, obligatoires, conditionnels ou facultatifs, à inclure dans leurs propres notices, pourvu que les éléments retenus soient donnés dans l'ordre prescrit et soient transcrits avec la ponctuation prescrite.

La responsabilité de créer des descriptions bibliographiques peut être étendue au-delà des bibliothèques, par exemple à des institutions culturelles, à des éditeurs, à des chercheurs indépendants et à diverses communautés travaillant en ligne.

La description ISBD n'est qu'une partie d'une notice bibliographique complète et, normalement, n'est pas utilisée seule.

Les autres éléments d'une notice bibliographique complète, tels que les vedettes et l'information « matière » ne sont pas inclus dans les directives de l'ISBD. Les règles relatives à ces éléments sont normalement données dans des règles de catalogage et autres normes.

Des variantes du titre propre ou d'autres références auxquelles des règles nationales de catalogage peuvent faire appel n'appartiennent pas à la description bibliographique et ne sont pas prévues par l'ISBD. Elles peuvent, cependant, être indispensables dans des catalogues ou des bibliographies.

Des éléments d'information relatifs à un fonds particulier (localisation des documents, enregistrement des données locales, etc.) ne sont pas prévus par l'ISBD ; ce sont des éléments locaux qui peuvent être ajoutés à la description.

Pour décrire une ressource qui présente les caractéristiques de plusieurs types de ressource (par exemple une ressource continue électronique, une carte numérique publiée en série), un catalogueur doit combiner les spécifications nécessaires par type de ressource pour décrire tous les aspects de la ressource : son contenu, sa présentation matérielle et son mode de publication.

0.2 Traitement des ressources

0.2.1 Types particuliers de ressources

Monographies anciennes

L'objet de l'ISBD est la description d'exemplaires complets de documents de bibliothèque : il ne prévoit rien lorsqu'il n'existe pas de preuve formelle de l'importance matérielle originelle de la ressource ni lorsqu'un exemplaire incomplet est catalogué sans l'aide d'une description bibliographique de la ressource correspondante. Chaque fois que possible, il faut trouver la description d'un exemplaire complet. Lorsqu'il n'existe aucun exemplaire complet, une description peut être faite à partir d'exemplaires incomplets si les lacunes le permettent ; les lacunes et autres particularités d'exemplaire relatives à l'exemplaire en main sont décrites en zone 7 (voir [7.11](#)). Néanmoins, si aucune description d'un exemplaire complet ne peut être trouvée, c'est l'exemplaire incomplet qui est décrit (voir [0.11](#)). Dans ce dernier cas, il est entendu que cette description ne peut s'appliquer à tous les exemplaires d'une même édition, tirage ou état.

Ressources continues

À des fins de catalogage, les ressources continues sont traitées dans l'ISBD de deux manières différentes selon leur mode de publication : comme des publications en série ou

comme des ressources intégratrices. Sont également traitées selon les règles des ressources continues les ressources bibliographiques publiées en livraisons ou en parties successives portant une numérotation et qui comportent d'autres caractéristiques d'une publication en série (par exemple, la périodicité mentionnée dans le titre) mais dont la durée de vie est limitée (par exemple, un journal d'événement). De même les ressources continues finies (par exemple, un site Web d'une campagne électorale) sont cataloguées selon ces règles.

Ressources électroniques

Pour des raisons de catalogage, les ressources électroniques sont traitées dans l'ISBD de deux façons différentes, selon que leur mode d'accès est local ou en ligne. « Accès local » signifie ici que l'on peut décrire un support matériel. Un tel support (par exemple une disquette, un disque, une cassette ou une cartouche) doit être inséré par l'utilisateur dans un ordinateur ou dans un périphérique relié à l'ordinateur. « Accès en ligne » signifie ici que l'utilisateur ne peut manipuler de support matériel.

De façon générale, l'accès ne peut se faire qu'au moyen d'un dispositif d'entrée-sortie (par exemple un terminal) soit connecté à un système informatique (par exemple une ressource accessible dans un réseau), soit en utilisant des ressources stockées sur un disque dur ou autre dispositif de stockage.

En outre, les ressources électroniques sont de plus en plus proposées en différentes éditions. Une édition nouvelle intervient lorsqu'on peut établir des différences significatives dans le contenu intellectuel ou artistique de la ressource. On crée alors une nouvelle notice bibliographique. Lorsque la ressource ne comporte pas de différences significatives, une nouvelle notice bibliographique ne se justifie pas, bien qu'une agence bibliographique puisse décider de créer plusieurs notices bibliographiques.

Dans le cas des ressources accessibles en ligne (par exemple les services en ligne) qui sont fréquemment mises à jour, on recommande à l'agence bibliographique d'omettre la mention d'édition en zone 2 et d'établir une ou plusieurs notes appropriées en zone 7 (voir [7.2](#)). (Pour plus d'information sur les éditions, voir [2.1.1.](#))

0.2.2 Ressources publiées sous différentes formes

Lorsqu'une ressource est publiée sous une présentation matérielle présentant différents types et/ou différentes tailles, ou en différents formats de sortie, on peut suivre l'une ou l'autre de ces méthodes de description :

1) on peut décrire chacune des différentes présentations matérielles ou chacun des formats de sortie dans une notice bibliographique distincte ;

ou bien

2) on peut décrire chacune des présentations matérielles différentes ou chacun des formats de sortie différents dans une seule notice bibliographique, chaque présentation ou format occupant une ligne séparée ou bien tous regroupés à la suite les uns des autres sur une seule ligne dans la description (voir [Zone 5](#)).

Il est demandé aux agences bibliographiques nationales et aux établissements de catalogage qui travaillent dans un réseau de partage des données bibliographiques de créer une notice bibliographique par présentation matérielle ou format de sortie de la ressource. Une description distincte simplifie la manipulation future de ces notices, soit pour fusionner l'information à l'affichage, soit pour distinguer séparément les ressources. Les autres établissements de catalogage peuvent décrire la ressource dans une description bibliographique unique ou multiple selon les besoins locaux et ceux des usagers du catalogue, pourvu que soit donnée l'information nécessaire à l'identification de chaque ressource.

0.2.3 Ressources multimédia multisupports

Dans le cas d'une ressource multimédia multisupports sous deux ou plus de deux présentations matérielles, chaque présentation matérielle est décrite sur une ligne différente dans une notice bibliographique unique (voir [Zone 5](#)).

0.2.4 Changements requérant une nouvelle description : ressources continues

0.2.4.1 Changements majeurs dans le titre propre des publications en série

En cas de changements majeurs dans le titre propre, une nouvelle description s'impose pour les publications en série. Sont considérés comme majeurs les changements suivants :

0.2.4.1.1 Lorsque dans les cinq premiers mots du titre (six pour un titre débutant par un article) un mot est ajouté, supprimé, remplacé ou déplacé. Les exceptions sont indiquées plus loin (voir [0.2.5](#)).

Exemples

Energy policy and conservation biennial report
devient : Energy policy and conservation report

Металлургия и технология
devient : Metallurgiya i mashinostroenie

New notes
devient : Upstream journal

La recherche aéronautique
devient : La recherche aérospatiale

Scene
devient : TV 2

IFLANET unplugged
devient : IFLA CD ...

0.2.4.1.2 Lorsqu'après les cinq premiers mots du titre (six pour un titre débutant par un article) un mot est ajouté, supprimé, remplacé ou déplacé et que cela change la signification du titre ou bien indique un changement de sujet ;

Exemples

The best bed & breakfasts in the world
devient : The best bed & breakfasts in England, Scotland & Wales
Commentaire : changement de sujet

mais non dans le cas de :

Report on the high-level radioactive waste activities conducted under MS 1990,
116C.712, subd. 5A
qui devient : Report on the high-level radioactive waste activities conducted under
Minnesota Statutes 116C.712

0.2.4.1.3 Lorsque change le nom d'une collectivité figurant à n'importe quel endroit du titre ; les exceptions sont indiquées plus loin (voir [0.2.5.1.5](#)).

Exemples

The register of the Kentucky State Historical Society
devient : The register of the Kentucky Historical Society
NFCR Cancer Research Association symposia
devient : Association for International Cancer Research symposia

0.2.4.2 Autres changements majeurs dans les publications en série

Une nouvelle description s'impose également pour les publications en série dans les cas ci-après.

0.2.4.2.1 Lorsque le titre propre est un terme générique et que la collectivité éditrice change de nom (les exceptions sont indiquées plus loin, voir [0.2.5.1.5](#) Changements mineurs du nom de collectivité ne requérant pas de nouvelle description) ; ou bien lorsqu'une autre collectivité reprend la publication en série ;

Exemple

Symposium series / Society for applied Bacteriology
devient : Symposium series / Society for Applied Microbiology

0.2.4.2.2 Lorsque la mention d'édition change et que cela indique un changement significatif du domaine ou du champ couvert par la publication en série ;

Exemple

Transportation directory. New England edition
devient : Transportation directory. Eastern edition

0.2.4.2.3 Lorsque le support matériel change ;*Exemples*

New Zealand national bibliography
Commentaire : Imprimé
devient : New Zealand national bibliography
Commentaire : Microfiche

MacIn Tax deluxe
Commentaire : Disquette, 3,5 pouces
devient : MacIn Tax deluxe
Commentaire : Cédérom

0.2.4.2.4 Lorsque des titres antérieurement dépendants deviennent indépendants ;*Exemple*

Fauna norvegica. Series B, Norwegian journal of entomology
devient : Norwegian journal of entomology

0.2.4.2.5 Lorsqu'une publication en série est cumulée, que les cumulations gardent le même titre et sont dans la même langue que les livraisons initiales et que le contenu des cumulations est significativement différent (par exemple, lorsque le contenu des index trimestriels est fusionné en une liste alphabétique unique pour la livraison cumulative annuelle) ;*Exemple*

Reader's guide to periodical literature
Commentaire : Publié sous forme de cumulations annuelles et plus étendues que l'année, avec une numérotation différente de celle des livraisons bimensuelles, etc.

0.2.4.2.6 Lorsqu'une publication en série est formée par la fusion de deux ou plus de deux autres publications en série (voir [7.2.4.7.2](#)) ;*Exemple*

Archivio di ottalmologia
fusionne avec : Rassegna italiana di ottalmologia
pour former : Archivio e rassegna italiana di ottalmologia

0.2.4.2.7 Lorsque deux ou plus de deux publications en série sont formées par la scission d'une autre publication en série (voir [7.2.4.7.3](#)).*Exemple*

Geografi i Bergen
devient : Geografi i Bergen. Serie A
et : Geografi i Bergen. Serie B

0.2.4.3 Changements majeurs des ressources intégratrices

Une nouvelle description s'impose pour les ressources intégratrices dans les cas ci-après.

0.2.4.3.1 Lorsque la mention d'édition change et que cela indique un changement significatif du domaine ou du champ couvert par la ressource continue ;*Exemple*

Manual of forestry management practices. Canadian edition
devient : Manual of forestry management practices. North American edition

0.2.4.3.2 Lorsque le support matériel change ;*Exemple*

Cuadernos de historia medieval

Commentaire : Imprimé*devient* : Cuadernos de historia medieval*Commentaire* : En ligne**0.2.4.3.3** Lorsqu'une ressource est formée par la fusion de deux ou plus de deux autres ressources (voir [7.2.4.5](#)) ;*Exemple*

USMARC format for bibliographic data

fusionne avec : Canadian MARC communication format for bibliographic data*pour former* : MARC 21 format for bibliographic data**0.2.4.3.4** Lorsque deux ou plus de deux ressources sont formées par la scission d'une autre ressource (voir [7.2.4.7.3](#)).**0.2.5 Changements ne requérant pas de nouvelle description****0.2.5.1 Changements mineurs dans le titre propre des publications en série**

En cas de changements mineurs dans le titre propre, une nouvelle description ne s'impose pas pour les publications en série. En règle générale, s'il se produit un changement mineur dans le titre propre, le titre le plus récent est donné en note (voir [7.1.1.6.1](#)). Sont considérés comme mineurs les changements ci-après.

0.2.5.1.1 Changement dans la représentation d'un ou de mot(s) :

- orthographe contre une autre

Exemples

Statistik aarbog for kongeriget Norge

qui devient : Statistik årbok for kongeriket Norge

Labour history

qui devient : Labor history

- mot abrégé, signe ou symbole (par exemple : « & ») contre forme développée

Exemples

Accommodations and travel services

qui devient : Accommodations & travel services

Ga. peach statistics

qui devient : Georgia peach statistics

Oxf. Hist. Soc.

qui devient : Oxford Historical society

- chiffres arabes contre chiffres romains

*Exemple*XX^e siècle*qui devient* : 20^e siècle

- numéro ou date en chiffres contre forme développée

Exemples

Four wheel fun

qui devient : 4 wheel fun

XX century

qui devient : Twentieth century

- mot avec trait d'union contre mot sans trait d'union

Exemple

Year-book of the...
qui devient : Year book of the...

— mot composé : un seul mot contre deux, avec ou sans trait d'union

Exemple

Openhouse
qui devient : Open house

0.2.5.1.2 Changement impliquant un acronyme ou un sigle contre une forme développée (voir aussi [1.1.3.3](#)) ;

Exemple

Research in technological adaptation
qui devient : RITA

0.2.5.1.3 Changement de flexion d'un mot, par exemple passage du singulier au pluriel ;

Exemple

Fishery report
qui devient : Fisheries report
 Research studies
qui devient : Research study

0.2.5.1.4 Changement par addition, suppression ou modification d'articles, prépositions ou conjonctions à n'importe quel endroit du titre ;

Exemple

Fiscal survey of the states
qui devient : The fiscal survey of the states

0.2.5.1.5 Changement impliquant le nom de la même collectivité et des éléments de sa hiérarchie ou leur relation grammaticale, à n'importe quel endroit du titre (par exemple, addition, suppression ou réarrangement du nom de la collectivité ou bien substitution d'une variante de forme, y compris une abréviation) ;

Exemples

Rapport de la Société canadienne de l'Église catholique
qui devient : Rapport / Société canadienne de l'Église catholique

Views / Goodridge Area Historical Society
qui devient : Views from the Goodridge Area Historical Society
qui devient : Views from the GAHS

Berichte der Deutschen Gesellschaft für Mathematik und Datenverarbeitung
qui devient : GMD-Berichte

AAPG continuing education course notes series
qui devient : American Association of Petroleum Geologists continuing education course notes series

Boletín de la Sociedad Española para la Defensa del Patrimonio Geológico y Minero
qui devient : Boletín S.E.D.P.G.M

0.2.5.1.6 Changement par addition, suppression ou modification de la ponctuation, à n'importe quel endroit du titre, y compris la présence ou l'absence de ponctuation séparant les lettres des sigles ;

Exemple

GBB
qui devient : G.B.B.

0.2.5.1.7 Changement de l'ordre des titres lorsque le titre est donné en plusieurs langues sur la source principale d'information, à condition que le titre choisi comme titre propre figure toujours en titre parallèle ;

Exemple

South African medical journal = Suid Afrikaanse tydskrif vir geneeskunde
qui devient : Suid Afrikaanse tydskrif vir geneeskunde = South African medical journal

0.2.5.1.8 Changement à n'importe quel endroit du titre par addition, suppression ou modification de mots reliant le titre à la numérotation ;

Exemple

Tin
qui devient : Tin in...

0.2.5.1.9 Deux ou plus de deux titres propres utilisés sur différentes livraisons d'une publication en série selon un schéma régulier ;

Exemples

Weekly labor market report
En note : La dernière livraison de chaque mois a pour titre : « Monthly labor market report »

Minneapolis morning tribune
En note : Les livraisons dominicales ont pour titre : « Minneapolis Sunday tribune »
Commentaire : Les livraisons quotidiennes et dominicales ont une numérotation continue.

Annual report / Medical Association of South Africa
En note : Une année sur deux, les rapports ont pour titre : Jaarverslag / die Mediese Vereniging van Suid-Afrika.

0.2.5.1.10 Addition, suppression ou modification dans l'ordre d'une liste de mots à n'importe quel endroit du titre, à la condition qu'il n'en résulte pas un changement significatif du sujet ;

Exemple

Kartboken for Oslo, Bærum, Lørenskog, Nesodden, Oppegård, Ski
qui devient : Kartboken for Oslo, Bærum, Asker, Lørenskog, Nesodden, Oppegård, Ski

0.2.5.1.11 Addition ou suppression à n'importe quel endroit du titre, de mots indiquant le type de la ressource, tels que « magazine », « journal », « newsletter » ou leurs équivalents en d'autres langues ;

Exemples

Fussball-Jahrbuch
qui devient : Fussball

Handel und Industrie
qui devient : Revue Handel und Industrie

Minnesota history bulletin
qui devient : Minnesota history

Trade and industry
qui devient : Trade and industry review

Colección Ciencias y técnicas
qui devient : Ciencias y técnicas

Baubetrieb, Bauökonomie, Baurecht
qui devient : Schriftenreihe Baubetrieb, Bauökonomie, Baurecht

Relatórios de pesquisa
qui devient : Série Relatórios de pesquisa

mais non dans le cas de :

Link magazine
devient : Link journal

Commentaire : Le remplacement du mot indiquant le type de ressource par un autre est un changement majeur lorsqu'il se produit dans les cinq premiers mots du titre (voir [0.2.4.1.1](#)).

0.2.5.1.12 En cas de doute, considérer qu'il n'y a pas changement de titre.

0.2.5.2 Changements mineurs dans les ressources intégratrices

Tout changement d'information pour la même ressource intégratrice dans la notice descriptive (autre que ceux notés en 0.2.4.3.1 et 0.2.4.3.2) n'entraîne pas de nouvelle description ; à la place, la description est modifiée pour refléter la nouvelle information.

Exemple

Himet

qui devient : Terminál

Commentaire : Le seul changement est celui du titre propre du site électronique.

0.3 Schéma de l'ISBD et ponctuation

0.3.1 Schéma de l'ISBD

Généralités

- A. Dans le schéma, les termes « première mention ... », « mention ... suivante » et ainsi de suite, indiquent l'ordre dans lequel ces mentions sont données dans la description et n'ont pas d'autre signification.
- B. Chaque fois qu'une information normalement associée à une zone ou à un élément apparaît dans la ressource comme faisant partie intégrante d'une autre zone ou d'un autre élément pour des raisons grammaticales, cette information est transcrite dans cette autre zone ou cet autre élément.
- C. Dans le cas des monographies anciennes, la zone 4 est appelée zone de la publication, impression, distribution, etc.

Zone	Ponctuation prescrite précédant (ou encadrant) les éléments	Élément	Usage O=Obligatoire ⁸ C=Conditionnel F=Facultatif	Répétabilité
<i>Note : Chaque zone, excepté la première, est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –).</i>				
1. Zone du titre et de la mention de responsabilité		1.1 Titre propre	O	
	[]	1.2 Indication générale du type de ressource	F	
	=	1.3 Titre parallèle	C	R
	:	1.4 Complément du titre	C	R
		1.5 Mentions de responsabilité		
	/	Première mention	O	
2. Zone de l'édition		Mention suivante	C	R
		2.1 Mention d'édition	O	
	=	2.2 Mention d'édition parallèle	F	R
		2.3 Mentions de responsabilité relatives à l'édition		
	/	Première mention	O	
		Mention suivante	C	R
	,	2.4 Autre mention d'édition	O	R
		2.5 Mentions de responsabilité relatives à une autre mention d'édition		
	/	Première mention	O	
		Mention suivante	C	R
3. Zone particulière à certains types de ressources ou à certaines catégories de publication		3.1 Données mathématiques (Ressources cartographiques)	O	R
		3.2 Mention de la présentation musicale (Musique notée)	O	
		3.3 Numérotation (Publications en série)	O	
4. Zone de la publication, production, distribution, etc.		4.1 Lieu de publication, production et/ou distribution		
		Premier lieu	O	
		Lieu suivant	C	R
	:	4.2 Nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur	O	R
	[]	4.3 Mention de fonction du distributeur	F	
	,	4.4 Date de publication, production et/ou distribution	O	
	(4.5 Lieu d'impression, de fabrication ou de gravure	C	R
	4.6 Nom de l'imprimeur, fabricant ou graveur	C	R	
	,)	4.7 Date d'impression, de fabrication ou de gravure	C	

⁸ « Obligatoire » : pour la plupart des éléments indique que cet élément est obligatoire dans la mesure où il s'applique à la ressource.

Zone	Ponctuation prescrite précédant (ou encadrant) les éléments	Élément	Usage O=Obligatoire ⁹ C=Conditionnel F=Facultatif	Répétabilité
5. Zone de la description matérielle		5.1 Type de présentation matérielle et nombre d'unités matérielles	O	
	:	5.2 Autres caractéristiques matérielles	C	
	;	5.3 Dimensions Format réel (monographies anciennes)	C	
	+	5.4 Matériel d'accompagnement	F	R
6. Zone de la collection		6.1 Titre propre de collection, sous-collection ou monographie multipartite	O	
	=	6.2 Titre parallèle de collection, sous-collection ou monographie multipartite	C	R
	:	6.3 Complément du titre de collection, sous-collection ou monographie multipartite	C	R
		6.4 Mentions de responsabilité relatives à la collection, sous-collection ou monographie multipartite		
	/	Première mention	C	
	;	Mention suivante	C	R
	,	6.5 Numéro international normalisé de la collection ou sous-collection	O	
	;	6.6 Numérotation à l'intérieur de la collection, sous-collection ou monographie multipartite	C	
7. Zone des notes			C	R
8. Identificateur de la ressource et modalités d'acquisition		8.1 Identificateur de la ressource Empreinte (monographies anciennes)	O F	
	=	8.2 Titre clé (ressources continues)	C	
	:	8.3 Modalités d'acquisition et/ou prix	F	R
	()	8.4 Qualificatifs	F	R

0.3.2 Ponctuation

0.3.2.1 Chaque élément de la description, excepté le premier élément de la zone 1, est soit précédé soit encadré par la ponctuation prescrite. La ponctuation prescrite est précédée et suivie d'un espace (un simple espace sur un clavier ou un cadratin en imprimerie), à l'exception de la virgule (,) et du point (.) qui sont seulement suivis d'un espace. L'introduction de toute autre ponctuation est à la discrétion de l'agence bibliographique nationale ou de l'établissement de catalogage, de même que l'espacement avant et après cette ponctuation. On maintient la ponctuation de l'ISBD, même si cela entraîne une double ponctuation (voir [0.3.2.7](#)). Pour la ponctuation des écritures de droite à gauche, voir [0.3.2.11](#) et l'[Annexe B](#).

Monographies anciennes

Les établissements de catalogage, et tout particulièrement ceux qui créent les notices définitives, peuvent souhaiter montrer dans la description, et sans ambiguïté, la ponctuation précise telle qu'elle figure sur la ressource. On ne maintient pas un trait d'union utilisé en fin de ligne uniquement pour marquer la coupure d'un mot reporté à la ligne suivante ; dans le doute cependant, on maintient le trait d'union.

⁹ « Obligatoire » : pour la plupart des éléments, indique que cet élément est obligatoire dans la mesure où il s'applique à la ressource.

On peut indiquer de façon normalisée des fins de ligne, par exemple au choix de l'établissement de catalogage : barre oblique « / » ou double barre oblique « // », barre verticale « | » ou double barre verticale « || »), lorsqu'on les juge nécessaires à l'identification ou lorsqu'on prend le titre à partir des premières lignes d'un poème (voir par exemple 1.1.5.1).

0.3.2.2 Parenthèses (()) et crochets ([]) doivent être traités comme un signe de ponctuation unique ; l'espace qui précède se place donc avant la première parenthèse ou le premier crochet (ouvrant) et l'espace qui suit se place après la seconde parenthèse ou le second crochet (fermant) (voir cependant 0.9 pour les exceptions). Si les parenthèses ou les crochets sont précédés ou suivis d'une ponctuation prescrite finissant ou commençant par un espace, on ne met qu'un seul espace. Si une parenthèse ou un crochet fermants sont suivis d'une virgule ou d'un point de la ponctuation prescrite ou de toute autre marque de ponctuation trouvée sur la ressource, on ne met pas d'espace entre eux.

Exemple

.#[S.I.]#: Éditeur

et non : .-##[S.I.]##: Éditeur

Commentaire : ce caractère « # » est utilisé dans l'exemple afin de rendre visible l'espace mais n'est pas réellement matérialisé dans une notice bibliographique.

0.3.2.3 Chaque zone de l'ISBD, excepté la zone 1, est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –), à moins que cette zone ne soit nettement séparée de la précédente par la répartition en paragraphes, la typographie ou le cadrage ; dans ce cas, on peut remplacer le point, espace, tiret, espace par un point (.) mis à la fin de la zone précédente.

0.3.2.4 Lorsque le premier élément d'une zone ne figure pas dans une description, la ponctuation prescrite du premier élément présent est remplacée par le point, espace, tiret, espace (. –) qui précède la zone.

0.3.2.5 Lorsqu'une zone est répétée, elle est précédée à chaque fois d'un point, espace, tiret, espace (. –), sauf dans le cas décrit en 0.3.2.3.

0.3.2.6 Lorsqu'un élément est répété, il est chaque fois précédé de la ponctuation prescrite pour cet élément.

0.3.2.7 Lorsqu'un élément ou une zone se termine par un point et que la ponctuation prescrite pour l'élément ou la zone qui suit commence par un point, on met les deux points pour rendre compte à la fois de l'abréviation et de la ponctuation prescrite.

Exemples

3rd ed.. –

et non 3rd ed. –

And then – 4th ed.

et non And then ... – 4th ed.

by J. Smith, Esq.. –

et non by J. Smith, Esq. –

National flight [Ressource électronique] / by Air Flight Inc.. Navigation advisor / Interactive Mapping Corporation

et non National flight [Electronic resource] / by Air Flight Inc. Navigation advisor / Interactive Mapping Corporation

Exemples de monographies anciennes

by J. Smith, Esq.. –

by J. Smith, ... G. Brown, and others –

by J. Smith, Esq. –

Histoire et pédagogie de la mécanique [Texte imprimé] / Jean

Rosmorduc, Réflexion sur une première approche du mouvement en mécanique avec des élèves de quatrième / Jacques Charlemagne

et non

Histoire et pédagogie de la mécanique [Texte imprimé] / Jean Rosmorduc, ... Réflexion sur une première approche du mouvement en mécanique avec des élèves de quatrième / Jacques Charlemagne

0.3.2.8 Deux signes de ponctuation peuvent être utilisés dans toutes les zones ou dans la plupart d'entre elles :

1) Les crochets ([]) encadrent l'information trouvée hors des sources prescrites d'information ainsi que les additions dans la description.

Lorsque des éléments qui se succèdent à l'intérieur de la même zone sont pris hors des sources prescrites d'information, chaque élément est donné à l'intérieur de sa propre paire de crochets.

Exemples

. – [S.l.] : [s.n.]

et non : . – [S.l. : s.n.]

. – [2nd ed.]. – [S.l.] : [s.n.]

et non : . – [2nd ed.]. – [S.l. : s.n.]

2) Les points de suspension, c'est-à-dire trois points (...) indiquent l'omission d'une partie d'un élément. Les points de suspension sont précédés et suivis d'un espace.

Ressources continues

Lorsque l'information varie d'une livraison à l'autre, par exemple l'année dans le titre d'un annuaire ou le numéro d'un congrès, cette information est remplacée par des points de suspension lorsqu'elle est située au milieu ou à la fin du titre.

0.3.2.9 Lorsque, dans une zone ou un élément, la même information apparaît en plus d'une langue et/ou écriture, on applique les dispositions suivantes :

Lorsqu'un élément est transcrit en plus d'une langue et/ou écriture, l'information dans chaque langue et/ou écriture autre que la première est précédée d'un espace, signe égal, espace (=).

Lorsque, dans une même zone, on mentionne deux ou plus de deux éléments en deux ou plus de deux langues et/ou écritures, on donne ensemble les éléments dans une même langue et/ou écriture, en faisant précéder chaque élément de la ponctuation prescrite appropriée. Tout le groupe des éléments dans la langue et/ou l'écriture transcrite en premier est précédé de la ponctuation prescrite correspondant au premier élément ; chaque groupe suivant est précédé d'un espace, signe égal, espace (=).

Lorsqu'on donne une seule mention (par exemple, une mention de responsabilité, voir 1.5) partie dans une langue et/ou écriture, partie en plusieurs langues et/ou écritures, on transcrit ensemble les différentes formes linguistiques ; on utilise le signe égal ou un autre symbole, selon le contexte.

0.3.2.10 On ne fait pas figurer dans la description une zone ou un élément qui ne s'applique pas à la ressource. La ponctuation prescrite qui précède ou qui encadre cette zone ou cet élément est également omise.

0.3.2.11 Lorsque l'information est donnée dans une écriture de droite à gauche, les virgules et les points-virgules de la ponctuation prescrite sont inversés lorsque c'est l'usage de cette écriture. De même, la combinaison point, espace, tiret, espace de la ponctuation prescrite se lit de droite à gauche et l'ouverture et la fermeture des parenthèses et des crochets doit être comprise dans le sens inverse.

Lorsqu'on les utilise, on n'inverse ni la barre oblique ni les nombres en chiffres arabes occidentaux que de telles écritures n'inversent pas non plus.

Exemple

או לחליל ופסנתר (סונטינה לכנור ופסנתר) / ירדנה אלותין .
מכון למוסיקה ישראלית : תל אביב , 1982 .cop.

Voir l'[Annexe B](#) pour le traitement de l'information donnée à la fois dans des écritures de gauche à droite et dans des écritures de droite à gauche.

0.3.3 Pour chaque zone, le schéma complet de ponctuation est rappelé au début de la zone.

0.4 Sources d'information

0.4.1 Base de la description

Pour tous les types de ressource, c'est la ressource même qui constitue la base de la description. L'information utilisée pour décrire une ressource est tirée d'une source principale ; dans la description zone par zone, elle est tirée de sources classées selon un ordre préférentiel prescrit (voir [0.4.2](#)).

Publications en série ou monographies multipartites

La base de la description est la première livraison ou première partie, ou à défaut, la livraison ou partie la plus ancienne dont on dispose. En règle générale, la première (ou la plus ancienne) livraison ou partie est préférée à une source associée à l'ensemble de la publication en série ou à une séquence de livraisons ou parties.

	Zone	Base de la description
1.	Titre et mention de responsabilité	Première livraison ou partie, ou la plus ancienne
2.	Édition	Première livraison ou partie, ou la plus ancienne
3.	Particulière à certains types de ressource ou à certaines catégories de publication	Ensemble des livraisons ou parties Zone de la numérotation (Publications en série) : première et dernière livraisons ou parties pour chaque système ou séquence de numérotation
4.	Publication, production, distribution, etc. Lieu et nom de l'éditeur, du producteur, du distributeur, etc. Lieu et nom du fabricant Dates	Première livraison ou partie, ou la plus ancienne Première livraison ou partie, ou la plus ancienne Première et/ou dernière livraison ou partie
5.	Description matérielle	Ensemble des livraisons ou parties
6.	Collection	Ensemble des livraisons ou parties
7.	Notes	Ensemble des livraisons ou parties et toute autre source
8.	Identificateur de la ressource et modalités d'acquisition	Ensemble des livraisons ou parties et toute autre source

Ressources intégratrices

La base de la description est l'itération en cours de la ressource intégratrice, exception faite pour la date de début de publication.

	Zone	Base de la description
1.	Titre et mention de responsabilité	Itération en cours
2.	Édition	Itération en cours
3.	Particulière à certains types de ressource ou à certaines catégories de publication	Ensemble des itérations Zone de la numérotation (Publications en série) : non utilisée
4.	Publication, distribution, etc. Lieu et nom de l'éditeur, du distributeur, etc. Lieu et nom du fabricant Dates	Itération en cours Itération en cours Première et/ou dernière itération
5.	Description matérielle	Itération en cours
6.	Collection	Itération en cours
7.	Notes	Ensemble des itérations et toute autre source
8.	Identificateur de la ressource et modalités d'acquisitions	Ensemble des itérations et toute autre source

0.4.2 Choix d'une source principale d'information

0.4.2.1 Ressources imprimées

Ressources en écritures latines

Monographies

La source principale d'information est la page de titre ou, en l'absence de celle-ci, le substitut de la page de titre.

Quand une monographie monopartite comporte plusieurs pages de titre, on retient celle qui correspond à la ressource décrite (par exemple, pour une monographie appartenant à une collection, la page de titre analytique ; pour une reproduction en fac-similé, la page de titre donnant les indications sur l'édition en fac-similé ; voir aussi [1.1.4.2](#)).

Lorsque, dans le cas d'une monographie monopartite, il n'y a pas de page de titre pour l'ensemble de la ressource mais que chacune des œuvres qu'elle contient possède sa propre page de titre, on peut considérer que les différentes pages de titre forment ensemble une seule source d'information, y compris dans le cas de ressources tête-bêche contenant des œuvres différentes.

Lorsqu'on catalogue une monographie multipartite au niveau de l'ensemble, on prend comme base de la description la page de titre commune à l'ensemble des volumes. On peut décrire les titres particuliers dans une note de dépouillement (voir [7.7](#)) ou selon la méthode de description à niveaux (voir l'[Annexe A](#)).

On considère comme autres parties liminaires les pages de titre qui ne sont pas retenues pour former la page de titre dans la description ou qui ne sont pas retenues comme faisant partie de la source collective d'information.

Quand une ressource n'a pas de page de titre, on choisit une autre source d'information comme substitut de la page de titre. Le choix de la source qui fera office de substitut de la page de titre est déterminé par l'examen de la source qui présente l'information la plus complète, en donnant l'avantage à une source qui appartient à la ressource sur les sources extérieures à la ressource.

Si l'information habituellement donnée sur la page de titre est donnée sur deux pages en regard, et ce avec ou sans répétition, on traite les deux pages comme formant la page de titre.

Monographies anciennes

Lorsqu'une monographie multipartite comporte une page de titre pour chaque partie, on retient celle de la partie portant le plus petit numéro ou, si les parties ne sont pas numérotées, celle de la partie publiée en premier.

Dans le doute, l'ordre pour déterminer le substitut de la page de titre est le suivant : colophon, page de faux-titre, autres parties liminaires, titre de départ, titre-étiquette, titre courant, incipit, explicit, premiers mots du texte principal, premiers mots de la ressource.

On ne considère pas qu'un substitut de la page de titre accompagné d'une page de titre forme une source d'information unique. Pour chaque description, on ne peut désigner comme substitut de la page de titre qu'une seule page, section de page ou partie de la ressource.

Ressources continues

La source principale d'information est la page de titre ou le substitut de la page de titre. Le substitut de la page de titre d'une ressource continue sans page de titre est tiré de sources classées selon cet ordre de préférence :

- 1) page de titre analytique, couverture, manchette, ours, pages éditoriales, achevé d'imprimer ;
- 2) autres parties liminaires et toute information figurant sur les jaquettes ou les bandes ainsi qu'en haut ou en bas des pages de texte (comme le titre courant) ;
- 3) le reste de la ressource continue : préfaces, avant-propos, sommaire, texte, annexes, etc. ;

4) sources de référence extérieures à la ressource continue et qui ne lui sont pas associées (par exemple bibliographies, listes d'éditeurs).

Ressources en écritures non latines

Dans le cas de ressources en écritures non latines où les informations bibliographiques complètes sont données à l'achevé d'imprimer, un feuillet situé à l'emplacement de la page de titre et portant le titre propre ne doit pas être considéré comme la page de titre, dans les cas suivants :

- 1) lorsque le feuillet ne porte que le titre propre à la manière d'une page de faux-titre ;
- 2) lorsque le feuillet porte le titre propre, avec ou sans autre information bibliographique, sous une forme calligraphique (les informations bibliographiques complètes étant données à l'achevé d'imprimer sous la forme conventionnelle des caractères chinois en usage pour les impressions chinoises, japonaises et coréennes modernes) ;
- 3) lorsque le feuillet porte seulement une version du titre dans une langue occidentale et/ou des informations sur la publication.

Dans chacun de ces cas, on donne la préférence à l'achevé d'imprimer comme substitut de la page de titre.

0.4.2.2 Ressources cartographiques Images fixes

L'information utilisée pour décrire une ressource cartographique est tirée de sources classées selon cet ordre préférentiel :

- 1) l'ensemble de la ressource, ce qui inclut :
 - a) la ressource elle-même ;
 - b) le conteneur (portefeuille, couverture, enveloppe, etc.) ou emboîtement, le berceau et le socle d'un globe, etc., publié par l'éditeur ou le fabricant de la ressource ;
 - c) un texte d'accompagnement ou une brochure ;
- 2) les sources extérieures à la ressource, comme un catalogue, une bibliographie, etc.

0.4.2.3 Ressources multimédia Enregistrements sonores Images animées

Beaucoup de ressources multimédia, d'enregistrements sonores, d'enregistrements vidéo, d'images fixes et d'images animées manquent d'une source d'information unique pour leur description bibliographique. Pour décrire une ressource, il peut donc être nécessaire de sélectionner l'information à partir de sources aussi disparates que la ressource elle-même (les données peuvent être indiquées sous une forme visuelle, sonore ou audiovisuelle), une étiquette collée sur la ressource, un conteneur ou autre contenant ou tout autre matériel d'accompagnement textuel tel qu'un manuel. Pour déterminer un ordre de préférence parmi ces sources d'information, il faut respecter les principes suivants :

- 1) Les sources associées de façon permanente à la ressource sont normalement à préférer. Ainsi, le générique d'un film cinématographique, l'étiquette sur un disque ou la partie centrale d'une plaque stéréoscopique sont normalement à préférer au matériel d'accompagnement textuel de l'une ou l'autre de ces ressources.
- 2) Toutefois, il faut préférer la source qui identifie de la façon la plus appropriée l'œuvre ou les œuvres :
 - a) lorsqu'une source qui aurait été préférée en accord avec le principe 1) contient des données insuffisantes pour le catalogage (parce que l'information émanant d'une telle source est ambiguë ou incomplète) ;
 et
 - b) lorsqu'aucune autre source n'a pu être identifiée comme étant associée de façon permanente à la ressource.

Ainsi, dans certains cas, la documentation descriptive accompagnant une cassette ou un disque compact peut être préférée, comme source de données, à l'étiquette sur la cassette ou le disque même surtout lorsque la ressource contient plus d'une œuvre et que la documentation descriptive se trouve être la seule source pour le

titre collectif. De même pour les ressources multipartites, on doit normalement préférer un conteneur général aux étiquettes, etc. de chaque partie, surtout lorsque celui-ci est la seule source pour le titre collectif.

- 3) Les sources textuelles sont normalement à préférer aux sources sonores. Cependant, lorsque l'information textuelle est insuffisante ou visiblement erronée et que la source sonore intégrale est plus appropriée, on peut préférer cette dernière.

0.4.2.4 Ressources électroniques

L'information utilisée pour décrire une ressource électronique est tirée de sources classées selon cet ordre préférentiel :

- 1) L'ensemble de la ressource forme la source principale d'information, ce qui inclut :
 - a) la ressource elle-même, avec comme ordre de préférence des sources :
 - i) sources internes de la ressource elle-même. L'information est tirée d'une présentation formelle (par exemple écran-titre, menu principal, informations sur le programme, premier écran affiché, en-tête de fichier comprenant rubriques sujet, page d'accueil, informations encodées (par exemple, en-tête TEI, titre HTML) ;
 - ii) le support matériel ou ses étiquettes.

L'information encodée peut être incluse dans la ressource elle-même ou décrire la ressource sans y être incluse.

Quand la ressource ne peut être lue sans traitement (par exemple parce qu'elle est compressée), on doit prendre l'information après traitement préalable à l'utilisation de la ressource.

Quand l'information existe de façon plus ou moins détaillée selon les sources internes, on doit privilégier la source interne qui contient le plus d'informations.

- b) Quand l'information donnée dans la ressource même n'est pas suffisante ou n'est pas disponible (soit parce que les sources internes font défaut, soit parce que l'on ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour installer la ressource électronique), on peut choisir d'autres sources selon l'ordre préférentiel indiqué ci-dessous :
 - i) la documentation imprimée ou en ligne ou d'autre matériel d'accompagnement (par exemple une lettre de l'éditeur) ; si l'on utilise la documentation accompagnant une ressource électronique, il faut veiller à distinguer l'information relative à la documentation et celle qui concerne la ressource électronique elle-même ;
 - ii) l'information imprimée sur le conteneur fourni par l'éditeur, le producteur ou le distributeur.

Lorsque la ressource électronique est constituée de deux parties ou plus, physiquement séparées (par exemple un multimédia interactif comprenant un disque optique numérique et un vidéodisque), chacune ayant ses propres sources d'information, on choisit la source qui donne des informations sur l'ensemble de la ressource électronique et qui porte un titre collectif.

- 2) Si l'information requise ne figure dans aucune des sources mentionnées ci-dessus, on doit préférer les sources suivantes, en respectant cet ordre :
 - a) les autres descriptions publiées de la ressource (par exemple dans des bases de données bibliographiques, des revues) ;
 - b) les autres sources.

0.4.2.5 Ressources contenant plusieurs œuvres

Monographies monopartites

Lorsqu'il n'y a pas de source d'information pour l'ensemble de la ressource mais que chacune des œuvres qu'elle contient possède sa propre source d'information, on peut considérer que les différentes sources d'information forment ensemble une seule source d'information.

Ressources continues

Lorsque la ressource contient plusieurs œuvres, chacune avec sa propre source prescrite d'information et sa propre numérotation, on fait une description séparée de chacune. On explique de façon appropriée en zone 7 la relation entre les descriptions séparées.

Monographies multipartites

Lorsqu'il n'y a aucune source prescrite d'information relative à l'ensemble de la ressource mais que chaque partie dispose de sa propre source prescrite d'information, on choisit comme source prescrite d'information celle de la première partie disponible.

0.4.3 Sources prescrites et ordre de préférence par zone

Pour chaque zone, certaines sources sont désignées comme «sources prescrites d'information» et listées selon un ordre de préférence :

Si les éléments de données pour les zones 1 et 2 se trouvent dans des sources différentes (page de titre + couverture, ou bien couverture + achevé d'imprimer, etc.), on choisit la source selon l'ordre préférentiel des sources (voir ci-dessous) et on transcrit la forme trouvée dans cette source ; s'il y a lieu, on respecte l'ordre des informations trouvées dans cette source.

Pour les zones 3, 4 et 6, plusieurs sources sont prescrites, de sorte que la « source prescrite » est constituée d'une combinaison de sources. Si les éléments de données pour ces zones se trouvent dans des sources différentes, on choisit la source selon l'ordre préférentiel des sources (voir ci-dessous) et on transcrit la forme trouvée dans cette source ; s'il y a lieu, on respecte l'ordre des informations trouvées dans cette source.

Pour les zones 1 à 6, toute information extraite d'une source autre que la source prescrite pour la zone est mise entre crochets ([]) si on la transcrit dans cette zone. Sinon, on peut donner l'information en zone 7, sans crochets. Toute information trouvée à l'extérieur de la ressource peut être donnée en zone 7.

Monographies anciennes

La ressource décrite est celle que l'éditeur, imprimeur, diffuseur, etc. a publiée. Aucune partie de cette ressource ne peut être considérée comme une source prescrite à moins qu'elle n'appartienne à la ressource telle que celle-ci a été publiée. Par exemple, une couverture ou un dos sert de source prescrite uniquement s'il est évident que la ressource a été publiée sous cette reliure.

Lorsque l'information pour les zones 1, 2, 4 et 6 est tirée d'une source autre que la source prescrite d'information pour la zone, la source de cette information est donnée en zone 7. Lorsque la ressource ne dispose pas d'une page de titre et qu'une autre source d'information est choisie comme substitut de la page de titre, ce substitut de la page de titre est justifié en zone 7, comme l'est toute information tirée du substitut de la page de titre pour les zones 1, 2, 4 et 6.

0.5 Langue et écriture de la description

Les éléments des zones 1, 2, 4 et 6 sont normalement transcrits à partir de la ressource et sont donc, partout où c'est possible, dans la ou les langue(s) et/ou écriture(s) dans lesquelles ils figurent. Les ajouts dans ces zones sont mis entre crochets et sont donnés dans la langue et/ou l'écriture du contexte de cette partie de la description, sauf :

- les abréviations prescrites (voir [0.6](#)) et les additions prescrites (voir [0.10](#), [0.11](#)) ;
- l'indication générale du type de ressource (voir [1.2](#)), la mention de la fonction de distributeur (voir [4.3](#)), les ajouts à la date d'impression (voir [4.7.3](#)), qui sont donnés dans la langue et/ou l'écriture choisie par l'agence bibliographique nationale ou d'autres établissements de catalogage.

Les termes utilisés dans les zones 3, 5, 7 et 8 ne sont normalement pas transcrits de la ressource et n'exigent donc pas de crochets lorsqu'on les ajoute. Ces termes sont donnés dans la langue et/ou l'écriture choisie par l'agence bibliographique nationale ou d'autres établissements de catalogage, sauf :

- une fraction représentative donnée en zone 3 pour une échelle qui ne figure pas sur la ressource ;
- le titre original ou une variante de titre cités en zone 7 ;

- des citations transcrites en zone 7 ;
- le titre clé donné en zone 8.

Si nécessaire, la description de ressources se présentant dans des écritures¹⁰ différentes de celle utilisée par l'agence bibliographique nationale ou d'autres établissements de catalogage peut être translittérée ou transcrite sans crochets dans l'écriture utilisée par l'agence.

Monographies anciennes

On retient l'orthographe des mots provenant de la ressource mais les ligatures et les autres formes d'époque des lettres et des diacritiques peuvent être transcrites selon leurs formes d'aujourd'hui, si l'établissement de catalogage ne dispose pas des formes d'époque. On ne tient pas compte des différentes formes des lettres si l'usage courant ne fait pas de différence orthographique. On ne restitue pas les accents et les autres diacritiques absents de la ressource. Pour la transcription des lettres en bas de casse et en haut de casse, voir [0.7](#). Les additions de l'établissement de catalogage doivent suivre l'usage moderne de l'orthographe. Pour des additions en latin, voir [0.6.6](#).

0.6 Suppressions et abréviations

De manière générale, dans les zones de transcription il ne faut rien abrégé ni raccourcir qui ne soit abrégé ou raccourci sur la ressource.

0.6.1 Exceptionnellement, il est permis de raccourcir certains éléments de la description, pourvu que l'omission soit située à la fin ou au milieu de l'élément (par exemple un titre propre très long (voir [1.1.5.1](#)), ou bien pour les périodiques, lorsqu'un titre propre comprend une date ou un numéro qui varie d'une livraison à l'autre). Dans ce cas, on indique l'omission par des points de suspension.

0.6.2 Lorsqu'on abrège une mention de responsabilité unique composée de plusieurs noms de personnes ou de collectivités (voir [1.5.4.1](#)), on indique l'omission par des points de suspension et l'ajout de l'abréviation prescrite « et al. » (et alii = et autres) ou, pour des notices dans une écriture non latine, de son équivalent dans cette autre écriture. L'abréviation est mise entre crochets.

0.6.3 D'autres abréviations sont prescrites dans des directives particulières (par exemple [4.1.16](#) ; [4.2.14](#) ; [5.3.1](#)).

0.6.4 Dans diverses directives, il est prévu d'utiliser des « abréviations normalisées » (par exemple dans la mention d'édition, voir [2.1.2](#)) sans préciser la forme des abréviations à employer. Ces abréviations ne sont pas prescrites mais il est recommandé d'utiliser les normes ISO 832, *Information et documentation – Description et références bibliographiques – Règles d'abréviations des mots typiques* et ISO 31-1 :1992, *Grandeurs et unités – Partie 1 : Espace et temps* ou des normes nationales similaires.

Les abréviations utilisées tout au long des exemples, à l'exception de celles prescrites ci-dessus en 0.6.2 et 0.6.3, sont données à titre indicatif et non normatif (voir aussi [Annexe D](#)).

0.6.5 Les sigles et les acronymes sont transcrits sans espaces, quelle que soit leur présentation sur la ressource.

Exemples

Pel batesimo di S.A.R. Ludovico ...
 KL Ianuarius habet dies xxxi
 Secundum usum S.R.E.
 Prediche del M.R.P.C.M.

Les abréviations constituées de plus d'une lettre sont traitées comme des mots distincts et séparées par un espace des mots ou initiales les précédant ou les suivant.

Exemples

Ph. D.

¹⁰ Lorsque l'écriture n'est pas d'un usage courant ou bien n'est pas disponible, on doit utiliser une autre écriture convenant à la description : par exemple, l'écriture cyrillique courante pour transcrire du slavon d'Église en cyrillique.

Mr J.J. Rousseau

Lorsque plusieurs abréviations, initiales, etc., distinctes, figurent l'une après l'autre, chacune est séparée de l'autre par un espace.

Exemples

par R.F. s. d. C.
M. J.P. Rabaut

0.6.6 Abréviations trouvées dans les monographies anciennes

Lorsqu'on trouve des contractions et des abréviations qui suivent la manière traditionnelle des manuscrits d'abrégé les mots très longs et/ou très fréquents, on peut les garder comme telles ou bien les développer là où cela s'y prête. Ces développements sont donnés entre crochets dans la zone ou donnés en zone 7.

Exemples

Boetij viri celeberrimi de [con]solatio[n]e phylosophie liber : cu[m] optimo [com]me[n]to
beati Thome

Dialogus beati Gregorij Pape : eiusq[ue] diaconi Petri in quattuor libros diuisus : de vita
[et] miraculis patru[m] italicor[um] : [et] de eternitate a[n]imarum

Lorsque le sens d'une abréviation ou d'une contraction est douteux, on met un point d'interrogation à la suite du développement proposé, par exemple amico[rum ?]. Lorsque le sens d'une abréviation ou d'une contraction ne peut être déterminé, on met entre crochets un point d'interrogation pour chaque abréviation ou contraction indéterminée, par exemple amico[?], [?] ou bien on peut conserver l'abréviation ou la contraction telle quelle.

0.7 Emploi des majuscules

En général, pour les écritures où l'emploi des majuscules a une fonction, la première lettre du premier mot de chaque zone doit être une majuscule ; la première lettre du premier mot de certains éléments (par exemple l'indication générale du type de ressource, le titre parallèle, le titre alternatif, le titre de section) doit aussi être une majuscule. Tout autre emploi des majuscules doit suivre l'usage propre à la ou aux langue(s) et/ou écriture(s) utilisée(s) dans la description (voir 0.5).¹¹ Lorsque plusieurs langues et/ou écritures figurent dans la description, l'emploi des majuscules doit suivre à chaque fois l'usage de la langue et/ou écriture transcrite, même s'il en résulte une incohérence dans l'emploi des majuscules pour la description dans son ensemble.

Monographies anciennes

Sont données en majuscules les lettres portant valeur numérique dans un chronogramme placé dans le titre ou dans la zone de la publication, impression, distribution, etc., ou bien formant acrostiche dans le texte d'un poème. Les additions pratiquées par l'établissement de catalogue doivent suivre l'usage moderne.

Exemple

Anno Vt speraMUs, pace CoronanDo [1610]

En latin, un I en grande capitale à la fin de mots en latin est une ligature représentant « ii » ou « ij ». On peut la développer (voir 0.6.6) ou on peut la conserver comme telle. Les premiers types de caractères n'avaient qu'une seule lettre pour I et J et pour U et V, en haut de casse (en bas de casse, i/j et u/v étaient utilisés indifféremment l'une pour l'autre, les différences tenant plus aux polices de caractères utilisées et à des conventions graphiques qu'à des conventions orthographiques, mais les deux lettres existaient dans la plupart des polices de caractères). Les lettres majuscules U et V ont reçu un début de différenciation au tout début du 16^e siècle, la distinction entre I et J, i et j, u et v intervenant plus tard au cours du 16^e siècle.¹²

¹¹ Les dispositions en 0.5 s'appliquent à la langue, à l'écriture et à la forme des lettres et diacritiques à utiliser dans la transcription.

¹² Toutefois, l'usage cohérent de ces types de caractères comme lettres différentes ne s'installe vraiment qu'au cours du 19^e siècle, voir D.B. Updike, *Printing types : their history, forms and use*. – Cambridge : Harvard university press, 1937. – P. 22, note.

Au sein de la communauté internationale de catalogage plusieurs conventions de transcription différant quelque peu sont appliquées à I et J ainsi qu'à U et V. Elles vont de la transcription exacte des majuscules originales à la conversion, dans la plupart des cas, de V en u. Un établissement de catalogage doit appliquer de manière cohérente la méthode de conversion qu'il a choisie.

Par exemple, s'il ne transcrit pas les majuscules selon leur emploi original, il rend comme elle figure l'alternance de I et J, de U et V ainsi que de VV ou UU représentant un W, c'est-à-dire de la façon suivante : I et J par i et j, IJ final par ij, U et V par u et v, VV par vv [deux v collés].

Ou bien, I ou J peuvent être traduits par i ou j, U et V par u ou v, et VV par w [23^{ème} lettre de l'alphabet], selon les conventions modernes d'orthographe.

S'il est impossible d'identifier une majuscule comme étant l'une ou l'autre de ces lettres (par exemple, I/J ou U/V en caractères gothiques), cet établissement doit les normaliser selon l'orthographe moderne de la langue de la ressource.

Exemples

JOHANNES *en* Johannes

JSAK *en* Isak

Suivant la méthode de conversion choisie, l'établissement de catalogage doit fournir les points d'accès supplémentaires qu'elle rend nécessaires.

0.8 Exemples

Les exemples donnés dans l'ISBD le sont à titre indicatif et non normatif, sauf lorsqu'il est expressément recommandé de suivre la forme trouvée dans le ou les exemple(s). La plupart des exemples sont fondés sur la description de ressources existantes.

0.9 Graphies fautives

Les incorrections ou les graphies fautives sont transcrites telles qu'elles figurent sur la ressource bibliographique.

Elles peuvent être suivies de « sic » entre crochets précédés et suivis d'un espace ([sic]). Ou bien, la forme correcte peut être ajoutée entre crochets, précédée de « i.e. » (id est = c'est-à-dire) ou de son équivalent dans une autre langue et/ou écriture. Les lettres ou les chiffres omis dans des mots ou des dates mal orthographiés peuvent être ajoutés entre crochets (ceux-ci n'étant, dans ce cas, ni précédés ni suivis d'un espace).

Exemples

Chansons créés et interprétés [sic]

The world in [d]anger

Looser [i.e. Loser] takes all

The notted [i.e. noted] history of Mother Grim

Barcelonette [i.e. Barcelonnette]

Golden Viense [sic] waltzes

compuesto por Luis de Bricñeo [i.e. Briceño]

Small busines [sic] encyclopedias

An hnmble [sic] address

To my loaing [sic] friend

Antiqvtates [i.e. Antiquitates] Alstetenses et Palatinatvs Saxonici

ou

Antiqv[ij]tates Alstetenses et Palatinatvs Saxonici

Monographies anciennes

Lorsque l'imprimeur a laissé un espace blanc pour l'insertion manuelle d'une lettre initiale, on restitue cette lettre entre crochets et cette addition est expliquée en zone 7.

Exemple

[T]he true history of recent events

En note : . – L'espace réservé à l'initiale a été laissé en blanc par l'imprimeur.

Les espaces laissés intentionnellement en blanc pour une insertion manuelle ultérieure de dates, noms, etc, sont indiqués par des crochets et l'expression « espace blanc » ou une autre expression appropriée dans la langue choisie par l'établissement de catalogage. Les additions manuelles dans ces espaces sont indiquées en zone 7 ou bien entre crochets en zone 1 avec une explication en zone 7.

Exemple

Kungörelse, Angående Någon tilärnad Entreprenade, af tändningen och underhållandet af Stadsens enskilde Lycktor. Gifwen Stockholms Rådhus den[espace blanc] Junii 176[espace blanc]

En note : . – La date « 19 Junii 1767 » a été portée à la main sur la page de titre et sur la dernière page de l'exemplaire « x » dans la collection « y ».

ou

Kungörelse, Angående Någon tilärnad Entreprenade, af tändningen och underhållandet af Stadsens enskilde Lycktor. Gifwen Stockholms Rådhus den [19] Junii 176[7]

En note : . – Les dates entre crochets ont été portées à la main sur l'exemplaire « x » dans la collection « y ».

Lorsqu'on connaît des exemplaires portant une graphie fautive corrigée et que les deux variantes sont décrites dans une notice, on prend comme base de la description la variante corrigée. La graphie fautive est donnée en zone 7.

Exemples

Den sluga och förståndiga gubben, som lärer de oförfarna både i städerna och på landet, at igenom hwarjehanda hus-curer, hela och bota mångfaldiga sjukdomar, så wäl hos människor som fänad; jämte mycket annat, som kan tjena til förmon och nytta i åtskilliga hushållsstycken.

En note : . – Le titre comporte la graphie fautive : « sjukdo-/domar ».

. – Stockholm, : gedruckt bey Henr. C. Merckell, königl. Buchdr. im Grosz-Fürstenthum Finland., Anno 1721.

En note : . – La mention de publication est tirée du colophon. Graphie fautive du colophon : « Stocholm ».

On transcrit les lettres à l'envers telles qu'elles auraient dû être imprimées et on donne une explication en note.

Exemple

... virtue ...

En note : . – Le « r » de « virtue » est à l'envers.

Ressources continues

Les incorrections ou les graphies fautives ne sont pas transcrites dans le titre propre (voir [1.1.5.1](#)).

0.10 Symboles, etc.

Un symbole ou un autre signe qui ne peut être reproduit par les moyens dont on dispose (en général, tout signe non alpha-numérique) est remplacé, selon les cas, par sa description ou son équivalent en lettres ou en

mots. On met ce substitut entre crochets et on fait une note explicative si on le juge important pour les utilisateurs du catalogue.

Exemples

/ by [E.B.C.]

En note : . – Les initiales de l'auteur sont représentées par des notes de musique.

I [love] Paris

En note : . – Le mot « love » du titre est représenté par un cœur.

Splinters, historical, sacred and profane, partly from off that standard [oak], our blessed constitution

En note : . – Le mot « oak » est représenté par la gravure d'un chêne.

. – [3rd ed.]

En note : . – La mention d'édition est représentée par trois étoiles.

0.11 Exemplaires incomplets

Monographies anciennes

L'objet de l'ISBD est la description d'exemplaires de documents de bibliothèque tels qu'ils sont publiés et ne prévoit pas de règles pour le cas où n'existe pas d'exemplaire complet ni pour le cas où un exemplaire incomplet doit être décrit sans l'aide d'une notice bibliographique donnant l'exemple d'un exemplaire complet.

Dans le premier cas, les compilateurs et utilisateurs de bases de données, que ce soit manuellement ou de façon automatisée, doivent être conscients que des descriptions prenant en compte les modifications survenues pendant l'impression, les exemplaires de dédicace, la présence de cartons, etc., peuvent ne pas s'appliquer à tous les exemplaires de la même édition.

Dans le second cas, on doit d'abord rechercher la notice d'un exemplaire complet et décrire les imperfections et autres particularités en zone 7 ; mais lorsqu'il ne se trouve aucune indication relative à un exemplaire complet, le catalogueur restitue entre crochets dans la zone du titre et de la mention de responsabilité l'information qu'il a déduite, avec une explication en note.

Les options possibles sont reliées par « ou ». Lorsqu'on ne peut restituer cette information, on indique les lacunes par des points de suspension et on donne une explication en note. On donne l'importance matérielle d'un exemplaire incomplet selon les dispositions de 5.1.4.1.5, lorsque on ne peut déduire l'importance matérielle complète.

SPÉCIFICATION DES ÉLÉMENTS

1 ZONE DU TITRE ET DE LA MENTION DE RESPONSABILITÉ

Note préliminaire

La zone du titre et de la mention de responsabilité donne également des directives pour l'indication générale du type de ressource, le titre parallèle, et le complément du titre. Des informations supplémentaires sont données en tête de chaque élément de la zone

Sommaire

- 1.1 Titre propre
- 1.2 Indication générale du type de ressource
- 1.3 Titre parallèle
- 1.4 Complément du titre
- 1.5 Mention de responsabilité

Ponctuation recommandée

- A.** L'indication générale du type de ressource est mise entre crochets ; le premier crochet est précédé d'un espace et le second suivi d'un espace ([]).
- B.** Chaque mention parallèle, de titre ou autre, est précédée d'un espace, signe égal, espace (=).
- C.** Chaque complément du titre est précédé d'un espace, deux points, espace (:), à moins que la ressource ne porte un mot ou une expression qui relie deux compléments du titre (ou plus) qui se succèdent.
- D.** La première mention de responsabilité suivant un titre est précédée d'un espace, barre oblique, espace (/).
- E.** Chaque mention de responsabilité suivante est précédée d'un espace, point-virgule, espace (;), sauf si on considère que ces mentions ne forment qu'une seule expression.
- F.** Les titres d'œuvres individuelles par différents auteurs, compositeurs, artistes, etc. et contenues dans une même ressource sont séparés par un point, espace (.).
- G.** Les titres d'œuvres individuelles par le même auteur, compositeur, artiste, etc. et contenues dans une même ressource sont séparés par un espace, point-virgule, espace (;).
- H.** Dans le cas de titres composés d'un titre commun et d'un titre dépendant, chaque indication d'ordre du titre dépendant, s'il y en a, ou chaque titre dépendant suivant le titre commun est précédé d'un point, espace (.).
- I.** Chaque titre dépendant suivant une indication d'ordre du titre dépendant est précédé d'une virgule, espace (,).
- J.** Une indication d'ordre du titre dépendant ou un titre dépendant suivant un complément du titre ou une mention de responsabilité est précédée par un point, espace (.).

Exemples

Titre propre [Indication générale du type de ressource]
 Titre propre [Indication générale du type de ressource] : complément du titre
 Titre propre [Indication générale du type de ressource] = Titre parallèle
 Titre propre [Indication générale du type de ressource] = Titre parallèle : complément du titre
 Titre propre [Indication générale du type de ressource] : complément du titre = Titre parallèle : complément du titre parallèle
 Titre propre [Indication générale du type de ressource] : complément du titre = complément du titre parallèle
 Titre propre [Indication générale du type de ressource] / mention de responsabilité
 Titre propre [Indication générale du type de ressource] = Titre parallèle / mention de responsabilité

- Titre propre [Indication générale du type de ressource] = Titre parallèle = Titre parallèle / mention de responsabilité
- Titre propre [Indication générale du type de ressource] : complément du titre : complément du titre / mention de responsabilité
- Titre propre [Indication générale du type de ressource] / mention de responsabilité = mention parallèle de responsabilité
- Titre propre [Indication générale du type de ressource] / mention de responsabilité = Titre parallèle / mention de responsabilité parallèle
- Titre propre [Indication générale du type de ressource] / mention de responsabilité ; deuxième mention de responsabilité ; troisième mention de responsabilité
- Titre [Indication générale du type de ressource] / mention de responsabilité. Titre / mention de responsabilité
- Titre [Indication générale du type de ressource] ; Titre / mention de responsabilité
- Titre [Indication générale du type de ressource] : complément du titre ; Titre : complément du titre / mention de responsabilité
- Titre [Indication générale du type de ressource] = Titre parallèle ; Titre = Titre parallèle / mention de responsabilité
- Titre commun. Titre dépendant [Indication générale du type de ressource]
- Titre commun. Indication d'ordre du titre dépendant, Titre dépendant [Indication générale du type de ressource]
- Titre commun. Indication d'ordre du titre dépendant [Indication générale du type de ressource]
- Titre commun. Titre dépendant [Indication générale du type de ressource] = Titre commun parallèle. Titre dépendant parallèle
- Titre commun. Titre dépendant [Indication générale du type de ressource] / mention de responsabilité
- Titre commun : complément du titre. Titre dépendant [Indication générale de type de ressource] : complément du titre
- Titre commun / mention de responsabilité. Titre dépendant [Indication générale du type de ressource] : complément du titre / mention de responsabilité = Titre commun parallèle / mention parallèle de responsabilité. Titre dépendant parallèle : complément du titre parallèle / mention parallèle de responsabilité

Source prescrite

On donne en zone 1 l'information trouvée dans la ressource mais non sur la source prescrite et on la met entre crochets, ou bien on la donne en zone 7. Des directives particulières (par exemple, [1.1.3.3](#), [1.1.4.3](#)) limitent la transcription en zone 1 de l'information trouvée dans la ressource.

Ressources textuelles imprimées

Musique notée

Page de titre ou substitut de la page de titre.

Ressources cartographiques imprimées

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo et images fixes et animées

La ressource elle-même, conteneur, matériel d'accompagnement.

Ressources électroniques

La ressource elle-même, documentation, matériel d'accompagnement, conteneur.

Ressources contenant différentes œuvres

Monographies

Quand il n'y a pas de source prescrite d'information pour l'ensemble de la ressource mais que chaque œuvre qu'elle contient comprend sa propre source prescrite d'information, on

peut considérer collectivement les différentes sources d'information, y compris celles des ressources tête-bêche contenant différentes œuvres, comme une seule source d'information.

Monographies multipartites

Quand il n'y a aucune source prescrite d'information s'appliquant à l'ensemble de la ressource, mais que chaque partie a sa propre source prescrite d'information, on choisit la source prescrite de la première partie disponible.

Ressources continues

Lorsque la ressource contient plusieurs œuvres, ayant chacune sa propre source prescrite d'information et sa propre numérotation, on rédige une description séparée pour chacune d'entre elles. On donne en zone 7 une explication appropriée pour relier les différentes descriptions.

Tous types de ressources

On donne en zone 7 l'information trouvée à l'extérieur de la ressource.

1.1 Titre propre

Note préliminaire

Le titre propre est composé du titre de la ressource sous la forme où il figure sur les sources d'information prescrites pour la zone du titre et de la mention de responsabilité. Il comprend les titres alternatifs et la conjonction reliant un titre alternatif à la première partie du titre propre.

Il peut être composé d'un titre commun et d'un titre dépendant lorsqu'une section, un supplément, une partie, etc., porte un titre ou une indication d'ordre qui ne permet pas de l'identifier sans l'adjonction du titre commun ou du titre de la ressource principale.

Le titre propre exclut tout titre parallèle (voir [1.3](#)) ou complément du titre (voir [1.4](#)).

On considère que les ressources qui ne portent pas de titre collectif n'ont pas de titre propre (pour le traitement de ces ressources voir [1.1.4.4](#)).

Pour choisir le titre propre quand un titre figure dans plusieurs langues et/ou écritures (sur la même source ou sur des sources différentes), voir [1.1.4.1](#), [1.1.4.2](#).

Pour des ressources autres que les ressources électroniques, la source du titre propre est donnée en zone 7 (voir [7.1.1.2](#)) si :

- a) pour les ressources textuelles imprimées, elle provient d'un substitut de la page de titre ; ou
- b) pour les ressources cartographiques et pour les ressources audio-visuelles, les enregistrements sonores, les enregistrements audiovisuels, les images fixes et animées, elle provient d'une source autre que la source principale d'information.

Dans le cas des ressources électroniques, la source du titre propre est toujours donnée en zone 7.

1.1.1 Le nom de fichier d'une ressource électronique n'est pas traité comme le titre propre à moins qu'il ne soit le seul nom : à l'intérieur de la ressource, dans le fichier ; à l'extérieur, sur la ressource, son conteneur, la documentation et autre matériel d'accompagnement (voir aussi [1.1.6](#)).

Exemples de titres propres

Type de la ressource	Titre sur la ressource	Titre propre
Film cinématographique <i>motion picture</i>	« Non-destructive inspection – a dollar saving diagnostic too »	Non-destructive inspection
Enregistrement sonore <i>sound recording</i>	« L'Ascension, hymne pour grand orchestre »	L'Ascension
Maquette <i>model</i>	« Muscular dynamism or Unique forms of continuity in space »	Muscular dynamism, or, Unique forms of continuity in space
Livre <i>book</i>	« Don Juan oder die Liebe zur Geometrie »	Don Juan oder Die Liebe zur Geometrie
Livre <i>book</i>	« Julie ou La nouvelle Héloïse »	Julie ou La nouvelle Héloïse
Livre <i>book</i>	« 音乐圣殿 古典音乐欣赏 »	音乐圣殿
Film fixe <i>filmstrip</i>	« French colonies in America. Colonies françaises d'Amérique »	French colonies in America
Publication en série <i>serial</i>	« Willing's press guide »	Willing's press guide
Journal <i>newspaper</i>	« Le Monde »	Le monde

Type de la ressource	Titre sur la ressource	Titre propre
Périodique <i>periodical</i>	« Cartactual »	Cartactual
Annuaire <i>yearbook</i>	« Farm & home almanac »	Farm & home almanac
Sous-collection <i>subseries</i>	« Kulturwissenschaften »	Kulturwissenschaften
Ressource intégratrice <i>integrating resource</i>	« Amazon.com »	Amazon.com
Ressource intégratrice <i>integrating resource</i>	« A century of lawmaking for a new nation »	A century of lawmaking for a new nation
Ressource intégratrice <i>integrating resource</i>	« www.opatija.hr »	WWW.opatija.hr
Ressource intégratrice <i>integrating resource</i>	« dubrovnikportal »	Dubrovnikportal
Ressource électronique <i>electronic resource</i>	« Mix and match games, Module 1– Letters »	Mix and match games. Module 1, Letters

1.1.2 Le titre propre est le premier élément de la description, même lorsqu'il est précédé sur la source prescrite d'information par des mentions de responsabilité, des mentions d'édition, des mentions de collection, des mentions de publication/distribution, une date, un prix ou toute autre information sans rapport avec le titre.

1.1.3 Formes du titre propre

Le titre propre peut prendre diverses formes.

1.1.3.1 Le titre propre peut être composé uniquement d'un ou de termes indiquant une catégorie d'ouvrage ou son contenu intellectuel ou artistique, ou bien d'un ou de termes génériques.

Exemples

Proceedings
Plays
Collected works
Journal
Textes et documents
Concerto
Drawings
Survey data
Software
Graphics
会议文集

1.1.3.2 Le titre propre peut être composé d'un nom de personne ou de collectivité lorsque la source prescrite d'information ne porte pas d'autre titre que ce nom.

Exemples

Sophocles
The British Museum
Kongress geografa Jugoslavije, Rijeka-Pula-Gorica, 3-8.X.1949
Museum diluvianum quod possidet Joh. Jacobus Scheuchzer

Arthur Sullivan
 The Beatles
 Michigan Institute on the Teaching of Librarianship
 Dian Fossey
 International Summer School on Computational and Mathematical Linguistics
 徐悲鸿
 三郎龍梅原
 김수근

1.1.3.3 Le titre propre peut être composé en totalité ou en partie d'un sigle, d'un acronyme ou d'un logo.

Exemples

ISBD(M)
 IFLA journal
 Collection CAP
 MM 51
 BASIC
 P.M.S.

Lorsque la forme développée figure sur la source prescrite d'information mais n'a pas été retenue comme titre propre (voir [1.1.4](#)), on la donne comme complément du titre (voir [1.4.3](#)) ou comme mention de responsabilité (voir [1.5.5.1](#)).

Lorsqu'elle n'est pas sur les sources prescrites, on peut donner la forme développée en zone 7 (voir [7.1.1.4](#)).

1.1.3.4 Le titre propre peut être composé de deux parties (dont chacune peut être considérée comme un titre) reliées par les termes « ou », « c'est-à-dire », etc. (ou leur équivalent dans une autre langue). La seconde partie est définie comme le titre alternatif.

Exemples

Eric, or, Little by little
 « Le tiers des étoiles » ou On ne sait pas quel ange
 Don Juan oder Die Liebe zur Geometrie
 Moriae encomium, or, A panegyrick upon folly
 Rechtschaffener Tantzmeister oder Gründliche Erklärung der frantzösischen Tantz-Kunst
 Lutèce ou Premier plan de la Ville de Paris
 The West India atlas, or, A compendious description of the West Indies
 Un giorno di regno ossia Il finto Stanislao
 Nina ou La folle par amour
 Belmont und Constanze oder Die Entführung aus dem Serail
 Dr. Strangelove, or, How I learned to stop worrying and love the bomb
 Marcel Marceau ou L'art du mime
 En liten catechismus eller Kort summe på then rette christelighe och catholiske troo
 袖珍神学, 或, 简明基督教词典
 ジュリエット物語, あるいは, 悪徳の栄え
 아라비안나이트, 일명, 千日夜話

Exemples de monographies anciennes

Collegium institutionum juris, sive Controversiae, antinomiae et difficultates
 librorum quatuor institutionum juris; ...
 Wunder-Spiegel, oder Göttliche Wunder-Werck, ...
 Evangelische Kirchen Harmonie, das ist: Der hoch-heiligen Skrift
 unterschiedene Texte, und Worte: ...
 Le mystère d'iniquité, c'est à dire L'histoire de la Papauté par quels progrez
 elle est montée à ce comble

Some considerations about the case of scandal, or Giving offence to weak brethren

L'ISBD ne prescrit pas la ponctuation avant ou après le mot de liaison. L'utilisation de cette ponctuation est laissée à la discrétion de l'établissement de catalogue.

1.1.3.5 Le titre propre peut comprendre des chiffres ou des lettres.

Exemples

Analytic theory of continued fractions II
 Knox County, Kentucky, marriage book BB & C
 Knitting I
 Knitting II
 International map of the world 1:1 000 000
 World 1:5 000 000 series 1106
 Le 01
 37 design and environment projects
 L und E
Commentaire : Le complément du titre se lit : Österreichisches Zentralorgan für Lebensmittel und Ernährung
 Dossiers CH+6
 In Cui Plinii Secundi Naturalis Historiae I. & II. cap. Libri xxx. Commentarius
 Evangelischer Gnaden-Strom, das ist: Sechs evangelische Historien, begrieffen im 2.3. und 4. Cap. Johannis. ...
 LXX. disputationes theologicæ; ...
 中国国界线画法标准样图(1:400万)
 900句开口篇
 한글 dBASE III plus 1.1H

Musique notée
Enregistrements sonores

Le titre propre peut comporter des mentions relatives à la tonalité, à la numérotation, à la date de composition et à la distribution d'exécution, lorsque le titre, à l'exclusion de ces mentions, désigne la forme ou le genre musical.

Exemples

String quintet no. 1, A major, op. 18
 Klavierkonzert Nr. 5, Es-Dur
 Sinfonia 1 (1970)
 Sonate en ré majeur, opus 3, pour violon
 Scherzo for two pianos, four hands
 降B作品第, 大调第一弦乐五重奏K174号

Sinon, ces mentions sont considérées comme des compléments de titre (voir [1.4](#)).

1.1.3.6 Le titre propre peut comprendre une mention de responsabilité, le nom d'un éditeur ou des indications relatives à d'autres éléments de la description (par exemple, une mention d'édition) lorsque, pour des raisons grammaticales, cette information fait partie intégrante du titre.

Exemples

Marlowe's plays
 Revai Nagy lexicon
 Newcomb-Engelmann's Populäre Astronomie
 Report of the Expert Group on Special Care for Babies
 Lettres inédites d'Anatole France à Paul Grunebaum-Ballin

Lettere edite ed inedite di Felice Orsini, G. Mazzini, G. Garibaldi e F.D. Guerrazzi intorno alle cose d'Italia
 Pocket volume of selections from the poetical works of Robert Browning
 The post-humous works of Robert Hooke
 Lucidario in musica di alcune oppenioni antiche, et moderne con le loro oppositioni, & resolutioni
 Le premier volume de messire Jehan Froissart lequell traicte des choses dignes de memoire aduenues tant es pays de France
 Cinema-Ed Bureau films for the year
 University of California publications in classical archaeology
 Willing's press guide
 Rapport de gestion de la Banque nationale suisse
 La Route Shell
 Mundy's map of the twin cities Edmonton & Strathcona
 Mozarts Klavierkonzerte
 Fantasien über Gedichte von Richard Dehmel für Klavier op. 9
 Charles Aznavour présente ses plus grands succès
 The Penguin book of Italian madrigals
 The vocal score and libretto of The merry widow
 The Esso student's business game
 The Sunday Times guide to the modern movement in the arts
 Adventure games of Derek Tyne
 Galaxy Inc.'s guide to spreadsheets
 Joe Lynn's payroll system
 Bruce Mitchell on dimensional analysis
 Monsieur Bossu's treatise of the epicke poem
 朗文常用英文词根词典
 鲁迅全集

Images animées

En général on ne considère pas les mentions d'interprète, réalisateur, producteur, présentateur, etc. comme faisant partie du titre propre lorsqu'elles précèdent ou suivent le titre, même si ces mentions sont grammaticalement reliées au titre.

Exemples

Star wars

Commentaire : L'écran-titre se lit : « Twentieth Century Fox presents Star wars »

Thief

Commentaire : L'écran-titre se lit : « Thief, with James Caan »

1.1.3.7 Le titre propre peut comprendre un titre commun et un titre dépendant, avec ou sans indication d'ordre du titre dépendant.

Exemples

Internationale Quartär-Karte von Europa. Blatt 8, Magnitogorsk
 Crecer como hijos de Dios. Libro del catequista
 Nueva enciclopedia Larousse. Suplemento

Exemple de monographie ancienne

Föreläsningar i fortification, / af Mårten Sturtzenbecher ... Första delen.
 1. om fältverk

1.1.4 Choix du titre propre

1.1.4.1 Ressource à source prescrite d'information unique

1.1.4.1.1 Lorsque la source prescrite d'information porte plusieurs variantes du titre dans la même langue et/ou écriture, on choisit le titre propre en tenant compte de l'importance typographique des titres, ou, en l'absence de différence typographique, de leur ordre de succession sur la source prescrite d'information. Si la typographie ou l'ordre de succession ne fournit pas la base d'un choix évident, on choisit comme titre propre le titre le plus complet.

Monographies anciennes

On choisit comme titre propre le premier titre figurant sur la source prescrite d'information.

Ressources continues

Lorsque le titre figure sous une forme développée et sous la forme d'un sigle ou d'un acronyme, on retient la forme développée comme titre propre et on donne comme complément du titre le sigle ou l'acronyme (voir [1.4.3](#)).

1.1.4.1.2 Lorsque les titres sont dans des langues et/ou écritures différentes (pour les titres parallèles, voir [1.3](#)), le titre propre est celui qui est dans la langue et/ou l'écriture du contenu de la ressource ou de sa partie principale.

Lorsque ce critère ne peut s'appliquer, on choisit le titre propre en tenant compte de l'importance typographique des titres, ou, en l'absence de différence typographique, de leur ordre de succession sur la source prescrite d'information.

1.1.4.2 Ressource à source prescrite d'information multiple

1.1.4.2.1 Lorsqu'une ressource a plusieurs sources d'information prescrites (comme c'est le cas pour les ressources en plusieurs langues ou écritures ayant une source prescrite d'information dans chaque langue ou chaque écriture), on choisit le titre propre sur la source prescrite d'information qui est dans la langue et/ou l'écriture du contenu de la ressource ou de sa partie principale.

1.1.4.2.2 Lorsque ce critère ne peut s'appliquer (soit parce que la ressource ne comporte pas de langue, soit parce que chaque langue et/ou écriture représente une part égale de la ressource), on choisit ainsi le titre propre :

Ressources imprimées ou ressources montrant les caractéristiques d'un livre imprimé (y compris les microreproductions)

Page de droite (recto) de deux pages de titre en regard, ou bien la première de deux pages de titre (ou plus de deux), au recto uniquement.

Dans le cas de ressources tête-bêche où le texte et/ou les sources d'information prescrites en deux langues et/ou écritures différentes sont d'une égale importance, le choix du titre propre est laissé à la discrétion de l'établissement de catalogage. On donne comme titre parallèle (voir [1.3.2](#)) le titre qui n'est pas retenu comme titre propre. On donne en zone 7 une note expliquant la présentation tête-bêche.

Monographies anciennes

Page de droite (recto) de deux pages de titre en regard, ou bien première page de plusieurs pages de titre imprimées au recto, à moins que cette première page n'apparaisse clairement comme un carton à détruire. On doit préférer une page de titre imprimée à une page de titre gravée.

Ressources cartographiques, Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo et images fixes et animées Ressources électroniques

La première des sources d'information multiples présentées séquentiellement.

1.1.4.3 Ressources contenant plusieurs œuvres et portant un titre collectif

Lorsqu'une ressource contient deux ou plus de deux œuvres individuelles et que la source prescrite d'information porte à la fois un titre collectif et les titres des œuvres individuelles, on choisit le titre collectif comme titre propre. On peut donner les titres des œuvres individuelles en zone 7.

Exemples

Three notable stories

En note : . – Réunit : Love and peril / the Marquis of Lorne. To be or not to be / Mrs. Alexander. The melancholy hussar / Thomas Hardy

Musik aus Frankreich

En note : . – Réunit : Hirtenweise ; Sarabande / Jean François Dandrieu. Der Kuckuck ; Rigaudon / Louis-Claude Daquin. Minuetto / François-Joseph Darcis. Allegro ; Siciliano / Antoine Dauvergne

Songs of the Beatles

En note : . – Réunit : Yellow submarine ; Yesterday ; Maxwell's silver hammer

Disneyland

En note : . – Réunit : Tomorrowland ; Fantasyland ; Frontierland ; Adventureland ; Main Street, USA

Dansons avec le Ry-Co jazz

En note : . – Réunit : Bolingo habiba : cara cara (24 min, 45 s). Liwa ya tata : boléro (3 min, 30 s). Bina charanga : charanga (3 min, 10 s). M'paugi ya munu : cha cha cha (3 min)

Winter games

En note : . – Réunit : Hit the slopes ; Hit the ice

Finance directions

En note : . – Réunit : Mortgages / B. Hardy. Loans / A. Martin-Smith. Retirement / R.T. Coûts contenues

조정래 문학상 수상 작품집

En note : . – Réunit : 유형의 땅 ; 인간의 문 ; 메아리 메아리

Monographies anciennes

On peut inclure dans le titre propre les titres des œuvres individuelles ou bien les donner en zone 7 ; dans ce dernier cas on indique l'omission dans le titre propre par des points de suspension.

Exemples

The spinning wheel's garland, containing several excellent new songs ...

En note : . – La page de titre porte : I. The good housewife's coat of arms. II. The spinning-wheel's glory. III. The taylor disappointed of his bride. IV The changeable world.

P. Virgillii Maronis Opera omnia ...

En note : . – La page de titre porte : Bucolica, Georgica, Aeneis ; Ciris et culex

ou

P. Virgillii Maronis Opera omnia : Bucolica, Georgica, Aeneis ; Ciris et culex ; / ...

Tractatus sex. ...

En note : . – La page de titre porte : 1. De electione Romani regis. 2. Paratitla recessuum imperii. 3. Comment: ad L. 5. §. 14. D. commodati. 4. De origine solduriorum. 5. De fundamentis juris publ. & politicae. 6. Apologia pro orthodoxis Germaniae Jctis contra D. Casparum Manziun

ou

Tractatus sex. 1. De electione Romani regis. 2. Paratitla recessuum imperii. 3. Comment : ad L. 5. §. 14. D. commodati. 4. De origine solduriorum. 5. De fundamentis juris publ. & politicae. 6. Apologia pro orthodoxis Germaniae Jctis contra D. Casparum Manziun. / ...

Heures chrétiennes, ou Occupations saintes, ...

En note : . – La page de titre porte : I. Les veritez chretiennes dans les Epitres & les Evangiles dominicales, plusieurs passages de l'Ecriture sainte, et l'Histoire de la passion. II. Les louanges chretiennes dans les cantiques spiritüels, les hymnes & les psaumes de l'eglise. III. Les instructions chretiennes dans le Petit catechême de feu Martin Luther, les symboles de la foi, & la confession d'Augsbourg. IV. Les prieres chretiennes tant publiques que particulieres. V. Les psaumes de David, nouvellement traduits selon la version allemande

1.1.4.4 Ressource contenant plusieurs œuvres et ne portant pas de titre collectif

Si dans une ressource qui ne porte aucun titre collectif une œuvre forme la partie prédominante de la ressource, on considère que le titre de cette œuvre est le titre propre et on donne les titres des autres œuvres en zone 7 (voir [7.7](#)).

Si aucune œuvre n'est la partie prédominante de la ressource, voir en [1.1.5.2.1](#) comment transcrire les titres des œuvres.

1.1.4.5 Ressource sans aucun titre

1.1.4.5.1 Quand une ressource ne porte aucun titre, on forge un titre que l'on transcrit entre crochets.

Le titre ainsi fourni doit être concis, refléter le domaine et/ou le sujet de la ressource, dans la langue et l'écriture de la ressource, ou dans le cas d'une ressource n'ayant pas de langue, dans la langue et l'écriture choisies par l'établissement de catalogage.

Exemples

[Phantom jet fighter landing at R.A.F. Leuchars, July 1971]

[Computer and information science technical reports, University of Florida]

[Mining claims in parts of Gloucester and Restigouche counties, New Brunswick, Canada]

[Coast of Maine from Owls Head to Penmaquid Point]

[Carte de la lune]

[北陵志略]

[日記]

On ajoute une note en zone 7 pour expliquer que le titre est restitué par le catalogueur.

1.1.4.6 Ressource constituant une partie ou un supplément d'une autre ressource

1.1.4.6.1 Lorsqu'une section, supplément, partie, etc. a un titre ou une dénomination insuffisants pour l'identifier sans y inclure le titre commun, le titre propre de la ressource comprend un titre commun et une indication d'ordre du titre dépendant et/ou un titre dépendant (c'est-à-dire un titre commun, une indication d'ordre de section et/ou un titre de section ; le titre de la ressource principale et le titre non distinctif d'un supplément ou d'un encart ; le titre de la collection principale, l'indication d'ordre d'une sous-collection et/ou le titre non distinctif d'une sous-collection ; le titre de la monographie multipartite et le titre non distinctif de la partie décrite, etc.).

Exemples

Advanced calculus. Student handbook

Histoire du peuple anglais au XIX^e siècle. Épilogue
 Ordnance Survey of Great Britain one inch to one mile map. Seventh series. Sheet 145, Banbury
 Italian secular song, 1606-1636. Florence
 The German pre-classics. Series A, George Philipp Telemann
 Mix and match games. Module 1, Letters
 IEE proceedings. A
 Acta Universitatis Carolinae. Philologica
 Geographical abstracts. C, Economic geography
 Kits for tots. Bimonthly filmstrip additions
 Art of advocacy. Structured settlements
 OSHA compliance manual. Application of key OSHA Topics
 采矿设计师手册. 4, 矿山机械卷
 企业管理基础. 教师手册

Exemple de monographie ancienne

Die Missionsgeschichte späterer Zeiten, oder Gesammelte Briefe der katholischen Missionare aus allen Theilen der Welt : ein wichtiger Beytrag zur Natur- Länder- und Völkerkunde, vorzüglich aber zur christlichen Erbauung. Der Briefe aus Ostindien erster Theil

Ressources continues

Lorsqu'on décrit un supplément ou un encart portant un titre dépendant, on donne également en zone 7 (voir 7.2.4.5) le titre de la ressource continue principale.

Lorsqu'on décrit une sous-collection portant un titre dépendant, on donne également en zone 6 le titre de la collection principale.

1.1.4.6.2 Lorsqu'on peut identifier un supplément, encart, partie, etc. d'une monographie multipartite sans inclusion du titre commun, le titre propre est le titre individuel du supplément, de l'encart, de la partie, etc. On donne le titre commun en zone 6.

Exemples

Mining and minerals

En zone 6 : . – (The law of South Africa ; vol. 18)

Bathymétrie de la terminaison sud de l'arc insulaire des Nouvelles-Hébrides

En zone 6 : . – (Contribution à l'étude géodynamique du Sud-Ouest Pacifique ; H.V. III-1)

Ernani

En zone 6 : . – (The works of Giuseppe Verdi. Series I, Operas = Le opere di Giuseppe Verdi. Sezione I, Opere teatrali ; vol. 5)

Art music from the Far East

En zone 6 : . – (Musical sources)

U.S. grain sales and shipments

En zone 6 : . – (GSR agricultural surveys)

社会科学ジャーナル

En zone 6 : . – (国際基督教大学学報 ; 2B)

Ressources continues

Lorsqu'on décrit un supplément ou un encart portant un titre indépendant, on donne également le titre commun en zone 7.

Exemple

Advances in physics

En note : . – Supplément de : Philosophical magazine = ISSN 0031-8086

1.1.4.6.3 Lorsque, pour des raisons grammaticales, le titre commun ou le titre de la ressource principale fait partie intégrante du titre du supplément, de la partie, etc., le titre propre est composé de la mention intégrale des deux titres.

Exemples

Supplement to Hain's Repertorium bibliographicum
 Geological basis for Vegetation of Southwest Africa
Commentaire : « Vegetation of Southwest Africa » est le titre de la ressource principale.
 Superfluous hair, from Mail order madrigals
 More graphics for Imagine that!
 Der ander Theil deß Formularij, zum Tractat von Commissarien vnd Commissionen
 Camerae Imperialis gehörig, in sechs Bücher abgetheilt

1.1.4.6.4 Indication d'ordre de la collection

Pour les publications en série, on ne transcrit pas comme titres dépendants les chiffres ou les autres informations qui indiquent une série chronologique ; ces informations sont données en zone 3 (voir [3.3.9](#)).

Exemple

Sur les pages de titre :
 Nuovo archivio veneto. Ser. 2 (1891-1900)
 Nuovo archivio veneto. Ser. 3 (1901-)
Titre propre : Nuovo archivio Veneto

1.1.5 Transcription

1.1.5.1 On transcrit le titre propre tel qu'il figure sur la source prescrite d'information, en respectant exactement son libellé ; toutefois, des modifications peuvent être faites dans l'emploi des majuscules ou dans la ponctuation (voir aussi [0.7](#)).

Exemples

Elements of mineralogy
 A view of Sir Isaac Newton's philosophy
 To Sir Richard Hill, Bart.
 Abstract of an Act of Parliament, 27 George 2d, 1754
 I am a jolly huntsman| My voice is shrill and clear
En note : . – Le titre est emprunté aux premiers vers du poème
 Sir, With submission, I have found out ways and means to add fifty thousand pound per
 annum for ever to the Crown
En note : . – Le titre est emprunté aux premières lignes du texte
 To the inhabitants of London and its environs. Awake! Arise! or be forever fall'n!
 The following was, as nearly as we could collect, the words and circumstances attendant
 on the proposal for peace
 Unto the right honourable the Lords of Council and Session, the petition of the Convenor
 and nine trades of Dundee
 Varias antiguidades de Portugal
 By the King, a proclamation for a general fast
 Der verkannte Werth des saechsischen bergbanes und desselben gute Sache
 The unabashed librarian
Commentaire : Le titre se présente sous la forme : « The U*N*A*B*A*S*H*E*D librarian »
 Nouvelle carte des pays du Marché commun
 La Camargue
 Carte de pollution des eaux superficielles de Languedoc-Roussillon par les détergents
 anioniques

A new and exact map of the Dominions of the King of Great Britain on ye continent of
North America

一般动力学（动力学、振动与控制）最新进展

Commentaire : Le titre se présente sous la forme : 一般动力学[振动与控制、动力学]最新进展

Exceptionnellement, on peut abrégé un titre propre en son milieu ou à la fin, s'il est très long, à condition de ne pas en altérer le sens, de ne pas perdre d'information essentielle ni d'introduire d'incorrection grammaticale. Lorsqu'on abrège le titre propre, il ne faut jamais omettre aucun des cinq premiers mots (ou des six premiers mots si le premier mot est un article). On signale les omissions par des points de suspension.

Monographies anciennes:

On transcrit dans la zone appropriée des informations telles que celles-ci : mention de responsabilité ne faisant pas grammaticalement partie du titre propre, mention d'édition, mention de collection, information sur la publication, impression, distribution, etc., date ou prix figurant en tête de la page de titre ou précédant le titre propre sur un substitut de la page de titre. On mentionne leur emplacement en zone 7.

L'information relative au titre et figurant sur la source prescrite d'information avant le titre par lequel l'œuvre est couramment identifiée, est mentionnée dans la description sans inversion dans le titre propre, même lorsque la typographie indique que la nature de cette information est celle d'un complément.

Exemples

Quę contineant duodecim ęneidos libri ... P Virgilij Maronis
Hereafter foloweth a litel boke called Colyn Cloute

Invocations pieuses, devises, pièces liminaires (y compris épigrammes et dédicaces) sont exclues sauf si elles constituent le seul titre ou font partie du titre propre par la typographie ou le sens.

Exemple

Haubtschluessel der teutschen vnd italiaenischen Sprache
Commentaire : Le titre est précédé de l'invocation « A.M.A.D. »

Ressources continues

On corrige les erreurs typographiques évidentes lorsqu'on transcrit le titre propre et on donne en zone 7 le titre tel qu'il se présente sur la ressource continue. Si on doute de l'orthographe d'un ou de plusieurs mots, on transcrit l'orthographe telle qu'on la trouve.

Exemples

Housing starts
En note : . – Sur le vol. 1, n° 1, le titre se lit : Housing sarts

mais

Lakeland librarian [sic]
Commentaire : Le titre se lit : « Lakeland lib*arian »

Si le titre comprend une date, un nom, un numéro, etc. qui varie d'une livraison ou partie à l'autre, ou d'une itération à l'autre, on omet cette date, ce nom, ce numéro. On signale cette omission par des points de suspension, sauf si l'omission se présente au début du titre.

Exemples

Report on the ... Conference on Development Objectives and Strategy
La sidérurgie française en ...
IFLA CD ...
Commentaire : Sur l'étiquette du disque : « IFLA CD 2001 ».

Frommer's Washington, D.C., on \$... a day
Commentaire : Sur la page de titre : « Frommer's Washington, D.C., on \$35 a day ».

The annual report of Governor ...

Commentaire : Sur la page de titre : « The annual report of Governor Rhodes ». Le nom du gouverneur change à chaque mandat.

Tagungsbericht der Österreichischen Gesellschaft für Gefäßchirurgie

Commentaire : Sur la page de titre : « 2. Tagungsbericht der Österreichischen Gesellschaft für Gefäßchirurgie ».

Publications en série

Si le titre propre comprend une mention qui fait référence à un titre précédent, à un titre absorbé, etc., et qui peut ou non être grammaticalement reliée au reste du titre, on ne transcrit pas cette mention en tant que partie du titre. On ne met pas de points de suspension. On donne en zone 7 les relations avec d'autres ressources.

Exemples

The serpentine muse

Et non : The serpentine muse, incorporating the ASH newsletter

En note : . – A absorbé : « The ASH newsletter »

International gas report

Et non : International gas report, including World gas report

En note : . – A absorbé : « World gas report »

1.1.5.2 Ressource sans titre collectif

1.1.5.2.1 Ressource sans titre collectif contenant deux ou plus de deux œuvres

Lorsque la ressource contient deux ou plus de deux œuvres et qu'elle n'a pas de titre collectif (voir 1.1.4.4), on donne les titres des œuvres individuelles dans l'ordre indiqué par leur importance typographique sur la source prescrite d'information ou, en l'absence de différence typographique, par leur ordre de succession sur la source prescrite d'information. On retient tout mot ou expression reliant les titres des œuvres d'un même auteur tels qu'ils figurent sur la source prescrite d'information (pour les œuvres d'auteurs différents, voir 1.5.5.11.2).

Exemples

The double-dealer ; Love for love ; The way of the world ; The mourning bride

Flash and filigree ; and, The magic Christian

La petite hutte ; suivi de Lorsque l'enfant paraît

Romeo and Juliet overture ; and, Capriccio italien

Meditation : op. 90 ; Klänge der Stille : op. 91

Infancy ; Childhood

Dixit Dominus : RV594 ; Stabat mater : RV621 ; Gloria in D major : RV588 ...

Electronic writing ; Functional grammar ; Verbal communication ...

初吻 ; 绿化树 ; 男人的一半是女人

Lorsqu'il y a un très grand nombre d'œuvres individuelles, on peut ne donner que les trois premiers titres, suivis de points de suspension. On peut donner le contenu complet en zone 7.

Monographies anciennes

On donne les titres des œuvres individuelles dans l'ordre indiqué par l'ordre des titres sur la page de titre. Lorsque la ressource comprend plusieurs pages de titre, on reporte en zone 7 les titres figurant sur les autres pages de titre.

Exemples

The floures of philosophie ; with The pleasures of poetrie annexed vnto them

...

The serving-man become a queen. Jockey of the green. The lass of Richmond Hill

The humble petition of a beautiful young lady. The Rvnd. Dr B = rk --- y's
answer to the young ladies petition

En note : . – Les deux titres sont des titres de départ sur la même page

Lorsque d'autres œuvres que celles nommées sur la page de titre figurent dans la ressource, qu'elles soient ou non sur des pages se présentant comme des pages de titre, on peut en mentionner les titres en zone 7.

Dans le cas d'une monographie multipartite où la numérotation de la partie fait partie du titre propre, on donne la numérotation de la dernière partie entre crochets introduite par un trait d'union, à la suite de la numérotation de la première partie.

Exemples

Prima [-decima] egloga della bucolica di Virgilio

En note : Titres sur les feuillets e6, f2, gl, h7, m4 verso: Elegia di Bernardo Pulci a Lorenzo de Medeci per lamorte di Cosimo. Bernardus Pulcius florentinus de obitu diue Simonette. Francisci de Arsochis senensis carmen bucolicum egloga prima [-iiii] incipit. Buccolica di Hieronymo Beniutione florentino. Bucolica di Iacopo Florino

Quinti Horati Flacci epistolarum liber primus [-secundus]

Exceptionnellement, lorsque la page de titre et les titres des œuvres distinctes ne donnent pas l'idée d'une collection, ou lorsque de nombreux titres sont compris dans cette ressource, on cite le titre sur la page de titre selon les prescriptions du premier paragraphe de [1.1.5.2.1](#) et on caractérise le contenu en zone 7. De manière facultative, on donne en zone 7 les titres des œuvres constitutives distinctes.

Exemples

Anno Regni Georgii II. Regis ... quinto. At the Parliament begun ... the
twenty thirteenth of January, 1731. : being the fifth session of this present
Parliament

En note : . – Recueil d'actes parlementaires entrés en vigueur en 1732.

Almanach des dames pour l'année 1830

En note : . – Recueil de pièces diverses.– Réunit : Almanach för året efter frälsarens Christi födelse, 1830 ; Vues des divers châteaux en Suède, avec description, 1829 ; Poésies fugitives

1.1.5.3 Titre commun et titre dépendant

Dans le cas d'une ressource avec un titre propre composé d'un titre commun et d'un titre dépendant, le premier élément transcrit est le titre commun, suivi d'une indication d'ordre du titre dépendant, ou d'un titre dépendant, ou des deux. Le titre dépendant est lié directement à son titre commun (pour les cas où un complément du titre ou une mention de responsabilité doivent être intercalés, voir [1.4.4.6](#), [1.5.5.12](#)). On donne entre crochets le(s) titre(s) dépendant(s) figurant dans la ressource mais non sur la source prescrite d'information.

Exemples de ressources continues

Sections

Acta biologica. Protozoa

Études et documents. Série C

Journal of polymer sciences. Part A, General paper

Section et sous-sections

Analele Universității București. Seria științe sociale. Estetică

Pubblicazioni dell'Università cattolica del Sacro Cuore. Contributi. Serie 3a,
Varia

Suppléments

Dansk periodicafortegnelse. Supplement

La lettre du maire. Textes et documents

The Baker Street journal. Christmas annual

Sous-collections

Collection Armand Colin. Section de philosophie

Studia religiosa Helvetica. Series altera

1.1.5.4 Texte affiché ne portant pas de titre propre

Lorsque la ressource présente un texte en évidence mais ne porte pas de titre propre (comme dans le cas de certaines affiches, posters, panneaux muraux, etc.), on transcrit comme titre propre le texte en son entier ou sous une forme abrégée.

On ne signale pas la suppression d'expressions ou de phrases complètes. On indique toute abréviation à l'intérieur des expressions ou des phrases par des points de suspension.

L'ordre des mentions dans la transcription est déterminé par leur importance typographique et la mise en page de ces mentions dans la ressource. On retient les éléments importants du texte tels que noms de produits ou d'organisations, noms, lieux et dates d'événements. On peut donner en zone 7 des compléments d'information sur ceux-ci ou sur tout autre aspect du contenu. La ponctuation est laissée à la discrétion de l'établissement de catalogage ; toutefois, il faut éviter toute combinaison de signes de ponctuation et d'espaces ayant une fonction particulière dans cette zone du schéma de l'ISBD.

Exemples

Emprunt national 1920 - Souscrivez - Banque de Paris et des Pays-Bas

Tales of wonder, no. 3 - The horror in the telescope, by Edmond Hamilton

En note : . – Texte transcrit d'une reproduction agrandie de couverture de magazine

« Comment trouvez-vous ce petit vin-là ... »

En note : . – Titre de départ abrégé

Court cases 1969 ... by counties in southeastern Connecticut

Monographies anciennes

On indique la suppression ou l'abréviation par des points de suspension. L'ordre des mentions dans la transcription est déterminé par l'ordre des informations sur la ressource.

1.1.6 Variantes du titre

On traite comme des compléments du titre les variantes du titre (autres que les titres parallèles, voir [1.3](#)) non retenues comme titre propre, lorsqu'elles figurent sur la source prescrite d'information. On donne en zone 7 les variantes du titre qui figurent ailleurs dans la ressource.

Exemples

Die Sage von den Nibelungen : Nibelungenlied

Voyage to Venus : Perelandra

The devils : The possessed

Concerto op. 7,7 : Konzert A-Dur für Streichorchester

Sinfonie Nr. 3 : Eroica

Barbara

En note : . – Titre de la pochette : « Barbara, l'aigle noir »

第三交响曲 : 英雄

Monographies anciennes

On traite comme des compléments du titre les variantes de titre et les titres originaux dans la langue du titre propre (autres que les titres parallèles, voir [1.3](#)) non retenus comme titre propre, lorsqu'ils figurent sur la page de titre. On donne en zone 7 les variantes de titre qui figurent ailleurs dans la ressource.

Exemples

Hodoegus : Igazsagra vezerlö kalauz

Seculum Davidicum redivivum : the divine right of the revolution scripturally and rationally evinced and applied

Commentaire : Le titre anglais est clairement inféodé au titre latin d'après la typographie.

Phiala sanctorum ... Modlitby nábožné ...

Commentaire : On a omis la référence biblique « Apocal.5 »

Ressources continues

On donne en zone 7 (voir [7.1.1.3](#)) les variantes du titre (autres que les titres parallèles, voir [1.3](#)) non retenues comme titre propre, qu'elles figurent sur les sources d'information prescrites ou ailleurs dans la ressource.

Ressources cartographiques

On peut donner en zone 7 (voir [7.1.1.3](#)) les variantes du titre (autres que les titres parallèles, voir [1.3](#)) non retenues comme titre propre.

Ressources électroniques

On peut donner en zone 7 les noms de fichier non retenus comme titre propre (voir [1.1.1](#)) lorsqu'ils figurent sur la source prescrite d'information.

1.1.7 Changements dans le titre propre

Des changements dans le titre propre peuvent entraîner la rédaction d'une nouvelle description (voir [0.2.4](#) et [7.1.1.6](#)).

Publications en série

On fait une nouvelle description s'il se produit un changement majeur dans le titre propre (voir [0.2.4](#)).

S'il se produit un changement mineur dans le titre propre, on fait une note sur le changement si on le juge important pour les utilisateurs du catalogue (voir [7.1.1.6.1](#)).

Lorsqu'un titre de sous-collection jusque-là dépendant devient indépendant, on décrit la sous-collection sous ce titre indépendant qui est devenu son titre propre. Dans ce cas, on transcrit le titre de la collection principale en zone 6 et, s'il y a lieu, l'indication d'ordre de la sous-collection comme numérotation à l'intérieur de la collection.

Exemples

Studia latina Upsaliensia

En zone 6 : . – (Acta Universitatis Upsaliensis)

British journal of applied physics

En zone 6 : . – (Journal of physics ; D)

De puiterveense Helleveeg

En zone 6 : . – (Toneelspeelen ; t. 6)

Suppléments et encarts

Lorsque le titre d'un supplément ou d'un encart jusque-là dépendant devient indépendant, on décrit le supplément ou l'encart sous ce titre indépendant qui est devenu son titre propre.

On transcrit le titre de la ressource continue principale en zone 7 (voir [7.2.4.5](#)).

Ressources intégratrices

S'il se produit un changement dans le titre propre, on ne fait pas de nouvelle description, on remplace le titre propre dans la description existante par le nouveau titre et on donne le titre précédent en zone 7 (voir [7.1.1.6.2](#)).

Monographies multipartites

S'il se produit un changement dans le titre propre, on fait une note sur le changement si on le juge important pour les utilisateurs du catalogue. On ne fait pas de nouvelle description.

1.2 Indication générale du type de ressource ¹³

1.2.1 Note préliminaire

L'indication générale du type de ressource a pour but de signaler, en termes généraux et au début de la description, la catégorie de ressource à laquelle appartient la ressource.

L'indication générale du type de ressource est facultative, mais son inclusion est utile dans des catalogues ou des bibliographies intégrés (c'est-à-dire. un catalogue contenant des notices décrivant plusieurs types de ressources).

Exemples

La mer [Musique notée] ; Khamma ; Rhapsody for clarinet and orchestra / Claude Debussy

La mer [Enregistrement sonore] ; Khamma ; Rhapsody for clarinet and orchestra / Claude Debussy

1.2.2 Si on donne l'indication générale du type de ressource, on la donne immédiatement après le titre propre. On la donne dans la langue et l'écriture choisies par l'établissement de catalogue.

Exemple

Les trois mousquetaires [Texte imprimé]

1.2.3 Lorsque la ressource comprend une partie principale et une ou des partie(s) secondaire(s) n'appartenant pas à la même catégorie générale de ressource (par exemple, une ressource imprimée accompagnée d'un disque ou d'une carte, une partition accompagnée d'un disque, un film fixe accompagné d'une brochure descriptive, un disque accompagné d'un livret et d'un panneau mural, une ressource électronique accompagnée d'un manuel et d'un panneau mural), l'indication générale du type de ressource se rapporte uniquement à la partie principale de la ressource.

Exemples

Examining documents [Image projetée]

En note : . – Transparents accompagnés de son, manuels du professeur, livres d'exercices et questionnaires

E-Z math [Ressource électronique]

En note : . – Logiciel accompagné de manuels du professeur, manuels de l'élève et carte questions-réponses

1.2.4 Lorsque la ressource comprend des parties appartenant à deux ou plus de deux catégories générales de ressource dont aucune n'est prédominante (par exemple, un ensemble éducatif composé d'un enregistrement sonore, de films fixes et de panneaux muraux), on utilise selon le cas, l'indication générale du type de ressource «Multimédia» ou son équivalent dans une autre langue et/ou écriture (voir les définitions du [Glossaire](#)).

1.2.5 Ressource sans titre collectif

Lorsque la ressource comprend deux ou plus de deux œuvres et qu'elle n'a pas de titre collectif (voir [1.1.4.4](#)), on donne l'indication générale du type de ressource après le premier titre, si on la donne.

Exemples

Follia [Musique notée] : Bewegungen / Klaas de Vries. Muziek II / Peter-Jan Wagemans

A Shropshire lad [Enregistrement sonore] ; The banks of green willow ; Two English idylls / George Butterworth. Variations on a theme of Frank Bridge, op. 10 / Benjamin Britten ; Academy of St. Martin-in-the-Fields ; directed by Neville Marriner

Building economics [Ressource électronique] ; Regulatory technology / Hiram Merritt. Construction standards / Theodore McGoldrick

¹³ Actuellement en cours de révision, l'indication générale du type de ressource est examinée par le Groupe de révision de l'ISBD.

Tax writer [Ressource électronique] ; Managing income ; Taking stock / Donald Gaudreau

中华人民共和国国歌 [Sound recording] / 田汉词 ; 聂耳曲. 国际歌 / 欧仁·鲍迪埃词 ;
比尔·狄盖特曲

1.3 Titre parallèle

Note préliminaire

Un titre parallèle consiste en un titre dans une langue et/ou écriture différente(s) de celle du titre propre et qui est présenté comme un équivalent du titre propre sur la (les) source(s) prescrite(s) d'information.

1.3.1 Une ressource peut avoir un ou plus d'un titre parallèle.

Exemples

European journal of cancer [Texte imprimé] = Journal européen de cancérologie =
Europäische Zeitschrift für Cancerologie
International map of natural gas fields in Europe [Ressource cartographique] = Carte
internationale des champs de gaz naturel en Europe
Alles in allem [Texte imprimé] = Tout compte fait
Новости систематики высших растений [Texte imprimé] = Novitates systematicae
plantarum vascularium
Die Schweiz aus der Vogelschau [Ressource cartographique] = La Suisse vue à vol
d'oiseau = La Svizzera a volo d'uccello = A bird's eye view of Switzerland
英法汉小词典 [Texte imprimé] = A pocket English-French-Chinese dictionary =
Dictionnaire anglais-français-chinois de poche
歌舞伎 [Texte imprimé] = Kabuki
아리랑 [Enregistrement sonore] = Arirang

Lorsqu'un titre parallèle est lié grammaticalement à une autre partie de la description, on ne le traite pas comme un titre parallèle.

1.3.2 Lorsque la source prescrite d'information porte des titres en plusieurs langues et/ou écritures, on peut transcrire en titres parallèles les titres non retenus comme titre propre (voir [1.1.4.1.2](#), [1.1.4.2](#)). On inclut les titres parallèles lorsqu'ils sont nécessaires à l'identification, ou bien jugés importants pour les utilisateurs du catalogue.

Exemples

Album for the young [Musique notée] = Album für die Jugend
Herfra til evigheden [Film cinématographique] = From here to eternity
Beyond horizons [Ressource électronique] = Allende los horizontes
세계를 간다 [Enregistrement vidéo] = Video world tour guide

Dans le cas de ressources imprimées tête-bêche où le texte et les pages de titre se présentent en deux langues et/ou écritures différentes avec une importance égale (voir [1.1.4.2.2](#)), on donne en titre parallèle le titre non retenu comme titre propre.

1.3.3 Un titre parallèle peut revêtir les mêmes formes variées que le titre propre (voir [1.1.3](#)).

Lorsqu'une mention de responsabilité, une mention de complément du titre ou une mention relative à la Zone de publication, production, diffusion, etc., peut être liée grammaticalement à un titre parallèle, on la transcrit comme faisant partie du titre parallèle.

Exemples

Ἰνστίτουτα Θεοφίλου Ἀντικίσσωρος = Institutiones iuris ciuilis in graecam linguam per
Theophilum Antecessorem olim traductae ac fusissime planissimeque explicate
Νόννου Πανοπολίτου Διονυσιακά = Nonni Panopolitae Dionysiaca : nunc primum in
lucem edita, ex bibliotheca Ioannis Sambuci Pannonij

1.3.4 On peut traiter comme un titre parallèle le titre original dans une langue autre que celle du titre propre, à la condition qu'il figure sur la source prescrite d'information et qu'il ne soit pas lié grammaticalement à d'autres éléments de la description (par exemple, s'il constitue un titre alternatif, voir [1.1.3.4](#) ; s'il fait partie du complément du titre, voir [1.4.1](#) ; s'il fait partie de la mention de responsabilité, voir [1.5.3.4](#) ; s'il fait partie de la mention d'édition, voir [Zone 2](#)).

Exemples

Looser wins [Texte imprimé] = Les séquestrés d'Altona.

Tétralogie [Musique notée] = Der Ring des Nibelungen

Alexandri Aphrodisiensis in Sophisticos Aristotelis elenchos commentaria = Αλεξάνδρου Ἀφροδισίεως ἀποσημειώσεις εἰς τοὺς σοφιστικὸς ἐλέγχους

On peut donner en zone 7 le titre original dans une langue autre que celle du titre propre et qui ne figure pas sur la source prescrite d'information.

Exemple

Das Zeitalter der Atomkraft [Texte imprimé]

En note: . – Traduit de : « The era of atomic power »

Commentaire: Titre original au verso de la page de titre

Pour le titre original dans la langue du titre propre, voir [1.4.1](#).

1.3.5 Transcription

1.3.5.1 Si on donne un titre parallèle qui figure sur la source prescrite d'information, on le transcrit en respectant exactement son libellé ; toutefois, des modifications peuvent être faites dans l'emploi des majuscules et dans la ponctuation.

Exemples

Breathless [Enregistrement vidéo] = À bout de souffle

Pièces de clavecin [Musique notée] = The complete harpsichord suites

French colonies in America [Image projetée] = Colonies françaises d'Amérique

History of the French language [Ressource électronique] = Histoire de la langue française

Exceptionnellement, on peut abrégé un titre parallèle. On signale les omissions par des points de suspension.

On suit les instructions données en [1.1.5.1](#) pour ce qui est de l'abréviation de titres parallèles très longs, de l'omission des dates, des numéros, etc. et de la transcription d'erreurs typographiques évidentes.

1.3.5.2 Lorsqu'une source prescrite d'information porte plusieurs titres parallèles, on transcrit ces titres, si on les donne, dans l'ordre indiqué par leur importance typographique sur la source prescrite d'information ou, en l'absence de différence typographique, par leur ordre de succession sur la source prescrite d'information.

Exemples

Majaladda xeerka [Texte imprimé] = Majallat al-qanun = Law quarterly review

Swiss financial year book [Texte imprimé] = Schweizerisches Finanz-Jahrbuch =
Annuaire financier suisse = Annuario finanziario svizzero

Le nozze di Figaro [Musique notée] = Die Hochzeit des Figaro = The marriage of Figaro

Composizioni per liuto [Musique notée] = Lute compositions = Lautenstücke

Quattro concerti per l'organo ed altri stromenti [Enregistrement sonore] = Vier
Orgelkonzerte = Four organ concertos = Quatre concertos pour orgue

Snow White and Red Rose [Ressource électronique] = Blancanieves y Rosaroja =
Schneewittchen und Rosenroth

Monographies anciennes

Lorsqu'une source prescrite d'information porte plus d'un titre parallèle, on transcrit ces titres, si on les donne, dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source prescrite d'information. On transcrit, dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la

source prescrite d'information, toute autre information relative à la zone du titre et de la mention de responsabilité située entre un titre propre et un titre parallèle ou entre des titres parallèles ; on la fait précéder de la ponctuation prescrite appropriée.

Exemple

Joh. Amos Comenii Orbis sensualium pictus trilinguis, hoc est Omnium fundamentalium in mundo rerum & in vita actionum pictura et nomenclatura Latina, Germanica & Hungarica : cum titulorum juxta atq[ue] vocabulorum indice = Die sichtbare Welt in dreyen Sprachen, Das ist Aller Vornehmsten Welt-Dinge und Lebens-Verrichtungen Vorbildung und Lateinische, Deutsche und Vngarische Benamung : sampt einem Tittel- und Wörter-Register = A' Látható világ háromféle nyelven, az-az Minden derekassab ez világon lévő dolgoknak és az életben való cselekedeteknek le-ábrázolása és Deák, Német és Magyar megnevezése : A' fellyül való írásoknak és szóknak laystromával

1.3.5.3 On peut soit donner en zone 1 et entre crochets les titres parallèles qui figurent sur des sources d'information non retenues comme sources d'information prescrites, soit les donner en zone 7. On peut donner en zone 7 les titres parallèles qui apparaissent ailleurs dans la ressource.

1.3.5.4 Ressource sans titre collectif

Lorsque la ressource contient deux ou plus de deux œuvres sans porter de titre collectif (voir 1.1.4.4) et que chacune des œuvres distinctes, ou du moins certaines d'entre elles, porte(nt) un ou des titre(s) parallèle(s), on donne chaque titre parallèle, si on le donne, à la suite du titre auquel il se rapporte.

Exemples

The enticing products of France [Image projetée] = Les produits séduisants de la France.
Grape harvesting in Languedoc = La vendange en Languedoc

Du er ikke alene [Film cinématographique] = You are not alone. Opname = In for treatment

Sur le mariage [Texte imprimé] = Über die Ehe ; Lessing ; Freud et la pensée moderne = Freud in der modernen Geistesgeschichte ; Mon temps = Meine Zeit

De l'autre côté du miroir et de ce que Alice y trouva [Texte imprimé] = Through the looking glass and what Alice found there ; La chasse au Snark = The hunting of the Snark

Monographies anciennes

Lorsque la ressource comprend deux ou plus de deux œuvres sans titre collectif (voir 1.1.4.4), et que chacune des œuvres distinctes, ou du moins certaines d'entre elles, porte(nt) un ou des titre(s) parallèle(s), on donne les titres parallèles dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la ressource.

Lorsqu'il y a une source prescrite d'information pour l'ensemble de la ressource, on donne les titres parallèles dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source prescrite d'information. Lorsqu'il n'y a pas de source prescrite d'information pour l'ensemble de la ressource, mais que les œuvres qui y sont contenues ont leurs propres sources d'information prescrites utilisées collectivement comme source d'information unique, on donne les titres parallèles dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur chacune des sources d'information prescrites.

Exemple

Ταδε ενεστιν εν τωδε τω βιβλιω. Λουκιανου. Φιλοστράτου Είκονες ; του αύτου 'Ηρωικά ; του αύτου Βίοι σοφιστων. Φιλοστράτου Νεωτέρου Είκωνες Καλλιστράτου Εκφάσεις = Qve hoc volvmine continentvr. Luciani Opera. Icones Philostrati ; eiusdem Heroica ; eiusdem Uitae sophistarum. Icones Iunioris Philostrati. Descriptiones Callistrati ...

Si on donne un complément d'information relatif à la zone du titre et de la mention de responsabilité qui peut se trouver entre le titre d'une œuvre et son titre parallèle ou entre des

titres parallèles, on le transcrit dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source prescrite d'information, précédé de la ponctuation prescrite appropriée.

Exemple

Directio methodica processus iudicarii iuris consuetudinarii incltyi Regni Hungariae / per M. Joannem Kithonich de Koztanicza ... = Rövid igazgatás a' nemes Magyar Orszagnak es hozzá, tartozó Részeknek szokott törvény folyasiról / melyet deákból magyar nyelvre fordított Kaszoni Janos

1.3.5.5 Titres parallèles communs et titres parallèles dépendants

Dans le cas d'une ressource portant un titre propre composé d'un titre commun et d'un titre dépendant, on transcrit le(s) titre(s) commun(s) parallèle(s) et le(s) titre(s) dépendant(s) parallèle(s) à la suite du titre commun et du titre dépendant, si on les donne.

Exemples

Godišen zbornik na Zemjodelsko-šumarskiot fakultet na Univerzitetot vo Skopje.
Zemjodelstvo [Printed text] = Annuaire de la Faculté d'agriculture et de sylviculture de l'Université de Skopje. Agriculture

Dansk periodicafortegnelse. Supplement [Printed text] = The Danish national bibliography. Serials. Supplement

中国动物志. 昆虫纲. 第四十六卷, 膜翅目. 茧蜂科(四). 窄径茧蜂亚科 [Printed text] = Fauna sinica. Insecta. Vol. 46, Hymenoptera. Braconidae (IV). Agathidinae

1.3.5.6 Changements dans le titre parallèle des ressources continues et des monographies multipartites

Publications en série Monographies multipartites

Si un titre parallèle est ajouté, omis, ou modifié sur des livraisons ou parties suivantes, on indique ces changements dans une note en zone 7 (voir [7.1.3](#)) lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue.

Ressources intégratrices

Si un titre parallèle est ajouté, omis ou modifié dans des itérations suivantes, on change la description pour rendre compte de la dernière itération et on donne les premiers titres parallèles en zone 7 (voir [7.1.3](#)) lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue.

1.4 Complément du titre

Note préliminaire

Le complément du titre consiste en un mot ou une expression, ou un groupe de caractères, liés ou subordonnés au titre propre, au(x) titre(s) parallèle(s) ou aux titres des œuvres distinctes contenues dans la ressource.

Exemples

- Basse vallée de l'Aude, exploitation des aquifères, risques de pollution [Ressource cartographique] : situation en 1972
- Edgar Degas [Texte imprimé]: pastels, lavis, gouaches, esquisses
- Les plaideurs [Texte imprimé] : comédie
- Motor road map of South-East England [Ressource cartographique] : showing trunk and other classified roads
- Bilder einer Ausstellung [Musique notée] : zehn Stücke für Klavier
- Klavierkonzert in A, KV 414 [Musique notée] : Ausgabe für Klavier, 2 Violinen, Viola und Violoncello
- Petrushka [Enregistrement sonore] : revised version, 1947
- WWW.hr [Ressource électronique] : Croatian homepage since 1994 / editor-in-chief Gordan Gledec
- Le Louvre [Ressource électronique] : peintures & palais
- Léonard de Vinci [Film cinématographique] : géant de la Renaissance
- Dynamics of a molecule in a cage [Film cinématographique] : CH4 in NaA Zeolite
- Abbado in Berlin [Enregistrement vidéo] : the first year
- Almageste [Enregistrement vidéo] : voyage céleste sur ordinateur
- Royalists and puritans [Image fixe] : 1635-1660
- Sibilla Frigia [Image fixe] : vidi leccelso idio che fragellare
- アジア語楽紀行 [Texte imprimé] : 旅するタイ語
- 語楽紀行アジア [Enregistrement vidéo] : 語タイする旅
- 느낌여행 오지체험 [Enregistrement vidéo] : 삼척 내미로 마을

Ressources continues

Dans le cas des ressources continues autres que les publications à feuillets mobiles à mise à jour, on omet de la description le complément du titre, sauf si on le juge important pour les utilisateurs du catalogue ; on peut également l'abréger. Si on l'omet de la description, on peut donner le complément du titre en zone 7 (voir [7.1.3](#)).

Lorsque le titre propre est composé uniquement du nom d'une collectivité (voir [1.1.3.2](#)) et qu'en pareil cas un complément d'information sur la nature ou le contenu de la ressource serait utile, on peut donner cette information comme complément du titre, entre crochets, lorsqu'elle figure dans la ressource ; lorsqu'elle est prise hors de la ressource, on peut la donner en zone 7 (voir [7.1.3](#)).

Exemple

Société d'études de la province de Cambrai [Texte imprimé] : [bulletin]

Publications à feuillets mobiles à mise à jour

On inclut le complément du titre lorsqu'il est nécessaire à l'identification ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue. On ne retient pas un complément du titre consistant seulement en termes relatifs à la fréquence du contenu.

1.4.1 On traite comme complément du titre, le titre original d'une œuvre dans la même langue que celle du titre propre lorsqu'il figure sur la source prescrite d'information (voir aussi [1.1.6](#)).

Exemple

Die Sage von den Nibelungen [Texte imprimé] : Nibelungenlied

1.4.2 Une mention de complément du titre peut inclure une mention de responsabilité, le nom d'un éditeur ou des indications relatives à d'autres éléments de la description (par exemple, une mention d'édition) lorsque, pour des raisons grammaticales, une telle mention fait partie intégrante du complément du titre.

Toute information qui apparaît comme un complément du titre et qui inclut l'un des éléments exigibles (par exemple, une mention de responsabilité) est donnée soit comme complément du titre, soit ailleurs dans la notice.

On donne les autres compléments du titre quand ils sont nécessaires à l'identification ou bien jugés importants pour les utilisateurs du catalogue.

Exemples

In search of light [Texte imprimé] : the broadcasts of Edward R. Murrow 1938-1961

The psychology of second language learning [Texte imprimé] : papers from the Second International Conference of Applied Linguistics, Cambridge, 8-12 September 1969

Heil Harris! [Texte imprimé] : a novel based on the television series "The Avengers"

Le encicliche sociali di Leone XIII e Pio XI [Texte imprimé] : testo latino e traduzione italiana della "Rerum novarum" e della "Quadragesimo anno" con riferimenti ad altri documenti pontifici

The greenwood tree [Texte imprimé] : newsletter of the Somerset and Dorset Family History Society

Esquisse géologique de la Thakkola, Népal central [Texte imprimé] : missions géologiques du C.N.R.S.

Black holes [Ressource électronique] : Sidney Owen's space games

Motor road map of South-East England [Ressource cartographique] : showing trunk and other classified roads

21世纪的信息资源编目 [Texte imprimé] : 第一届全国文献编目工作研讨会论文集

Monographies anciennes

Transcrire l'information dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source prescrite d'information peut également aboutir à ce que le titre alternatif ou des détails relatifs aux annexes ou aux autres suppléments (voir [1.5.4.4](#)) soient donnés comme complément du titre.

Exemples

Les pommes de terre, considérées relativement à la santé & à l'économie [Texte imprimé] : ouvrage dans lequel on traite aussi du froment & du riz

Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture [Texte imprimé] : dans lequel on essaye de prouver combien il est important pour le progrès des arts que les hommes en place en acquièrent les connoissances élémentaires

An exposition vpon the Prophet Ionah [Texte imprimé] : contained in certain sermons, preached in S. Maries Church in Oxford

Théâtre de Pierre Corneille [Texte imprimé] : avec des commentaires et autres morceaux intéressans

1.4.3 On traite la forme développée d'un titre propre composé d'un sigle ou d'un acronyme comme un complément du titre lorsqu'elle figure sur la source prescrite d'information.

Exemples

ISBD(CM) [Texte imprimé] : international standard bibliographic description for cartographic materials

SPSS [Ressource électronique] : statistical package for the social sciences

Lorsqu'on retient la forme développée comme titre propre (voir aussi [1.1.3.3](#)), on donne comme complément du titre le sigle ou l'acronyme figurant sur la source prescrite d'information.

Exemple

Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain [Texte imprimé] : CILL

Ressources continues

Lorsque le titre propre est composé en totalité ou en partie d'un sigle ou d'un acronyme (voir aussi [1.1.3.3](#)) et qu'on peut trouver la forme développée sur une source autre que la source prescrite d'information, on ne la traite pas comme complément du titre mais on peut la donner en zone 7 (voir [7.1.1.4](#)).

Exemple

Collection CAP [Texte imprimé]

En note : . – Forme développée du titre : « Collection clés de l'amélioration personnelle »

1.4.3.1 Titres incomplets ou ambigus

Lorsque le titre est incomplet ou ambigu, on peut le compléter par un supplément d'information trouvé dans la ressource. On traite cet ajout comme un complément du titre et on le met entre crochets.

Exemples

Kauheat karnevaalit [Texte imprimé] : [opiskelijaliike Tampereen Yliopistossa]

Stephen Bone [Texte imprimé] : [an exhibition catalogue] 8th-31st October, 1986

I våra hus [Texte imprimé] : [dikter]

Vegetation [Ressource cartographique] : [in Botswana]

Département de l'Yonne [Ressource cartographique] : [carte routière]

Florida [Ressource cartographique] : [tourist map]

Street map of Flagstaff, Arizona [Ressource cartographique] : [walking tours]

1.4.4 Transcription

1.4.4.1 Si on donne une mention de complément du titre, on la transcrit à la suite du titre auquel elle se rapporte (voir aussi [1.4.4.6](#), [1.4.4.7](#), [1.4.4.8](#)).

1.4.4.2 Si on donne une mention de complément du titre, on la transcrit en respectant exactement son libellé ; toutefois, des modifications peuvent être faites dans l'emploi des majuscules ou dans la ponctuation. Exceptionnellement, on peut abrégé les compléments du titre. Lorsqu'on abrège le complément du titre, il ne faut omettre aucun des cinq premiers mots (les six premiers si le premier mot est un article). Les omissions sont signalées par des points de suspension.

Ressources continues

On suit les consignes données en [1.1.5.1](#) en ce qui concerne l'abréviation de compléments du titre très longs, l'omission de dates, numéros, etc. et la transcription d'erreurs typographiques évidentes.

Publications à feuillets mobiles à mise à jour

On ne retient pas un complément du titre consistant seulement en termes relatifs à la fréquence du contenu.

1.4.4.3 On peut transcrire à la suite du titre propre une mention de complément du titre qui figure avant le titre propre sur la source prescrite d'information, s'il n'y a pas d'impossibilité grammaticale ou autre. Sinon, on peut la donner en zone 7 (voir [7.1.3](#)).

Exemples

« Je roule sans accident ! » [Texte imprimé]

En note : . – En tête du titre : « Un professionnel de l'auto vous dit »

Tam-Tam [Musique notée] : aus dem Repertoire von Nico Palermo

Commentaire : « Aus dem Repertoire von Nico Palermo » figure en tête de la page de titre.

Women's track and field [Image projetée]

En note : . – En tête du titre : « Here are your color slides »

Monographies anciennes

Pour la transcription du complément du titre précédant le titre le plus en évidence sur la source prescrite d'information, voir [1.1.5.1](#).

On traite comme un complément du titre la forme alternative du titre qui commence après le complément du titre.

Exemple

A Christian funeral. [Texte imprimé] : A brief essay on that case, what should be the behaviour of a Christian at a funeral? : Or, some directions how to regulate a funeral by the rules of religion;

Commentaire : Ponctuation de l'original conservée.

1.4.4.4 Lorsqu'une source prescrite d'information porte plusieurs mentions constituant des compléments du titre, on transcrit ces mentions, si on les donne, dans l'ordre indiqué par leur importance typographique sur la source prescrite d'information ou, s'il n'y a pas de différence typographique, par leur ordre de succession sur la source prescrite d'information.

Exemples

Spirit of an age [Texte imprimé] : New Zealand in the seventies : essays in honour of W.B. Sutch

Distribution of principal kinds of soils [Ressource cartographique] : orders, suborders and great groups : National Soil Survey classification of 1967

6 succès d'Elvis Presley [Musique notée] : album : piano, chant et guitare

Animal stories [Enregistrement sonore] : dramatized readings : a recorded anthology

The Hammons family [Enregistrement sonore] : a study of a West Virginia family's traditions : from the Archive of Folk Song

Offshore oil drilling [Ressource électronique] : data analysis : from Neel Oil Research Council

联邦调查局档案 [Texte imprimé] : FBI : 帝国之中的帝国 霸权之上的霸权

オールド・ファッション [Texte imprimé] : 普通の会話 : 東京ステーションホテルにて

문화재를 배웁시다 [Ressource électronique] : 중요무형문화재

Monographies anciennes

Si on donne une mention de complément du titre, on la transcrit dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source prescrite d'information.

1.4.4.5 Ressource sans titre collectif

1.4.4.5.1 Lorsqu'une ressource n'a pas de titre collectif (voir [1.1.4.4](#)) et qu'il y a des mentions de complément du titre relatives à un ou plusieurs des titres des œuvres individuelles, on transcrit ces mentions, si on les donne, à la suite des titres auxquels elles se rapportent.

Exemples

Youth [Texte imprimé] : a narrative ; Heart of darkness ; The end of the tether

- Le chevalier du guet [Musique notée] : chanson folklorique française ; Qui frappe ici ? : Louisiane
- Leonardo da Vinci [Image projetée] : a pictorial biography ; The Medici : power and patronage in Renaissance Florence
- Special effects [Ressource électronique] : morphing and warping ; 3-D modeling : generic primitives and other basic tools
- Some effects of geographical factors in combat simulations [Ressource électronique] : presentation / Zvonimir Bratun. Model Horus as a training method in Slovenian Armed Forces : presentation ; Model Horus as a training method in Slovenian Army / Dušan Marincic

Monographies anciennes

On transcrit ces mentions, si on les donne, dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source prescrite d'information. Ceci s'applique même si le complément du titre est lié à plusieurs œuvres.

Exemples

- Les Akanças [Texte imprimé] : prologue mélo-dramatique, en un acte et en prose ; suivi Des Espagnols dans la Floride : pantomime en trois actes et à spectacle
- Vortigern [Texte imprimé] : an historical tragedy, in five acts ... ; and Henry the Second : an historical drama

1.4.4.5.2 Lorsqu'une mention figurant sur la source prescrite d'information et constituant un complément du titre est relative à plus d'une œuvre du même auteur, compositeur, etc., on la transcrit, si on la donne, à la suite des titres des œuvres auxquels elle se rapporte. Pour la musique notée et les enregistrements sonores, si la mention fait normalement partie du titre propre (voir [1.1.3.5](#)), on la donne comme complément du titre. Sinon, si par exemple les œuvres du même auteur, compositeur, etc. ne se suivent pas, on peut donner la mention en zone 7.

Exemples

- Endstation Sehnsucht [Texte imprimé] ; Die Glasmengerie : zwei Theaterstücke
- Eight variations in G major K. 24 [Musique notée] ; Seven variations in D major K. 25 : for piano
- Lied auf dem Dach [Musique notée] ; Tafelmusik ; Ausklang : für großes Orchester
- Pow! [Ressource électronique] ; Zap it : two adventure games / Rick Held

1.4.4.5.3 Lorsqu'une mention figurant sur la source prescrite d'information et constituant un complément du titre est relative à toutes les œuvres d'une ressource bien que celles-ci soient d'auteurs, de compositeurs, etc. différents, on peut donner cette mention en zone 7.

1.4.4.5.4 Lorsque la relation entre la mention constituant un complément du titre et les titres des œuvres individuelles n'est pas claire, on peut l'expliciter brièvement, en ajoutant quelques mots entre crochets. Ou bien, on peut donner la mention de complément du titre en zone 7.

Exemple

- Die grosse Liebe [Texte imprimé] ; Wie sie starben : [beide umfassen] Dichter- und Frauen-Porträts

1.4.4.6 Titre commun et titre dépendant

Lorsque le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant (voir [1.1.5.3](#)), on donne les mentions de complément du titre se rapportant au titre propre, si on les donne, à la suite du titre propre en son entier. On donne les mentions particulières de complément du titre, si on les donne, à la suite du ou des titre(s) au(x)quel(s) elles se rapportent.

Exemples

- Stock selection. Portfolios [Ressource électronique] : money management
- Jigsaw puzzles [Image projetée] : a visual survey. Children's art : a decade of examples

Bibliographie de la France Biblio [Texte imprimé] : journal officiel du livre français paraissant tous les mercredis. 1ère partie, Bibliographie officielle : publications reçues par le Service du dépôt légal

Periodica polytechnica [Texte imprimé] : contributions to international technical sciences published by the Technical University of Budapest. Transportation engineering

Publications of the Institute. Historical studies. Series III, Renaissance Europe [Texte imprimé] : texts and commentaries

Dans le doute, on peut donner la mention de complément du titre à la suite du titre propre.

Monographies anciennes

Lorsque le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant (voir [1.1.5.3](#)), on donne les mentions particulières de complément du titre, si on les donne, dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source prescrite d'information.

1.4.4.7 Titres parallèles et compléments du titre parallèles

1.4.4.7.1 Lorsqu'une source prescrite d'information porte un ou plus d'un titre parallèle et des compléments du titre en plusieurs langues et/ou écritures, chaque mention de complément du titre, si on la donne, suit le titre auquel elle se rattache par la langue.

On peut donner en zone 7 (voir [7.1.3](#)) les mentions de complément du titre qui ne s'appliquent pas au titre propre ou au(x) titre(s) parallèle(s).

Exemples

On tour [Texte imprimé] : 10 British jewellers in Germany and Australia = Auf Tournee : zehn britische Goldschmiede in Deutschland und Australien

12 millions d'immigrés [Texte imprimé] : feuille de lutte des travailleurs immigrés en Europe = 12 milhões de imigrados : folha de luta dos operários imigrados na Europa

Security : information and administrative management = Sécurité : gestion de l'information et gestion administrative

Kleine Meditationen [Musique notée] : für Streichtrio and Harfe = Short meditations : for string trio and harp

Klavier-Quintett [Musique notée] : Forellen-Quintett = Piano quintet : Trout quintet = Quintette avec piano : Quintette "La truite"

Apocalypse de Jean [Enregistrement sonore] : lecture = Apocalyps [sic] of John : a reading

Vienna [Ressource électronique] : hotel and tourist guide = Wien : Hotel- und Reiseführer

La Birmanie [Texte imprimé] : images du bouddhisme vivant = Burma : images of living Buddhism

Les manuscrits datés [Texte imprimé] : premier bilan et perspectives : Neuchâtel, 1983 = Die datierten Handschriften : erste Bilanz und Perspektiven : Neuenburg, 1983

Mein erster Sor [Musique notée] : Sammlung leichter Gitarrensoli = My first Sor : selection of easy guitar-solos = Il mio primo Sor : raccolta di facili assoli per chitarra

挑战黑客 [Texte imprimé] : 网络安全的最终解决方案 = Hacker proof : the ultimate guide to network security

Monographies anciennes:

Chaque mention, si on la donne, suit l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source prescrite d'information.

Exemple

La Didone abbandonata [Texte imprimé] : dramma per musica da recitarsi in St. Pieterburgo nel giorno [espace blanc] febraro 1766. nel Imperial teatro per commando di Sua Maestà Imperiale Catarina II. / La musica è del rinomato signor Baldassara Galuppi, direttore della Musica, e Maestro di Cappella di Sua Maestà Imperiale, e della Ducal Cappella di San Marco in Venezia = Didon abandonnée : drame [sic] en musique qui doit etre représenté sur le Theatre impériale de St. Petersbourg le [espace blanc] fevrier 1766. par ordre de Sa Majesté Impériale Catherine II.

1.4.4.7.2 Lorsqu'une source prescrite d'information porte plus d'un titre parallèle mais que la mention de complément du titre n'est qu'en une seule langue et/ou écriture, on donne le complément du titre, si on le donne, après le dernier titre parallèle transcrit.

Exemples

Brecht heute [Texte imprimé] = Brecht today : Jahrbuch der Internationalen Brecht-Gesellschaft

Le rossignol [Musique notée] = The nightingale = Die Nachtigall : conte lyrique en trios actes

Priče iz davnine [Ressource électronique] = Tales of long ago = Märchen aus Urväterzeiten : izbor

Veliki česko-hrvatski rječnik [Texte imprimé] = Česko-chorvatský slovník : za praktičnu i školsku upotrebu

Carmina Burana [Enregistrement sonore] = ブラーナ・カルミナ : cantiones profanae
 신용춘의 국악세계 [Enregistrement sonore] = Korean traditional music world of Shen Long-chun : 통소 단소 연주곡

1.4.4.7.3 Lorsqu'un titre parallèle résume à la fois le contenu du titre propre et celui du complément du titre, on donne le complément du titre écrit dans la langue du titre propre, si on le donne, après le titre propre et avant le titre parallèle.

Exemples

Verbände und Gesellschaften der Wissenschaft [Texte imprimé] : ein internationales Verzeichnis = World guide to scientific associations

Année 1812 [Musique notée] : ouverture = 1812 overture

Romeo i Julija [Ressource électronique] : ljubavna priča = Romeo and Juliet's love story

Monographies anciennes

On donne le complément du titre dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source prescrite d'information.

1.4.4.7.4 Lorsqu'il n'y a pas de titre parallèle mais que des mentions de complément du titre figurent sur la source prescrite d'information en plusieurs langues et/ou écritures, on peut donner la mention qui est dans la langue et/ou l'écriture du titre propre. Lorsque ce critère ne s'applique pas, on peut donner la mention qui figure en premier sur la source prescrite d'information. On peut également donner les autres mentions.

Exemples

Jugoslavija [Texte imprimé] : hotel and tourist guide = Hotel- und Reiseführer

L'Europe laitière [Texte imprimé] : annuaire international des produits laitiers = internationales Jahrbuch der Milchprodukte = international directory of dairy products

Swiss cycling journal [Texte imprimé] : officielles Organ / Schweiz. Radfahrer-Bund SRB = organe officiel / Fédération cycliste suisse = organe ufficiale / Federazione ciclistica svizzera

Nunc dimittis [Musique notée] : Graduale für vier Stimmen, zwei Violinen, zwei Hörner und Basso continuo = graduale for four voices, two violins, two horns and basso continuo

Astérix [Image fixe] : calendar = calendrier = Kalender = calendario

Monographies anciennes

On reporte le complément du titre dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source prescrite d'information. On peut donner la première mention de complément du titre figurant sur la source prescrite d'information. On peut également donner des mentions parallèles de complément du titre.

Musique notée

Lorsque le titre est composé d'un terme désignant la forme ou le genre musical (voir [1.1.3.1](#)), qu'il n'y a pas de titre parallèle et que des mentions relatives à la tonalité, à la numérotation, à la date de composition et à la distribution d'exécution figurent sur la source prescrite d'information en plusieurs langues et/ou écritures, on considère que la mention écrite dans la langue et/ou l'écriture du terme générique fait partie du titre propre et on la donne à la suite du terme désignant la forme ou le genre musical. Lorsque ce critère ne s'applique pas, on donne la mention qui figure en premier sur la source prescrite d'information. On peut également donner les autres mentions.

Exemples

Adagio et allegro molto, cor, trombone et orchestre [Musique notée] = horn, trombone, and orchestra = Horn, Posaune und Orchester

Sonate für Violine and Klavier in h [Musique notée] = for violin and piano in b

1.4.4.8 On donne une mention de complément du titre qui figure dans la ressource mais non sur la source prescrite d'information, entre crochets à la suite du titre propre ou du titre parallèle auquel elle se rapporte, lorsqu'elle est nécessaire à l'identification ou bien jugée importante pour les utilisateurs du catalogue. Normalement, on donne une telle mention, si on la donne, en zone 7 (voir [7.1.3](#)).

Exemple

Civitas [Texte imprimé] : [Monatsschrift des Schweizerischen Studentenvereins = revue mensuelle de la Société des étudiants suisses = rivista mensile della Società degli studenti svizzeri]

1.4.4.9 Changements dans les compléments du titre des ressources continues et des monographies multipartites

Publications en série

Monographies multipartites

Si on a reporté le complément du titre dans la zone du titre et de la mention de responsabilité et qu'il change dans les livraisons et parties suivantes, on précise en zone 7 la (les) variante(s) lorsque on la (les) juge importante(s) pour les utilisateurs du catalogue (voir [7.1.3](#)). Ou bien, soit on peut mentionner en note que le complément du titre varie (voir [7.1.3](#)) soit ignorer le changement.

Ressources intégratrices

Si on a reporté le complément du titre dans la zone du titre et de la mention de responsabilité et qu'il change dans les itérations suivantes, on modifie la description et on indique le changement en note lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue (voir [7.1.3](#)).

1.5 Mentions de responsabilité

Note préliminaire

Une mention de responsabilité est constituée de nom(s), expression(s) ou groupe(s) de caractères relatifs à l'identification et/ou à la fonction de toute personne physique ou collectivité qui est responsable de la création du contenu intellectuel ou artistique d'une œuvre contenue dans la ressource ou y a contribué ou bien qui est responsable de la réalisation de cette œuvre.

1.5.1 Les mentions des noms des personnes et/ou des collectivités qui ont une responsabilité principale sont les seules nécessaires.

On introduit des mentions de responsabilité suivantes lorsqu'elles sont nécessaires à l'identification ou bien jugées importantes pour les utilisateurs du catalogue.

On ne construit pas de mention de responsabilité lorsqu'il n'y a aucune mention de responsabilité sur la ressource (voir [1.5.5.2](#))

1.5.2 Une mention de responsabilité peut se rapporter à des entités telles que :

- écrivains, compositeurs, interprètes, artistes graphiques, chorégraphes, arrangeurs, cartographes, programmeurs, principaux enquêteurs, animateurs, etc., dont l'œuvre est contenue dans la ressource, soit directement (par exemple, auteur du texte, éditeur scientifique, compilateur, traducteur, illustrateur, graveur, cartographe, compositeur, arrangeur, chorégraphe), soit indirectement (par exemple, auteur du roman dont a été tiré un scénario de film, auteur de l'œuvre dont a été tiré un logiciel, adaptateurs d'une œuvre qui existe déjà), soit sur le même support que l'original, soit sur un autre ;
- collecteurs de données diverses, personnes responsables de la direction de l'exécution d'une œuvre ;
- institutions, particuliers ou collectivités commanditant l'œuvre de toute personne citée ci-dessus (de façon intellectuelle et non purement financière) ;
- producteurs d'un enregistrement de variétés.

En principe, une telle responsabilité se rapporte non seulement aux personnes ou collectivités ayant un rôle significatif dans la création, la production ou la réalisation de l'œuvre, mais aussi aux entités dont le rôle est comparativement moindre (par exemple, les conseillers historiques) mais qui sont néanmoins citées sur la source prescrite d'information. On peut donner en zone 7 (voir [7.1.4](#)) des mentions se rapportant à des individus ou collectivités jugés avoir tenu un rôle mineur.

Monographies anciennes

Dans un débat universitaire, le nom du « praeses » ou du directeur est traité en mention de responsabilité sauf s'il est grammaticalement lié au titre propre ou au complément du titre (voir aussi [1.5.5.5](#) et [1.5.5.9](#)).

Exemple

Nosographiæ anhelantium pars prior, / quam ... in Academiâ Basiliensi sub
præsidio ... domini Theodori Zuingeri, philos. & medic. doct. pract.
profess. Reipubl. Basil. Archiat. ad D. 24. octobr. Ann. MDCCXIV ...
defendere conabitur author Joh. Rodolphus Lavaterus Tigurino –
Helvetius.

mais

Hanc dissertationem juridicam de pactis nudis svb praesidio ... Dn. Johan.
Helvici Sinolt cognom. Schützen J.U.D. consilarii Hasso-Darmstadini ...
in hâc almâ Ludoviciana jurium professoris ordinarii ... publicae
disquisitioni in auditorio Jctorum submittit ad diem 21. Aprilis. Johannes
Abrahamus Widmann Ratisponensis. A. & R. - ...

Publications à feuillets mobiles à mise à jour

On retient en mention de responsabilité les mentions relatives aux éditeurs intellectuels des publications à feuillets mobiles à mise à jour, lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue.

Exemple

/ compiled and edited by Malcolm Evans and Martin Standord

Films cinématographiques et ressources similaires

Pour les films cinématographiques et les ressources similaires ayant des mentions de responsabilité multiples et complexes, il faut indiquer les noms des sociétés de production et ceux d'individus tels que les producteurs, les réalisateurs et autres personnes ayant, à un certain degré, une responsabilité sur l'ensemble de l'œuvre. On peut également indiquer des personnes qui ont des responsabilités spécifiques dans la mention de responsabilité lorsque, pour un film particulier ou une catégorie particulière de film, elles ont eu un rôle créatif important (par exemple, le directeur de la photographie, les scénaristes, les animateurs de dessins animés). On peut donner en zone 7 (voir [7.1.4](#)) ou bien omettre les personnes ou collectivités dont les contributions à cette œuvre sont comparativement moindres, strictement techniques ou ne se rapportant qu'à une partie de l'œuvre.

Ressources électroniques

Outre les entités citées ci-dessus, une mention de responsabilité relative à une ressource électronique peut se rapporter à des entités nommées en tant que développeurs et concepteurs, qui ont joué un rôle dans la création du contenu de la ressource ou dans sa réalisation (par exemple les concepteurs de jeu). Sont également incluses des entités ayant des responsabilités spécifiques dans le contexte de la ressource ou du type particulier de la ressource (par exemple les responsables de projets d'enquête, les réalisateurs).

1.5.3 Une mention de responsabilité peut prendre diverses formes.

1.5.3.1 Elle peut être composée de nom(s) de personne(s) ou de collectivité(s) ; elle peut ou non comporter un mot de liaison ou une brève expression indiquant le rôle de la personne ou de la collectivité (voir aussi [1.5.3.6](#)).

Exemples

/ Institut géographique national
 / réalisé et publié par les Éditions Grafocarte
 / edited by the Daily Express
 / by S. Hutchinson
 / dedicated by ... Grenville Collins
 / presented by ... Lewis Morris
 / John Milton
 / engraved by Jukes
 / levée en 1817 par M. Givry
 / surveyed and drawn by E.M. Woodford
 / reproduced by W.H. Barrell
 / dressée par Ernest Grangez
 / compiled by the Ministry of Housing and Local Government
 / 胡昌平著
 / 国家图书馆图书采选编目部编
 / 鈴木玲子著
 / 홍이섭 지음

1.5.3.2 Elle peut être composée d'une expression, sans qu'aucun nom n'y soit cité, lorsqu'une telle expression désigne une contribution intellectuelle ou qu'elle est significative à d'autres égards.

Exemples

- / by Pär Lagerkvist ; translated from the Swedish
- / Erich Kästner ; für den Gebrauch in dänischen Schulen vereinfacht
- / compiled and edited by the graduating class
- / extracted from a chart drawn in 1785 ; with introductory commentary by the composer
- / by Geoffrey Burgon ; text taken from the Chester mystery plays and mediaeval poems
- / A.F. Barescotti ; réduction violon-piano
- / von Richard Wagner ; Klavierauszug für Pianoforte allein
- / Giuseppe Verdi ; Ausgabe für gemischten Chor und Klavier
- / by a group of teachers representative of primary grades
- / Dieter Kendrick ; with spoken commentary by various artists
- / by a team of programmers and teachers
- / Arden Wilson ; with graphics by the author
- / aus dem Englischen ins Deutsche übersetzt
- / 南京市玄武区业余作者集体创作

1.5.3.3 Elle peut comprendre un substantif ou une phrase nominale en même temps qu'un ou des nom(s) propre(s), lorsqu'une telle phrase indique le rôle de la personne ou de la collectivité.

Exemples

- / selection and catalogue by Katherine Michaelson
- / the author John Milton
- / text by the Central Intelligence Agency ; maps by Rand McNally ; fruit symbols designed and drawn by Joseph A.W. Kislinsky ; surveys and sketches by J.B. Armstrong
- / d'après les travaux de M. Alfred Grandidier
- / piano accompaniments and notes by Claire Liddell
- / Text und Musik, John Lennon
- / research and text by Colin Barham
- / development and debugging, Philip Goldman

Les autres substantifs ou phrases nominales sont normalement traités comme des compléments du titre (voir 1.4).

1.5.3.4 Elle peut comprendre des indications relatives à d'autres éléments de la description (par exemple, un titre original, une information sur l'édition de l'œuvre traduite) lorsque, pour des raisons grammaticales, ces indications font partie intégrante de la mention de responsabilité.

Exemples

- / extracted from the Pensées by H.F. Stewart
- / Carson McCullersová ; dramatizace Edward Albee ; z anglického originálu "The ballad of the sad café" přeložili Luba a Rudolf Pellarovi
- / translated from the second edition, authorized August 10, 1908, with an introduction and notes, by Andrew D. Osborn
- / reduced from the original plan of three inches to one mile and planned to a scale of one inch & half to one mile by Isaac Johnson in June 1800
- / selected and translated from La divina commedia, by J.G. Roman
- / adapted from Alice in Wonderland, by Wilford Hagers
- / traduit en vers latins, sur la troisième édition du texte français, par M l'Abbé Métivier
- / translated & empynted by me William Caxton ...

1.5.3.5 Elle peut être composée de mentions relatives aux annexes et autres suppléments lorsque de telles mentions figurent sur la source prescrite d'information (voir aussi [1.5.4.4](#)).

Exemples

- / with an introduction by Scott Keltie
- / by Fantasies Unlimited ; with descriptive notes by a specially constellated task force
- / principal investigator, Harriett D. Lipetz ; with appended data on entry level job openings compiled by a joint educational task force

1.5.3.6 Elle peut être composée du ou des nom(s) d'une collectivité agissant comme commanditaire d'une ressource, lorsque le nom de la collectivité figure sur la source prescrite d'information et que la relation entre le commanditaire et la ressource est explicitement mentionnée (ou peut être exprimée par l'addition d'un mot approprié ou d'une brève expression).

Lorsque le nom d'une collectivité commanditaire fait partie intégrante de la mention de publication, production, distribution, etc. (c'est-à-dire lorsqu'il est précédé d'une expression telle que « publié pour ... »), cette collectivité est transcrite en zone 4.

Exemples

- / presented by West Virginia University ; sponsors, Consolidated Gas Supply Corporation, West Virginia University College of Engineering, West Virginia Section of the American Ceramic Society
- / [sponsored by] Occidental Petroleum Corporation ; made by Sandler Institutional Films, Inc.
- / [sponsored by] Coalition of Religious Groups in America ; conducted by Gallup Organization
- / éditée spécialement par l'Institut géographique national pour le Touring Club de France
- / under the patronage of the Royal Scottish Geographical Society

1.5.3.7 On ne considère pas comme une mention de responsabilité une mention qui n'exprime pas de responsabilité quant au contenu intellectuel ou artistique de la ressource.

On peut omettre des mentions telles que devises, dédicaces, mentions de soutien financier ou de prix honorifique (par exemple, « Lauréat du Prix Tchaïkovski, 1971 »), ou les donner en zone 7 (voir [7.1.4](#)). On peut donner en zone 5 une information telle que « avec 33 cartes », « avec 32 parties », « disque d'accompagnement », « avec un manuel de référence ».

Pour des mentions exprimant cette responsabilité mais présentes dans le complément du titre, voir [1.4](#).

1.5.3.8 Il n'y a pas lieu de donner en mention de responsabilité le nom d'une entité responsable lorsque, pour des raisons grammaticales, celui-ci fait partie intégrante d'autres éléments de la description et qu'il a été transcrit comme tel.

Exemples

- Sargent conducts Vaughan Williams [Enregistrement sonore]
- Yaeger Political Associates on national management policies [Ressource électronique]
- The greenwood tree [Texte imprimé] : newsletter of the Somerset and Dorset Family History Society

Lorsque la source prescrite d'information porte une mention de responsabilité formelle qui répète explicitement le nom de l'entité responsable, on transcrit ce nom en mention de responsabilité.

Exemples

- The John Franklin Bardin omnibus [Texte imprimé] / John Franklin Bardin
- Allan Knight graphics [Ressource électronique] / by Allan Knight
- Schubert's songs to texts by Goethe [Musique notée] / by Franz Schubert
- Loto rythmique Martenot [Ressource multimédia] / par Maurice Martenot
- Michelin, autoroutes [Ressource cartographique] : [de France] / dressé par la Manufacture française des pneumatiques Michelin

En outre, si le titre propre comprend seulement une partie du nom de la collectivité éditrice et que l'autre partie du nom figure sur la source prescrite d'information, on donne cette dernière partie en mention de responsabilité.

Exemple

Skrifter fra Nordisk institut [Texte imprimé] / Odense universitet

1.5.3.9 Il n'y a pas lieu de donner en mention de responsabilité le nom d'une collectivité qui figure sur la source prescrite d'information toutes les fois que la fonction de la collectivité n'est pas précisée et ne peut être déterminée à partir de la ressource décrite ou d'une autre source. On donne par contre ce nom en zone 7 (voir [7.1.4](#)).

1.5.4 Une ou plusieurs mentions de responsabilité

1.5.4.1 On donne une seule mention de responsabilité lorsque le libellé de la source prescrite d'information ne fait apparaître qu'une seule mention. Une telle mention peut comprendre les noms de plusieurs personnes ou collectivités : c'est le cas lorsque la source prescrite d'information indique que celles-ci remplissent la même fonction ou relie leurs noms par une conjonction, bien qu'elles remplissent des fonctions différentes.

Exemples

/ edited by N.G.L. Hammond and H.H. Scullard
 / by Donald Elliott and illustrated by Clinton Arrowood
 / compiled and edited by Richard L. Coulton with the assistance of voluntary aid
 / par L. Meyère et J. Hansen
 / developed by Dale Kahn with Laurie Fenster

Exemples de monographies anciennes

/ by William Whiston, M.A. sometime professor of the mathematicks in the University of Cambridg. and Humphrey Ditton, master of the new mathematick school in Christs's Hospital, London
 / the first by Leonard Lessius, the second by Lewis Cornaro, a noble Venetian: ...
 / first gathered and compiled in Latine by the right famous clerke Maister Erasmus of Roterodame, and now translated into Englyshe by Nicholas Udall
 / with additions by H.N. Ridley and the Rev. T.S. Lea
 / drawn in 1791 ... from the observations made by Fleurieu in 1769 and by Vincente Tofino in 1788

1.5.4.2 On donne plusieurs mentions de responsabilité lorsque le libellé fait apparaître plusieurs mentions : c'est le cas lorsque la source prescrite d'information indique que plusieurs personnes ou collectivités ont rempli des fonctions différentes et que ces mentions ne sont pas reliées par une conjonction.

Exemples

/ by Rudolf Steiner ; translated by W.B.
 / with preface by Walter Allen ; editor, James Vinson
 / Centre national coopératif agricole de traitement antiparasitaire ; directeur technique, Marcel Bonnefoi
 / by G. Robertson ; engraved by Morris
 / par N. de Fer ; A. Coquart sculpsit
 / by Michael Praetorius ; arranged for orchestra by N.J. Milner-Gulland
 / von Wolfgang Amadeus Mozart ; Klavierauszug, neu revidiert von Wilhelm Kienzl
 / written by Danny Shapiro ; ported to Motif by Philip Schneider
 / par M. Marmontel, de l'Academie Française ; mit deutschen Noten zum Schulgebrauch und Selbstunterricht herausgegeben
 / 汤显祖著 ; 汪榕培英译 ; 徐朔方笺校
 / チャールズ・バーチ, ジョン・B・コップ著 ; 長野敬, 川口啓明訳
 / 쿨슨 리들 지음 ; 박영신 옮김

1.5.4.3 La différence entre la première mention de responsabilité et les suivantes est simplement une question d'ordre. Ceci ne signifie pas que la première mention est liée à la responsabilité principale d'une œuvre.

1.5.4.4 Si on la donne, on traite une mention de responsabilité relative aux annexes et autres suppléments (voir [1.5.3.5](#)) comme une mention de responsabilité additionnelle, donnée à la suite de la mention relative à l'ensemble de la ressource ou à sa partie principale.

Exemples

- / deur Annie Hofmeyr ; en'n geslagregister deur Joh. van der Bijl
- / by C.H.A. Armstrong ; with an appendix on the history and architecture of the fabric by E.R. Arthur
- / attributed to Thomas Cavendish the circumnavigator ; with descriptive text by F.C. Wieder
- / von Johann Christian Bach ; mit Kadenzen versehen von Li Stadelmann

On peut donner en zone 7 (voir [7.1.4](#)) une mention de responsabilité relative aux annexes et autres suppléments qui figure dans la ressource mais non sur la source prescrite d'information.

Monographies anciennes

On transcrit le détail des annexes et autres suppléments dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source prescrite d'information.

En conséquence, ces mentions précédant la mention de responsabilité ou figurant là où n'existe pas de mention de responsabilité séparée, sont traitées comme des compléments du titre (voir [1.4.2](#)) ; celles figurant à la suite d'une mention de responsabilité sont traitées comme des mentions de responsabilité suivantes. Lorsqu'on les trouve ailleurs dans la ressource, on les met à la suite des mentions de responsabilité qui s'appliquent à l'ensemble de la ressource ou à sa partie principale, ou bien à la mention concernée. Les suppléments doivent être distingués des titres des autres œuvres auxquelles on donne une importance égale à celle de la première œuvre de la ressource. On les décrit selon [1.1.5.2](#) (et on les mentionne dans la zone du titre et de la mention de responsabilité seulement lorsqu'une mention formelle y fait référence).

Exemples

- / by James Townley ; with a variety of German notes explanatory of the idioms ... alluded to by John Christian Hüttner
- / by the author of The conduct of the allies ; to which are added the said Barrier-Treaty, with the two separate articles ...
- / done into English from the French, with a new original preface upon the same subject, by W. J. To which are added, An essay upon Satyr, by Monsieur d'Acier and A treatise upon pastorals, by Monsieur Fontanelle
- / avtore Petro Ranzano ... nunc primum edita ; vna cum appendice quadam opera Ioannis Sambvci Tirnaviensis, Pan. Adiecta est rerum ad Agriam gestarum anno 1552. brevis eiusdem Sambuci narratio

1.5.5 Transcription

1.5.5.1 Une mention de responsabilité est transcrite dans les termes où elle est exprimée sur la ressource.

Exemples

- / di Leon Battista Alberti Fiorentino ...
- / written by himself
- / Dauide Edguardo Anglo authore
- / by one who is neither a knight, nor a member of the House of Commons
- / by **** ...
- / as surveyed in 1822 for the use of the justices in sessions, by W. Ravenshaw
- / dessiné et gravé par R. Hausermann

/ enregistrements de Roberte Hamayon
 / co-ordinated for the Voice of America by Tristram Coffin
 / Tatsuro Suzuki interviewed by Maya Koizumi
 / réalisateur, Claude Barma ; d'après Maurice Druon ; auteur de la musique, Georges Delerue ; directeur de la photo, Pierre Mareschal ; Gilles Behat (Charles IV le Bel) ; Jean Deschamps (Charles de Valois) ; Hélène Duc (Mahaut d'Artois)
 / Modest Mussorgsky ; in der Instrumentation von Maurice Ravel
 / scriptwriter, Allan S. Mitchell ; consultants, Joan M. Clayton and Simon Randolph
 / Abraham Bosse d'après Jean de Saint-Igny
 / developed by TNF Software Arts ; graphics by Larry Blum
 / principal investigators, T. Sheehan, H. Lovett
 / researched and compiled by Art Gump
 / 主办单位, 国家图书馆 ; 主编, 詹福瑞

Lorsque la mention de responsabilité n'a pas de lien grammatical avec le titre auquel elle se rapporte, on donne le nom de la personne ou de la collectivité à la suite de la barre oblique.

Exemples

/ Honoré de Balzac
 / Józef Lodowski
 / Home Office
 / Universidad de Salamanca
 / Mozart
 / British Library Bibliographic Services Division

Enregistrements sonores

Pour les enregistrements sonores qui ont plus d'une mention de responsabilité, l'ordre de ces mentions dans la description doit regrouper chacune des différentes catégories dans une même séquence, c'est-à-dire le ou les compositeur(s) de musique, incluant les personnes dont l'improvisation constitue une part importante du processus de création ; le ou les auteur(s) du texte ; les interprètes dans l'ordre suivant : soliste(s)/acteur(s)/lecteur(s) ; le chœur ; le chef de chœur ; l'orchestre ; le chef d'orchestre ; le metteur en scène d'une représentation théâtrale ; le producteur d'un enregistrement de variétés.

Ressources continues

Lorsque sur la source prescrite d'information, le nom d'une collectivité figure en tant que partie du titre propre, du titre parallèle ou du complément du titre sous une forme abrégée (incomplète) ou sous la forme d'un acronyme ou d'un sigle, on peut répéter ce nom en mention de responsabilité sous sa forme développée. Si la forme développée se trouve dans la ressource décrite mais ne figure pas sur la source prescrite d'information, on la donne entre crochets ; si on la trouve hors de la ressource, on peut la donner en zone 7 (voir [7.1.4](#)).

Exemples

ALA bulletin [Texte imprimé] / American Library Association
 S.B.I.-rapport [Texte imprimé] / udgivet af Statens bygge-forskningsinstitut
 Nouvelles du C.C.E.-B.N.P. [Texte imprimé] / [Comité central d'entreprise de la Banque nationale de Paris]
 A.C.O.A. [Texte imprimé] / [Administrative and Clerical Officers' Association]

1.5.5.2 On peut transcrire en zone 1 et entre crochets une mention de responsabilité qui figure non pas sur la source prescrite d'information mais ailleurs dans la ressource ; on peut également la donner en zone 7 (voir 7.1.4). On donne en zone 7 la source de cette mention de responsabilité.

On peut donner en zone 7 une mention de responsabilité trouvée hors de la ressource, avec si nécessaire la source de cette information (voir 7.1.4).

Exemples

- / [written and planned by Jennifer Vaughan]
- En note* : . – La mention d'auteur est prise au verso de la page de titre
- Candide ou L'optimisme
- En note* : . – Par Voltaire
- / [Canadian Union of General Employees]
- / Johannes Brahms ; [englisches and deutsches Vorwort von Wilhelm Altmann]
- / [per ... F. Leandro delli Alberti]
- En note* : . – Mention de responsabilité prise dans le titre au début du texte
- / [par feu M. l'Abbé de Bretteville]
- En note* : . – La mention de responsabilité est prise sur la page de titre du tome 4
- / [紫式部著]
- / [한국어공학사편집부 편]

Monographies anciennes

On donne en zone 7 les mentions de responsabilité trouvées hors de la ressource, avec la source de l'information.

Exemple

Discours sur la creche de N. Seigneur. ...

En note : . – Par Ezechiel Spanheim. Source: Holzmann & Bohatta.

Deutsches Anonymenlexikon, Bd. 1, S. 409, Nr. 11863

1.5.5.3 Lorsque les noms de plusieurs personnes ou collectivités sont mentionnés dans une seule mention de responsabilité (voir 1.5.3.1, 1.5.4.1), le nombre des noms transcrits est à la discrétion de l'établissement de catalogage. Lorsqu'on transcrit plusieurs noms, on peut les séparer par des virgules ou les relier par des mots de liaison, selon les cas. Si l'on introduit des mots de liaison, on les met entre crochets. On indique les omissions par des points de suspension, suivis de « et al. » (et alii) ou de son équivalent dans une autre écriture, mis entre crochets.

Exemples

- / by D.M.Chizhikov and V.P. Shchastlivyi
- / by Samuel Devend ... [et al.]
- / Dieter Ahlert, Klaus Peter Franz
- / [автори] Б. Конески, Х. Поленаковиќ... [и др.]
- / National Park Service [and] Soil Conservation Service [and] Texas Agricultural Experiment Station
- / Centre d'expansion Bordeaux Sud-Ouest, Institut national de la statistique et des études économiques, Institut d'économie régionale du Sud-Ouest
- / herausgegeben von der Universität des Saarlandes und der Vereinigung der Freunde der Universität des Saarlandes
- / herausgegeben von Hans Fromm ... [et al.]
- / sculpserunt E.S. Hamersveldt et S. Rogeri
- / Carla Joynes, Lizbeth Beame [for] Deckle & Murphy
- / par Arthur Honegger, Daniel Lesur, Roland Manuel, Germaine Tailleferre ... [et al.]
- / prepared by Albert Kreissinger, Ken Merrill [for] Alpha Unlimited
- / 李伟 ... [等]著

Monographies anciennes

On transcrit, de préférence, tous les noms.

Au lieu de fournir des mots de liaison entre crochets, on donne une explication en zone 7.

Exemples

/ made by Geo: Chapman, Ben: Ionson, loh: Marston

/ by Mr Briggs ... [et al.]

On donne en zone 7 les développements, les explications et les corrections des mentions de responsabilité.

Exemple

/ written by W.B. Priest

En note : . – Laurence Anderton se cache sous l'identité de W.B. Priest

1.5.5.4 Lorsque des noms de personnes ou de collectivités figurent sous une forme abrégée dans une mention de responsabilité, par exemple sous la forme d'un acronyme, on peut donner la forme développée en zone 7 (voir [7.1.4](#)).

Enregistrements sonores

Images animées

On peut donner après le nom de l'ensemble et entre parenthèses les noms des membres d'ensembles instrumentaux et/ou vocaux ou d'autres groupes, lorsqu'ils figurent sur la source prescrite d'information. Si l'on préfère, on peut les donner en zone 7 ou bien les omettre.

Exemple

/ Ravel ; Budapest String Quartet (J. Roismann and A. Schneider, violins ; B. Kroyt, viola ; M. Schneider, cello)

1.5.5.5 On transcrit les initiales indiquant l'appartenance à des associations, des titres universitaires, etc., ainsi que des mentions de postes occupés et de qualités qui suivent un nom de personne, lorsque ces initiales, etc., doivent être maintenues pour des raisons grammaticales ou lorsqu'elles sont nécessaires pour identifier la personne ou établir le contexte de son activité. Dans tous les autres cas, on ne les considère pas comme faisant partie de la mention de responsabilité et on les omet (voir [1.5.3.7](#)).

Monographies anciennes

On peut faire des coupures dans les très longues mentions, ces omissions étant signalées par des points de suspension.

Exemple

/ quam ... in florentissima electorali ad Albim universitate, praeside ... M. Augusto Pfeiffero, Lavvenburgo-Saxone, publico eruditorum examini exponit Martinus Bernhardi Gryphisbergâ Pomeranus, ad diem XXXI. Januar. Anno ... MDCLXIII. ...

1.5.5.6 On transcrit une mention de responsabilité qui précède le titre propre sur la source prescrite d'information à la suite du titre propre et du complément du titre, à moins qu'elle ne leur soit liée grammaticalement (voir [1.5.3.8](#)). On peut signaler en zone 7 la position d'origine de la mention de responsabilité.

Exemple

/ Silvio Belli Vicentino

En note : . – Le nom de l'auteur figure en tête de la page de titre

Monographies anciennes :

On indique la position d'origine de la mention de responsabilité en zone 7.

1.5.5.7 On transcrit une mention de responsabilité qui comprend le nom d'une collectivité exprimé sous une forme hiérarchisée sous la forme et dans l'ordre donnés dans la ressource.

Exemples

- / Bibliothèque nationale, Centre bibliographique national
- / Universidad Nacional Autónoma de México, Instituto de Investigaciones Históricas
- / Centre international de dialectologie générale près l'Université catholique de Louvain
- / U.S. Department of Agriculture Forest Service, South-Western Region
- / Air Ministry, Meteorological Office
- / Division of Child Psychiatry, Cambridge Hospital
- / 書館書誌部編国会図立国
- / 국립중앙도서관 자료기획과

1.5.5.8 Lorsque la relation entre une mention de responsabilité et un titre n'est pas claire, on peut ajouter en zone 1, entre crochets, un mot de liaison ou une brève expression dans la langue et l'écriture de la page de titre ; ou bien, on peut donner en zone 7 une explication relative à la mention de responsabilité.

Exemples

- / [verse translation by] Robert Lowell
- / [choisis et présentés par] Gilbert Prouteau
- / [collected] by Angus Mackay
- / [gravée par] Ch. Lemas
- / William Shakespeare ; [read by] Sir John Gielgud

Exemple de monographie ancienne

- / [edited by] John Finlayson
- ou
- / John Finlayson
- En note : . – Édité par John Finlayson d'après ...*

1.5.5.9 Si l'on donne plusieurs mentions de responsabilité, on les transcrit dans la description dans l'ordre indiqué par leur importance typographique sur la source prescrite d'information, ou, en l'absence de différence typographique, dans l'ordre de succession sur la source prescrite d'information sans tenir compte de l'étendue ou de l'importance de la responsabilité impliquée par ces diverses mentions. Lorsque ces mentions ne proviennent pas de la source prescrite d'information, on doit les donner entre crochets et, dans la mesure du possible, selon un ordre logique.

Exemples

- / Rudolf Steiner ; [translated by Lady Maitland-Heriot] ; [edited by H. Collison]
- / Mihajlo Velimirovic ; [traduzione in lingua italiana a cura del Mario Sintich] ; [revisione scientifica a cura del Protogene Veronesi] ; illustrazioni di Branimir Ganovic
- / by Suzanne Reynolds ; illustrated by the Studio Brambelli, Milan
- / edited by Michael Harloe ; sponsored by the International Sociological Association Research Committee on the Society of Regional and Urban Development
- / by Michael Chisholm ; [for the] Social Science Research Council
- / Hermann Hesse ; translated from the German by Basil Creighton ; [translation] revised by Walter Sorrell
- / [Worte von] Juan Ramón Jiménez ; [Musik von] Mario Catelnuovo-Tedesco
- / Jacques Offenbach ; music adapted and arranged by Ronald Hammer ; new book and lyrics by Phil Park
- / design, Roger Teppe ; programmer, Bob Chompsky ; graphics, Carol Mayer-Lenz

Monographies anciennes

Lorsqu'il y a plusieurs mentions de responsabilité, on transcrit les mentions dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source prescrite d'information.

Exemple

/ by the late ingenious and learned Hollander, Lambert Hermanson ten Kate
; translated from the original French by James Christopher le Blon

Lorsqu'on trouve les mentions dans la ressource mais non sur la source prescrite d'information, on les donne en zone 1 et entre crochets dans l'ordre de succession indiqué sur la source d'information utilisée, ou bien, lorsqu'on utilise plusieurs sources d'information, selon un ordre logique dans la mesure du possible. Si l'on préfère, on donne l'information en zone 7.

Exemple

A summarie and true discourse of Sir Frances Drakes VWest Indian voyage /
[begun by captaine Bigges ; finished by his Lieutenant Maister Croftes ;
edited by Thomas Cates]

En note : . – Mentions de responsabilité d'après la préface de Cates

ou

A summarie and true discourse of Sir Frances Drakes VWest Indian voyage

En note : . – « Begun by captaine Bigges ...the same being afterwards
finished (as I thinke) by his lieutenant Maister Croftes, or some other, I
knowe not well who ». Édité par Thomas Cates. Mentions de
responsabilité citées d'après la préface de Cates

Lorsque dans un débat universitaire un candidat et un « praeses » sont cités, on traite comme faisant partie d'une seule mention de responsabilité les noms et les mots indiquant leur fonction (sauf s'ils sont liés grammaticalement au titre propre ou au complément du titre).

Exemples

Discursus historico-theologicus de annis ministerii Christi / quem ... in incluta
Universitate Altdorfina publico eruditorum examini subiiciunt praeses
Isaacus Laurbecchius SS. theol. dd. & respondens Joh. Fridericus
Kernius, Schleusinga-Hennebergicus. Ad diem 21. Mai. Anno o.r. M.DCC

mais

Consensû Benevolo illustris & gratiosissimi Senatûs Medici in florentissima
ad Salam Academia. Præsides ... Johanne Arnoldo Friderici, phil. & med.
doct. anatom. chirurg. ac botan. p.p. famigeratissimo, medico provinciali
Saxo-Altenburgico ... hanc dissertationem medicam de hydrope
tympanite publicæ artis cultorum ventilationi submittit ad diem [blank
space] Martii, M.DC.LXXII. ... David Richter, Zittâ Lusatus. Autor

Ressources multimédia**Ressources électroniques**

Lorsque la source prescrite d'information est de nature composite (comme dans le cas d'une ressource multipartite ou d'une ressource multimédia n'ayant pas de source principale commune), on donne les mentions de responsabilité dans un ordre logique. Si l'on préfère, on peut décrire les différentes parties de la ressource en suivant la méthode de la description à plusieurs niveaux (voir l'[Annexe A](#)).

1.5.5.10 Titres parallèles et mentions de responsabilité parallèles

1.5.5.10.1 Lorsqu'une source prescrite d'information porte un ou plusieurs titre(s) parallèle(s) et/ou une ou plusieurs mention(s) parallèle(s) de complément du titre et qu'elle a également des mentions de responsabilité en plusieurs langues et/ou écritures, on donne chaque mention de responsabilité, si on la donne, à la suite du titre ou du complément du titre auquel elle se rattache par la langue.

Exemples

National accounts statistics, 1950-1968 [Texte imprimé] / Organisation for Economic
Cooperation and Development = Statistique des comptes nationaux, 1950-1968 /
Organisation de coopération et de développement

- Carte minéralogique de l'Afrique [Ressource cartographique] / Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [et] Association des services géologiques africains = Mineral map of Africa / United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization [and] Association of African Geological Surveys
- Die Zauberflöte [Musique notée] : für zwei Flöten oder Violinen / W.A. Mozart ; nach einer Ausgabe aus dem Jahr 1792 herausgegeben von Gerhard Braun = The magic flute : for two flutes or violins / W.A. Mozart ; from an edition of 1792 edited by Gerhard Braun
- Sowjetische Klaviermusik für die Jugend [Musique notée] / herausgegeben von Nikolai Koptschewski = Soviet piano music for young people / edited by Nicolai Kopchevsky = Musique de piano soviétique pour la jeunesse / édité par Nicolas Kopchevski
- Familias norte-americanas [Image projetée] : los De Stefano / colaborador de educación, Beryl L. Bailey = American families : the De Stefanos / educational collaborator, Beryl L. Bailey
- Canadian urban sources [Ressource électronique] : a survey / Canadian Council on Urban and Regional Research = Sources urbaines canadiennes : un aperçu / Conseil canadien de la recherche urbaine
- オーケストラの時の時 [Notated music] / 湯浅譲二 = Time of orchestral time / Joji Yuasa
- 미궁 [Sound recording] / 황병기 연주 = The labyrinth / by Byungki Hwang

Monographies anciennes :

On transcrit les divers titres et mentions dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source prescrite d'information.

Exemple

Anatomia uteri humani gravidi tabulis illustrata / auctore Gulielmo Hunter ... Reginae Charlottae medico extraordinario, in Academia Regali anatomiae professore ... = The anatomy of the human gravid uterus exhibited in figures / by William Hunter ...

1.5.5.10.2 Lorsqu'il n'est pas possible de donner la mention de responsabilité appropriée après chaque titre ou complément du titre, on donne l'ensemble des mentions de responsabilité, si on les donne, à la suite du dernier titre parallèle ou complément du titre parallèle.

Exemples

- Printing at Gregynog [Texte imprimé] : aspects of a great private press = Argraffu yng Ngregynog : agweddau ar wasg breifat fawr / Michael Hutchins ; translated by David Jenkins = y cyfieithiad gan David Jenkins
- 8 capriccios [Musique notée] : hegedüre, második hegedii kiséretével = für Violine, mit Begleitung der zweiten Violine / Henryk Wieniawski ; átnézte és ujrenddel allátta = revidiert und mit Fingersatz versehen von Jenő Hubay

1.5.5.10.3 Lorsqu'une source prescrite d'information porte un ou plusieurs titre(s) parallèle(s) et/ou une ou plusieurs mention(s) parallèle(s) de complément du titre mais que la mention de responsabilité ne figure qu'en une seule langue et/ou écriture, on donne la mention de responsabilité, si on la donne, après le dernier titre parallèle ou complément du titre parallèle transcrit.

Exemples

- Bibliotecas [Texte imprimé] = Libraries = Bibliothèques / Ernest Malaga
- Bieler Jahrbuch [Texte imprimé] = Annales biennoises / Herausgeber, Bibliotheksverein Biel
- Carte de tapis végétal de la région méditerranéenne [Ressource cartographique] = Vegetation map of the Mediterranean region ... / by P. Lalande ; F.A.O. [and] UNESCO
- Mährische Volkspoesie in Liedern [Musique notée] = Moravian folk poetry in song = Chant sur des poésies populaires moraves / Léoš Janáček
- Svensk kyrkomusik [Enregistrement sonore] = Schwedische Kirchenmusik = Swedish church music / Vokal- und Instrumentalensemble der Rundfunkchor ; Leitung, Eric Ericson

Statistique des comptes nationaux, 1969-1985 [Ressource électronique] = National accounts statistics, 1969-1985 / Organisation de coopération et de développement économiques

Monographies anciennes :

On donne la mention de responsabilité après le titre ou la mention du complément de titre auquel elle est associée.

Exemples

Nouum Testamentum seu quattuor euangelioru[m] volumina lingua Hungarica donata / Gabriele Pannonio Pesthino interprete = Wij Testamentum magijar nijeluen

Cursus mathematicus ... = Cours mathématique ... / par Pierre Herigone, mathématicien Frederici Ruischii ... Thesaurus animalium primus ... = Het eerste cabinet der dieren / van Frederik Ruysch

1.5.5.10.4 Lorsqu'il n'y a pas de titre parallèle mais que la source prescrite d'information porte des mentions de responsabilité en plusieurs langues et/ou écritures, on donne la mention de responsabilité qui est dans la langue et/ou l'écriture du titre propre. Lorsque ce critère ne s'applique pas, on donne la mention de responsabilité mise en évidence par la typographie des mentions sur la source prescrite d'information ou, en l'absence de différence typographique, par l'ordre de succession sur la source prescrite d'information. On peut aussi donner les autres mentions.

Exemples

Tin statistics [Texte imprimé] / International Tin Council = Conseil international de l'étain = Consejo Internacional del Estaño

Bibliotheca Celtica [Texte imprimé] : a register of publications relating to Wales and the Celtic peoples and languages / Llyfrgell Genedlaethol Cymru = The National Library of Wales

Bibliographica belgica [Texte imprimé] / Commission belge de bibliographie = Belgische commissie voor bibliografie

Europa cantat VI [Musique notée] : Leicester 1976 / au nom de la Fédération européenne des jeunes chorales édité par = im Auftrag der Europäischen Föderation Junger Chöre herausgegeben von = for the European Federation of Young Choirs edited by Willi Gohl

Madame Bovary [Enregistrement vidéo] / réalisateur, Jean Renoir ; d'après le roman de Flaubert = director, Jean Renoir; after the novel by Flaubert

Directions in tin trade of selected North American countries [Ressource électronique] : statistical survey / International Tin Council = Conseil international de l'étain

Monographies anciennes

On donne toutes les mentions de responsabilité à la suite du titre propre et de tous les compléments du titre.

1.5.5.11 Ressource sans titre collectif

1.5.5.11.1 Lorsque la ressource n'a pas de titre propre (voir [1.1.4.4](#), [1.1.5.2](#)) et que toutes les œuvres individuelles ont la même mention de responsabilité, on donne la mention de responsabilité après tous les titres, titres parallèles et mentions de complément du titre.

Exemples

Baby doll [Texte imprimé] : the script for the film ; Something unspoken ; Suddenly last summer / Tennessee Williams

Fréjus [Ressource cartographique] ; Le Var touristique / Provence Paris publicité

Daily Mail motor road map of London and ten miles round [Ressource cartographique] ; Motor road map of south-east England / Edward Sandford

Fantaisie-Impromptu op. 66 [Musique notée] ; Scherzo op. 31 / Chopin

3. Sinfonie [Musique notée] : « Das Lied von der Nacht » : für Tenor Solo, gemischten Chor and Orchester op. 27 = 3rd symphony : « Song of the night » : for tenor solo, mixed chorus and orchestra op. 27 ; 4. Sinfonie-Concertante für Klavier and Orchester op. 60 = 4th symphony-concertante for piano and orchestra op. 60 / Karol Szymanowski
- Duo Nr. 1 G-Dur, KV 423, für Violine und Viola [Enregistrement sonore] ; Duo Nr. 2 B-Dur, KV 424, für Violine und Viola / Wolfgang Amadeus Mozart ; Susanne Lautenbacher, violin ; Ulrich Koch, viola
- A survey of spending on foreign language teaching [Ressource électronique] ; Foreign language teaching resources / principal investigator, J.L. Pianko
- Le Colonel Chabert [Texte imprimé] ; suivi de Honorine ; et de L'interdiction / Balzac
Commentaire : On a conservé les mots de liaison qui figurent entre les titres sur la source prescrite d'information.

Monographies anciennes

On donne la mention de responsabilité dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source prescrite d'information.

On donne une mention de responsabilité qui figure avant les titres et ne leur est pas liée grammaticalement après les titres, les titres parallèles et les compléments du titre. On donne en zone 7 la position d'origine de la mention de responsabilité.

1.5.5.11.2 Lorsque les œuvres individuelles ont des mentions de responsabilité différentes, on donne chaque mention à la suite du ou des titre(s), du ou des titre(s) parallèle(s) et de la (ou des) mention(s) de complément du titre au(x)quel(s) elle se rapporte.

Exemples

- Teorija kredita [Texte imprimé] : skripta / Milutin Ćirović. Teorija dopunskog kredita : skripta / Vjekoslav Meichsner
- Crépuscule en montagne [Musique notée] / S. Sohet-Boulnois. Carillon corse / Georges Lauro
- The high school cadets [Musique notée] = Kadettenmarsch / Musik, J.P. Sousa ; Bearbeitung, Franz Bummerl. Musik im Blut : Marsch / Musik und Bearbeitung, Hans Kolditz
- Fantasy and fugue for orchestra and organ, op. 10 (1963) [Enregistrement sonore] / Wallingford Riegger ; Polish National Radio Orchestra ; Jan Krenz, conductor. Synthesis for orchestra and electronic sound (1960) / Otto Luening ; Hessian Symphony Orchestra ; David Van Vactor, conductor. Nocturne (1958) / Colin McPhee ; Hessian Radio Symphony Orchestra ; David Van Vactor, conductor. Fantasia for organ (1929) / Otto Luening ; Ralph Kneeream, organist
- Hybrid imaging [Ressource électronique] : technology and graphic design / April Cubbitt. Art and the machine / Fran Chen. Space art / Jean-Louis Gero ; illustrator, Judy Randall
- 中华人民共和国国歌 [Enregistrement sonore] / 田汉词 ; 聂耳曲. 国际歌 / 欧仁·鲍迪埃词 ; 比尔·狄盖特曲

On conserve un mot ou une phrase de liaison qui se trouve entre les titres des œuvres par différents auteurs telle qu'il ou elle est donné(e) sur la source prescrite d'information. (Pour des œuvres par le même auteur, voir [1.1.5.2.1](#)).

Monographies anciennes

Lorsqu'on sait que les œuvres individuelles autres que les suppléments (voir [1.5.4.4](#)) ne sont pas du même auteur, on transcrit les titres, les titres parallèles, les compléments du titre et les mentions de responsabilité dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source prescrite d'information.

Exemples

Catonis disticha de Moribus. 2. Dicta insigni Septem Sapientum Graeciae. 3. Mimi Puliam, sive, Senecae Proverbia, Anglo-Latina. Cato item Grammatice interpretatus Latinis & vernaculis vocibus pari ordine, sed diversis lineis alternatis. ... / A Carolo Hoolo, A. M. Privatae Scholae Grammaticae Institute in Purificum viciculo apud Londinates.

Commentaire : Ponctuation et majuscules d'origine conservées.

La fauconnerie / de F. Ian des Franchières ... recueillie des liures de M. Martino, Malopin, Michelin & Amé Cassian. Avec, Une autre Fauconnerie / de Guillaume Tardif ... Plus, La vollerie / de messire Artelouche d'Alagona ... D'avantage, un recueil de tous les oiseaux de proye, seruans a la fauconnerie & vollerie

1.5.5.11.3 Lorsque les œuvres individuelles ont des mentions de responsabilité communes à certains titres mais non à tous, on donne chaque mention à la suite du ou des titre(s) au(x)quel(s) elle se rapporte.

Exemples

Godly contemplations for the unlearned, 1575 [Texte imprimé] ; A letter of a Catholike man beyond the seas, 1610 / Thomas Owen. The conviction of noveltie, 1632 / R.B Jephthe ; Le cinque piaghe di Christo / Antonio Draghi. Oratorio di S. Petro piangente / Pietro Andrea Ziani

Rhapsody in blue [Enregistrement sonore] ; Prelude for piano no. 2 / George Gershwin. Symphonic dances from West Side story / Leonard Bernstein

Nuclear disarmament [Ressource électronique] ; Politics of peace / principal investigator, Thomas Cashdollar. Strategies for defense / principal investigator, Damien Toffel

土佐日記 [Texte imprimé] / 紀貫之著 ; 池田弥三郎訳. 蜻蛉日記 / 藤原道綱母著 ; 室生犀星訳

채근담 [Texte imprimé] / 홍자성 저 ; 조지훈 역. 생활의 발견 / 임어당 저 ; 박일충 역

Monographies anciennes

On transcrit les mentions sous la forme et dans l'ordre donnés sur la source prescrite d'information.

1.5.5.11.4 Lorsque les œuvres individuelles ont leur(s) propre(s) mention(s) de responsabilité et que la source prescrite d'information indique également une ou des mention(s) de responsabilité concernant l'ensemble de la ressource, on transcrit ces dernières après toutes les autres mentions, en les faisant précéder d'un espace, point-virgule, espace. La relation entre la dernière mention de responsabilité transcrite et les mentions précédentes doit être explicitée par l'ajout d'un mot de liaison (ou d'une brève expression) mis entre crochets.

Exemples

The white devil [Texte imprimé] ; The duchess of Malfi / by J. Webster. The atheist's tragedy ; The revenger's tragedy / by Tourneur ; [all] edited with an introduction and notes by J.A. Symonds

Could it be magic [Musique notée] / Text und Musik von Adrienne Anderson und Barry Manilow. Komm doch mal rüber / Musik, Dieter Zimmermann ; Text, Charley Nissen ; Klavierbearbeitung [beider Kompositionen], Rolf Basel

Symphony no. 4 in A major, op. 90 [Enregistrement sonore] : Italian / Mendelssohn. Symphony in C major / Bizet ; [both works performed by] National Philharmonic Orchestra ; Leopold Stokowski

Spellbinder [Ressource électronique] / Tom Leach. The music director / Bob Dithridge. Word magic / Charles Zipf ; editor [of the three works], Glen Furness

Si cet ajout est grammaticalement impossible ou si la mention qui en résulte est maladroite ou gênante, on donne en zone 7, si on la donne, la partie commune de la mention de responsabilité et/ou l'explication.

Exemple

Andante cantabile [Enregistrement sonore] : für Cello und Streicher ; Nocturne : op. 19, für Cello und Streicher / Tchaikowsky. Idyll : für Horn und Streicher / Glasunow. Adagio tragico : op. 21, für Streichorchester / Sinigaglia. An English suite / Parry. Capriol suite / Warlock

En note : . – René Forest, violoncelle (Morceau 1-2) ; Anton Hammer, cor (Morceau 3) ; RIAS-Sinfonietta Berlin ; David Atherton (2 derniers morceaux), Jiri Starek (autres morceaux), chefs d'orchestre

Monographies anciennes

On donne la (les) mention(s) de responsabilité qui s'applique(nt) à l'ensemble de la ressource dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source prescrite d'information. Si la relation entre chaque personne ou collectivité et l'œuvre individuelle n'est pas claire, on donne une explication en zone 7.

Exemple

The natural history of Iceland ... [Texte imprimé] ; to which is added, A meteorological table, with remarks / translated from the Danish original of Mr. N. Horrebow

En note : . – Les deux œuvres sont traduites d'après N. Horrebow

1.5.5.12 Titre commun et titre dépendant

Lorsque le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant (voir [1.1.5.3](#)), on donne les mentions de responsabilité à la suite des parties du titre propre auxquelles elles se rapportent. Dans le doute, ou si la mention de responsabilité se rapporte au titre propre en son entier, on la donne après le titre dépendant.

Exemples

Plan d'ensemble au 1:2 000 de la région d'Ile-de-France. Bloc 1-77-29, Bonnières-sur-Seine [Ressource cartographique] / Ministère de l'environnement et du cadre de vie, Établissement public régional d'Ile-de-France

Urban and regional references. Supplement [Ressource électronique] / compiled by Canadian Council on Urban and Regional Research

Teaching geology with computer software. North America [Texte imprimé] / Bureau of Education

Bulletin / Faculty of Archaeology. Supplement [Texte imprimé]

Publications de la Sorbonne. Série Byzantina [Texte imprimé] / Centre de recherches d'histoire et de civilisation byzantines

Monographies anciennes :

On donne les mentions de responsabilité sous la forme et dans l'ordre donnés sur la source prescrite d'information. Dans le doute, ou si la mention de responsabilité se rapporte au titre propre dans son ensemble, on donne une explication ou un commentaire en zone 7, si on les donne.

1.5.6 Changements dans la mention de responsabilité pour les ressources continues et les monographies multipartites

Publications en série

Monographies multipartites

Si un nom de personne ou de collectivité transcrit dans une mention de responsabilité est ajouté ou supprimé dans une livraison ou partie suivante, et que ce changement ne requiert pas de nouvelle description (pour les publications en série, voir [0.2.5](#)), on donne en zone 7 le nom de la nouvelle personne ou collectivité ou on signale en note les disparitions (voir [7.1.4.1](#)). Si le changement affecte seulement la présentation du nom de la personne ou de la

collectivité, on rédige une note lorsqu'on juge le changement important pour les utilisateurs du catalogue.

Publications en série

Des changements majeurs du nom dans la mention de responsabilité (par exemple, la collectivité) en relation avec un titre générique requièrent une nouvelle description (voir [0.2.4.2.1](#)).

Ressources intégratrices

Si des noms de personnes ou de collectivités transcrits en mention de responsabilité changent dans des itérations suivantes, on modifie la description pour rendre compte de l'itération la plus récente et on donne en zone 7 le nom des personnes ou collectivités précédentes (voir [7.1.4.1](#)).

2 ZONE DE L'ÉDITION

Note préliminaire

Une édition comprend l'ensemble des exemplaires d'une ressource publiés par le même éditeur ou par un groupe d'édition ou par une personne et produits pour la plupart à partir d'une même composition originale. Une édition peut être identifiée par une mention d'édition sur la ressource ou par une information fournie par l'éditeur. Les modèles de publication dans le pays de la publication sont aussi pris en compte pour décider si une mention est une mention d'édition (par ex. dans certains pays les mentions d'« édition » peuvent refléter des informations sur l'impression). Un changement dans l'identité du diffuseur ne constitue pas un changement d'édition

Monographies anciennes

Ce ne sont pas seulement les éditions mais aussi les tirages, impressions et états des monographies anciennes qui peuvent avoir des descriptions séparées. On peut considérer que les directives pour la zone de l'édition comprennent toute information relative au tirage, à l'impression ou à l'état décrit (voir aussi [0.2.1](#)).

Sommaire

- 2.1 [Mention d'édition](#)
- 2.2 [Mention parallèle d'édition](#)
- 2.3 [Mentions de responsabilité relatives à l'édition](#)
- 2.4 [Autre mention d'édition](#)
- 2.5 [Mentions de responsabilité suivant une autre mention d'édition](#)

Ponctuation recommandée

- A.** La zone de l'édition est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –).
- B.** Chaque mention parallèle d'édition est précédée d'un espace, signe égal, espace (=).
- C.** La première mention de responsabilité relative à l'édition (ou à une autre mention d'édition) est précédée d'un espace, barre oblique, espace (/).
- D.** Chaque mention de responsabilité suivante relative à l'édition (ou à une autre mention d'édition) est précédée d'un espace, point-virgule, espace (;).
- E.** Une autre mention d'édition est précédée d'une virgule, espace (,), qu'elle suive une mention d'édition ou une mention de responsabilité relative à l'édition.

Exemples

- . – Mention d'édition
- . – Mention d'édition = mention parallèle d'édition
- . – Mention d'édition / mention de responsabilité
- . – Mention d'édition / mention de responsabilité ; deuxième mention de responsabilité ; troisième mention de responsabilité
- . – Mention d'édition / mention de responsabilité = mention parallèle d'édition / mention de responsabilité parallèle
- . – Mention d'édition, autre mention d'édition
- . – Mention d'édition / mention de responsabilité, autre mention d'édition / mention de responsabilité

Source prescrite

Toute information extraite d'une source autre que l'une des sources prescrites suivantes est mise entre crochets, si on la transcrit dans cette zone. L'ordre préférentiel des sources est :

Ressources textuelles imprimées

Page de titre, parties liminaires, achevé d'imprimé, couverture, le reste de la ressource.

Monographies anciennes

Page de titre.

Ressources cartographiques imprimées**Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo et images fixes et animées**

La ressource elle-même, conteneur, matériel d'accompagnement.

Musique notée

Page de titre, parties liminaires, première page de musique, couverture, achevé d'imprimé, le reste de la ressource.

Ressources électroniques

La ressource elle-même, documentation, autre matériel d'accompagnement, conteneur.

2.1 Mention d'édition

2.1.1 Note préliminaire

La mention d'édition est composée d'un mot, d'une expression ou d'un groupe de caractères se rapportant à :

A. Tous les exemplaires d'une ressource identifiés de manière explicite comme constituant une édition dénommée et/ou numérotée ;

ou

B. Tous les exemplaires d'une ressource se présentant sous une forme particulière, comportant des différences significatives par rapport à d'autres exemplaires publiés sous la même forme, que la ressource porte ou non une mention explicite à ce sujet : des mentions indiquant une édition dénommée et/ou numérotée, une reproduction en fac-similé, une reproduction ou une révision d'une ressource dans son ensemble.

La mention d'édition comprend généralement le mot « édition » (ou son équivalent dans une autre langue) ou un terme voisin, accompagné d'un nombre ordinal (« 2^e édition », etc.) ou d'un terme indiquant une quelconque différence par rapport à d'autres éditions (« nouvelle édition », « édition revue », « standard edition », « édition en gros caractères », « quatrième état », « May 1970 script », etc.).

La mention d'édition peut aussi comprendre d'autres locutions, comportant éventuellement un lien grammatical, qui mettent en rapport l'édition avec d'autres éléments de la description (par exemple, le titre original dans une formule telle que « abrégé de... »).

Exemples

- . – Joint ed.
- . – 2nd ed.
- . – Reprint ed.
- . – Annual cumulated ed.
- . – 1st Carroll & Graf ed.
- . – Revised version
- . – Memorial ed.
- . – World Cup ed.
- . – 3^e éd.
- . – Ungekürzte Taschenbuchausg.
- . – Version avec commentaires en anglais
- . – Windows 96 ed.
- . – 修正版
- . – 제3판

Monographies anciennes

Une mention telle que « nouvellement imprimé » doit être traitée comme une mention d'édition lorsqu'elle semble impliquer l'existence d'une édition antérieure et être associée au titre, mais doit être traitée comme faisant partie de la Zone de publication, impression, distribution, etc. lorsque cette mention semble être associée à cette dernière.

Musique notée

Lorsque le terme « édition » est utilisé dans le sens de version, d'arrangement, etc., d'une œuvre musicale, cette mention est donnée en zone 1 (voir [1.4](#), [1.5.3.2](#)), même si le terme « édition » est utilisé sur la ressource. Lorsque le terme « édition » est utilisé pour indiquer la forme sous laquelle une œuvre est présentée dans la ressource (présentation musicale), cette mention est donnée en zone 3 (voir [3.2.1.1](#)) même si le terme « édition » est utilisé sur la ressource. On doit cependant traiter comme une mention d'édition un terme indiquant un registre vocal (par exemple, « Voix grave », « Ausgabe für hohe Stimme »).

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo et images fixes et animées

Dans le cas de l'enregistrement d'une interprétation, une mention qui figure sur la ressource et qui indique l'édition ou la version dont est tirée l'interprétation n'est pas considérée comme une mention d'édition, mais peut être transcrite en zone 7.

Ressources électroniques

Des termes voisins tels que « version », « niveau », « release » ou « mise à jour » peuvent indiquer une mention d'édition ; toutefois, ces termes sont souvent utilisés pour indiquer des changements plus ou moins significatifs dans la ressource, et comme tels, ils ne constituent pas une indication fiable de nouvelle édition.

Il y a nouvelle édition lorsqu'on constate des différences significatives dans le contenu intellectuel ou artistique de la ressource, y compris des additions ou des suppressions ; des variantes dans le langage de programmation ; des changements augmentant ou améliorant l'efficacité de la ressource ; des modifications dans le langage de programmation ou le système d'exploitation qui rendent la ressource compatible avec d'autres types de machines ou d'autres systèmes d'exploitation.

Les différences qui ne constituent pas une nouvelle édition comprennent : les différences de type de présentation matérielle (par exemple entre une disquette et une cassette) et/ou les différences de taille dans la présentation matérielle (par exemple entre une disquette de 14 cm et une disquette de 9 cm) ; les différences liées au format d'impression (par exemple ASCII et PostScript) ; les différences liées au système (par exemple entre IBM et Macintosh) ; les différences de codage des jeux de caractères ou des densités d'enregistrement ; les différences dans le support utilisé pour les sorties ou dans le format d'affichage (par exemple une ressource en ligne reproduite sur une disquette ou sur un disque optique numérique). Normalement, ces différences ne constituant pas une nouvelle édition ne justifient pas la création d'une notice bibliographique distincte ; toutefois l'établissement de catalogage peut décider de créer plusieurs notices bibliographiques. Les différences peuvent être indiquées en zone 7 (voir aussi [0.2.1](#)).

Lorsque la ressource électronique a plusieurs mentions d'édition se rapportant à des parties ou des éléments de la ressource (par exemple dans le cas d'une œuvre multimédia interactive), on transcrit la ou les mention(s) qui concerne(nt) la ressource dans son ensemble. Lorsqu'une telle mention est absente, la ou les mention(s) peuvent être donnée(s) en zone 7. Une mention d'édition qui ne figure que dans la documentation accompagnant la ressource n'est pas considérée comme une édition de la ressource à moins que l'information donnée dans la documentation n'indique que la mention s'applique à la ressource.

2.1.2 Transcription de la mention d'édition

On transcrit la mention d'édition dans les termes où elle figure dans la ressource. On la met entre crochets si elle ne figure pas dans la ressource. On peut utiliser les abréviations normalisées (voir [0.6.4](#)). On substitue les chiffres arabes aux autres chiffres ou aux nombres écrits en toutes lettres. On donne les mentions explicatives jointes à la mention d'édition lorsqu'on les juge nécessaires à l'identification de l'édition (voir [2.3.3](#)).

Si la mention d'édition est composée uniquement ou principalement de symboles ou autres signes qui ne peuvent pas être reproduits par les moyens dont on dispose (voir [0.10](#)), on remplace ces caractères, selon le cas, par des mots ou des chiffres mis entre crochets. On peut donner une explication en zone 7 (voir [7.2](#)).

Exemples

- . – 4th revised ed.
- . – 1. ed.
- . – 3. Aufl.
- . – Nuova ed.
- . – Sehr veränderte Aufl.
- . – Éd. française

- . – Ungekürzte Ausg.
- . – Deutsche Erstausg.
- . – 67th ed., complete with street plan
- . – 5a ed., con un copioso índice alfabético de materias
- . – Novissima ed. (7a), interamente riveduta
- . – Ed. 4
- . – 3. erw. Aufl.
- . – Éd. réduite
- . – Ed. 3-GSGS
- . – [Three stars] ed.
- . – 2^e éd. du recueil noté
- . – Reprint ed.
- . – Hohe Stimme (Originallage)
- . – Ed. special
- . – Version 3.5
- . – Interactive ed., 1993 version
- . – 第 3 版
- . – 復刻版
- . – 버전 2.1

Mentions indiquant une édition locale

Exemples

- . – Northern ed.
- . – Overseas ed.
- . – Московский вечерний вып.
- . – 國際版欧洲
- . – 서울판

Mentions indiquant une catégorie particulière d'usagers

Exemples

- . – Éd. pour le médecin
- . – Managers' ed.
- . – 少年版
- . – 看護学生版
- . – 교사용

Mentions indiquant une présentation matérielle ou un type d'impression particuliers

Exemples

- . – Airmail ed.
- . – Braille ed.
- . – Large print ed.
- . – Library ed.
- . – Microform ed.
- . – Student software ed.
- . – CD-ROM版
- . – 축쇄판

Mentions indiquant la langue

Exemples

- . – English ed.

- . – Éd. française
- . – 中英文对照版
- . – 版日本語
- . – 한국어판

Lorsque l'information appartenant à d'autres éléments de la description (par exemple, un titre original ou autre information concernant l'œuvre originale) fait partie intégrante de la mention d'édition pour des raisons grammaticales, on la transcrit dans la mention d'édition.

Exemple

- D. Justus Claproths ... braunschweig-lüneburgischen Hofraths, ordentlichen Lehrers der Rechte, ... Theoretisch-practische Rechtswissenschaft von freywilligen Gerichtshandlungen. – Dritte Auflage des vorhin unter dem Titul: Primae lineae iurisprudentialis erschienenen Werkgens, jezo ins Teutsche übersetzt

Monographies anciennes

Le libellé exact est donné lorsque la mention d'édition est tirée de la source prescrite d'information. Lorsque la mention d'édition est tirée de toute autre source, on peut utiliser les abréviations normalisées et on substitue les chiffres arabes aux autres chiffres ou aux nombres écrits en toutes lettres. Lorsque la mention d'édition n'est pas tirée de la source prescrite d'information, on indique en zone 7 la source de la mention.

Exemples

- . – The second edition
- . – Newly imprinted and very necessary vnto all youthe

Ressources continues

Les mentions indiquant un encart ou un supplément inclus dans la ressource sont transcrites comme mentions d'édition.

Exemple

- . – Ausg. mit Supplementen

2.1.3 Lorsqu'aucune mention d'édition ne figure sur la ressource, mais que l'on sait que la ressource comporte des différences significatives par rapport aux éditions précédentes ou bien qu'elle est une reproduction, on peut l'indiquer par une mention d'édition appropriée, exprimée dans la langue de la source prescrite d'information en se conformant aux recommandations faites en [2.1.2](#), et mise entre crochets.

Exemples

- . – [New ed.]
- . – [3^e éd.]
- . – [Reproduction en fac-similé]
- . – [Rev. ed.]
- . – [With a new appendix]
- . – [Éd. de Grenoble]
- . – [2. Aufl.]
- . – [Apr. 1995 issue]
- . – [Rev. ed., Aug. 1995]
- . – [Version 1.5]
- . – [School ed.]
- . – [增訂稿本]
- . – [영인판]

Monographies anciennes

Lorsqu'aucune mention d'édition ne figure sur la ressource, mais que l'on sait que la ressource comporte des différences significatives par rapport aux tirages précédents ou une réutilisation significative de polices de caractères par rapport aux éditions précédentes du document publié, on peut l'indiquer par une mention d'édition appropriée, exprimée dans la langue choisie par l'établissement de catalogage en se conformant aux recommandations faites en 2.1.2, et mise entre crochets. On ne doit pas donner de numéro à l'édition, à moins qu'à l'évidence la ressource n'ait sa place dans une succession d'éditions numérotées par ailleurs. On donne une explication en zone 7. Ou bien, on donne toute l'information uniquement en zone 7.

Exemples

. – [With a new appendix]

. – [Rev. ed.]

En note : . – La page de titre porte: « Dennemarck » (cf. VD17 1:068283X : « Dennemärck »)

ou

En note : . – Édition révisée, la page de titre porte: « Dennemarck » (cf. VD17 1:068283X : « Dennemärck »)

2.1.4 On ne transcrit pas la mention d'édition dans la zone de l'édition dans les cas ci-après.

2.1.4.1 On ne répète pas dans la zone de l'édition une mention d'édition qui fait partie intégrante d'un élément d'une autre zone (par exemple, le titre propre ou le complément du titre) et a été traitée comme telle (voir 1.1.3.6, 1.4.2).

Exemples

The compact edition of the Oxford English dictionary [Texte imprimé]
et non

The Oxford English dictionary [Texte imprimé]. – Compact ed.
ni

The compact edition of the Oxford English dictionary [Texte imprimé]. – Compact ed.

The compact version of Symphony [Ressource électronique]
et non

Symphony [Ressource électronique]. – Compact version

Exemple de monographie ancienne

Buquoy qvadrimestre iter, progressusq[ue] qvo favente numine, ac auspice Ferdinando II. Rom. imp. Austria est conservata, Bohemia subjugata, Moravia acquisita, eademq[ue] opera Silesia solicitata, Hungariaque terrefacta : accedit appendix progressus, ejusdem generalis, in initio anni 1621. / Authore Constantio Peregrino. – Haec secunda editio Viennensis, editioni primae Brunensi praeferenda est, vtpotè authore plenius informato recognita. – Viennae Avstriae : Ex Typographia Gregorii Gelbhaar, Anno M.DC.XXI. [1621]

En note : . – Les mentions d'édition et de publication sont tirées du colophon
Commentaire : La mention d'édition et la mention de responsabilité « vtpotè authore » sont liées grammaticalement.

Monographies anciennes

Lorsqu'une mention d'édition ou une partie quelconque de cette mention est tirée de la partie de la source prescrite d'information précédant le titre et la mention de responsabilité, on précise la localisation de cette information en zone 7.

Ressources continues

a) Pour les publications en série, on ne transcrit pas dans la zone de l'édition les mentions indiquant la numérotation des volumes ou leur indication d'ordre ou bien la période couverte (par exemple, « 1^{re} éd. », « 1916 ed. »). On inclut ces mentions en zone 3 (voir [3.3](#)).

b) On ne transcrit pas dans la zone de l'édition les mentions indiquant la catégorie générale ou particulière de ressource lorsqu'elles ne figurent pas sur la source prescrite d'information. On donne ces mentions comme indication générale du type de ressource en zone 1 et/ou comme type de présentation matérielle en zone 5 (voir [1.2](#), [5.1](#)).

c) On ne transcrit pas dans la zone de l'édition les mentions indiquant une révision régulière ou une mise à jour fréquente (par exemple, « Éd. révisée tous les six mois »). On en fait une mention de périodicité plutôt qu'une mention d'édition et on les donne en zone 7 (voir [7.0](#), [7.2.1](#)).

2.1.4.2 Si la ressource contient plusieurs œuvres mais ne porte pas de titre collectif, on ne donne pas dans la zone de l'édition une ou des mention(s) d'édition qui ne s'applique(nt) qu'à l'une ou à quelques unes de ces œuvres, mais on les donne en zone 1 avec une ponctuation conventionnelle (voir [1.1.5.2](#)).

Exemples

Le Western [Texte imprimé] / textes rassemblés et présentés par Henri Agel, nouvelle éd.
Évolution et renouveau du western (1962-1968) / par Jean A. Gili

An examination of Dr. Burnet's theory of the earth ... [Texte imprimé] / by J. Keill, The second edition corrected. ... To the whole is annexed A dissertation on the different figures of the coelestial bodies, &c ... / by Mons. de Maupertuis

My very first prayer time book [Image projetée] / by Mary Fletcher ; illustrations by Treyer Evans, Revised ed.. Now I lay me down to sleep / text and pictures by Rex Catto.

National flight [Ressource électronique] / by Air Flight Inc., 1995 sales ed.. Navigation advisor / Interactive Mapping Corporation

2.1.5 Changements dans la mention d'édition

Monographies multipartites

Si une mention d'édition est ajoutée, supprimée ou modifiée sur des parties suivant la première partie, on note ce changement en zone 7, lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue (voir [7.2.2](#)).

Publications en série

Si une mention d'édition est ajoutée, supprimée ou modifiée sur des livraisons ou parties suivantes, on note ce changement en zone 7, lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue (voir [7.2.2](#)), à moins que l'addition, la suppression ou la modification ne résulte d'un changement majeur et ne requière une nouvelle description (voir [0.2.4.2.2](#)).

Ressources intégratrices

Si un changement majeur se produit dans l'édition, on fait une nouvelle description (voir [0.2.4.3.1](#)). Si un changement mineur se produit, on modifie la description et on note le changement en zone 7 lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue (voir [7.2.2](#)).

2.2 Mention parallèle d'édition

Une mention parallèle d'édition est un équivalent de la mention d'édition en une autre langue et/ou écriture. Lorsque les sources prescrites d'information portent des mentions d'édition en plusieurs langues et/ou écritures, on donne la mention d'édition dans la langue et/ou l'écriture du titre propre. Lorsque ce critère ne peut s'appliquer, on donne la mention d'édition mise en évidence par la typographie, ou, en l'absence d'une différence typographique, la mention qui figure en premier. On peut donner la ou les mention(s) parallèle(s).

Exemples

- . – Canadian ed. = Éd. canadienne
- . – Students' ed. = Éd. pour les étudiants
- . – 2. preradeno i dopunjeno izd. = 2nd revised and enlarged ed.

Monographies anciennes

Lorsque les sources prescrites d'information portent des mentions d'édition en plusieurs langues et/ou écritures, on donne la mention d'édition qui figure en premier. On peut donner la (les) mention(s) parallèle(s) et, si on le fait, on les transcrit dans l'ordre séquentiel des informations indiqué sur la source.

Exemple

- . – Troisième édition = The third edition

2.3 Mentions de responsabilité relatives à l'édition

2.3.1 Les mentions de responsabilité relatives à l'édition peuvent se rapporter à des personnes ou à des collectivités ; elles peuvent indiquer des fonctions (comme celle de réviser une nouvelle édition), ou désigner la personne ou la collectivité qui a contribué à enrichir une nouvelle édition par l'apport de suppléments, d'annexes, etc.

Exemples

- . – 5th ed. / by C. Ellis
- . – Facsimile ed. / edited, with an introduction, by John Goode
- . – Rev. version 3.3 / programmer, Kate Maggor
- . – Mis à jour / M. Pillot
- . – Revised version / photographer, William P. Gottlieb
- . – 2. izd. / spremno besedo napisal M. Maticetov
- . – 2nd ed. / with a historical time chart newly devised by M.A. Stuart
- . – 2nd ed. / with a new epilogue by the author
- . – Neuaufl. / herausgegeben und kritisch revidiert von Hans Joachim Moser
- . – 2^e éd. / préface de Léon-Arthur Elchinger
- . – 3rd ed. / with supplementary notes and appendices by H.J. Laski
- . – May 1970 script / revised collectively by the Peking Opera Troupe of Peking
- . – 改訂第41版 / 沖中重雄編著
- . – 제7판 / 이은상 편

Exemples de monographies anciennes

- . – The second edition / with notes of various authors by Thomas Newton, D.D.
- . – The second edition ... / to which is prefixed the life of the author, revised, corrected and enlarged by Mr. des Maizeaux

2.3.2 On donne dans la zone de l'édition les mentions de responsabilité relatives à l'édition décrite ou à des parties de cette édition, mais non à toutes les éditions de l'œuvre, en se conformant aux recommandations faites en 1.5, lorsqu'on les trouve sur la source prescrite d'information. Lorsque ces mentions ne figurent pas sur la source prescrite d'information, on peut les donner en zone 2 entre crochets, ou bien en zone 7.

Exemple

- . – Student version / with new graphics by Gerry Herin

Monographies anciennes

On note le détail des annexes et des autres documents auxiliaires se rapportant à l'édition décrite mais pas nécessairement à toutes les éditions de l'œuvre comme des mentions de responsabilité se rapportant à l'édition :

- a) lorsqu'on les trouve sur la source prescrite d'information ; ou
- b) lorsqu'il y a sur la ressource (par exemple, dans les parties liminaires ou au colophon) une mention formelle s'y rapportant, à condition qu'une personne ou qu'une collectivité soit nommée ou identifiée d'une manière quelconque comme étant responsable de sa création.

Exemples

- . – The fourth edition / with a new epilogue by the author
- . – Editio altera, ab innumeris erroribus emendata / huic editioni accessêre Jacobi Bongarsii excerptiones chronologicae ad Justini historias accommodatae

Lorsqu'on transpose ces mentions d'une localisation précédant une mention d'édition, on le mentionne en zone 7.

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo et images fixes et animées

On inclut également les noms des interprètes ayant contribué à l'édition en main mais non à toutes les éditions de l'œuvre.

Exemple

- . – English language ed. / with commentary spoken by John Parrinder

2.3.3 On considère que font partie de la mention d'édition (voir 2.1.1) les mentions de responsabilité relatives à l'édition décrite, dans lesquelles aucune personne ou collectivité n'est nommée ou identifiée d'une manière quelconque. De telles mentions se présentent souvent comme des explications et supposent une responsabilité.

Exemples

- . – 2nd ed., with a new epilogue
- . – [New ed.], with epilogue, 1964-1974
Commentaire : La partie de la mention d'édition mise entre crochets a été restituée par le catalogueur.
- . – 2. Aufl., mit einem Anhang « Neue Etüden und Spielstücke »

Monographies anciennes

On donne comme faisant partie de la mention d'édition (voir 2.1.1.) les mentions de responsabilité, le détail des annexes, des autres documents auxiliaires, etc., se rapportant clairement à l'édition décrite mais qui ne nomment pas ou n'identifient pas d'une manière quelconque une personne ou une collectivité. De telles mentions se présentent souvent comme des explications.

Exemples

- . – The fourth edition, with notes
- . – A new edition / by Grace Webster, to which is added a life of the author
- . – Второе исправнейшее издание, с карманным атласом

2.3.4 On ne transcrit pas dans la zone de l'édition les mentions de responsabilité relatives à l'édition dans les cas ci-après.

Monographies anciennes

On ne transcrit pas dans la zone de l'édition les mentions de responsabilité suivantes et/ou le détail des annexes ou autres documents auxiliaires se rapportant à l'édition.

2.3.4.1 On donne en zone 1 les mentions de responsabilité qui s'appliquent clairement à la première édition ou à toutes les éditions d'une œuvre.

Monographies anciennes

On donne en zone 1 les mentions de responsabilité et/ou les détails des annexes et autres documents auxiliaires qui se rapportent clairement à la première édition publiée ou à toutes les éditions publiées d'une œuvre.

2.3.4.2 On donne en zone 1 les mentions de responsabilité qui ne se rapportent pas de façon évidente à une édition particulière d'une œuvre ou à quelques éditions seulement de cette œuvre.

Monographies anciennes

On donne en zone 1 les mentions de responsabilité et/ou les détails des annexes et autres documents auxiliaires qui ne se rapportent pas de façon évidente à une édition particulière d'une œuvre ou à quelques éditions seulement de cette œuvre.

Lorsque cette information suit une mention d'édition et qu'on la déplace, on mentionne sa position d'origine en zone 7.

Exemple

An enquiry into the original state and formation of the earth [Texte imprimé] :
deduced from the facts about the laws of nature / by John Whiteburst. –
The second edition, considerably enlarged, and illustrated with plates
En note : . – Le nom de l'auteur figure après la mention d'édition.

2.3.5 On peut donner les mentions parallèles de responsabilité relatives à l'édition.

Monographies anciennes

Lorsque la source prescrite d'information pour la mention d'édition comporte une (des) mention(s) parallèle(s) de responsabilité se rapportant à l'édition, on peut donner la (les) mention(s) parallèle(s) dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source.

2.4 Autre mention d'édition

2.4.1 On donne une autre mention d'édition

- 1) lorsque la ressource porte une mention explicite l'identifiant comme faisant partie d'une édition à l'intérieur d'une édition, ou d'une édition équivalente à la première édition nommée ;

Exemples

- . – 3rd ed., repr. with a new pref.
- . – 2nd ed., revised issue
- . – 2nd ed., rev. version
- . – The third edition, reprinted with a new preface

ou

- 2) lorsque la ressource présente des différences de contenu significatives par rapport aux autres impressions de l'édition plus générale à laquelle elle appartient.

Exemples

- . – 3rd ed., [with an appendix]
- . – English ed., 2nd ed.
- . – World's classics ed., new ed. revised, reset and illustrated
- . – 4th ed. / revised by H.G. Le Mesurier and E. McIntosh, reprinted with corrections
- . – 3rd ed., 2nd (corrected) impression
- . – English full ed., 4th international ed.
- . – Vollständige Taschenbuchausg., 1. Aufl.
- . – The third edition [with an appendix]

2.4.2 On transcrit les autres mentions d'édition conformément aux recommandations faites en 2.1.2 et 2.1.3.

Exemples

- . – Amtliche Ausg., 17 Aufl.
- . – Neuaufl. der deutschen Originalausg.
- . – Abridged ed., 2nd ed.
- . – Full ed., 4th international ed.
- . – 5th ed., 2nd impression, with corrections
- . – Nouvelle impression en facsimilé de la 1re éd. de 1751-1780
- . – 2. ed., con nuova prefazione e aggiunta di tre appendici

Monographies anciennes

Lorsqu'une autre mention d'édition (par exemple une mention de réimpression) figure dans le contexte d'une autre zone, on la transcrit comme partie de cette zone. Exceptionnellement lorsqu'elle figure en tête de la page de titre, on la transcrit dans la zone de l'édition. On donne une explication en zone 7.

Exemple

- . – « nouvelleme[n]t i[m]primee a Paris »

Commentaire : La mention de nouvelle impression est donnée en zone 4 comme lieu de publication principal.

2.4.3 On peut donner les autres mentions d'édition lorsqu'elles signalent une impression ou tirage sans changement.

Exemples

- . – 4^e éd., 3^e tirage
- . – 2nd ed., 2nd printing
- . – 2., unveränderter Neudruck der 3., völlig neubearbeiteten Aufl.
- . – 19.-23. Tsd.

-
- . – Nouvelle éd., revue et augmentée, 70^e mille
 - . – 3. ed., 4. rist.
 - . – Versione italiana, ristampa
 - . – 第 2 版, 第 3 次印刷

Monographies anciennes

On donne les mentions relatives aux impressions sans changement d'une édition comme mentions d'édition ou comme autres mentions d'édition.

Exemple

- . – The fifth impression

2.4.4 On peut donner les autres mentions parallèles d'édition.

Monographies anciennes

Lorsque la source prescrite d'information pour la mention d'édition comprend une (des) mention(s) d'édition parallèle(s) supplémentaire(s), on peut donner la (les) mention(s) parallèle(s) dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source.

2.5 Mentions de responsabilité relatives à une autre mention d'édition

2.5.1 On transcrit les mentions de responsabilité relatives à une autre mention d'édition conformément aux recommandations faites en 2.3.

Exemples

- . – Rev. ed. / with revisions, an introduction, and a chapter on writing, by E.C. White, 2nd ed. / with the assistance of Eleanor Gould Packard
- . – The second edition, reprinted / with a new preface by Dr. Horace Smith
- . – 2nd ed., reissued / with an afterword by the course convener
- . – Version 2.4, corr. / with diagrams by Harry Weeks

2.5.2 On peut donner les mentions parallèles de responsabilité relatives à une autre mention d'édition.

Monographies anciennes

Lorsque la source prescrite d'information pour l'autre mention d'édition comprend une (des) mention(s) parallèle(s) de responsabilité, on peut donner la (les) mention(s) parallèle(s) dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source.

3 ZONE PARTICULIÈRE À CERTAINS TYPES DE RESSOURCES (OU À CERTAINES CATÉGORIES DE PUBLICATION)

Note préliminaire

Cette zone contient des données qui sont spécifiques à une catégorie particulière ou à un type particulier de ressources. Lorsqu'on dispose d'information pour un type de ressource ne relevant pas de ces cas particuliers et que cette information peut relever d'une autre zone de la description, on la donne dans cette autre zone.

La langue et/ou l'écriture des éléments à l'intérieur de la zone 3, l'ordre de ces éléments et la ponctuation prescrite pour la zone figurent dans les directives relatives à chaque type particulier de ressource utilisant cette zone. Jusqu'à maintenant ces types de ressources recouvrent les ressources cartographiques (pour ce qui est des données mathématiques), la musique notée (pour ce qui est des mentions relatives à la présentation musicale), et les publications en série (pour ce qui est de l'information relative à la numérotation).

Lorsqu'une ressource appartient à la fois à un type de ressource et à une catégorie de ressource pour lesquels la zone 3 est utilisée (par exemple une publication en série cartographique), la zone 3 est répétable.

Lorsque la zone 3 est répétée, l'occurrence de la zone 3 relative au contenu de la ressource (par exemple l'information sur l'échelle pour une ressource cartographique ou la mention de présentation musicale pour la musique notée) est donnée en premier ; la zone 3 pour les publications en série (information sur la numérotation) est donnée en dernier.

Exemples

- . – Échelle 1:250 000; proj. transverse universelle de Mercator . – N° 1 (1970)-
- . – Échelle 1:650 000 (W 94°3' – W 88°49' / N33°1' – N 28°55'). – 1981-
- . – Partition et parties. – N° 1-
- . – Échelles diverses . – N° 1-

Sommaire

- 3.1 Données mathématiques (Ressources cartographiques)
- 3.2 Mention de la présentation musicale (Musique notée)
- 3.3 Numérotation (Publications en série)

3.1 Zone des données mathématiques (Ressources cartographiques)

Note préliminaire

La zone des données mathématiques donne de l'information sur l'échelle, la projection, les coordonnées et l'équinoxe des ressources cartographiques.

Sommaire

- 3.1.1 Mention d'échelle
- 3.1.2 Mention de projection
- 3.1.3 Mention de coordonnées et d'équinoxe

Ponctuation recommandée

- A. La mention de projection est précédée d'un espace, point-virgule, espace (;).
- B. Les mentions de coordonnées et d'équinoxe sont mises entre parenthèses (()).
- C. La mention d'équinoxe est précédée d'un espace, point-virgule, espace (;).

Exemples

- . – Mention d'échelle
- . – Mention d'échelle ; mention de projection
- . – Mention d'échelle ; mention de projection (coordonnées ; équinoxe)
- . – Mention d'échelle (coordonnées ; équinoxe)
- . – Mention d'échelle ; mention de projection (coordonnées)
- . – Mention d'échelle (coordonnées). – Mention d'échelle (coordonnées)

Source prescrite

La ressource elle-même.

Lorsque l'information trouvée dans la ressource elle-même ne suffit pas, on peut choisir d'autres sources en suivant cet ordre préférentiel : conteneur, matériel d'accompagnement. Si l'on transcrit dans cette zone des informations tirées de sources autres que les sources d'information prescrites, on les donne entre crochets.

3.1.1 Mention d'échelle

3.1.1.1 On donne l'échelle sous la forme d'une fraction qui la représente, exprimée par un rapport (1 :). Le chiffre un (1) est séparé du dénominateur par deux points (:) qui ne sont ni précédés ni suivis d'un espace. La fraction peut être précédée du terme « échelle » ou de son équivalent en d'autres langues et/ou écritures.

Exemples

- . – Échelle 1:25 000
- . – Escala 1:100 000
- . – 1:1 000 000
- . – Scale 1:5 000-1:25 000
- . – 縮尺 1:50 000
- . – 축척 1:100 000

3.1.1.2 Lorsque l'échelle ne se rapporte qu'à certaines parties de la ressource, on le précise.

Exemples

- . – Échelle 1:3 982 200 à l'équateur
- . – Scale 1:59 304 960 along meridians

3.1.1.3 On donne une mention d'échelle lorsqu'elle est connue ou calculée, même si l'échelle est comprise dans la zone 1.

Exemple

France au 1:500 000 / Institut géographique national. – 1:500 000

3.1.1.4 Lorsque la fraction est calculée à partir d'une locution exprimant une comparaison de mesures, on la donne entre crochets. On peut transcrire cette locution à la suite de la fraction.

Exemples

. – [1:7 200]. 1 pouce pour 100 toises

. – Scale [1:63 360]. 1 inch to 1 mile

3.1.1.5 Lorsque la ressource ne comporte aucune échelle numérique ni aucune locution exprimant une comparaison de mesures, on calcule la fraction à partir d'une échelle graphique, d'un graticule (c'est-à-dire un degré de latitude valant en moyenne 111 kilomètres) ou d'un carroyage, ou par comparaison avec une carte d'échelle connue, et on la transcrit entre crochets.

Exemples

. – [1:1 800 000 env.].

Commentaire : Fraction calculée d'après l'échelle graphique

. – Échelle [ca 1:277 740]

Commentaire : Fraction calculée d'après un graticule

. – 縮尺 [約 1:432 000]

. – 축척 [약 1:100 000]

3.1.1.6 Lorsque la ressource n'est pas dessinée ou construite à l'échelle, on substitue à la mention d'échelle la locution « Échelle indéterminée » ou son équivalent dans d'autres langues et/ou écritures.

3.1.1.7 Lorsque l'échelle de la ressource ne figure pas sur la ressource, on substitue à la mention d'échelle la locution « Échelle indéterminable » ou son équivalent dans une autre langue et/ou écriture. On peut utiliser la locution « Échelle non donnée » ou son équivalent dans une autre langue et/ou écriture lorsque l'échelle est déterminable mais que l'établissement de catalogage choisit de ne pas le faire.

3.1.1.8 Lorsqu'il existe une échelle verticale, telle que sur un plan en relief, on transcrit cette échelle à la suite de l'échelle horizontale. L'échelle verticale est précisée.

Exemples

. – Scale 1:1 744 080. Vertical scale [ca 1:96 000]

. – Échelle 1:100 000. Échelle altimétrique 1:100 000

. – 1:1 744 080. 垂直縮尺 1:96 000

. – 축척 1:100 000. 수직축척 1:100 000

3.1.1.9 On exprime l'échelle des cartes célestes en angle par millimètre au degré.

Exemple

. – Échelle 88 mm par 1°

3.1.2 Mention de projection

3.1.2.1 On peut transcrire la mention de projection lorsqu'elle figure dans la ressource. Lorsqu'on la détermine à partir d'autres sources, on la restitue, si on le fait, entre crochets.

3.1.2.2 La mention de projection est constituée du nom de la projection. On peut y ajouter des locutions connexes relatives à la mention de projection. Celles-ci en règle générale sont des mentions relatives à des propriétés de la projection propre à la ressource décrite (par exemple les méridiens, les parallèles). On peut utiliser les abréviations usuelles.

Exemples

; proj. conique conforme de Lambert sécante aux parallèles 48° et 77°

; proj. conique conforme de Lambert, parallèles d'échelle conservée 45° et 49°

; proj. de Mercator transverse universelle, ellipsoïde de Clarke 1880

; conic equidistant proj. standard parallels 40° and 21° N

; transverse Mercator proj. 10 000 yards India Zone I grid, Everest spheroid
; azimuthal equidistant proj. centered on Nicosia, N 35°10', E 33°22'

3.1.3 Mention de coordonnées et d'équinoxe

3.1.3.1 Les coordonnées délimitent dans sa plus grande étendue l'aire représentée ; on peut les transcrire lorsqu'elles figurent sur la ressource ou bien les restituer lorsqu'on les connaît et qu'on les juge importantes pour les utilisateurs du catalogue.

3.1.3.2 En ce qui concerne les cartes terrestres, on transcrit les coordonnées selon l'ordre suivant :

Limite ouest de la ressource cartographique (longitude)
Limite est de la ressource cartographique (longitude)
Limite nord de la ressource cartographique (latitude)
Limite sud de la ressource cartographique (latitude)

On exprime longitude et latitude en degrés (°), minutes (') et secondes (") du système sexagésimal (cercle de 360°) ; on calcule toujours la longitude à partir du méridien d'origine de Greenwich.

On fait précéder degrés, minutes et secondes de longitude et de latitude de l'initiale qui convient pour le Nord (N), le Sud (S), l'Est (E) et l'Ouest (W) ou de leurs équivalents dans d'autres langues et/ou écritures. On sépare l'un de l'autre les deux groupes de longitudes et latitudes par une barre oblique qui n'est ni précédée ni suivie d'un espace. On sépare les unes des autres les longitudes et les latitudes par un tiret qui n'est ni précédé ni suivi d'un espace.

Exemples

(E 79°–E 86°/N 20°–N 12°)
(E 110°30'–E 120°30'/N 25°15'–N 22°10')
(E 15°00'00"–E 17°30'45"/N 1°30'12"–S 2°30'35")
(W 74°50'–W 74°40'/N 45°5'–N 45°00')
(W 0°2'37"–E 0°0'35"/N 44°5'30"–N 43°45'00")

Des cartes d'autres corps célestes, comme la lune de la Terre, peuvent avoir des coordonnées notées comme appropriées au système donné de coordonnées du corps céleste.

On peut noter les coordonnées en degrés décimaux. On exprime les coordonnées données en degrés décimaux pour des localisations à l'est de Greenwich et au nord de l'équateur en nombres positifs et on peut les faire précéder du signe plus. On exprime les localisations à l'ouest de Greenwich et au sud de l'équateur en nombres négatifs et on les fait précéder du signe moins. Le signe plus ou le signe moins n'est pas écrit mais chaque coordonnée est précédée par W, E, N ou S ou leurs équivalents dans une autre langue et/ou écriture, selon le cas.

Exemple

(W 95,15°–W 74,35°/N 56,85°–N 41,73°)

3.1.3.3 En ce qui concerne les cartes célestes, on transcrit dans la mention des coordonnées l'ascension droite du centre de la carte ou les ascensions droites des limites ouest et est de l'aire représentée sur la carte, ainsi que la déclinaison du centre de la carte ou les déclinaisons des limites nord et sud de l'aire représentée sur la carte.

L'ascension droite est désignée par « AD » ou son équivalent dans une autre langue et/ou écriture ; elle est exprimée en heures et, si nécessaire, en minutes et en secondes du cadran de vingt-quatre heures.

La déclinaison est désignée par « Décl. » ou son équivalent dans une autre langue et/ou écriture ; elle est exprimée en degrés (°) et, si nécessaire, en minutes (') et secondes (") du système sexagésimal (cercle de 360°), précédés du signe plus (+) pour l'hémisphère boréal et du signe moins (-) pour l'hémisphère austral.

Les ascensions droites et les déclinaisons sont séparées les unes des autres par une barre oblique qui n'est ni précédée ni suivie d'un espace. Lorsqu'on donne deux ascensions droites et deux déclinaisons, chacune est reliée à son homologue par le mot « à » ou son équivalent dans une autre langue et/ou écriture.

Lorsqu'on donne les coordonnées, on peut également transcrire la mention d'équinoxe. L'équinoxe s'exprime par une date précédée de la mention « équinoxe » ou de son équivalent dans une autre langue et/ou écriture. On ajoute une mention d'époque si on la sait différente de l'équinoxe, et les deux mentions sont

séparées par une virgule ; l'époque est désignée par la mention « époque » ou son équivalent dans une autre langue et/ou écriture.

Exemples

(AD 16 h 30 min à 19 h 30 min/Décl. -16° à -49° ; équinoxe 1950, époque 1948)

(AD 16 h/Décl. -23° ; équinoxe 1950)

(RA 2 h/Décl. $+30^{\circ}$; equinox 1950)

(RA 2 h 00 min to 2 h 30 min/Décl. -30° to 45° ; equinox 1950)

(ゾーン $+30^{\circ}$; 分点1950)

(존 $+40^{\circ}$; 분점 1948)

Dans le cas de cartes centrées autour d'un pôle, on indique la déclinaison limite.

Exemple

(Centré sur le pôle Sud/Décl. limite -60°)

3.2 Mention de la présentation musicale (Musique notée)

Note préliminaire

La mention de présentation musicale indique la présentation musicale propre à une ressource par opposition à d'autres présentations. On donne le détail des unités matérielles de la ressource dans la zone de la description matérielle (voir [5.1](#)).

Sommaire

- 3.2.1 [Mention de présentation musicale](#)
- 3.2.2 [Mention parallèle de présentation musicale](#)

Ponctuation recommandée

Chaque mention parallèle de présentation musicale est précédée par un espace, signe égal, espace (=).

Source prescrite

La ressource elle-même selon l'ordre préférentiel des sources suivant : page de titre, autres pages liminaires, première page de musique, couverture, achevé d'imprimer, le reste de la ressource. Si l'on transcrit dans cette zone des informations tirées de sources autres que les sources prescrites d'information, on les donne entre crochets.

3.2.1 Mention de la présentation musicale

3.2.1.1 On transcrit la mention de présentation musicale dans les termes où elle figure dans la ressource. On y inclut les mentions explicatives jointes à la fin d'une mention de présentation musicale lorsqu'on les juge importantes pour les utilisateurs du catalogue. On peut donner en zone 7 des explications supplémentaires (voir [7.3.1](#)).

Exemples

- . – Full score
- . – Orchester-Partitur
- . – Partitur mit untergelegtem Klavierauszug
- . – Score and set of parts
- . – Partition, reproduction du manuscrit de l'auteur
- . – Miniature score

3.2.1.2 Lorsqu'aucune mention de présentation musicale ne figure dans la ressource, on peut donner entre crochets une mention adéquate, dans la langue ou l'écriture de la page de titre ou dans la langue et/ou l'écriture choisie par l'établissement de catalogue.

Exemples

- . – [Partition et parties]
- . – Partitur [und Solostimme]

3.2.2 Mention parallèle de présentation musicale

Lorsqu'une ressource comporte des mentions de présentation musicale dans plusieurs langues et/ou écritures, on donne la mention qui apparaît en premier. On peut donner la ou les mention(s) parallèle(s). Si on ne les donne pas, on ne signale pas cette omission.

Exemple

- . – Jászópartitúra = Playing score

3.3 Numérotation (Publications en série)

Note préliminaire

La zone de la numérotation comprend les numéros et/ou les dates de recouvrement de la première et/ou de la dernière livraison ou partie portant le titre propre donné en zone 1. Dans le cas des ressources intégratrices, cette information n'est en général pas applicable.

Les dates données en zone 3 peuvent être identiques ou non aux dates de publication données en zone 4.

Lorsque la description est rédigée à partir d'une livraison ou partie intermédiaire, on peut donner la numérotation de la première et/ou de la dernière livraison ou partie en zone 3 et entre crochets. Si aucune source n'est disponible pour la numérotation de la première et/ou de la dernière livraison ou partie, on peut donner en zone 7 (voir [7.3.3.2](#)) toute information sur la première et/ou la dernière livraison ou partie. On omet la zone si aucune source n'est disponible pour la numérotation tant de la première livraison ou partie que de la dernière. Lorsque la description n'est pas rédigée à partir de la première et/ou de la dernière livraison ou partie, on donne l'information sur la (les) livraison(s) ou partie(s) ayant servi à la description en zone 7 (voir [7.9.1](#)).

Toute information sur la numérotation autre que celle relative à la première et/ou à la dernière livraison ou partie peut aussi être donnée en zone 7 (voir [7.3.3.1](#), [7.3.3.4](#)).

Ponctuation recommandée

- A.** Un tiret (-) après le numéro et/ou la date de la première livraison ou partie de la publication en série lie cette numérotation au numéro et/ou à la date de la dernière livraison ou partie de la publication en série, ou bien indique que la publication en série continue de paraître. Si on ne donne que le numéro et/ou la date de la dernière livraison ou partie, on fait précéder le numéro et/ou la date d'un tiret (-).¹⁴
- B.** Lorsqu'il y a à la fois un numéro de livraison ou partie et une date, la date est mise entre parenthèses (()) après le numéro, à moins que le numéro ne soit une division de la date (voir [3.3.3](#)).
- C.** Chaque système de numérotation autre que le premier, et utilisé en même temps que celui-ci dans les livraisons décrites, est précédé d'un espace, signe égal, espace (=).
- D.** Le numéro de la première livraison ou partie d'une nouvelle séquence de numérotation qui ne contient pas de mention de la nouvelle séquence est précédé d'un espace, point-virgule, espace (;).
- E.** La désignation d'une nouvelle séquence de numérotation est précédée d'un espace, point-virgule, espace (;), et sa numérotation est précédée d'une virgule suivie d'un espace (,).

Exemples

Date de la première livraison ou partie-date de la dernière livraison ou partie

Date de la première livraison ou partie-

Numéro de la première livraison ou partie-numéro de la dernière livraison ou partie

Numéro de la première livraison ou partie-

Numéro de la première livraison ou partie (date de la première livraison ou partie)-numéro de la dernière livraison ou partie (date de la dernière livraison ou partie)

Numéro de la première livraison ou partie (date de la première livraison ou partie)-

-numéro de la dernière livraison ou partie (date de la dernière livraison ou partie)

Numéro de la première livraison ou partie-numéro de la dernière livraison ou partie = autre numéro de la première livraison ou partie-autre numéro de la dernière livraison ou partie

Numéro de la première livraison ou partie-numéro de la dernière livraison ou partie ; numéro de la première livraison ou partie utilisant une nouvelle séquence de numérotation-numéro de sa dernière livraison ou partie

¹⁴ Lorsque la mention de numérotation ou de chronologie de la première ou de la dernière livraison ou partie donnée en zone 3 inclut un tiret, on peut substituer un double tiret sans espace ni avant ni après (--) au tiret qui relie la mention de numérotation ou de chronologie de la première livraison ou partie à celle de la dernière ou qui indique que la publication en série continue.

Numéro de la première livraison ou partie-numéro de la dernière livraison ou partie ; mention de la nouvelle séquence, numéro de sa première livraison ou partie-numéro de sa dernière livraison ou partie

Source prescrite

La ressource elle-même, des sources faisant autorité comme les bibliographies nationales.

Si l'on transcrit dans cette zone des informations prises ailleurs que sur les sources prescrites d'information, on les donne entre crochets.

3.3.1 Report de la mention de numérotation

3.3.1.1 La numérotation est donnée sous la forme et dans l'ordre où elle figure dans la livraison ou partie, à cette exception que les chiffres arabes sont substitués aux autres chiffres ou aux nombres écrits en toutes lettres. Ces chiffres sont donnés avec le terme désignant la livraison ou partie, ou son équivalent dans une forme abrégée normalisée.

Exemples

- . – Bd. 1-
- . – Vol. 1-
- . – Pt. 1-
- . – 15 Jan. 1970-
- . – Mai 1972-
- . – 1916 ed.-
- . – 2^e trimestre 1973-
- . – 1969-
- . – 1. köt.-
- . – 1974 febr.-
- . – 1980/1981-

On complète ou on corrige les données incomplètes, erronées ou mal orthographiées en ajoutant entre crochets, soit le(s) élément(s) manquant(s), soit la forme correcte (voir aussi [0.9](#)).

Exemples

- . – [19]76-
- . – Vol. 1 ([19]83)-
- . – 1986 [i.e. 1968]-
- . – Vol. 20 [i.e. 21] (1846)-

3.3.1.2 Les dates d'un calendrier autre que le calendrier grégorien sont reportées telles qu'elles figurent sur les sources prescrites d'information. On ajoute entre crochets les dates correspondantes du calendrier grégorien si elles ne figurent pas sur la publication en série.

Exemples

- . – 1353 [1979]-
- . – N° 1 (22 haha 85 E.P. [27 octobre 1957])-
- . – N° 1 (3 nivôse an 6 [23 décembre 1797])-

3.3.2 Lorsque les livraisons ou parties d'une publication en série sont identifiées par un numéro *ou* une date, on transcrit le numéro ou la date de la première livraison ou partie.

Exemples

- . – Vol. 1-
- . – Bd. 1-
- . – 1925-
- . – 1号-

3.3.3 Lorsque les livraisons ou parties d'une publication en série sont identifiées par un numéro *et* une date, on reporte les deux éléments figurant sur la première livraison ou partie. Le numéro précède la date.

Exemples

- . – Vol. 1, no. 1 (Jan. 1971)-
- . – Vol. 1 (1960)-
- . – 1号 (昭和21年1月)-
- . – 제1권 제1호 (1980년 1월)-

Toutefois, lorsque le numéro constitue une division de la date, le numéro est généralement donné après la date.

Exemples

- . – 1971, no. 1 (Jan. 1971)-
- . – 1967, n° 1-
- . – [19]85, 1-

Commentaire : Dans la livraison, la numérotation figure sous la forme « 1-85 ».

3.3.4 Lorsqu'une publication en série fait suite à une ou plusieurs publications en série (voir [7.2](#)), on donne le numéro et/ou la date de la première livraison ou partie qui porte le nouveau titre propre.

Exemples

- . – Bd. 5 (1957/63)-
- . – 6 (1963)-

3.3.5 Lorsque les termes désignant les livraisons figurent en plusieurs langues et/ou écritures dans la livraison ou partie, on donne en zone 3 le terme dans la langue et/ou l'écriture du titre propre ou, si ce critère ne s'applique pas, celui qui figure en premier. On peut aussi donner les formes parallèles.

Exemples

- . – Vol. 20-
- ou*
- . – Vol. 20- = T. 20- = Bd. 20-
- . – 1976, broj 1 (1 siecenj = 1 jan)-

3.3.6 Lorsque la (les) livraison(s) ou partie(s) décrite(s) porte(nt) un système de numérotation unique qui comprend plus d'une numérotation et/ou des dates dans plusieurs calendriers, on donne en zone 3 tous les numéros et termes désignant les livraisons.

Exemples

- . – Bd. 1, Nr. 1 (Frühling 1970)- = Nr. 1-
- . – Vol. 6, no. 2- = Vol. 13, no. 3 (Mar. 1969)-
- Commentaire* : Chaque livraison poursuit la numérotation des deux titres précédents.
- . – N° 1 (13 septembre 1797 = 27 fructidor an 7)-
- . – 11卷 1号 (1958) = 101号 (1958)-
- . – 17권 6호 (1989) = 130호 (1989)-

3.3.7 Lorsqu'on décrit une publication en série qui a cessé de paraître, on donne le numéro et/ou la date de la dernière livraison ou partie à la suite du numéro et/ou de la date de la première livraison ou partie. Si le numéro et/ou la date de la première livraison ou partie est inconnu(e), on donne seulement le numéro et/ou la date de la dernière livraison ou partie.

Exemples

- . – Vol. 1, no. 1 (Jan. 1971)-vol. 5, no. 12 (Dec. 1975)
- . – Bd. 1-Bd. 70
- . – 1936-1965
- . – 1971, no. 1 (Jan. 1971)-1975, no. 12 (Dec. 1975)
- . – [19]85, 1-[19]93, 3
- . – Bd. 5 (1957/63)-Bd. 6 (1964/70)
- . – Bd. 1, Nr. 1 (Frühling 1970)-Bd. 6, Nr. 3 (Winter 1975) = Nr. 1-Nr. 24
- . – årg. 38, n:r 4 (26. mars 1892)

- . – N° 188 (22 octobre 1796 = 1er brumaire an 5)-n° 500 (4 septembre 1797=18 fructidor an 5)
- . – N° 1 (15 clinamen 77 E.P. [6 avril 1950])-n° 28 (1er absolu 85 E.P. [8 septembre 1957])
- . – Vol. 1, pt. 1 (Dec. 1989)
Commentaire : Seule livraison parue.
- . – 1卷1号 (大正8年4月)-36卷2号 (昭和30年2月)
- . – 1호 (1988년 7월)-30호 (1990년 12월)

3.3.8 Lorsqu'une publication en série adopte une nouvelle séquence de numérotation sans changer de titre propre, on donne la numérotation de la première séquence suivie de la numérotation de la nouvelle séquence. En général, la publication en série porte une mention telle que « nouvelle série », « deuxième série », etc., indiquant qu'il s'agit d'une nouvelle séquence de numérotation et non d'une nouvelle publication en série. Lorsqu'elle existe, la mention de la nouvelle séquence précède sa numérotation.

Exemples

- . – Bd. 1 (1962)-Bd. 6 (1967) ; n.F., Bd. 1 (1968)-
- . – Vol. 1, no. 1 (Jan. 1941)-vol. 4, no. 5 (May 1950) ; n.s., vol. 1, no. 1 (June 1950)-vol. 2, no. 12 (May 1952)
- . – Vol. 1, no. 1 (Mar. 1950)-vol. 4, no. 5 (Aug. 1954) ; Dec. 1954-
- . – Vol. 1 (1921)-vol. 19 (1939) ; n.s., vol. 1 (1946)-vol. 30 (1975) ; vol. 50 (1976)-
- . – Vol. 1, no. 1 (Nov. 23, 1936)-vol. 73, no. 25 (Dec. 29, 1972) ; vol. 1, no. 1 (Oct. 1978)-
- . – 31 Mar. 1961-26 Sept. 1969 ; year 1, no. 1 (1 Oct. 1969)-
- . – T. 12, 40/41 (jan.-juil. 1962)-t. 27, 103 (déc. 1977) ; nuova serie, 1-2 (sett. 1978)-
- . – 1-v. 101 ; new ser., v. 1-

3.3.9 Lorsque l'on décrit une sous-collection ou un supplément/encart portant un titre dépendant (voir [1.1.5.3](#)), on donne en zone 3 la numérotation de la sous-collection ou du supplément ou encart. On donne la numérotation dans la collection principale en zone 6 ou, si cela ne s'applique pas, on donne en zone 7 (voir [7.3.3.](#), [7.6.3](#)) une note sur la numérotation relative à la collection principale ou à la ressource principale.

Exemple

Dunántúli tudományos gyűjtemény. Series geographica
En zone 3 : . – 31. sz.-
En zone 6 : . – (Dunántúli tudományos gyűjtemény ; 58 sz.-)

3.3.10 Lorsque l'on décrit une reproduction en fac-similé ou toute autre reproduction photographique, les éléments donnés en zone 3 sont les numéros et/ou les dates de la publication en série originale.

3.3.11 Absence de terme désignant les livraisons sur la première livraison ou partie

Si la première livraison ou partie d'une publication en série ne porte aucune numérotation, mais qu'un modèle de terme désignant les livraisons peut être déduit à partir des livraisons ou parties suivantes, on attribue une numérotation à la première livraison ou partie en suivant ce modèle. Si aucune information n'est disponible sur les termes désignant les livraisons ou parties suivantes, on attribue à la première livraison ou partie la mention [N° 1]- (ou son équivalent dans la langue du titre propre), ou une mention de chronologie, selon ce qui convient le mieux.

Exemples

- . – [Pt. 1]-
Commentaire : Les livraisons suivantes portent « Part 2 », « Part 3 », etc.
- . – [No. 1]-
- . – [1968]-
Commentaire : Rapport annuel pour lequel une mention de chronologie est plus appropriée.
- . – [号1第]-
- . – [1호]-

4 ZONE DE LA PUBLICATION, PRODUCTION, DISTRIBUTION, ETC.

Note préliminaire

L'expression « publication, production ou distribution » est prévue pour couvrir tous les types d'activité de publication, production, distribution, émission et mise à disposition en relation avec des ressources. On utilise également la zone 4 pour transcrire des données liées à la fabrication matérielle de la ressource mais que l'on distingue des activités de publication, production, distribution, etc., bien que la même personne ou collectivité puisse exercer les deux. Lorsqu'une personne ou collectivité combine les deux activités, celle de publication, production, distribution, etc. et celle de fabrication matérielle de la ressource, ou bien lorsqu'on n'est pas certain que la personne ou collectivité soit seulement responsable de l'activité de publication, production, distribution, etc. ou seulement responsable de l'activité de fabrication matérielle, on traite la mention comme une mention de publication, production, distribution, etc.

Dans le contexte d'application de l'ISBD, on considère comme publiées toutes les ressources électroniques accessibles à distance.

N.D.T. : Le terme « distribution » recouvre les activités de diffusion ou de distribution de même que le terme « distributeur » recouvre les fonctions de diffuseur ou de distributeur, selon le contexte.

Monographies anciennes

Dans les monographies anciennes, souvent on ne distingue pas les fonctions modernes d'éditeur, libraire, imprimeur, diffuseur. Dans les directives qui suivent, le nom et l'adresse de l'imprimeur se voient attribuer un statut équivalent à celui de l'éditeur, libraire ou diffuseur. À moins d'indication contraire, on utilise les expressions « lieu de publication, impression, distribution, etc. » et « éditeur, imprimeur, etc. » par référence au lieu et au nom d'un éditeur, d'un libraire, d'un imprimeur ou d'un diffuseur.

Reproductions

La mention de publication ou de production est celle de la ressource décrite. Dans la description d'un fac-similé ou de toute autre reproduction photographique, microphotographique ou numérisée, on donne la mention de publication ou de production de la reproduction dans la zone de la publication, production, distribution, etc. On donne la mention de publication ou de production de l'original en zone 7 (voir [7.2.4.2](#)).

Exemples

. – London : London Topographical Society, 1898

En note : . – Reproduction en fac-similé. Édition originale : London : R. Walton, [1654]

. – New York : Lea Pocket Scores

En note : . – Reproduction en fac-similé. Édition originale : Leipzig : Breitkopf & Härtel, 1881

. – New York : Johnson Reprint Corp., 1971

En note : . – Reproduction en fac-similé. Édition originale : Boston : Houghton, Mifflin, 1881

Sommaire

- 4.1 [Lieu de publication, production et/ou de distribution](#)
- 4.2 [Nom de l'éditeur, producteur et/ou du distributeur](#)
- 4.3 [Mention de la fonction de distributeur](#)
- 4.4 [Date de publication, production et/ou de distribution](#)
- 4.5 [Lieu d'impression, fabrication ou gravure](#)
- 4.6 [Nom de l'imprimeur, fabricant ou graveur](#) (pour les monographies anciennes) et/ou information sur l'impression
- 4.7 [Date d'impression ou de fabrication](#)

Ponctuation recommandée

- A.** La zone de publication, production, distribution, etc. est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –).
- B.** Chaque lieu, excepté le premier, est précédé d'un espace, point-virgule, espace (;), sauf si on donne un mot de liaison.
- C.** Chaque nom est précédé d'un espace, deux points, espace (:), sauf si on donne un mot ou une expression de liaison dans le cas d'un ou d'éditeur(s), producteur(s), distributeur(s) suivant(s).
- D.** Un élément parallèle est précédé d'un espace, signe égal, espace (=).
- E.** Une mention restituée de la fonction de distributeur est mise entre crochets ([]).
- F.** La date est précédée d'une virgule, espace (,).
- G.** Un tiret (-) après la date de publication de la première livraison ou partie ou bien de la première itération d'une ressource intégratrice lie cette date à la date de la dernière livraison ou partie ou de la dernière itération de la ressource ou bien indique que la ressource continue de paraître.
- H.** Le lieu d'impression ou de fabrication, le nom de l'imprimeur ou du fabricant, et la date d'impression ou de fabrication sont mis entre parenthèses (()), et dans le cas de monographies anciennes, uniquement lorsque ces éléments sont reportés comme une mention distincte de celle de la publication. À l'intérieur des parenthèses, on utilise la même ponctuation qu'en B, C et F.

Les éléments de cette zone peuvent être répétés selon n'importe quel schéma approprié à la ressource décrite.

Exemples de schémas de ponctuation

- . – Lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur, date
- . – Lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur ; lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur, date
- . – Lieu de publication ou production ; lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur, date (lieu d'impression ou de fabrication : nom de l'imprimeur ou du fabricant, date)
- . – Lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur, date ; lieu de distribution : nom du distributeur [mention de fonction], date
- . – Lieu de publication ou production ; lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur, date (lieu d'impression ou de fabrication ; lieu d'impression ou de fabrication : nom de l'imprimeur ou du fabricant, date)
- . – Lieu de publication ou production = mention parallèle du lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur, date
- . – Lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur = mention parallèle du lieu de publication ou production : mention parallèle du nom de l'éditeur ou producteur, date
- . – Lieu de publication ou production : nom du distributeur [fonction], date (lieu d'impression ou de fabrication : nom de l'imprimeur ou du fabricant, date)
- . – Lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur, date (lieu d'impression ou de fabrication : nom de l'imprimeur ou du fabricant)
- . – Lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur : nom de l'éditeur ou producteur, date
- . – Lieu de distribution : nom du distributeur [mention de fonction], date
- . – Lieu de publication : nom de l'éditeur ; lieu de production : nom du producteur, date ; lieu de distribution : nom du distributeur [mention de fonction], date

Source prescrite

On donne entre crochets toute information tirée d'une source autre que l'une des sources prescrites suivantes, si on la reporte dans cette zone. Toutefois, si les différents éléments de cette zone sont présents sur différentes sources d'information, il peut s'avérer nécessaire de combiner ces éléments à partir de ces différentes sources d'information.

L'ordre préférentiel des sources est listé ci-après.

Monographies textuelles imprimées

Page de titre, autres parties liminaires, achevé d'imprimer, couverture.

Monographies anciennes

La page de titre (à moins qu'elle ne soit pas retenue, dans le cas de certaines ressources en caractères non-latins, définies en 0.4.2.1). Le colophon vient en second comme source prescrite. S'il n'existe ni page de titre ni colophon, ou bien si l'information relative à un quelconque élément ne figure pas sur la page de titre ou au colophon, l'ordre pour choisir un substitut de la page de titre est le suivant : page de faux-titre, autres parties liminaires, titre de départ, titre étiquette, titre courant, incipit, explicit, premiers mots du texte principal, premiers mots de la ressource, derniers mots du texte principal, derniers mots de la ressource.

On justifie en zone 7 la source de chaque élément pris au colophon ou tiré d'une autre source prescrite selon l'ordre préférentiel. On donne entre crochets l'information relative à chaque élément et qui n'est pas tirée d'une source prescrite pour cet élément.

Forme et ordre de présentation

On transcrit l'information sur la publication, l'impression, la distribution, etc. sous la forme où elle figure dans la ressource. La transcription suit l'une ou l'autre des options A et B expliquées ci-dessous.

Il est recommandé aux établissements de catalogage de ne pas mélanger des parties de l'option A à des parties de l'option B dans une même notice bibliographique. Toutefois, des bibliothèques peuvent, en fonction des différents types de ressources appartenant à leurs fonds, préférer l'une ou l'autre de ces options.

Dans la zone 4, des directives ou exemples vont s'appliquer à seulement l'une des options A ou B. Ces directives et exemples sont signalés respectivement par « A » ou « B ». Les règles et exemples qui s'appliquent aux deux options sont signalés par « A & B ». Chaque A, B ou A & B est valide pour les directives ou exemples qui le suivent, jusqu'à l'apparition d'un nouveau A, B ou A & B. Dans les exemples, il est possible que la ponctuation prescrite ne s'applique pas au traitement selon l'option B, même si le principe de la règle le fait, par exemple une règle sur des restitutions entre crochets. Un certain nombre de directives pour l'option A relève d'éléments spécifiques de la zone 4. Pour ce qui est de l'option B, il faut plutôt consulter les principes directeurs généraux ci-dessous, s'il n'y a pas d'instruction spécifique pour l'option B.

Options

A. On transcrit selon la forme trouvée sur la ressource, en intercalant la ponctuation prescrite entre les éléments ; si nécessaire, on répète les éléments entre crochets. On peut donner une citation exacte en zone 7 si cela est nécessaire à l'identification.

Exemple

. – At Dovay : 1617. By [P. Auroi for] Iohn Heigham, [1617]

Commentaire : La mention de publication, impression, distribution, etc. se lit : « At Dovay, 1617. By Iohn Heigham ».

B. On transcrit en respectant la forme et l'ordre trouvés dans la ressource, en conservant la ponctuation d'origine. On ajoute entre les éléments la ponctuation prescrite, uniquement si on peut le faire sans distordre l'original et s'il est évident que l'on fait la distinction entre les rôles : lieu de publication // lieu d'impression ; éditeur // imprimeur. L'information tirée du colophon est précédée de : « [Colophon :] », ou de son équivalent dans une autre langue ou écriture.

L'option B a pour but de guider les établissements de catalogage désireux de refléter plus exactement et de manière plus simple la rédaction de la ressource originale. Il est entendu que les établissements appliquant une exacte transcription créent toujours des formes d'autorité et/ou fournissent des formes normalisées ou contrôlées pour les différents éléments de la zone 4 (y compris la date en chiffres arabes).

Exemples

- . – At Dovay, : 1617. By [P. Auroi for] Iohn Heigham
Commentaire : La ponctuation d'origine est maintenue, la date de publication-
impression n'est pas répétée.
- . – A Toulouse : par Jean Boude, 1680. Jouxte la copie imprimée à Paris ...
- . – Stockholm, ; Upsala, ; Carlstad, ; Westerås und ; Örebro. : Bei Em.
Bruzelius., 1821. ([Colophon:] Upsala, : gedruckt bei Em. Bruzelius.,
1821.)
Commentaire : La ponctuation d'origine est transcrite et la ponctuation prescrite
ajoutée, les mentions de publication et d'impression sont clairement distinguées.

Dans la plupart des cas, les rôles et fonctions des différentes parties de la mention de publication, impression, distribution, etc. ne se conforment pas aux catégories modernes des lieux de publication ou d'impression, éditeur ou imprimeur, etc. mais sont intégrés les uns aux autres ou bien peu clairs.

Exemples

- . – London printed, Dublin reprinted
- . – Stockholm, 1776. Trykt hos Henr. Foug, r. af k.w.o. kongl. boktryckare
- . – Sold by T. Richardson in London
- . – In Venetia apresso di Ciotti. [Colophon :] In Venetia, M.DC.XXI. Nella
Stamperia dio Gio Battista Ciotti
- . – Printed in the year M.DCC.XLIV. and sold at the pamphlet-shops in
London and Westminster
- . – London : printed by John Bell, British Library, Strand, bookseller to His
Royal Highness the Prince of Wales. MDCCLXXXIX.
- . – Getruckt zu Franckfurt am Main, im Jar M.D.LXVI. [Colophon:] Getruckt
zu Franckfurt am Main, bey Georg Raben, in verlegung Sigmund
Feyrabends vnd Simon Hüters, als man zalt nach Christi geburt tausent,
fünffhundert, sechss vnd sechtzig Jar
- . – Bruxellae M.DC.XXIII. Cum gratia et priuilegio [Colophon:] Lovanii, typis
Henrici Hastenii. M.DC.XXIII
Commentaire : La ponctuation d'origine est transcrite sans adjonction de la
ponctuation prescrite, les mentions de publication et d'impression ne sont pas
séparables.

Ressources continues

La ressource elle-même.

Ressources cartographiques**Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo, images fixes et animées**

La ressource elle-même, conteneur, matériel d'accompagnement.

Musique notée

Page de titre, autres parties liminaires, première page de musique, couverture, achevé d'imprimer.

Ressources électroniques

La ressource elle-même, documentation, autre matériel d'accompagnement, conteneur.

4.1 Lieu de publication, production et/ou de distribution

4.1.1 Le lieu de publication, production et/ou de distribution est le nom du lieu associé, sur la source prescrite d'information, au nom de l'éditeur ou producteur (ou de l'éditeur ou producteur principal, s'il y en a plusieurs) ou encore du distributeur (voir 4.2). Si aucun nom d'éditeur, producteur ou de distributeur n'est cité, c'est le lieu où la ressource a été publiée ou à partir duquel elle a été distribuée.

Monographies anciennes

A & B. Le lieu de publication, impression, distribution, etc. est le nom du lieu le plus fortement mis en évidence (en général, le premier) où la ressource a été publiée, etc., tel qu'il est nommé sur la ressource.

Exemples

- . – London
- . – Baltimore
- . – Москва

A. Lorsqu'on extrait l'information d'une source autre que la page de titre (ou que le colophon d'une ressource en une seule feuille), on cite cette source en zone 7.

Exemple

- . – Coloniae : ex aedibus Quentelianis, anno d[omi]ni, MDXXXI., [1531]

En note : . – La mention de publication est prise au colophon

B. Lorsqu'on extrait l'information d'une source autre que la page de titre ou que le colophon, on cite cette source en zone 7.

Exemple

- . – [Colophon:] Coloniae, ex aedibus Quentelianis. Anno d[omi]ni. MDXXXI.

Commentaire : La ponctuation d'origine est maintenue sans adjonction de la ponctuation prescrite.

4.1.2 Si l'on sait que l'information figurant sur la source prescrite d'information est inexacte, on peut ajouter la forme corrigée entre crochets (voir 0.9) ou la donner en zone 7 (voir 7.4.1).

Exemples

- . – Dublin

En note : . – En fait publié à Belfast

- . – Paris [i.e. Leiden]

Commentaire : Publié à Leyde en réalité.

- . – London

En note : . – Publié à Agen

Monographies anciennes

A & B. Si l'on sait que l'information figurant dans la ressource est fictive ou inexacte, on ajoute la forme corrigée entre crochets à la suite de l'abréviation *i.e.* et on donne une explication en zone 7. Ou bien on se contente de le signaler en note.

Exemples

- . – Paris [i.e. Leiden]

En note : . – Lieu de publication erroné, publication faite à Leyde

- . – London [i.e. Agen]

En note : . – Publié à Agen

ou

- . – London

En note : . – Publié à Agen

. – Printed overseas, in Europe, within two furlongs of a Bousing Priest [i.e. East Molesey]

En note : . – Lieu de publication fictif, identifié comme étant East Mosley par *STC*, 2nd ed.

ou

. – Printed overseas, in Europe, within two furlongs of a Bousing Priest

En note : . – Imprimé à East Mosley

. – Tripilo [i.e. Dublin]

En note : . – Lieu de publication fictif, identifié par la Huntington Library comme étant Dublin

ou

. – Tripilo

En note : . – Lieu de publication fictif, identifié par la Huntington Library comme étant Dublin

. – Zippelzerbst gedruckt durch Flachslanden [i.e. Leipzig : Johann Heinrich Ellinger]

En note : . – Lieu de publication et éditeur fictifs : l'éditeur est identifié par sa marque (cf. VD17 23:321271P)

4.1.3 Lorsque plusieurs lieux sont associés au nom d'un seul éditeur, producteur ou distributeur, on donne le lieu mis en évidence par la typographie ou, en l'absence de différence typographique, le premier cité. En l'absence de différence typographique et si l'on ne peut pas déterminer un ordre de succession, on donne le lieu jugé le plus important pour les utilisateurs du catalogue.

Monographies anciennes

A. Lorsque plusieurs lieux de publication, impression, distribution, etc. coexistent et que les lieux qui suivent le premier sont grammaticalement séparés du nom de l'éditeur, imprimeur, distributeur, etc., on les reporte tous dans l'ordre où ils figurent sur la source prescrite.

Exemples

. – London ; York

A & B.

. – A Lausanne & se trouve à Paris

4.1.4 On peut donner le deuxième lieu ou un lieu suivant.

Exemples

. – London ; Chicago

. – Köln ; Paris

. – København ; Oslo

. – Barcelona ; Lisbon

. – Berlin ; Köln ; Frankfurt am Main

4.1.5 Lorsqu'on omet le deuxième lieu ou un lieu suivant, on peut indiquer cette omission par « etc. » ou son équivalent dans une autre écriture, mis entre crochets (voir aussi [4.2.4](#)).

Exemples

. – Wien [etc.]

. – Москва [и др.]

. – London ; New York ; Paris [etc.]

. – Toronto [etc.]

4.1.6 Lorsqu'on donne plusieurs noms d'éditeurs ou de producteurs, on donne le lieu de publication ou de production correspondant à chaque éditeur ou producteur immédiatement avant son nom, à moins que ce lieu ne soit identique à celui de l'éditeur ou producteur mentionné en premier.

Exemples

- . – New York : Columbia Records : Harper & Row
- . – New York : Columbia University ; Boston : Computer Research Institute
- . – Paris : Gallimard : Julliard

4.1.7 Lorsqu'on donne à la fois le nom d'un éditeur ou producteur et celui d'un distributeur, le lieu de distribution n'est donné que s'il diffère du lieu de publication ou production.

Exemples

- . – Washington, D.C. : Smithsonian Institution ; New York : distributed by W.W. Norton
- . – Washington, D.C. : U.S. Bureau of the Census ; Rosslyn, Va. : distributed by DUALabs
- . – Boulder : East European Monographs ; New York : Columbia University Press [diffuseur]

4.1.8 Le lieu de publication, production et/ou de distribution est donné avec l'orthographe et sous la forme grammaticale figurant sur la ressource.

Exemples

- . – V Praze
- . – Frankfurt am Main
- . – Pestini
- . – Torino

Monographies anciennes

A. Le lieu de publication, impression, distribution, etc. est transcrit sous la forme figurant sur la source.

Exemples

- . – Frankfurt am Main
- . – Pestini
- . – Augustae Taurinorum
- . – Coloniae Allobrogum

Les prépositions introduisant le nom du lieu de publication, impression, distribution, etc. sont conservées, de même que tous mots ou phrases d'accompagnement associés à ce nom et sans lien grammatical avec le nom de l'éditeur, imprimeur, etc., leur adresse ou leur enseigne. Quand ces mots ou phrases sont liés ainsi, on les transcrit avec le nom de l'éditeur, imprimeur, etc. (voir [4.2.6](#)).

Exemples

- . – A Lyon
- . – In London
- . – Imprinted at London
- . – Impressum ... Venetiis
- . – Nouvelleme[n]t i[m]primee a Paris
- . – London printed

Commentaire : La mention de publication, impression, etc. se lit : « London printed, in the year 1742 ».

Lorsque le nom du lieu de publication, impression, etc. est pris à l'intérieur du nom de l'éditeur, imprimeur, etc., on le met entre crochets.

4.1.9 Si on le juge nécessaire à l'identification, on ajoute au lieu de publication, production ou de distribution un qualificatif, tel qu'un nom de pays, d'État, etc. On donne ce qualificatif après une virgule s'il est transcrit de la source prescrite d'information ; on le donne entre crochets s'il est transcrit d'une autre source.

Exemples

- . – Washington, D.C.
- . – Cambridge, Mass.
- . – Santiago [Chile]
- . – London [Ontario]
- . – Cambridge [England]
- . – London, Ontario
- . – New Haven [Connecticut]
- . – 府中 [東京]
- . – 고성군 [강원도]

Si on le juge nécessaire à l'identification, on ajoute au nom du lieu l'adresse complète de l'éditeur, producteur ou du distributeur. On donne cette adresse entre parenthèses si elle est transcrite de la source prescrite d'information, ou entre crochets si elle est transcrite d'une autre source.

Exemples

- . – London [37 Pond Street, N.W.3]
- . – St-Bruno-de-Montarville, Québec (1985 La Duchesse)
- . – Vancouver (571 Howe Street)
- . – [England] : Glyndebourne Festival Opera, 1977 ; New York (P.O. Box 153, Ansonia Station, New York, N.Y. 10032) : [distributed by] Video Arts International, 1985
Commentaire : Le siège du Glyndebourne Festival Opera est inconnu (voir [4.1.15](#)).
- . – Cupertino, CA (10648 Gascoigne Dr., Cupertino 95014)
- . – Paris (66, avenue de Versailles, 75016)

Monographies anciennes

A & B. Le nom du lieu de publication, impression, distribution, etc. est suivi du nom du pays ou d'une indication similaire, si cette mention figure sur la source prescrite. Si on le juge nécessaire pour faciliter l'identification, par exemple pour distinguer ce lieu d'un autre lieu du même nom, on peut ajouter entre crochets un qualificatif au nom de lieu.

Exemples

- . – Cambridge, Massachusetts
Commentaire : Le nom de l'État figure sur la source d'information.
- . – Cambridge [Mass.]
- . – Newport [R.I.]
- . – Lugduni
- . – Lugduni [Batavorum]
Commentaire : Lyon et Leyde, respectivement.
- . – Londini
- . – Londini [Gothorum]
Commentaire : Londres en Grande-Bretagne et Lund en Suède, respectivement.

4.1.10 Si on le juge nécessaire à l'identification, on ajoute entre crochets une autre forme du nom de lieu (voir [0.9](#)).

Exemples

- . – Christiania [Oslo]
- . – Lerpwl [Liverpool]
- . – Leningrad [St. Petersburg]
- . – 江府 [江戸]
- . – 황성 [서울]

Monographies anciennes

A. Si on le juge nécessaire pour faciliter l'identification, on peut ajouter entre crochets une autre version ou une version corrigée d'un nom de lieu obsolète, latinisé, délaissé ou mal écrit. On utilise l'abréviation « i.e. » pour signaler les corrections (voir 4.1.2).

On donne cette autre version sous une forme normalisée choisie par l'établissement de catalogage.

Exemples

. – Lodnon [i.e. London]

. – Florentiæ [Firenze]

Commentaire : Forme moderne du nom de lieu choisie par un établissement de catalogage situé en Italie.

. – Florentiæ [Florence]

Commentaire : Forme moderne du nom de lieu choisie par un établissement de catalogage situé au Royaume-Uni.

4.1.11 Lorsque le nom du lieu de publication, production ou de distribution figure en plusieurs langues et/ou écritures sur la source prescrite d'information :

Monographies textuelles

Ressources continues

Ressources cartographiques

Ressources électroniques

On donne la forme du nom dans la langue et/ou l'écriture du titre propre. Si ce critère ne s'applique pas, on donne la forme du nom mise en évidence par la typographie ou, en l'absence de différence typographique, la forme du nom qui figure en premier.

Musique notée

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo, images fixes et animées

On donne la forme du nom mise en évidence par la typographie ou, en l'absence de différence typographique, celle qui figure en premier. Si aucun de ces critères ne s'applique, on donne la forme linguistique correspondant à la langue de la ressource.

4.1.12 On peut donner les mentions parallèles. Si on ne le fait pas, on ne signale pas cette omission.

Exemples

. – Genf = Genève

. – Bern = Berne

. – Nueva York = New York

Monographies anciennes

A. On donne la forme du nom qui figure en premier, suivie des autres formes de ce nom, dans l'ordre indiqué par la séquence sur la source prescrite d'information.

Exemple

. – Brussel = Bruxelles

B. Voir 4.2.12.1.

4.1.13 Directives particulières relatives au lieu de publication

Monographies anciennes

A. Lorsque le(s) lieu(x) de publication, impression, distribution, etc. figure(nt) avec le nom d'éditeur, imprimeur, etc., ou comme partie d'une mention d'édition à l'intérieur de la mention de publication, impression, distribution, etc., on transcrit ces informations comme

appartenant au nom de l'éditeur, imprimeur, distributeur, etc. et on les donne également entre crochets, comme lieu(x) d'édition, impression, distribution, etc.

Exemples

- . – [London] : sold by T. Richardson in London
- . – [Bresslaw] : bey Caspar Closemann, Buchhändlern in Bresslaw zubefinden
- . – [London] : Philadelphia printed, London reprinted for C. Dilly

Lorsque le nom de lieu figure dans le texte des deux mentions, on le reporte aux deux endroits.

Exemple

- . – In Fiorenza : Stampato in Fiorenza appresso Lorenzo Torrentino

En note : . – La mention d'impression est prise au colophon

Lorsque l'adresse ou l'enseigne de l'éditeur, imprimeur, etc. figure dans la ressource mais sans le nom de la ville ou de la localité, on ajoute entre crochets le nom de la ville comme un élément *lieu de publication, impression, etc.* et on inclut dans la *mention d'éditeur, imprimeur, distributeur, etc.* l'adresse ou l'enseigne.

Exemples

- . – [London]
Commentaire : La mention de publication se lit : « J. Pitts, Printer and Toy Warehouse, 6 Great St. Andrew Street, 7 Dials ».
- . – [Paris]
Commentaire : La mention de publication se lit : « à l'enseigne de l'éléphant », qui est la marque commerciale d'un éditeur parisien.
- . – [London]
Commentaire : La mention de publication se lit : « sold in St. Paul's Churchyard ».

Lorsque le lieu de publication, impression, distribution, etc. figure uniquement comme une partie d'une autre zone et qu'on le transcrit dans cette zone, ou lorsqu'on le tire ou le déduit du nom de l'éditeur, imprimeur, distributeur, etc., ou bien lorsqu'on le connaît par une information extérieure à la source prescrite d'information pour cette zone (y compris les sources extérieures à la ressource), on le donne entre crochets et sous une forme normalisée choisie par l'établissement de catalogage. On peut donner une note explicative en zone 7.

B. Lorsque le lieu de publication, impression, distribution, etc. figure uniquement comme une partie d'une autre zone et qu'on le transcrit dans cette zone, ou qu'on le déduit du nom de l'éditeur, imprimeur, distributeur, etc., ou bien lorsqu'on le connaît par une information extérieure à la source prescrite d'information pour cette zone (y compris les sources extérieures à la ressource), on le donne entre crochets et sous une forme normalisée choisie par l'établissement de catalogage. On peut donner une note explicative en zone 7.

Exemples

A & B.

- . – [Köln]
Commentaire : Forme normalisée du nom choisie par un établissement de catalogage situé en Allemagne.
- . – [London]
En note : . – Le *Stationer' register* indique qu'il s'agit d'un libraire londonien

A.

- . – [Bayreuth] : impensis Orphonatrophei Baruthini, [1738] ([Bayreuth] : typis Friderici Eliae Dietzelii)
 - . – [Leipzig] : sumptibus Iohannis Fritzschi, bibl. Lips., [1674]
([Weissenfels] : literis Iohannis Brühlæi, Gymn. Weissenf. typogr.)
- En note* : . – Identifié d'après VD17 14:052745K

. – [Venetiis] : Academia Veneta

B.

. – Academia Veneta

. – Sumptibus Iohannis Fritzschi, bibl. Lips. [1674] [Colophon:] Literis
Iohannis Brühlai, Gymn. Weissenf. typogr.

En note : . – Identifié d'après VD17 14:052745K

Commentaire : La ponctuation d'origine est reportée sans adjonction de la ponctuation prescrite. Il n'est nul besoin d'ajouter les formes pleines de Leipzig et Weissenfels, puisque de toute façon l'information va être ajoutée sous une forme normalisée.

4.1.14 Lorsqu'un lieu de publication, production ou de distribution ne figure nulle part sur la source prescrite d'information, on restitue entre crochets le nom de la ville ou de la localité identifiée. Si la ville ou la localité est incertaine ou inconnue, on restitue entre crochets le nom de la ville ou de la localité probable, suivi d'un point d'interrogation. On peut ajouter le nom d'une juridiction plus vaste.

Exemples

- . – [Hamburg?]
- . – [Evry]
- . – [Paris]
- . – [Prague?]
- . – [Amsterdam?]
- . – [Fawsley?]
- . – [Portland, Maine?]
- . – [大坂?]
- . – [서울]

Monographies anciennes

A & B. Si le lieu de publication, impression, distribution, etc. est incertain ou inconnu, on donne entre crochets le nom du lieu probable, sous une forme normalisée choisie par l'établissement de catalogage et suivi d'un point d'interrogation. On peut donner en zone 7 une note explicative.

A & B. Lorsque le lieu de publication, impression ou de distribution ne figure pas sur la source prescrite d'information, mais que l'on connaît le lieu d'impression par une source extérieure à la source prescrite d'information pour la zone (y compris les sources extérieures à la ressource), on donne ce nom entre crochets sous une forme normalisée choisie par l'établissement de catalogage. On peut donner en zone 7 une note explicative.

4.1.15 Lorsqu'on ne peut donner aucun nom de ville ou de localité, on donne le nom de l'État, de la province ou du pays, en suivant les mêmes règles que celles appliquées aux noms de villes ou de localités.

Exemples

- . – Canada
Commentaire : Identifié comme lieu de publication ; figure sur la source prescrite d'information.
- . – [Aragon]
Commentaire : Identifié comme lieu de publication ; ne figure pas sur la source prescrite d'information.
- . – [Guatemala?]
Commentaire : Identifié comme lieu de publication probable mais sans certitude

4.1.16 Lorsqu'on ne peut donner aucun nom de lieu, on donne entre crochets l'abréviation « s.l. » (sine loco), ou son équivalent dans une autre écriture.

Exemples

- . – [S.l.]
- . – [Б.м.]

- . – [出版地不详]
- . – [出版地不明]
- . – [발행지불명]

4.1.17 **Changement de lieu de publication, production et/ou distribution**

Monographies anciennes

A & B. Si l'on crée une notice bibliographique unique pour décrire une ressource qui est publiée en plusieurs parties matérielles où le lieu de publication, impression, distribution, etc. change à chaque partie au cours de la publication, ou bien pour décrire une ressource qui contient des pages de titre individuelles où les lieux de publication, impression, distribution, etc. diffèrent du lieu relatif à la ressource dans son ensemble, on transcrit les mentions de lieu de publication, impression, distribution, etc. à partir de la première partie ou de la plus ancienne et on donne en zone 7 les lieux de publication, impression, distribution, etc. des autres parties. (Voir également [4.2.15](#) et [4.4.10.1](#)).

Exemple

. – Stuttgart ; Tübingen

En note : . – Les vol. 33-40 portent une autre mention de lieu de publication :
« Stuttgart ; Augsburg »

Publications en série

Monographies multipartites

Si le lieu de publication, production et/ou de distribution change dans les livraisons ou parties suivantes, on donne le dernier lieu en zone 7 (voir [7.4.2.1](#)) lorsqu'il est nécessaire à l'identification ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

Ressources intégratrices

Si le lieu de publication, production et/ou de distribution change dans les itérations suivantes, on modifie la description et on donne le premier lieu en zone 7 (voir [7.4.2.2](#)) lorsqu'il est nécessaire à l'identification ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

4.2 Nom de l'éditeur, producteur et/ou du distributeur

4.2.1 Le nom de l'éditeur, producteur et/ou du distributeur correspond à celui de la personne ou collectivité qui effectue des activités de publication, production et/ou distribution ou bien de mise à disposition de la ressource.

Monographies anciennes

A. Cet élément inclut le(s) nom(s) du ou des éditeur(s), distributeur(s), libraire(s) et (s'il est présent sur la source prescrite d'information pour l'élément) celui du ou des imprimeur(s) de la ressource, ainsi que toute information associée relative aux lieux de l'activité et les mentions d'impression et de réimpression.

4.2.2 On donne le nom de l'éditeur ou du producteur immédiatement à la suite du nom de lieu de publication ou de production qui lui est associé sur la source prescrite d'information.

Exemples

- . – London : Methuen
- . – London : Library Association
- . – Roazhon [Rennes] : Bremañ
- . – Ташкент : « Фан »
- . – [London] : Eccles Centre for American Studies
- . – 東京 : 丸善
- . – 서울 : 종로서적

Lorsque plusieurs éditeurs ou producteurs sont cités sur la source prescrite d'information, on donne le nom mis en évidence par la typographie ou, en l'absence de différence typographique, celui qui figure en premier. En l'absence de différence typographique et si l'on ne peut déterminer un ordre de succession, on donne le nom jugé le plus important pour les utilisateurs du catalogue (voir aussi [4.2.12.1](#)).

Exemples

- : Pictorial Charts Educational Trust
- : La Nuova Italia
- : Изогиз
- : Softext
Commentaire : Le nom de l'éditeur figure en évidence.
- : BPI Systems
Commentaire : Le nom de l'éditeur figure en premier.

Monographies anciennes

On donne le nom qui figure en premier.

4.2.3 Lorsque plus d'un éditeur ou producteur est nommé sur la source prescrite d'information, on peut donner le deuxième nom d'éditeur ou producteur ainsi que les suivants.

Exemples

- . – London : The Times ; Edinburgh : John Bartholomew & Son
- . – Paris : Institut géographique national ; Clermont-Ferrand : Éd. Parc des Volcans
- . – Paris : le Centurion : Desclée De Brouwer : Éd. du Cerf
- . – London : National Savings Committee ; Edinburgh : National Savings Committee for Scotland
- . – Waterloo [Ontario] : Leisure Studies Data Inc. ; Chicago : National Opinion Research Center
- . – Paris : Éd. Est-Ouest internationales : Éd. Unesco
- . – Madrid : Debate ; Barcelona : Círculo de Lectores
- . – [México, D.F.] : Alfaomega ; León : Everest
- . – Chicago : University of Chicago Press ; Milano : Ricordi

Monographies anciennes

A. Lorsqu'une ressource a plus d'un éditeur, imprimeur, distributeur, etc., nommé sur une seule source, on transcrit normalement tous les noms, quelle que soit la fonction, dans l'ordre où ils figurent. On les distingue par la ponctuation prescrite uniquement si des mots ou des expressions ne les relient pas entre eux.

4.2.4 Lorsqu'on omet le nom du deuxième éditeur, producteur ou des éditeurs, producteurs suivants, on peut indiquer cette omission par « etc. » ou son équivalent dans une autre écriture, mis entre crochets (voir aussi [4.1.5](#)).

Exemples

- : Evans [etc.]
- : Payot [etc.]
- : The Times [etc.]
- : Evaporated Milk Association [etc.]
- : American Association of Individual Investors [etc.]

Monographies anciennes

A. Si l'on considère ces noms comme trop nombreux, on peut abrégé la mention en omettant tout ou partie des noms suivant le premier. Dans ce cas, on utilise les points de suspension et, à leur suite, on ajoute entre crochets une expression qui signale l'étendue de l'omission. On y inclut le nombre des noms omis d'éditeurs, imprimeurs, distributeurs, etc. ainsi que celui des noms de lieux, s'il y en a plusieurs (voir aussi [4.2.6](#)). Sinon, on donne en zone 7 l'information sur l'omission.

Exemples

- : chez Claude Barbin ... Jean Boudot ... George & Louis Josse
Commentaire : Les adresses des libraires sont omises.
- : printed for F.C. and J. Rivington, Otridge and Son, J. Nichols and Co. ...
[and 26 others]
- ou
- : printed for F.C. and J. Rivington, Otridge and Son, J. Nichols and Co. ...
En note : . – 26 autres éditeurs sont mentionnés à l'adresse
- : printed for James, John and Paul Knapton ... T. Becket ... T. Davies ... W. Jackson in Oxford, and A. Kincaid, and Company, in Edinburgh
Commentaire : Les adresses des libraires sont omises.
- : printed and sold by J. Newbery and C. Micklewright, also by Mess. Ware, Birt, Astley, Austen, Robinson, Dodsley, and Needham, in London ... [and 8 others in 8 places]
- ou
- : printed and sold by J. Newbery and C. Micklewright, also by Mess. Ware, Birt, Astley, Austen, Robinson, Dodsley, and Needham, in London ...
En note : . – L'adresse porte huit autres noms d'éditeurs et de lieux

B. Normalement, on cite *in extenso* les mentions d'éditeur, imprimeur, distributeur, etc. qui figurent sur les sources prescrites d'information. On peut abrégé des mentions très longues et, dans ce cas, on utilise les points de suspension. L'information sur l'omission est donnée en zone 7.

Exemples

- . – Edinburgi, Typis Academicis, prostant venales apud C. Elliot, et G. Creech et Londini apud J. Murray.
Commentaire : Citation *in extenso*. La ponctuation d'origine est conservée sans adjonction de la ponctuation prescrite.

4.2.5 Lorsqu'à la fois le nom d'un éditeur ou producteur et celui d'un distributeur figurent sur la source prescrite d'information, on peut donner le nom du distributeur. Lorsque le nom du distributeur figure sur une autre source ou ne figure pas sur la ressource, on peut le donner en zone 7 (voir [7.4.1](#)). Si seul le distributeur est cité, on doit le donner.

Exemples

- : Technical and Scientific Films : Film Producers Guild [distributeur]
- : Inter-university Consortium for Political Research [distributeur]
- : Europa Diffusion [distributeur]

4.2.6 On peut abrégé le nom d'un éditeur, producteur ou d'un distributeur, à condition qu'il puisse être compris et identifié sans ambiguïté.

Exemples

- : Bietti
Commentaire : Le nom de l'éditeur figure sous la forme : « Casa editrice Bietti ».
- : Художественная литература
Commentaire : Le nom de l'éditeur figure sous la forme : « Государственное издательство Художественная литература ».
- : H.M. Gousha
Commentaire : Le nom de l'éditeur figure sous la forme : « The H.M. Gousha Company ».
- : M. Eschig
Commentaire : Le nom de l'éditeur figure sous la forme : « Éditions Max Eschig et Cie ».
- : Invicta
Commentaire : Le nom de l'éditeur figure sous la forme : « Invicta Plastics Ltd. »
- : Readex
Commentaire : Le nom de l'éditeur figure sous la forme : « Readex Microprint Corporation »
- : Xanara
Commentaire : Le nom de l'éditeur figure sous la forme : « Xanara Technologies ».
- : Addison-Wesley
Commentaire : Le nom de l'éditeur figure sous la forme : « Addison-Wesley Publishing Company ».

mais non

- : The Society
Commentaire : Le nom de l'éditeur figure sous la forme : « American Chemical Society ».

Monographies anciennes**Ressources cartographiques anciennes**

A & B. On transcrit les noms des éditeurs, imprimeurs, distributeurs, etc. tels qu'ils figurent sur la source prescrite d'information, précédés au besoin des mots ou phrases nécessaires (voir aussi [4.1.8](#)).

*Exemples***A & B.**

- : chez Augustin Courbé
- : en casa de Guilliemo Roville
- : na officina de Antonio de Sousa da Sylva
- : par Ian de Tournes pour Antoine Vincent
- : à l'enseigne de l'éléphant

A.

- : de l'imprimerie de Balleu, se trouve chez Marcilly [et chez] les marchands de nouveautés

En note : . – Les deux mentions de distributeurs sont réunies par une accolade suivant « chez »

A & B.

- : printed for J. Warner
- : printed for J. Roberts and A. Dod
- : printed for the editor, and sold by him

- : by the widowe of Jhon Mommart
- : printed for the executors of the late widow Kelly

A. On omet en général des mentions telles que « imprimeur du roi » et des adresses. Toutefois on peut donner les adresses quand elles aident à identifier, dater ou localiser la ressource.

Exemple

- . – A Rouen : chez Jean Oursel, rue Ecuyere, vis-à-vis la rue du Petit-Puits, à l’Imprimerie du Levant

A & B. On omet les informations de peu d’importance au milieu ou à la fin de la mention de publication, impression, etc. et on indique ces omissions par des points de suspension.

4.2.7 Lorsque le nom de l’éditeur, producteur ou du distributeur figure sous sa forme complète en zone 1, on peut soit répéter la forme complète en zone 4, soit y donner une forme abrégée

Exemples

- Shadow dance [Texte imprimé] / by Henry Clive Mackeson. – London : H. Mackeson
- Thésaurus de l’armement [Texte imprimé] / Centre de documentation de l’armement. – [Paris] : CEDOCAR
- Liste des périodiques reçus au Centre national des recherches agronomiques [Texte imprimé]. – Versailles : C.N.R.A.
- Harlekin [Musique notée] : für Klarinette / Karlheinz Stockhausen. – Kürten : Stockhausen
- The wonder of new life [Image projetée] / Cleveland Health Museum. – Cleveland : Cleveland Health Museum
- Fichier de terminologie [Microforme] / Québec (Province), Office de la langue française, Centre de terminologie. – Québec : O.L.F.
- Chemical properties database [Ressource électronique] / National Chemical Data Board. – Malden, MA : National Chemical Data Board
- Social science citation index [Ressource électronique] / Institute for Scientific Information. – [Philadelphia] : Institute for Scientific Information

Monographies anciennes

A & B. Lorsque l’information relative à l’éditeur, imprimeur, distributeur, etc. figure seulement dans une autre zone et qu’elle est transcrite dans celle-ci, ou bien lorsqu’on trouve cette information dans une source extérieure à la source prescrite d’information (ou extérieure à la ressource), on la donne entre crochets sous la plus courte forme adéquate. Lorsque cette source d’information n’est pas la page de titre, on la mentionne en zone 7.

Exemples

A.

- . – [Paris : Philippe Pigouchet pour Symon Vostre, 25 avril 1500]
Commentaire : La marque de Pigouchet est sur la page de titre. Le titre se lit : « Ces presentes heures a lusaige du Mans fure[n]t acheuees lan Mil. cinq ce[n]s le xxv jour dapuril pour Symon Vostre ... ».
- . – [London: Francis Barlow], 1605
Commentaire : La fin du titre se lit : « illustrated with ... sculptures by Francis Barlow and are to be sold at his house ».

B.

- . – A Paris, imprimé par l’auteur [P.S. Fournier], rue des Postes & se vend chez Barbou, rue S. Jacques. M.DCC.LXIV.
Commentaire : Le nom de l’auteur figure sur la page de titre dans la mention de responsabilité.

On n’abrège ni ne développe le nom de l’éditeur, imprimeur, distributeur, etc. du fait que ce nom répète ou omet l’information relative à un auteur qui est aussi l’éditeur.

Exemple

- . – Trykt udi London : af Frys, Couchman og Collier paa Forfatterens egen Bekostning

4.2.8 Monographies anciennes

A. Quand le nom et/ou l'adresse de l'imprimeur figure sur la source principale d'information avec ou sans les autres noms d'éditeurs, imprimeurs, distributeurs, etc. on le donne soit comme nom de l'éditeur, imprimeur, distributeur, etc. soit comme partie de ce nom.

Exemples

- : printed and are to be sold by Randal Taylor
- : printed by J. and H. Hughs ... and sold by T. Payne
- : J. Grundy, printer
- : printed and sold at 60, Old Street
- : tryckt hos Lars Salvius
- : printed, and re-printed by E. Waters
- : de l'imprimerie de J. Barbou
- : typis exscripsit Joachimus Redanus

Dans certains cas, le nom et/ou l'adresse de l'imprimeur figure sur la source d'information sans le nom ni l'adresse ou l'enseigne de l'éditeur ou du libraire. Si l'on connaît cette dernière, on la reporte entre crochets à la suite du nom et/ou de l'adresse de l'imprimeur, le tout précédé d'un espace, deux points, espace.

Exemple

- : acheuee de imprimer par maistre nicole de la barre : [chez Jean Petit]
- En note* : .– La mention de l'impression est prise au colophon ; le dernier feuillet porte la marque de Jean Petit, libraire

B. Normalement on transcrit l'information dans l'ordre où elle figure sur la source prescrite d'information. On peut reporter entre crochets l'information qui ne figure pas sur les sources d'information prescrite ou bien on peut la reporter en zone 7.

Exemple

- [Colophon :] acheuee de imprimer par maistre nicole de la barre
- En note* : .– Le dernier feuillet porte la marque de Jean Petit, libraire.

**4.2.9 Enregistrements sonores
Ressources audiovisuelles**

On ne transcrit pas dans la zone de la publication, production, distribution, etc. une marque associée au nom d'un éditeur ou d'une société de production sur des ressources telles que des disques, des cassettes, etc. On peut donner la marque dans la zone de la collection (si elle est considérée comme un titre de collection (voir [Zone 6](#))), ou dans la zone du numéro normalisé et des modalités d'acquisition, si ce nom est accompagné d'un numéro prescrit comme une alternative à un numéro normalisé (voir [Zone 8](#)).

4.2.10 Forme inexacte du nom d'un éditeur ou producteur

Quand on sait que l'information donnée dans la ressource est fictive ou inexacte on peut ajouter une correction entre crochets (voir [0.9](#)) ou en zone 7.

Monographies anciennes

A & B. Quand on sait que l'information donnée dans la ressource est fictive ou inexacte on ajoute une correction entre crochets et on donne l'explication en zone 7. Quand on sait que l'information donnée dans la ressource est fictive ou inexacte mais qu'on ne peut avérer avec certitude la source de la bonne information, on reporte dans la zone l'information sur la publication, l'impression, etc. et on rédige en zone 7 une note sur le statut de cette information.

Exemple

: apud Ruardum Phigrum [i.e. E. Griffin]

En note : . – Fausse adresse, imprimé à Londres par E. Griffin

: printed for A. Moore

En note : . – Nom fictif de libraire donné à l'adresse

A & B. Lorsque seules l'adresse, la marque ou les initiales de l'éditeur, imprimeur, distributeur, etc. figurent à la place de son nom, on transcrit l'adresse, la marque ou les initiales en mention d'éditeur, imprimeur, distributeur, etc. Si on peut identifier le nom de l'éditeur, imprimeur, distributeur, on ajoute ce nom entre crochets en complétant le nom à la suite des initiales ou bien en ajoutant ce nom avant ou après l'adresse, marque, selon ce qui convient. On rédige une note d'explication en zone 7.

Exemples

: [Jean-Pierre Costard] Rue Saint-Jean-de-Beauvais, la premiere porte
cochere au dessus du College

En note : . – Costard figure comme éditeur dans : Quérard, J.M. *La France
littéraire*

: prostant in Coemeterio D. Pauli [apud Abelem Swalle]

En note : . – L'éditeur est cité au verso de la page de titre

: printed and sold [by John Evans] at No. 41, Long-Lane.

En note : . – John Evans est actif à cette adresse de 1791 à 1795

: printed by H[umphrey]. L[ownes]. for George Lathum at the Bishops head
in Pauls Church-yard

En note : . – Nom de l'éditeur d'après ESTC S126474

B. Si l'on préfère, on se contente d'une note.

Exemple

: printed by H. L. for George Lathum at the Bishops head in Pauls Church-
yard

En note : . – « H. L. » désigne Humphrey Lownes d'après ESTC S 126474

4.2.11 Nom de l'éditeur, producteur ou du distributeur tiré d'une source d'information autre que la source prescrite d'information

Lorsqu'on connaît le nom de l'éditeur, producteur ou distributeur à partir de sources autres que la source prescrite d'information (y compris des sources extérieures à la ressource), on le donne entre crochets et sous une forme appropriée à la date, écriture et langue de la ressource. On reporte en zone 7 la source des informations.

Exemple

: [Paul Linley and John Flaskett]

En note : . - Nom de l'éditeur trouvé dans *Short Title Catalogue*

Lorsqu'on ignore le nom de l'éditeur, producteur ou distributeur ou que l'on n'en est pas certain, on donne le nom d'un éditeur ou producteur probable (ou alors des noms d'éditeurs ou producteurs possibles), suivi(s) d'un point d'interrogation, le tout entre crochets.

Exemple

: [John Smith?]

4.2.12 Nom de l'éditeur, producteur ou du distributeur en plusieurs langues et/ou écritures

4.2.12.1 Lorsque le nom d'un éditeur, d'un producteur ou d'un distributeur/diffuseur figure en plusieurs langues et/ou écritures sur la source prescrite d'information :

Monographies textuelles imprimées**Ressources cartographiques****Ressources continues****Ressources électroniques**

On donne la forme du nom dans la langue et l'écriture du titre propre. Si ce critère ne peut s'appliquer, on donne la forme du nom mise en évidence par la typographie ou, en l'absence de différence typographique, celle qui figure en premier.

Monographies anciennes

A. On donne la forme du nom qui figure en premier, suivie des autres formes dans l'ordre indiqué par l'ordre de succession sur la source d'information.

B. On transcrit les mentions dans l'ordre indiqué par l'ordre de succession sur la page de titre.

Exemple

. – Wytisstené v Krysstoffa Baumana, w Drazdanech = Gedruckt by
Christoph Baumann zu Dreßden

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo, images fixes et animées**Musique notée**

On donne la forme du nom mise en évidence par la typographie ou, en l'absence de différence typographique, celle qui figure en premier. Si aucun de ces critères ne s'applique, on donne la forme linguistique correspondant à la langue de la ressource.

4.2.12.2 On peut donner des mentions parallèles. Si on ne le fait pas, on ne signale aucunement l'omission.

Exemples

: Galerie nationale du Canada pour la Corporation des musées nationaux du Canada =
National Gallery of Canada for the Corporation of the National Museums of Canada

: Bundeskanzlei = Chancellerie fédérale

. – Kraków : Polskie wydawnictwo muzyczne = Krakau : Polnischer Musikverlag

. – Bruxelles : Parlement européen, Direction générale des études = Brussels : European
parliament, Directorate general for research

4.2.13 Le nom de l'imprimeur ou du fabricant ne se substitue pas au nom de l'éditeur, producteur ou du distributeur si ces derniers sont inconnus, sauf dans le cas des monographies anciennes. Cependant, lorsqu'une personne ou une collectivité cumule les activités d'impression ou de fabrication et celles de publication, production ou de distribution, ou lorsque l'on ne peut pas déterminer quelle est la responsabilité assumée, on considère que l'imprimeur ou le fabricant cité fait également fonction d'éditeur ou de producteur.

Exemples

: Imprimerie nationale

: Cuala Press

: Oxford University Press

: Institut géographique national

Commentaire : L'IGN est à la fois éditeur et fabricant.

Monographies anciennes

A & B. Lorsqu'on connaît le nom de l'éditeur, producteur, distributeur, etc. à partir de sources autres que la source prescrite d'information pour cet élément (y compris des sources extérieures à la ressource), on le donne entre crochets sous une forme normalisée choisie par l'établissement de catalogage. On reporte en zone 7 la source des informations.

Exemple

. – [London] : [Paul Linley and John Flasket]

En note : . – Mention de publication d'après *STC*, 2nd ed.

Lorsqu'on ignore le nom de l'éditeur, producteur, distributeur, etc. ou que l'on n'en est pas certain, on donne le nom d'un éditeur probable suivi d'un point d'interrogation, ou des noms d'éditeurs probables, le tout entre crochets.

Exemple

: printed for the authors vse [by Nicholas Okes?]

En note : . – Imprimeur probable d'après *STC*, 2nd ed.

A & B. Lorsqu'on ignore le nom de l'éditeur, distributeur ou libraire mais que l'on connaît le nom de l'imprimeur à partir d'une source autre que la source prescrite d'information pour cette zone (y compris des sources extérieures à la ressource), on donne le nom de l'imprimeur entre crochets. On reporte en zone 7 la source d'information.

Exemples

. – [East Molesey : Robert Waldegrave]

En note : . – Mention de publication d'après *STC*, 2nd ed.

. – [Genève : Cramer]

En note : . – Mention de publication d'après le catalogue de la Bibliothèque nationale

- 4.2.14** Lorsqu'on ne peut donner aucun nom d'éditeur, de producteur ou de distributeur, on le remplace par l'abréviation « s.n. » (sine nomine), ou son équivalent dans une autre écriture, mise entre crochets.

Exemples

: [s.n.]

: [б.и.]

: [出版者不详]

: [出版者不明]

: [발행처불명]

Monographies anciennes

B. Lorsqu'on ne peut donner aucun nom d'éditeur, d'imprimeur, etc. on peut le remplacer par l'abréviation « s.n. » (sine nomine), ou son équivalent dans une autre écriture, mise entre crochets.

4.2.15 Changement de nom d'éditeur, producteur et/ou du distributeur**Publications en série****Monographies multipartites**

Si le nom de l'éditeur, du producteur et/ou du distributeur change dans les livraisons ou parties suivantes, on donne le nom du dernier éditeur, producteur et/ou distributeur en zone 7 (voir [7.4.2.1](#)) lorsqu'il est nécessaire à l'identification ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

Monographies anciennes

A & B. Si l'on crée une seule notice bibliographique pour décrire une ressource,

– qui est publiée en plusieurs parties matériellement séparées et que les informations sur l'éditeur, l'imprimeur, le distributeur, etc. changent en cours de publication dans les différentes parties,

– ou qui contient des pages de titre individuelles contenant des informations sur l'éditeur, l'imprimeur, le distributeur, etc. différentes de celles appartenant à la ressource dans son ensemble,

dans ces cas, on transcrit les informations sur l'éditeur, l'imprimeur, le distributeur, etc. contenues dans la première partie ou la partie la plus ancienne de la ressource, et on donne en zone 7 les informations sur l'éditeur, l'imprimeur, le distributeur, etc. se rapportant aux autres parties de la ressource (voir aussi [4.1.17](#) et [4.4.10.1](#)).

A. On sépare les différentes parties d'une mention complexe de publication, impression, distribution, etc. par la ponctuation prescrite uniquement lorsqu'elles se présentent séparément sur la ressource.

Exemples

- . – Londres [i.e. Paris] : et se trouve à Paris, chez la veuve Duchesne (de l'imprimerie de P. Fr. Gueffier, rue de la Harpe)

En note : . – Mention d'impression prise au colophon.

- . – Prostant Pestini : apud authorem et Mauss Bibliopolam (Budae : typis Leopoldi Francisci Landerer)

B. On omet la ponctuation prescrite dans une mention complexe de publication, impression, distribution, etc.

Exemples

- . – Impressum Pragae. Sumptibus Joannis Ziegerii bibliopolae Norinbergensis. Apud Joannem Carolum Gerzabek, anno M.DC.XCIV.
- . – Francofvrti apud Io. Wechelum, impensis Sigis.Feyrerabend. MDLXXXV.
- . – Cantabrigiæ, typis Academicis. Impensis Edm. Jeffery, bibliopolæ Cantabr. Prostant venales Londini apud Jac. Knapton, in cœmeterio D. Pauli. MDCCVIII.

Ressources intégratrices.

Si le nom de l'éditeur, producteur et/ou du distributeur change dans les itérations suivantes, on modifie la description pour prendre en compte la dernière itération et le(s) premier(s) nom(s) est (sont) donné(s) en zone 7 (voir [7.4.2.2](#)) lorsqu'il(s) est (sont) nécessaire(s) à l'identification ou bien jugé(s) important(s) pour les utilisateurs du catalogue.

4.3 Mention de la fonction de distributeur

4.3.1 Lorsque les sources d'information prescrites incluent comme partie intégrante de la mention de publication une indication de la fonction remplie par le distributeur, on transcrit intégralement cette mention.

Exemples

- : Boyars : distributed by Calder and Boyars
- : diffusion A. Lecot
- : to be sold by Jas. Gardner
- : distributor G. Schirmer
- : released by Beaux Arts Co.
- : produced for Bairnswear
- : presented by Shell Education Service
- : distributed by Harvard University Press

4.3.2 Lorsque la fonction remplie par le distributeur n'est pas explicitement mentionnée, on peut ajouter entre crochets un mot ou une brève expression indiquant la nature de son activité.

Exemples

- : Vacation Work [distributeur]
- : [A. Colin] [diffuseur]
- : Information Insights [distributeur]
- : Information Canada [distributeur]
- : Center for Human Resource Research [diffuseur]
- : EVR Partnership [distributeur]
- : Librería Facsímil y Arte [diffuseur]
- : 三弥井書店 [発売]
- : 회상사 [보급]

Monographies anciennes

Cette règle n'est pas applicable.

4.4 Date de publication et/ou de distribution

4.4.1 On donne la (les) date(s) de publication, production ou distribution de la ressource.

Exemples

- , 1979
- , 1995
- , 2002
- , 1968-2006

Monographies anciennes

A. On donne la date de publication ou d'impression de l'édition ou de l'impression décrite.

Exemples

- , 1614
- , 1732, reprinted 1734

B. En règle générale, on reporte toutes les dates qui figurent sur les sources d'information prescrites pour la zone de la publication, impression, distribution, etc.

Ressources électroniques

Pour les services en ligne et les autres ressources intégratrices en ligne (par exemple les sites électroniques en ligne), on peut aussi indiquer en note l'année, le mois et le jour qui figurent dans la ressource électronique (voir [7.9](#)).

4.4.2 Lorsque la même date s'applique à la fois à la publication ou production et à la distribution ou à plusieurs éditeurs ou producteurs et distributeurs, on la donne après le dernier nom ou la dernière mention de fonction.

Exemples

- . – New York : Sterling [etc.] ; London : distributed by Ward Lock, 1977
- . – [Paris] : Institut géographique national ; [Châteauroux] : Chambre d'agriculture de l'Indre ; Blois : Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, 1981
- . – Oslo : Musikk-huset ; København : Imudico [distributeur], 1980
- . – Montreal : National Film Board of Canada ; London : Guild Sound and Vision [distributeur], 1968
- . – Las Vegas, Nev. : Starburst Designs ; San Diego, Calif. : Interactive Data Corp. [distributeur], 1994

4.4.3 Si la date de publication ou production est différente de la date de distribution, on donne chaque date après le nom ou la mention de fonction qui lui correspond.

Exemples

- . – London : Educational Records, 1973 ; New York : Edcorp [distributeur], 1975
- . – Seattle, Wash. : Laser Learning Technologies, 1993 ; Hardwick, Vt. : Optical Transfer [distributeur], 1995

4.4.4 On donne les dates du calendrier grégorien en chiffres arabes. On transcrit les dates des autres calendriers telles qu'elles figurent sur la ressource et on ajoute entre crochets la date correspondante du calendrier grégorien, lorsqu'on peut l'établir.

Exemples

- , 1969
- , 5730 [1969 or 1970]
Commentaire : Calendrier juif.
- , 1398 [1977 or 1978]
Commentaire : Calendrier musulman.
- . – Paris : chez Testu, an IX [1801]
Commentaire : Calendrier de la Révolution française.

, 光緒8 [1882]

Commentaire : Année d'un calendrier dynastique chinois.

, 단기4289 [1956]

Commentaire : Calendrier coréen.

Lorsque des dates de calendriers différents figurent dans une ressource continue, on les donne toutes en les séparant par un espace, signe égal, espace.

Exemple

, an III-an IV = 1795-1796

Monographies anciennes

A. On transcrit les dates de publication, impression, etc. telles qu'elles figurent sur la ressource, y compris le mois et le jour s'ils figurent également. On transcrit comme faisant partie de l'élément *date* des mots et des expressions qui sont reliés grammaticalement à la date, comme « anno » et « imprimé en l'an ».

Exemples

, 7 July 1766

, in the year 1742

Commentaire : L'adresse se lit : « London printed, in the year 1742 »

, printed in the year 1742

Commentaire : L'adresse se lit : « London, printed in the year 1742 »

B. On transcrit les dates de publication, impression, etc. telles qu'elles figurent sur la ressource, y compris le mois et le jour s'ils figurent également. On n'ajoute pas la ponctuation prescrite si elle entre en conflit avec la ponctuation d'origine.

Exemples

. – London printed, in the year 1742.

. – London, printed in the year 1742.

. – Excusum Coloniae Agrippinae, anno M.D.XXXVII. octavo Calendas septembres.

A. Si la date fait partie de la mention de lieu ou de la mention d'éditeur, on la transcrit avec cette mention et on la donne également entre crochets, comme date de publication. Lorsque la date ne figure pas dans la zone de la publication, impression, distribution, etc. mais qu'on l'a donnée en zone 1 ou en zone 2, on la donne également comme date de publication, entre crochets.

Exemples

, [1744]

Commentaire : La mention de publication se lit « Printed in the year M.DCC.XLIV. and sold at the pamphlet-shops in London and Westminster ».

, [1795?]

Commentaire : Le titre se lit « The circular letter, to the General Baptist churches for the year 1795. By John Marsom, read, approved, and ordered to be printed, by the General Assembly ».

B. On transcrit la date telle qu'elle figure sur les sources prescrites d'information dans les informations sur la publication, impression, distribution, etc.

Exemple

. – Printed in the year M.DCC.XLIV. and sold at the pamphlet-shops in London and Westminster

Lorsque la date ne figure pas dans la zone de la publication, impression, distribution, etc. mais qu'on l'a donnée en zone 1 ou en zone 2, on la donne comme date de publication, entre crochets.

Exemple

[1795?]

Commentaire : Le titre se lit : « The circular letter, to the General Baptist churches for the year 1795. By John Marsom, read, approved, and ordered to be printed, by the General Assembly ».

A. Lorsqu'on connaît les jours et mois de la date de publication mais qu'ils ne figurent pas dans la zone de la publication, impression, distribution, etc., on les donne avec l'année, en chiffres arabes et dans la langue choisie par l'établissement de catalogue.

Lorsque la mention de date est très longue, c'est-à-dire qu'elle n'est pas formulée en chiffres, on peut la formaliser. On donne une note en zone 7 pour faire état de la source de la date et inclure une transcription de la mention de date, si on le juge important pour les utilisateurs du catalogue.

Exemple

, [18 May 1507]

En note : . – Au colophon : « Anno gratiae millesimo quingentesimo septimo die vero decimoctavo Maij »

ou

En note : . – Date d'après le colophon

B. On donne la mention de date de publication telle qu'elle figure sur les sources prescrites d'information pour la zone.

Exemple

[Colophon :] Anno gratiae millesimo quingentesimo septimo die vero decimoctavo Maij

A & B. Des lettres majuscules qui figurent sur une page de titre ou un colophon de façon apparemment aléatoire, peuvent représenter un chronogramme ; on doit donc les laisser en majuscule et ne pas les convertir en bas de casse. On donne en chiffres arabes et entre crochets les dates prises d'un chronogramme. On peut rédiger une note en zone 7 qui explique la source de la date et inclut une transcription du chronogramme.

Exemples

, [1788]

En note : . – Date présente dans le titre sous forme de chronogramme

Commentaire : Le titre se lit : « NoMIna CLerI IVnIorIs HVngarICI eX benIgno faVore Caesareo regIo In arCe PosonIensI CoLLoCatI ».

, [1694]

En note : . – Date présente dans la mention de publication sous forme de chronogramme

Commentaire : La mention de publication se lit : « Hamburgi Typis Thomæ Rossii. – Anno, quo VIX fas SVperI qVæCVnqVe MonetIs proDere nos popVLIs! ... ».

On transcrit les dates données en chiffres romains telles qu'elles figurent, à l'exclusion des espaces internes.

A. On ajoute l'année grégorienne en chiffres arabes et entre crochets.

Exemple

, M.DC.III. [1604]

Commentaire : Date à l'adresse : « M. DC. III. ».

B. On n'ajoute pas l'année grégorienne.¹⁵

Exemple

, M.DC.III.

¹⁵ On tient pour assuré que l'établissement de catalogue fournit d'une manière ou d'une autre la date grégorienne dans la notice catalographique, ce qui dépasse le cadre des directives de l'ISBD dans l'option B.

A & B. Les dates qui ne correspondent pas à l'ère chrétienne et les mentions du jour de publication ou d'impression exprimées en termes autres que ceux du mois du calendrier sont données telles qu'on les trouve dans la ressource. On ajoute la (les) date(s) correspondante(s) de la chronologie moderne entre crochets.

Exemples

, an 6, 1797
 , an VII [1798 ou 1799]
 , 5530 [1769 ou 1770]
 , die visitationis Beatae Virginis Mariae 1497 [2 juillet 1497]
 , die natalis Christi 1498 [25 décembre 1498]
 , 7144 [1636]
 , 1507 on the feast of Saint Luke [18 octobre]

B. Si l'on préfère, on donne en zone 7 la (les) date(s) correspondante(s) de la chronologie moderne.

A & B. On donne telles qu'on les trouve, les dates de l'ère chrétienne instituées sur un début d'année fixé au 1^{er} janvier ainsi qu'à une autre date, en séparant les chiffres par une barre oblique. On peut ajouter entre crochets la date correspondante de la chronologie moderne.

Exemples

, 1690/1
 , 1690/1691 [1691]
 , 2/13 Sept. 1750

Lorsque l'année de publication, impression, etc. telle qu'elle figure dans la ressource est instituée d'après une année calendaire qui ne commence pas au 1^{er} janvier et que l'on sait que la ressource a été publiée l'année suivante selon le calendrier actuel, on ajoute cette dernière date entre crochets. Les dates du mois selon le calendrier julien ne sont pas corrigées. On donne en zone 7 une note d'explication.

Exemples

, id. Mart. 1502 [15 Mar. 1503]
En note : . – La date du calendrier julien correspond au 15 mars 1503 du calendrier grégorien
 , 1641 [1642]
En note : . – Année de publication donnée selon la datation du Lady Day
N.D.T. : *Lady Day est l'équivalent de l'Annonciation.*

B. Si l'on préfère, on donne seulement la note.

4.4.5 Lorsqu'on sait que la date figurant dans la ressource est inexacte, ou figure sous une forme intervertie, on la transcrit telle qu'elle figure et on ajoute la correction ou la forme rétablie entre crochets (voir 0.9).

Exemples

, 1697 [i.e. 1967]
 , 1905 [i.e. 1950]-1970
 , 1963 [i.e. 1971]
 , 1892 [실은 1982]

Monographies anciennes

A & B. Si l'on sait que l'année de publication ou d'impression est inexacte ou a reçu une forme inexacte, on la transcrit telle quelle et on ajoute la correction entre crochets, précédée de *i.e.*

Exemples

, DMLII [i.e. 1552]

, 1703 [i.e. 1730]

A & B. Si l'on a transcrit une date à partir de la page de titre comme date de publication et si la preuve d'une date postérieure de publication figure sur une source autre que la page de titre, on ajoute cette dernière date entre crochets comme s'il s'agissait d'une correction et on donne en zone 7 une note explicative pour indiquer que la correction est une date différente de publication et non la correction d'une erreur typographique.

Exemple

, 1786 [i.e. 1788]

En note : . – La dédicace et la préface sont toutes deux datées 1788

B. Si l'on préfère, on donne seulement la note.

4.4.6 On ajoute une date de copyright à la date de publication, production ou distribution lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue.

Exemples

, 1969, cop. 1937

, 1972, cop. 1954

, 1995, cop. 1993

Monographies anciennes

A & B. On peut donner en zone 7 une date de privilège ou de copyright lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue.

Exemple

, 1720

En note : . – Mention de privilège, page 4, datée 1718

4.4.7 Lorsque la ressource ne porte pas de date de publication, production ou de distribution, on donne en remplacement la date de copyright ou la date d'impression ou de fabrication. On indique le type de date.

Exemples

, cop. 1969

, impr. 1981

, fabrication 1986

, impr. 1960-

Commentaire : Ressource continue en cours.

, cop. 1970-

Commentaire : Ressource continue en cours.

, 1977 印刷

, 1987 제작

Monographies anciennes

A & B. Lorsque la ressource ne porte pas de date de publication, on la remplace par la date d'octroi du privilège d'impression ou la date de copyright si on la connaît et on la met entre crochets. On donne une explication en zone 7.

Exemple

, [1719?]

En note : . – Privilège d'impression accordé en 1719, selon la mention de privilège en page 4

Enregistrements sonores

La date de protection « P » est transcrite ainsi :

, P 1982

, P 1985-

Commentaire : Ressource continue en cours.

, p 1975

Commentaire : Le choix d'une majuscule ou d'une minuscule pour « p » est à la discrétion de l'établissement de catalogage.

N.D.T. : *Étant international, l'ISBD tient compte des différentes habitudes culturelles : « P » majuscule est utilisé en France.*

Ressources multimédia Ressources électroniques

Lorsqu'on trouve plusieurs dates de copyright, se rapportant à des aspects différents de la production de la ressource (par exemple, des dates de copyright différentes pour l'écriture du programme, pour les parties sonores ou graphiques, pour la documentation) et que dans la ressource on ne trouve pas de date de publication, de production ou de diffusion se rapportant à la ressource dans son ensemble, on donne la date de copyright la plus récente. On ne tient pas compte du fait que cette date s'applique à un seul aspect de l'élaboration de la ressource (voir aussi [4.4.11](#)).

Exemple

, cop. 1995

Commentaire : La date est celle de l'écriture du programme ; des dates de copyright antérieures correspondent au son et à la documentation.

4.4.8 On peut donner entre crochets une date précise ou estimée avant la date de copyright ou d'impression ou de fabrication.

Exemples

, [1988], cop. 1927

, [198-?], cop. 1927

4.4.9 Lorsqu'on ne trouve pour la ressource ni date de publication, production ou de distribution, ni date de copyright ou d'impression ou de fabrication, on donne entre crochets une date approximative de publication, production ou de distribution. On peut donner en zone 7 toute preuve soutenant l'approximation de la date.

Exemples

, [1969?]

, [196-?]

, [1560?]

, [ca 1560]

, [not after 21 Aug. 1492]

, [entre 1711 et 1715]

, [1727 ou 1760]

, [16..]

, [1969?]-

, [196.]-

, [ca 1835]-

, [1980 혹은 1981]

Monographies anciennes

A & B. Lorsqu'aucune date de publication ou d'impression ne figure dans la ressource mais que l'on peut déterminer une date à partir de preuves internes ou d'ouvrages de référence, on donne cette date entre crochets. On donne en zone 7 la source de la date. Lorsqu'on ne peut déterminer de date certaine pour la ressource, on donne entre crochets une date approximative de publication, d'impression, etc. On donne en zone 7 les preuves internes ou tirées d'ouvrages de référence qui appuient cette approximation de la date.

Exemples

, [1560?]
 , [ca 1580]
 , [ca 1580?]
 , [pas avant 1479]
 , [not after 21 Aug. 1492]
 , [1727 ou 1728]
 , [between 1711 and 1749]
 , [entre 1711 et 1749?]
 , [167.]
 , [167.?]
 , [16..]
 , [16..?]

4.4.10 Ressources publiées en livraisons, parties, itérations, etc. multiples**4.4.10.1 Dates données comme dates de publication****Monographies multipartites**

Lorsqu'on décrit une ressource publiée ou parue sur plusieurs années, on donne les dates des premiers et des derniers volume, partie ou fascicule parus.

Monographies anciennes

A & B. Lorsqu'on crée une description unique pour une ressource se composant de volumes, parties ou fascicules publiés sur plusieurs années, on donne, reliées par un tiret, les dates des premiers et des derniers volume, partie ou fascicule publiés (voir aussi l'[Annexe A](#)).

Exemples

, 1513-1524
 , MDXIII-MDXXIII [1513-1524]

Publications en série

Les dates de publication sont l'année (ou les années) de publication de la première livraison ou partie et de la dernière livraison ou partie. Elles peuvent correspondre à la (aux) date(s) de recouvrement donnée(s) en zone 3 et être identiques à cette (ces) date(s).

Quand on rédige la description d'après des livraisons ou parties autres que la première et/ou la dernière, on peut donner la (les) date(s) de publication de la première et/ou dernière livraison ou partie dans la zone 4 et entre crochets, si on la (les) trouve dans une bibliographie nationale ou dans une autre source faisant autorité ou si on peut facilement la (les) déterminer (voir [4.4.8](#)).

Si la (les) date(s) de publication de la première et/ou dernière livraison ou partie n'est (ne sont) pas disponible(s), on les omet de la zone 4. Dans ce cas, on peut donner l'information sur les dates de publication en zone 7 (voir [7.4.1](#))

Ressources intégratrices

On donne comme date de début de publication l'année de première mise à disposition de la ressource intégratrice, si on la connaît. Lorsqu'on décrit une ressource intégratrice terminée, on donne également la date de fin, si on la connaît. On peut donner en zone 7 d'autres dates (voir [7.4.2.2](#)).

Publications à feuillets mobiles à mise à jour

On donne comme date de début de publication l'année de première publication de l'édition, de la révision, etc. Quand on décrit une publication à feuillets mobiles à mise à jour

terminée, on donne comme date de fin la date qui figure sur la source prescrite d'information ; on donne également la date de la dernière mise à jour si on la trouve facilement.

Exemple

- , 1990-1995 [dernière mise à jour en 1999]
- , 1990-1995 [1999最新更新]
- , 1997-2000 [2006 최신갱신]

4.4.10.2 Mention de dates

Ressources continues Monographies multipartites

On donne, suivie d'un tiret, la date de publication de la première livraison, du premier volume, de la première partie ou du premier fascicule.

Exemples

- , 1969-
- , 1968-
- , 1995-
- , 1965-
- En zone 3 : . – Vol. 5, no. 7 (July 1963)-*
Commentaire : Date de publication différente de la date de recouvrement.
- , [1969?]-
- , [2004]-
Commentaire : Date déduite de la date donnée en zone 3.

Ressources continues terminées Monographies multipartites terminées

Lorsqu'on décrit une ressource terminée, on donne les dates de publication de la première livraison, itération, partie ou du premier volume ou fascicule et de la dernière livraison, itération, partie ou du dernier volume ou fascicule publiés ; on les sépare par un tiret.

Exemples

- , 1968-1973
- , 1513-1524
- , 1936-1960
- En zone 3 : . – Vol. 1, no. 1 (winter 1936)-vol. 24, no. 4 (winter 1959-60)*

On ne donne qu'une seule date lorsque les premières livraison, itération, les premiers volume, partie ou fascicule et les dernières livraison, itération, les derniers volume, partie ou fascicule sont publiés la même année.

Exemples

- , 1962
En zone 3 : . – Бр. 1 (17 септ. 1962 г.)-бр. 21 (10 окт. 1962 г.)
- , 1989
En zone 3 : . – Vol. 1, pt. 1 (Dec. 1989)
En note : . – Seule livraison parue

4.4.10.3 Première date inconnue

Quand on décrit une ressource terminée pour laquelle la première livraison, itération, partie, le premier volume ou fascicule n'est pas disponible, on donne la date de publication de la dernière livraison, itération, partie, du dernier volume ou fascicule, précédée d'un tiret.

Exemple

, -1896

En zone 3 : . – -vol. 47, no. 121 (Aug. 29, 1896)**4.4.10.4 Irrégularités****Monographies multipartites****Monographies anciennes**

Quand l'ordre des dates de publication ne correspond pas à la numérotation des volumes, parties ou fascicules, on peut donner en zone 7 la date de chaque volume, partie ou fascicule en suivant l'ordre de numérotation des volumes, parties ou fascicules.

Exemple

, 1560-1564

En note : . – Vol. 1 publié en 1561, vol. 2 en 1564, vol. 3 en 1562 et vol. 4 en 1560**Ressources continues**

On indique en zone 7 les irrégularités dans les dates de publication d'une ressource continue (voir [7.4.1](#)).

4.4.11 Ressources contenant une ou plus d'une œuvre**Monographies anciennes**

A & B. Quand les parties d'un ouvrage ont des pages de titres distinctes portant des dates différentes de celle de la page de titre de l'ensemble, on donne ces dates en zone 7.

Toutefois, si l'une de ces dates reflète plus précisément la date réelle de publication que ne le fait la date relative à l'ensemble, on doit donner cette date à l'instar d'une date corrigée, selon les directives données en 4.4.5.

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo, images fixes et animées**Ressources électroniques**

Lorsque des dates de copyright sont données pour chacune des œuvres réunies dans une ressource telle qu'un enregistrement sonore ou une ressource électronique, on ne transcrit pas ces dates dans la zone de la publication, production, distribution, etc. On peut les donner soit dans une note sur la zone de la publication, production, distribution, etc. (voir [7.4](#)), soit dans une note de contenu (voir [7.7](#)) ; ou bien, on peut utiliser la méthode de la description à plusieurs niveaux décrite dans l'[Annexe A](#).

4.5 Lieu d'impression, de fabrication ou de gravure

4.6 Nom de l'imprimeur, du fabricant ou du graveur

4.5.1 & 4.6.1 On doit donner le lieu d'impression, de fabrication ou de gravure et le nom de l'imprimeur, du fabricant ou du graveur lorsqu'ils figurent dans la ressource et que l'on ne connaît ni le lieu de publication, de production ou de distribution, ni le nom de l'éditeur, du producteur ou du distributeur.

Lorsqu'on tire l'information d'une source extérieure à la ressource, on la met entre crochets.

Exemples

- . – [S.l.] : [s.n.], 1974 (Manchester : Unity Press)
- . – [S.l.] : [s.n.], 1980- (Asnières : Kopp et Lahure)
- . – [S.l.] : [s.n.], 1960 (Paris : impr. Michard)
- . – [S.l.] : [s.n.], 1970 (London : High Fidelity Sound Studios)
- . – [S.l.] : [s.n.], 1996 (Seattle : Landmark Data Systems)
- . – [S.l.] : [s.n.], [1869?] (México : Imp. de Juan Nepomuceno del Vaele [i.e. Valle])
- . – [出版地不明] : [出版者不明], 1963製作 ([東京] : 鹿島研究所出版会)
- . – [발행지불명] : [발행처불명], 1997 (서울 : 대광인쇄소)

Monographies anciennes

A. Les règles exposées en 4.5 & 4.6 sont applicables aux ressources sur lesquelles l'imprimeur et l'éditeur sont grammaticalement séparés ou distingués.

B. Dans la plupart des cas, les rôles et fonctions des imprimeurs ne répondent pas aux catégories modernes et ne peuvent guère se distinguer des fonctions d'éditeur et de producteur. Il en découle qu'une mention d'impression séparée s'applique de façon tout à fait exceptionnelle à l'option B (pour les exemples, voir Sources prescrites, Forme et ordre de présentation à la page 4-3.

A. On donne le(s) lieu(x) d'impression et le(s) nom(s) d'imprimeur(s) lorsqu'ils figurent dans la ressource mais non sur la source prescrite d'information pour les éléments *lieu de publication, impression, etc.* ou *nom d'éditeur, imprimeur, etc.* Lorsque cette information ne figure pas dans la ressource mais qu'on la connaît, on peut la donner si on le juge important pour les utilisateurs du catalogue.

B. Lorsque cette information ne figure pas dans la ressource mais qu'on la connaît, on la donne entre crochets ou bien on se contente de la donner en zone 7.

4.5.2 & 4.6.2 Lorsque le lieu d'impression, de fabrication ou de gravure et le nom de l'imprimeur, du fabricant ou du graveur figurent dans la ressource, on peut les ajouter au lieu de publication, production ou de distribution et/ou au nom de l'éditeur, producteur ou du distributeur.

Exemples

- . – Stuttgart ; Zurich : Delphin Verlag, 1973 (Yugoslavia)
- . – London : IFLA Committee on Cataloguing, 1975 (London : Palantype Organisation)
- . – Leipzig : Breitkopf & Härtel, 1977 (gedruckt in Jugoslawien)
- . – Firenze : Scala, 1969 (Siena : Meini)
- . – Urbana, Ill. : University of Illinois at Urbana-Champaign, Laboratory for Advanced Supercomputers, 1995 (Tokyo : Zishi)
- . – Paris : Ministère de l'Intérieur, 1979 (Bourges : Tardy Quercy)
- . – Buenos Aires : Javier Vergara, 2002 (Barcelona : Liberdúplex)
- . – London : Chapman and Hall, 1976 (London : Mercury)

Monographies anciennes

A. On donne le(s) lieu(x) d'impression et le(s) nom(s) d'imprimeur(s) de la même manière qu'on donne le(s) lieu(x) de publication, impression, etc., et le nom de l'éditeur, imprimeur, etc.

Exemples

- . – A Paris : chez Nyon l'aîné, 1781 ([Paris] : de l'imprimerie de la veuve Thiboust)

En note : Le nom de l'imprimeur figure au colophon.

- . – Francofurti : prostat apud Ionam Rosam, 1616 ([Frankfurt : Abraham Scultetus])

Commentaire : L'imprimeur n'est pas nommé dans la ressource.

- . – [Parrhisiis] : venales inveniuntur in vico sancti Iacobi apud Leonem Argenteum [Johannem Petit], 1508 (Parrhisiis : impressae in Bellovisu [apud] Johannem Marchant)

En note : . – Le nom de Petit, le lieu et la date d'édition ainsi que la mention d'impression sont pris au colophon

- . – Venundatur Parrhisiis : in vico sancti Iacobi sub Leone Argenteo, Jehan Petit, [ca 1509] ([Paris : Jean Marchant])

En note : . – Le dernier feuillet porte la marque de l'imprimeur. le nom de Petit figure dans une marque sur la page de titre

Si l'on sait que l'information dans la ressource est inexacte, on peut ajouter une correction entre crochets (voir [0.9](#)) ou en zone 7.

4.5.3 et 4.6.3 Lorsqu'on donne plusieurs lieux d'impression, de fabrication ou de gravure et plusieurs noms d'imprimeurs, de fabricants ou de graveurs, on utilise une ponctuation identique à celle utilisée pour plusieurs lieux de publication, de production ou de distribution et plusieurs noms d'éditeurs, producteurs ou de distributeurs.

Exemple

- . – Budapest : Kossuth Ny. ; Debrecen : Alföldi Ny.

4.7 Date d'impression ou de fabrication

4.7.1 Lorsqu'on donne la date d'impression ou de fabrication à la place d'une date inconnue de publication, production ou de distribution (voir [4.4.6](#), [4.4.7](#)), on ne la répète pas ici.

Monographies anciennes

A. On donne la date d'impression comme élément distinct uniquement si elle est absente de la source prescrite d'information pour la zone et qu'elle diffère de la date de publication, impression, distribution, etc.

B. On note toutes les dates qui figurent sur la source prescrite d'information et qui sont relatives à la publication, l'impression, la distribution, etc.

Exemple

- . – In Firenze apresso i Giunti. MDLXV. Con licenza, et privilegio.
[Colophon :] In Firenze apresso i Giunti 1566. Con licenza, & priuilegio.,
1566

4.7.2 On peut également donner la date d'impression ou de fabrication lorsqu'elle diffère des dates connues déjà données (date de publication, production ou de distribution, ou encore date de copyright), (voir aussi [4.4.6](#)).

Exemple

- , cop. 1960 (réimpression 1984)

4.7.3 On peut donner la date d'impression ou de fabrication soit comme un élément placé à la suite du nom de l'imprimeur ou du fabricant, soit isolément. Dans ce dernier cas, on ajoute un mot ou une brève expression pour expliciter la signification de cette date.

Exemples

- . – London : Arts Council of Great Britain, 1976 (Twickenham : CTD Printers, 1974)
- . – Harmondsworth : Penguin, 1949 (1968 printing)
- . – London : Hutchinson, 1968 (1971 printing)
- . – Zagreb : Stvarnost, [1977] (Zagreb : Vjesnik, 1976)
- . – Budapest : Akadémiai K., 1977- (Debrecen : Alföldi Ny., 1978-)
- . – Paris : F. Nathan, 1976 (imprimé en 1977)
- . – Amiens : Association d'étude et de cartographie régionale, 1975 (Amiens : impr. Yvert, 1976)
- , [1980], p 1973 (manufactured 1979)
- , ([generated] 1996)
- , 1786 (1788 reprint)
- En note* : . – Date de réimpression dans la préface
- , 1786 ([1788 reprint])
- En note* : . – Date de réimpression d'après les archives de l'éditeur

Monographies anciennes

Si la date de réimpression figure sur la page de titre, on la transcrit comme une partie de l'élément *date de publication* (voir [4.4.4](#)).

5 ZONE DE LA DESCRIPTION MATÉRIELLE

Note préliminaire

La ressource matérielle décrite est la ressource telle qu'elle est publiée par l'éditeur. Si l'on sait ou juge que la ressource a subi des modifications (par exemple qu'elle a été reliée ou rognée) postérieurement à la publication, on donne en zone 5 l'information relative à la ressource telle qu'elle est publiée et en zone 7 l'information relative aux modifications affectant l'exemplaire en main (voir [7.11](#)).

Pour la description de divers types de supports appartenant à la même catégorie basique de support, il faut se reporter aux paragraphes 5.2.8 et 5.3.1.4.

Pour décrire des ressources multimédia comportant plusieurs supports matériels différents, il faut se reporter au paragraphe 0.2.3.

Les ressources nécessitant un appareillage afin d'y avoir accès (par exemple, des ressources audiovisuelles, des ressources électroniques) sont des produits d'une technologie en constante évolution. Des adaptations aux changements technologiques vont être nécessaires.

Monographies anciennes

Le but de la description matérielle est de renforcer l'identification par la mention du format bibliographique, du nombre total et de l'ordre de succession des pages ou feuillets dans une ressource et par la mention du nombre de planches et de cartons ainsi que du matériel d'accompagnement propre à la ressource, dans la mesure où on peut l'établir. De plus, la description matérielle est prévue pour donner un instrument de référence sans ambiguïté à des pages ou feuillets particuliers.

La description matérielle est fondée sur le nombre total de cahiers et de feuillets additionnels dans la ressource décrite telle qu'elle est censée avoir été publiée par l'éditeur. Si l'on sait ou juge que l'exemplaire sur lequel est fondée la description a subi des modifications (par exemple qu'il a été relié ou rogné) postérieurement à la publication, on donne en zone 5 l'information relative à la ressource telle qu'elle est publiée et en zone 7 l'information relative aux modifications affectant l'exemplaire en main (voir [7.11](#)).

Ressources cartographiques

On décrit les atlas selon les directives s'appliquant aux monographies ou aux ressources continues, selon le cas.

Exemple

. – 1 atlas (xiv, 226, 192 p.) : essentiellement des cartes ; 37 cm

Ressources électroniques

Les prescriptions suivantes s'appliquent à la description d'une ressource électronique accessible en mode local, c'est-à-dire stockée sur un support matériel tel qu'une cassette, une disquette, un disque, une cartouche ou une bande, conçu pour être inséré dans un ordinateur ou dans un périphérique (par exemple un lecteur de cédérom) connecté à l'ordinateur. L'informatique étant une technologie en constante évolution, des adaptations seront nécessaires afin de traiter de nouveaux supports matériels.

Un établissement de catalogage peut également faire le choix d'appliquer ces prescriptions à une ressource électronique accessible à distance.

Sommaire

- 5.1 Type de présentation matérielle et importance matérielle
- 5.2 Autres caractéristiques matérielles
- 5.3 Dimensions (Format et/ou dimensions pour les monographies anciennes)
- 5.4 Mention du matériel d'accompagnement

Ponctuation recommandée

- A.** La zone de la description matérielle est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –).
- B.** La première mention des autres caractéristiques matérielles est précédée d'un espace, deux points, espace (:)
- C.** La mention des dimensions est précédée d'un espace, point-virgule, espace (;).
- D.** La mention du matériel d'accompagnement est précédée d'un espace, signe plus, espace (+).
- E.** Le nombre d'unités matérielles, les autres caractéristiques matérielles et les dimensions du matériel d'accompagnement, s'ils sont donnés, le sont entre parenthèses (()).

Exemples

- . – Type de présentation matérielle (importance matérielle) ; dimensions
- . – Type de présentation matérielle (importance matérielle) : mention d'autres caractéristiques matérielles ; dimensions + mention du matériel d'accompagnement (importance matérielle du matériel d'accompagnement : autres caractéristiques matérielles du matériel d'accompagnement ; dimensions du matériel d'accompagnement)

Monographies anciennes

La mention du format et/ou des dimensions est précédée d'un espace, point-virgule, espace (;).

Les dimensions données à la suite du format sont mises entre parenthèses (()).

Source prescrite

L'ensemble de la ressource.

5.1 Type de présentation matérielle et importance matérielle

On attend des agences bibliographiques nationales ou d'autres établissements de catalogage qu'ils définissent les termes exacts utilisés pour donner le type de présentation matérielle et recevables en fonction de leurs besoins et de leurs langues. (Voir l'Annexe C pour les termes recommandés).

5.1.1 Le premier élément de la zone de la description matérielle dénomme et dénombre l'unité ou les unités matérielle(s) constituant la ressource ; selon les besoins, il mesure en plus l'importance matérielle.

Le type de présentation matérielle identifie la catégorie particulière de support auquel appartient la ressource ; elle est donnée dans la langue choisie par l'établissement de catalogage.

Lorsqu'aucun des termes du type de présentation matérielle recommandés dans l'Annexe C ne convient, on donne un type de présentation matérielle comme « vol. », « parties » ou « classeur ».

Livres imprimés

Pour une ressource textuelle en une seule unité matérielle, l'importance matérielle, c'est-à-dire le nombre de pages, feuillets et/ou colonnes, représente à la fois le type de présentation matérielle et l'importance matérielle de la partie (sauf dans le cas d'une unité matérielle à pagination irrégulière, voir 5.1.4.1.6 ; ou d'un volume à feuillets mobiles, voir 5.1.2).

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo, images fixes et animées

Une marque de fabrique ou toute autre indication d'un système technique ou d'un format particulier est transcrite entre parenthèses après le type de présentation matérielle lorsque l'utilisation de la ressource dépend de cette information.

Exemples

- . – 1 cassette audio (Elcaset)
- . – 1 cassette vidéo (U-Matic)
- . – 1 bande vidéo en bobine (Ampex 7003)
- . – 1 disque (Cook binaural)
- . – 24 diapositives (3M Talking Slide)

5.1.2 On donne le nombre d'unités matérielles constituant la ressource en chiffres arabes avec l'indication spécifique du type de ressource. On ne donne pas le nombre d'unités matérielles lorsque la ressource est en cours de publication. On peut donner le format spécifique du support matériel lorsque le nom de ce format est d'usage courant.

Exemples

- . – 36 diapositives
- . – 3 vues stéréoscopiques
- . – 1 atlas
- . – 2 diagrammes
- . – 1 carte
- . – 3 cartes en 1 feuille
- . – 1 carte en 2 feuilles
- . – 20 cartes sur 2 CD-ROM
- . – 1 globe
- . – 2 partitions
- . – 4 parties
- . – 1 classeur
- . – 1 affiche
- . – 3 vol.
- . – 2 portefeuilles
- . – 6 affiches
- . – 1 disquette

- . – 1 CD-ROM
- . – 2 CD photo
- . – 1 DVD
- . – 1 partition (37 p.) + 4 parties sur 1 CD-ROM
- . – 2 cassettes magnétiques numériques
- . – 4 CD-ROM
- . – 120 n°

On peut donner en zone 7 le détail du nombre d'unités matérielles séparées à moins qu'on ne donne ce nombre au second niveau (voir l'[Annexe A](#)) ou dans une note de dépouillement (voir [7.7](#)).

Exemples

- . – 5 vol.

En note: . – Volumes numérotés 1, 2A, 2B, 2C, 3

- . – 5 vol.

En note : . – 8 tomes en 5 vol.

- . – 6 vol.

En note : . – La page de titre du sixième volume porte : « Bde 6-7 »

Ressources continues

Monographies multipartites

Dans le cas de ressources continues et de monographies multipartites terminées, on fait précéder le type de présentation matérielle du nombre d'unités matérielles, en chiffres arabes. Dans le cas de ressources continues ou de monographies multipartites en cours, ou bien de ressources continues ou de monographies multipartites terminées pour lesquelles on ne peut déterminer le nombre d'unités bibliographiques, on ne donne que le type de présentation matérielle.

On donne ces indications sous leur forme abrégée normalisée.

Publications à feuillets mobiles à mise à jour

On décrit une publication à feuillets mobiles à mise à jour qui est en cours par « vol. (publication à feuillets mobiles) » ou en employant les termes équivalents dans la langue choisie par l'établissement de catalogage. On décrit une publication à feuillets mobiles à mise à jour terminée par « 1 vol. (publication à feuillets mobiles) », « 2 vol. (publication à feuillets mobiles) », etc., selon le cas ; ou bien on emploie les termes équivalents dans la langue choisie par l'établissement de catalogage.

Exemple

- . – 3 vol. (publication à feuillets mobiles)

Ressources multimédia

Pour les ressources multimédia, on dénomme et dénombre les composantes les unes après les autres. Normalement, on donne en premier la ou les composante(s) la ou les plus importante(s) ; lorsque ce critère ne peut s'appliquer, on donne les noms des composantes dans l'ordre alphabétique.

Exemple

- . – 1 carte, 3 films fixes, 1 panneau mural, 13 pierres et minéraux

Si l'on préfère, on peut :

— utiliser l'indication générale du type de ressource « Ressource multimédia » comme type de présentation matérielle afin de donner une description matérielle générale ;

Exemple

- . – 1 ressource multimédia

— donner une description matérielle distincte pour chaque composante. On ne doit utiliser cette méthode que lorsque les supports sont peu nombreux et que l'on juge une description complète de chaque composante importante pour les utilisateurs du catalogue.

Exemple

- . – 3 films fixes (96 images) : coul. ; 35 mm
- . – 1 carte : coul. ; 25 x 25 cm pliable en 10 x 18 cm
- . – 13 pierres et minéraux ; en conteneur, 14 x 9 x 2 cm
- . – 1 panneau mural : coul. ; 48 x 90 cm plié 24 x 15 cm

Ressources électroniques

On peut donner l'importance matérielle d'une ressource accessible à distance lorsqu'on dispose de l'information et qu'on la juge importante pour les utilisateurs du catalogue.

On peut donner la taille totale du fichier en utilisant le niveau d'unité approprié (bits, kilobits, mégabits, etc.) si on peut l'avoir aisément. Si on la donne, on la met entre parenthèses.

Exemples

- . – 1 carte (5,2 Mo) sur 1 CD-ROM
- . – 3 cartes (600 Ko)

5.1.3 Importance matérielle

Comme indication supplémentaire sur l'importance matérielle, les composantes d'une ressource sont indiquées selon ce qui convient (c'est-à-dire le nombre de pages, feuillets, feuilles, images, pièces, etc.) et, lorsque cela s'applique, la durée (voir [5.1.5](#)). Cette mention supplémentaire relative à l'importance matérielle est mise entre parenthèses (()).

Exemples

- . – 1 classeur (6 p.)
- . – 1 portefeuille (26 feuillets)
- . – 1 tableau à panneaux mobiles (8 panneaux)
- . – 1 transparent (4 rabats non agrafés)
- . – 1 film fixe (44 images)
- . – 1 film fixe (6 images doubles)
- . – 1 plaque stéréoscopique (7 paires d'images)

On donne la pagination d'une feuille entre parenthèses lorsque le texte est imprimé des deux côtés ou bien lorsqu'il est disposé en pages. On la décrit selon le cas comme une feuille pliée (voir aussi [5.1.4.1.5](#)).

Exemples

- . – 1 feuille (2 p.)
- . – 1 feuille ([16] p.)

Commentaire : Pages non numérotées sur la ressource.

On peut donner en zone 7 les caractéristiques particulières des feuillets, feuilles, etc. (voir [7.5](#)).

Exemple

- . – 1 tableau à panneaux mobiles (6 panneaux)
- En note* : . – Feuilles imprimées sur les deux côtés

Transparents avec rabats

Dans le cas d'un ensemble de transparents avec rabats, on indique l'existence de rabats mais on peut omettre leur nombre.

Exemple

- . – 12 transparents (avec rabats)

Films fixes

Dans le cas d'un ensemble de films fixes, la mention des caractéristiques des images doit être donnée lorsque cela est nécessaire, même si aucune mention relative au nombre d'images n'est transcrite.

Exemple

– 3 films fixes (images doubles)

5.1.4 Mention de pagination¹⁶

5.1.4.1 Ressource en une seule unité matérielle

5.1.4.1.1 Lorsque les feuillets d'une ressource sont numérotés des deux côtés, on décrit en termes de pages l'importance matérielle de la ressource. Lorsque les feuillets sont imprimés d'un seul côté, on peut le préciser en zone 7.

Exemple

. – 80 p.

En note : . – Verso des pages blanc

Lorsque les feuillets sont numérotés d'un seul côté et que chaque feuillet compte pour une unité, on décrit l'importance matérielle de la ressource en termes de feuillets. Lorsque les feuillets sont imprimés des deux côtés, on peut le préciser en zone 7.

Exemple

. – 56 feuillets

Note : . – Feuillet imprimés des deux côtés

5.1.4.1.2 On donne en termes de colonnes l'importance matérielle d'une ressource montrant plusieurs colonnes par page lorsque celles-ci sont numérotées au lieu des pages. Lorsque le nombre de colonnes par page est supérieur à deux, on en fait état en zone 7.

Exemple

. – 831 colonnes

Monographies anciennes

On donne le nombre total des pages ou feuillets soit entre crochets soit en zone 7.

Exemple

. – 840 colonnes en [420] p.

ou

. – 840 colonnes en [210] feuillets

5.1.4.1.3 On donne le nombre qui figure sur la dernière page, le dernier feuillet, la dernière colonne, la dernière feuille ou la dernière image de chaque séquence numérotée. Les nombres en chiffres arabes et romains sont transcrits tels qu'ils figurent dans la ressource. Lorsque les pages ou les feuillets sont désignés par des lettres au lieu d'être numérotés, on donne les première et dernière lettres précédées du mot ou de l'abréviation désignant les pages ou les feuillets.

Exemples

. – 328 p.

. – IV, 328 p.

. – 16 feuillets, 328 p.

. – 328 p, 52 colonnes

. – 32, 328, 40, 16 p.

. – P. a-h

. – P. A-H

¹⁶ Le terme « pagination » est utilisé ici pour désigner toute séquence de pages, feuillets, colonnes, feuilles, images, etc.

- . – Feuilles A-H
- . – P. A-H, 128 p.

Lorsque la ressource contient plusieurs séquences numérotées ou lettrées de différents types (par exemple, des colonnes et des pages) et que la (les) séquence(s) suivante(s) continue(nt) la numérotation ou le lettrage de la séquence précédente, on donne les premier et dernier numéros ou lettres des séquences suivantes, précédés du mot ou de l'abréviation pour pages, feuillets, colonnes.

Exemple

- . – 320 colonnes, p. 321-400

Exemple de monographie ancienne

- . – 320 colonnes en [160] p., p. 321-400

Lorsque la pagination en chiffres arabes continue la pagination en chiffres romains, on donne la pagination de la séquence entière, en chiffres arabes.

Exemple

- . – 328 p.

Commentaire : Ressource ayant 16 pages numérotées I-XVI et 312 pages numérotées 17-328.

Monographies anciennes

On peut donner la numérotation comme on vient de l'indiquer ci-dessus ou bien on peut donner les séquences en arabe et en romain.

Exemple

- . – XVI p., p. 17-328

5.1.4.1.4 Lorsque le nombre figurant sur la dernière page, le dernier feuillet, la dernière colonne, la dernière feuille ou la dernière image est erroné, on le transcrit tel qu'il figure dans la ressource. On rétablit entre crochets le nombre exact, avec une note explicative si on le juge important pour les utilisateurs du catalogue ; on peut aussi transcrire exactement les différentes séquences de pagination pour indiquer la source de l'erreur.

Exemples

- . – XIV, 823 [i.e. 328] p.

En note : . – P. 328 numérotée par erreur 823

- . – XIV, 832 [i.e. 848] p.

En note : . – La numérotation des pages 161-176 est répétée

- . – XIV, 1-176, 161-832 p.

Commentaire : Autre façon de noter l'exemple précédent.

- . – 1 film fixe (64 [i.e. 46] images)

5.1.4.1.5 On ne donne les séquences non numérotées de pages ou de feuillets que lorsqu'elles constituent la totalité ou la majeure partie de la ressource (voir cependant [5.1.4.1.8](#) pour les feuillets de planches). Dans ce cas, on donne entre crochets et en chiffres arabes les séquences non numérotées ; on les donne dans les mêmes termes que ceux utilisés pour les séquences numérotées.

Exemples

- . – 329 p.

Commentaire : Publication comportant 8 pages non numérotées et 329 pages numérotées 1-329.

- . – IV, [100] p.

Commentaire : Publication comportant 4 pages numérotées I-IV et 100 pages non numérotées.

Lorsque la totalité de la ressource ne comporte aucune pagination ou foliotation :

- 1) on compte ensemble les feuillets ou les pages et on donne le total en chiffres arabes entre crochets, exprimé en termes de feuillets ;

Exemple :

- . – [80] feuillets

ou bien

- 2) on estime le nombre de feuillets ou de pages et on donne comme total un nombre approximatif de feuillets ou de pages.

Exemple

. – Ca 400 feuillets

Monographies anciennes

On compte tout(e) page, feuillet ou colonne non numéroté(e) faisant partie de la ressource telle qu'elle fut publiée et qui ne fait pas partie d'une séquence de pages, feuillets ou colonnes ; on se sert des termes utilisés par ailleurs pour décrire la ressource. On compte à la fois les pages blanches et les pages imprimées et semblablement pour les feuillets. On donne le nombre des ces pages, feuillets ou colonnes en chiffres arabes et entre crochets.

Exemples

. – [8], 328 p.

Commentaire : Mention d'importance matérielle pour une ressource ayant 8 pages non numérotées et 328 pages numérotées de 1 à 328.

Quand on rencontre ces pages, feuillets ou colonnes non numéroté(e)s au milieu d'une séquence numérotée, on donne les premières et dernières pages des séquences environnantes.

Exemple

. – 1-200, [8], 201-232 p.

Quand la totalité de la ressource n'est ni paginée ni foliotée et qu'il n'y a pas de numérotation de colonnes, on utilise l'une des méthodes suivantes selon cet ordre de préférence :

- A.** On compte le total des feuillets ou pages et on le donne en termes de feuillets ou pages, en chiffres arabes et entre crochets. On peut aussi donner le relevé des signatures en zone 7.

Exemple

. – [80] feuillets

- B.** On estime le nombre de feuillets ou pages et on donne le total comme un nombre approximatif.

Exemple

. – Ca 400 feuillets

A & B. On compte à la fois les pages imprimées et les pages blanches de même que les feuillets blancs des cahiers. On déduit de manière implicite le nombre des pages non numérotées qui se trouvent au début d'une séquence.

Exemples

. – 16 p.

Commentaire : Mention d'importance matérielle pour une ressource ayant 3 pages non numérotées et 13 pages numérotées de 4 à 16.

. – 328 p.

Commentaire : Mention d'importance matérielle pour une ressource ayant 8 pages non numérotées et 320 pages numérotées de 9 à 328.

On donne les pages non numérotées en fin de séquence, en chiffres arabes et entre crochets.

Exemples

. – 93 [3] p.

. – xv [1], 160 p.

. – iv, [100] p.

Commentaire : Mention d'importance matérielle pour une ressource ayant 4 pages numérotées I-IV et 100 pages non numérotées.

On compte dans la mention de pagination les feuillets blancs ; on les mentionne entre parenthèses à la suite de la mention de pagination, lorsqu'on a établi qu'ils font partie des

cahiers d'origine de la ressource décrite. On ne peut compter dans la mention de pagination que des feuillets visibles par ailleurs dans des exemplaires existants.

Exemples

- . – IV, [100] p. (p. 99-100 blanches)

Commentaire : Mention d'importance matérielle pour une ressource ayant 4 pages numérotées I-IV, 100 pages non numérotées et le dernier feuillet blanc.

- . – IV, 96, [4] p. (les 2 dernières blanches)

Commentaire : Mention d'importance matérielle pour une ressource ayant des pages numérotées I-IV, 1-96 et un cahier non numéroté dont le dernier feuillet est blanc.

Lorsqu'on ne peut déduire complètement l'importance matérielle, on donne l'importance matérielle des exemplaires lacunaires en transcrivant la numérotation des pages et/ou des feuillets selon les prescriptions données en 5.1. On utilise cependant « p. » ou « feuillets » et le signe « plus » devant ou à la suite de la mention d'importance matérielle (par exemple, 200 + p., p. + 41-200) ; ou bien, dans le cas de ressources sans aucune pagination ou foliotation, on suit les prescriptions usitées en de tels cas. Dans ces cas-là on donne une explication en note et on fait de même lorsqu'on a déduit l'importance matérielle d'un exemplaire complet.

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo, images fixes et animées

Lorsqu'on donne une description indiquant le nombre des composantes d'une ressource, on ne fait pas de distinction entre les séquences numérotées et non numérotées de feuilles, images, etc., (le nombre total de composantes restitué par l'établissement de catalogage n'est pas mis entre crochets). Dans le cas de séquences numérotées de feuilles, images, etc., on indique le nombre figurant sur la dernière feuille ou image numérotée, etc., de chaque séquence numérotée, en ignorant si ce total inclut ou non des séquences non numérotées (par exemple, les images de titre, les images de fin et les images sans contenu intercalées dans un film fixe).

5.1.4.1.6 Lorsqu'une ressource comporte plus de trois séquences (plus de cinq pour les monographies anciennes) de pages, feuillets ou colonnes numérotés de la même façon ou bien qu'elle comporte à la fois des séquences de pages numérotées et une ou plusieurs séquences importantes de pages non numérotées :

- 1) on additionne les séquences et on donne le total suivi des mots « pagination multiple » (ou d'une formule équivalente dans une autre langue) ;

Exemple

- . – 1000 p., pagination multiple

Commentaire : On ne donne pas : 48, 53, 99, 300, 410, 90 p.

ou bien

- 2) lorsque l'une des séquences est manifestement la principale, on donne la pagination de la séquence précédée et/ou suivie, selon le cas, du nombre total de pages des autres séquences entre crochets ;

Exemple

- . – 400, [98] p.

Commentaire : On ne note pas : 400-18-60-20 p.

ou encore

- 3) on décrit comme suit le type de présentation matérielle et l'importance matérielle de la ressource.

Exemples

- . – 1 vol. (pagination multiple)
- . – 1 partition (pagination multiple)
- . – 1 portefeuille

Monographies anciennes

Exemple

- . – 1 vol. (400 p. puis autre pagination multiple)

Commentaire : Séquences de pagination: 400, 18, 40, 20 pages numérotées et 18 pages non numérotées.

ou

- . – 1 vol. (400, 18, 40, 20, [18] p.)
- . – 1 portefeuille

Dans tous les cas, on peut donner le relevé des signatures en zone 7.

5.1.4.1.7 Lorsque la numérotation des pages, feuillets, colonnes, feuilles, images, etc. d'une ressource correspond à une partie d'une numérotation plus large (par exemple, une partie d'une monographie multipartite, un tiré à part de périodique, un film fixe extrait d'un ensemble dont les images sont numérotées en continu), on transcrit les numéros de la première et de la dernière page, du premier et du dernier feuillet, de la première et de la dernière colonne, feuille, image, etc. Dans ce cas, le mot ou l'abréviation correspondant aux pages, feuillets, colonnes, feuilles, images, etc. précède les numéros.

Exemples :

- . – Feuillet 81-93
- . – P. 713-797
- . – 1 film fixe (images 120-143 (images doubles))

Lorsque la ressource est à la fois paginée en elle-même et paginée en tant que partie d'un ensemble plus large, on donne la pagination propre à la ressource et on mentionne en zone 7 (voir [7.5](#)) la pagination issue de la séquence plus grande.

Exemples

- . – 1 film fixe (24 images doubles)
- En note* : . – Images également numérotées 120-143.
- . – 81 p.
- En note* : . – Pages également numérotées 321-401

5.1.4.1.8 On donne le nombre de pages ou de feuillets de planches non compris dans la numérotation des pages ou feuillets de texte ou de musique à la suite des séquences de pagination, que les planches soient regroupées ou dispersées dans la ressource, ou même qu'il n'y ait qu'une seule planche.

Exemples

- . – 248 p., 24 feuillets de planches
- . – x, 32, 74 p, [1] f. de pl.
Commentaire : Feuillet de planche non numéroté dans la ressource.
- . – 248 p., 12 p. de pl.
- . – 248 p., 36 feuillets de planches, 24 p. de planches
- . – 16 p., 28 p. de cartes
- . – 24 p., [16] f. de tableaux généalogiques
- . – 1 partition (246 p., 24 feuillets de planches)
- . – 1 partition (246 p., 38 f. de pl., 24 p. de pl.)
- . – 1 partition vocale (246 p., 12 p. de planches)

Lorsqu'une ressource se présente sous une forme matérielle autre que celle de volume, on précise sa nature au moyen du type de présentation matérielle, en faisant précéder le terme approprié (par exemple, un classeur, un rouleau, un portefeuille) du chiffre arabe 1. On met entre parenthèses la mention de pagination, foliotation, etc. qui suit ce type de présentation matérielle.

Exemples

- . – 1 portefeuille (26 feuillets)
- . – 1 atlas ([2] p., [32] f. de pl.)

Monographies anciennes

On donne à la fin de la séquence de pagination le nombre de pages ou feuillets de planches ou le nombre de feuillets encartés non compris dans la pagination, que les planches soient regroupées ou dispersées dans la ressource, ou même qu'il n'y ait qu'une seule planche.

On peut noter en zone 7 les feuillets ou encarts de planches compris dans la pagination des pages ou feuillets de la ressource.

Exemple

. – 272 p.

En note : . – 12 feuillets de planches compris dans la pagination

ou

En note : . – 12 feuillets de planches compris dans la pagination, p. 5-6, 11-12, 19-20, 29-30, 39-40, 49-50, 59-60, 69-70, 79-80, 89-90, 99-100, 109-110

**Monographies anciennes
Musique notée**

On traite des séquences non numérotées de pages ou feuillets de planches comme des séquences non numérotées de pages ou feuillets (voir 5.1.4.1.5). La même prescription s'applique aux pages ou feuillets de cartes, de tableaux généalogiques, etc. non compris dans la numérotation des pages ou feuillets portant du texte.

Exemples de monographies anciennes

. – 16 p., xx feuillets de planches

. – 16 p., f. de pl. xxv-xxxv

5.1.4.2 Ressource en plusieurs unités matérielles

Lorsqu'une ressource est constituée de plusieurs unités matérielles distinctes, on donne le type de présentation matérielle appropriée d'après l'Annexe C, précédée d'un chiffre arabe correspondant au nombre des unités matérielles et suivie d'une expression appropriée telle que « en 4 vol ».

5.1.4.2.1 Pagination continue

Lorsqu'une ressource est constituée de plusieurs unités de même présentation matérielle (plusieurs volumes, plusieurs films fixes, plusieurs portefeuilles, etc.) et que les composantes de chaque unité sont numérotées en continu, on donne entre parenthèses le nombre total de pages, feuillets, feuilles, images, etc. à la suite du nombre d'unités matérielles.

Exemples

. – 8 vol. (894 p.)

. – 1 partition en 8 vol. (894 p.)

. – 4 films fixes (220 images)

Monographies anciennes

Lorsqu'une ressource est publiée en plusieurs unités matérielles distinctes, on donne le type de présentation matérielle précédée d'un nombre en chiffres arabes indiquant le nombre de ces unités. On ne compte pas le matériel d'accompagnement dans ce dénombrement (voir 5.4).

Exemples

. – 3 vol.

. – 2 portefeuilles

. – 6 placards

On donne en zone 7 les particularités de la numérotation des unités matérielles distinctes, à moins que la numérotation de ces unités ne soit indiquée au second niveau (voir l'[Annexe A](#)) ou dans une note de contenu (voir [7.7](#)).

Exemples

. – 5 vol.

En note : . – Volumes numérotés 1, 2A, 2B, 2C, 3

. – 6 vol.

En note : . – La page de titre du sixième volume porte l'indication d'ordre
« Bde 6-7 »

Ressources textuelles imprimées

Lorsque la première unité seule comporte une séquence de pages, feuillets ou colonnes liminaires numérotée à part qui précède la séquence principale de pagination, de foliotation ou de colonnes numérotée en continu, on donne la pagination, la foliotation ou la numérotation de colonnes de la séquence liminaire et de la principale.

Exemple

. – 3 vol. (xx, 804 p.)

Commentaire : La séquence liminaire n'est présente que dans le vol. 1.

Lorsque chaque unité comporte une séquence de pages ou de feuillets liminaires qui précède la séquence principale de pagination ou de foliotation et qui est numérotée à part, on additionne ces séquences et on donne le total entre crochets.

Exemple

. – 8 vol. ([47], 894 p.)

Monographies anciennes

Lorsque la première unité seule comporte une séquence de pages, feuillets ou colonnes liminaires numérotée à part qui précède la séquence principale de pagination, de foliotation ou de colonnes numérotée en continu, on donne la pagination, la foliotation ou la numérotation de colonnes de la séquence liminaire et de la principale.

Exemple

. – 3 vol. (xx, 804 p.)

Commentaire : La séquence liminaire n'est présente que dans le vol. 1.

On peut donner une explication en zone 7.

Exemple

. – 3 vol. (xx, 804 p.)

En note : . – Séquence liminaire de pagination dans le vol. 1, xx p.

Lorsque chaque unité comporte une séquence numérotée à part de pages, feuillets ou colonnes liminaires qui précède la séquence principale de pagination, de foliotation ou de colonnes numérotée en continu, on peut donner en zone 7 une transcription complète des séquences.

Exemple

. – 3 vol.

En note : . – Pagination des volumes: vol. 1 : xx, 200 . ; vol. 2 : xx, 201-512 ;
vol. 3 : xxi [1], 513-896

5.1.4.2.2 Pagination multiple

Lorsque les unités qui forment la ressource sont constituées de séquences séparément numérotées de pages, feuillets, feuilles, images, etc., on peut ajouter les différents nombres de pages, feuillets, feuilles, images, etc. au nombre des unités lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue. Autrement, on omet le nombre des pages, feuillets, feuilles, images, etc.

Exemples

- . – 3 films fixes (60, 52, 58 images)
- . – 2 tableaux à panneaux mobiles (6, 8 panneaux)
- . – 12 films fixes
- . – 5 vol. (31, 33, 49, 37, 18 p.)
- . – 2 portefeuilles (12, 18 feuillets)
- . – 3 vol. (v, 92 p.)
- . – 1 partition en 5 vol. (31, 33, 49, 37, 18 p.)
- . – 1 partition vocale en 2 vol. (x, 210 ; v, 310 p.)
- . – 3 vol. (vi, 310, vi, 434, viii, 492 p.)
- . – 3 vol. (vi, 310 p., 20 feuillets de planches ; viii, 432 p.-32 feuillets de planches ; x, 490 p., 52 feuillets de planches)

Monographies anciennes

Lorsque la pagination ou la foliotation d'une monographie multipartite n'est pas continue, on peut donner les diverses paginations ou foliotations à la suite du nombre d'unités et entre parenthèses.

Exemples

- . – 5 vol. (32 ; 36 ; 48 ; 36 ; 20 p.)
- . – 3 vol. (vi, 310 ; vi, 434 ; viii, 492 p.)
- . – 2 vol. (x, 210 p. ; v, 311 p.)
- . – 2 portefeuilles (12 ; 18 feuillets)
- . – 3 vol. (vi, 310 p., 20 feuillets de planches ; viii, 432 p., 32 feuillets de planches ; x, 490 p., 52 feuillets de planches)

Si l'on juge nécessaire de faire état des planches mais non de la pagination de chaque volume, on peut le faire, entre parenthèses.

Exemple

- . – 4 vol. (avec 24 feuillets de planches)

5.1.4.2.3 On peut aussi, si on préfère, donner toutes les informations relatives à une seule unité et non à l'ensemble de la ressource (comme le nombre de pages, feuillets, feuilles, images, etc.) au « second niveau » selon la méthode de la description à niveaux (voir l'[Annexe A](#)).

5.1.5 Durée

5.1.5.1 On fait état de l'importance matérielle de toute ressource ayant un aspect inhérent de durée en termes de durée. Dans le cas des films cinématographiques et des enregistrements vidéo, on peut, si on le souhaite, ajouter la longueur du film à la mention de durée.

Exemple

- . – 1 film en bobine (22 min, 577 m)

5.1.5.2 La durée indiquée est normalement celle de la ressource en son entier. On la transcrit telle qu'elle figure sur la ressource. Lorsqu'aucune indication ne figure sur la ressource, son conteneur ou son matériel d'accompagnement textuel, on peut donner une durée approximative. S'il n'est possible de donner ni une mention précise ni une approximation de la durée, on omet cette mention.

Exemples

- . – 1 cassette vidéo (U-Matic) (ca 60 min)
- . – 1 bobine sonore (37 min, 18 s)
- . – 1 cartouche sonore (90 min)
- . – 1 disque (ca 50 min)
- . – 1 film en boucle (4 min, 20 s)
- . – 1 DVD (114 min)

5.1.5.3 Lorsque la ressource comprend plus d'une unité de même type (plus d'un disque, cassette, etc.), et si chaque unité porte une mention particulière de durée, on indique la durée des unités à la place de la durée de l'ensemble.

Exemples

- . – 3 bobines sonores (25, 30, 27 min)
- . – 2 cassettes audio (30, 90 min)
- . – 3 disques (50, 55, 50 min)

5.1.5.4 Lorsque la ressource contient deux ou plus de deux œuvres, on donne en zone 7 la durée des œuvres individuelles, si elle figure sur la ressource (voir 7.10.1). On peut combiner cette note avec une note de contenu (voir 7.7). Lorsqu'on donne en zone 7 la durée des œuvres individuelles, on peut omettre dans la zone de la description matérielle la durée de l'ensemble de la ressource.

5.1.6 Cas particulier des ressources imprimées

5.1.6.1 Musique notée

Pour une ressource en une seule unité matérielle, l'importance matérielle est constituée du type de présentation matérielle (voir l'Annexe C) précédée du chiffre arabe 1 et du nombre de pages ou feuillets (exceptions : un volume à pagination irrégulière, voir en 5.1.4.1.6 ; un volume à feuillets mobiles, voir en 5.1.2). On donne la pagination entre parenthèses à la suite du type de présentation matérielle.

Exemples

- . – 1 partition (329 p.)
- . – 1 partition vocale (259 p.)
- . – 1 partie (32 p.)

Commentaire : Cas d'une partie publiée séparément.

- . – 1 partition d'étude (146 p.)

Lorsqu'aucun des termes recommandés dans l'Annexe C pour le type de présentation matérielle ne convient, on utilise, selon les besoins, des termes comme partition réduite, livre de chœur, « table book ».

N.D.T. : « Table book » n'a pas d'équivalent en français ; cette expression désigne des parties écrites dans différentes orientations sur des pages en vis à vis, de sorte que plusieurs exécutants placés autour d'une table peuvent les lire en même temps.

Exemples

- . – 1 partition réduite (21 feuillets)
- . – 1 livre de chœur (240 p.)

Dans le cas de musique notée pour piano seul, pour un instrument sans accompagnement, etc., on donne le nombre de pages ou de feuillets dans la zone de la description matérielle ; il tient lieu à la fois de type de présentation matérielle et d'importance matérielle du volume (exceptions : un volume à pagination irrégulière, voir en 5.1.4.1.6 ; un volume à feuillets mobiles, voir en 5.1.2).

5.1.6.2 Lorsque la ressource est publiée en fascicules destinés à être reliés en une ou plusieurs unités matérielles, on donne le nombre de pages, feuillets et/ou volumes en termes appropriés à la forme définitive, en précisant en note que la ressource est publiée en fascicules.

5.1.7 Cas particulier des microformes

Pour les publications originales sur microforme, on donne les mentions de pagination conformément aux prescriptions ci-dessus (voir 5.1.4), sauf dans le cas de microformes non paginées pour lesquelles on omet les mentions relatives au nombre d'images ou de pages. Toutefois, dans le cas d'une microreproduction, on donne en zone 7 la pagination de l'original (voir 7.2).

Exemples

- . – 1 microfilm en bobine (xii, 317 p.)

Commentaire : Publication originale sur microforme qui reproduit du texte paginé.

- . – 1 microfilm en bobine (xii, 317 p.)

Commentaire : Publication originale sur microforme ; le texte original n'est pas paginé.

. – 1 microfilm en bobine (xii, 317 p.)

En note : . – Éd. originale : xiv, 624 p.

Commentaire : Reproduction d'un livre publié.

5.2 Autres caractéristiques matérielles

5.2.1 Le deuxième élément de la zone de la description matérielle est une mention relative à d'autres caractéristiques matérielles de la ressource, telles que : méthode de production, couleur, matériau de fabrication de la ressource, à l'exception de ses dimensions. On omet toute caractéristique contenue implicitement dans le type de présentation matérielle ; par exemple, on ne mentionne pas la caractéristique « son. » pour un enregistrement sonore (voir 5.2.7).

Les spécifications relatives à d'autres caractéristiques matérielles sont présentées, selon les besoins, dans l'ordre suivant.

5.2.2 Mentions relatives au matériau de fabrication de la ressource

Exemples

- . – 1 globe : bois
- . – 1 bobine sonore (27 min) : papier
- . – 1 diorama : matériaux divers
- . – 1 microfilm en bobine : diazo
- . – 1 film en bobine (11 min) : nitrate
- . – 1 carte : transparent, en coul.
- . – 1 carte (ca 1,2 Mo) : coul.

5.2.3 Mentions relatives à la présence d'illustrations

5.2.3.1 Lorsqu'une ressource est illustrée, on peut donner l'abréviation « ill. » (ou son équivalent dans une autre langue et/ou écriture) à la suite du type de présentation matérielle. On peut négliger les illustrations d'intérêt secondaire.

Exemples

- . – 8 vol. : ill.
- . – 492 p. : ill.
- . – 1 partition (329 p.) : ill.

Monographies anciennes

On donne l'abréviation « ill. » (ou son équivalent dans une autre langue ou écriture) à la suite du type de présentation matérielle. On peut négliger les illustrations d'intérêt secondaire. On peut faire état en zone 7 de la technique des illustrations ou des feuillets de planches.

Exemple

. – 133 p., [4] p. : 8 ill.

En note : . – 8 gravures sur bois imprimées avec le texte

En note : . – Feuillet de planches, lithographies et gravures sur acier

En note : . – Feuillet de planches aquatinte ou gravures sur cuivre

Microformes

Dans le cas de publications originales sur microforme, on donne les mentions d'illustration conformément aux présentes prescriptions.

Dans le cas des microreproductions, on donne en zone 7 les mentions d'illustration (quand elles s'appliquent).

Ressources visuelles

Les ressources visuelles supposent la présence quasi-inévitable d'illustrations. En conséquence, on ne fait aucune mention de la présence d'illustrations pour ces ressources.

5.2.3.2 Catégories particulières d'illustrations

Des catégories particulières d'illustrations (par exemple, les cartes, les plans, les fac-similés, les portraits, la musique) peuvent être spécifiées après l'abréviation « ill. » (ou son équivalent).

Exemples

- : ill., cartes
- : ill., fac-sim.

Lorsqu'on précise la catégorie particulière d'illustrations et que celles-ci constituent les seules illustrations de la ressource, on omet l'abréviation « ill. » (ou son équivalent).

Exemples

- : cartes, plans
- : fac-sim.

5.2.3.3 Nombre d'illustrations

On peut indiquer le nombre d'illustrations ou d'une catégorie particulière d'illustrations.

Exemples

- : 31 ill.
- : ill., 17 fac-sim.
- : 12 cartes

Lorsqu'une ressource se compose principalement ou entièrement d'illustrations, on le précise dans la mention d'illustration.

Exemples

- : tout en ill.
- : essentiellement des cartes
- : presque tout en ill.

5.2.4 Mentions relatives à la couleur

5.2.4.1 Illustrations en couleur

Lorsque quelques-unes ou la totalité des illustrations sont en couleur, on peut le mentionner. Si l'on tient à préciser que certaines illustrations seulement sont en couleur, on donne cette information entre parenthèses.

Exemples

- : ill. en coul.
- : ill., 31 cartes en coul.
- : ill. (certaines en coul.)
- : 31 cartes (certaines en coul.)

Monographies anciennes

Si quelques-unes ou la totalité des illustrations sont en couleur dans tous les exemplaires de la ressource, on peut le mentionner. Si l'on tient à préciser que certaines illustrations seulement sont en couleur, on donne cette information entre parenthèses.

Exemples

- : ill. en coul.
- : ill., 31 cartes en coul.
- : ill. (certaines en coul.)
- : 31 cartes (certaines en coul.)

Lorsqu'on ignore s'il y avait ou devait y avoir de la couleur dans tous les exemplaires de la ressource, on donne l'information en zone 7 (voir [7.11](#)).

5.2.4.2 Caractéristiques de couleur de la ressource

Ressources visuelles

On indique les caractéristiques de couleur de la ressource comme il convient. On distingue les caractéristiques de couleur par l'emploi des abréviations « coul. » ou « n. et b. » (ou leurs équivalents dans d'autres langues et/ou écritures) ou bien par l'énumération de trois couleurs spécifiques au plus. On indique la présence d'une teinte pour les plaques microscopiques.

Exemples

- : coul.
- : n. et b.
- : bois, bleu et blanc
- : teintées

On décrit comme telle une ressource comportant des séquences en couleur et des séquences en noir et blanc.

Exemples

- . – 1 film en bobine (20 min) : coul. avec séquences n. et b.
- . – 1 film fixe (64 images) : coul. et n. et b.

On peut ajouter entre parenthèses de brèves expressions explicatives après cette mention.

Exemple

- . – 1 film en bobine (30 min) : coul. (Ektachrome)

Ressources électroniques

On indique les caractéristiques relatives à la couleur pour une ressource dont l'une des spécifications techniques est un affichage en deux ou plusieurs couleurs. On utilise l'abréviation « coul. », ou son équivalent dans une autre langue et/ou écriture, selon ce qui convient. On ne donne pas l'indication « noir et blanc » (n. et b.) pour une ressource conçue pour s'afficher en une seule couleur (par exemple, blanc, vert, ou ambre sur fond noir). On mentionne en zone 7 le matériel requis pour l'affichage ou la production de la couleur (par exemple, carte couleur, moniteur couleur) (voir [7.5](#)).

Exemples

- . – 2 cassettes magnétiques numériques : coul.
- . – 1 disque optique numérique (CD-I) : coul., son.

5.2.5 Mentions relatives au taux de réduction (microformes)

5.2.5.1 On donne une indication du taux de réduction pour les microformes ayant un taux de réduction n'appartenant pas à la gamme normalisée 16x-30x. Lorsque cela est possible, on exprime ce taux numériquement.

Exemples

- . – 1 microfilm en bobine : diazo, 14x
- . – 6 microfiches : halogénure d'argent, 150x

5.2.5.2 On utilise les termes « faible réduction » (jusqu'à 15x), « forte réduction » (31x-60x), « très forte réduction » (61x-90x) et « réduction ultra-forte » (91x et plus) ou leurs équivalents dans d'autres langues et/ou écritures dans les cas où le taux de réduction ne peut pas être spécifié avec exactitude.

5.2.6 Mentions relatives à la présence ou à l'absence de son

5.2.6.1 On utilise les abréviations « son. » (pour sonore) ou « sil. » (pour silencieux) (ou leurs équivalents dans d'autres langues et/ou écritures), selon ce qui convient, pour des supports matériels dont le son peut être une caractéristique et pour lesquels la présence de son n'est pas implicite dans la mention du type de présentation matérielle.

Exemples

- . – 1 film en bobine (20 min) : n. et b., sil.
- . – 1 cassette vidéo (U-Matic) (30 min) coul., son.

5.2.6.2 On peut ajouter de brèves expressions explicatives entre parenthèses après la mention « son. ».

Exemple

- . – 1 cassette vidéo (Beta) (120 min) : coul., son. (Beta HiFi)

5.2.6.3 Dans le cas de matériau pour lequel la présence de son est un fait exceptionnel (par exemple, des diapositives), l'emploi de la mention « sil. » pour en indiquer l'absence est facultatif.

Ressources électroniques

On utilise l'abréviations « son. » ou son équivalent dans une autre langue et/ou écriture, selon ce qui convient, pour une ressource dont l'une des spécifications techniques est la production de son ou que l'on sait pouvoir produire du son. On donne en zone 7 (voir 7.5) les conditions nécessaires à la production de son (par exemple, synthétiseurs, modules à entrée vocale).

Exemple

- . – 1 disquette : son.

5.2.7 Autres spécifications techniques

Pour les microfilms en bobine et en bande, on donne une mention relative à l'alignement des images.

Exemples

- . – 1 microfilm en bobine : enregistrement en mode vertical
- . – 3 microfilms en bande : diazo, enregistrement en mode horizontal

L'alignement des images peut aussi être donné pour les films fixes.

Exemple

- . – 1 film fixe (42 images doubles) : enregistrement en mode horizontal

On peut donner toute information sur le procédé ou la méthode de reproduction d'une image fixe.

Exemple

- . – 1 gravure : pointe sèche, aquatinte

On donne la vitesse de lecture d'une ressource dans les termes appropriés.

Exemples

- . – 1 disque : 33 t
- . – 1 bobine sonore (100 min) : 19 cm/s
- . – 2 vidéodisques (24 min) : 1500 t/min

On donne le nombre de canaux.

Exemples

- . – 1 disque : 33 t, mono
- . – 1 bobine sonore (50 min) : 38 cm/s, 2 pistes, stéréo

Tableau des spécifications techniques et des normes industrielles pour les enregistrements sonores

Ce tableau indique quelles spécifications s'appliquent à chaque type d'enregistrement sonore. Les spécifications applicables sont signalées par un A, celles qui ne sont pas applicables sont signalées par N/A. S'il existe une norme pour une spécification et un type d'enregistrement donnés, elle suit la lettre A.

On donne les spécifications indiquées dans le tableau, dans leur ordre d'apparition. Toutefois, si une norme industrielle figure dans le tableau, on ne donne la spécification que si elle diffère de cette norme.

Spécification	Disque analogique			Bobine	Cassette	Cartouche
	78 t	Autres vitesses	Disque numérique			
Vitesse	A	A	1.4 m/s	A	A : 4.76 cm/s	A : 9.5 cm/s
Méthode d'enregistrement	A : électrique	A : électrique	N/A	N/A	N/A	N/A
Direction des sillons	A : latérale	A : latérale	N/A	N/A	N/A	N/A
Taille des sillons	A : large	A : micro	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de pistes	N/A	N/A	N/A	A	A	A : 8
Configuration des pistes	N/A	N/A	N/A	A : alternée	N/A	N/A
Nombre de canaux sonores	A : mono	A	A	A	A	A : stéréo
Système d'équilibrage des voix	N/A	N/A	N/A	A	A	A : 50µs
Système de réduction du bruit	N/A	N/A	N/A	A	A	A

On donne la méthode d'enregistrement, la direction et la taille des sillons d'un disque, si on les connaît.

Exemples

- . – 1 disque : 78 t, vertical
- . – 1 disque : 33 t, large

On précise la configuration des pistes des bobines sonores sur quatre pistes ou plus.

Exemple

- . – 1 bobine sonore (90 min) : 19 cm/s, 4 pistes, adjacentes

On donne le nombre de pistes des bandes magnétiques.

Exemple

- . – 1 film en bobine (100 min) : 19 cm/s, 2 pistes

On peut indiquer les systèmes d'équilibrage des voix et de réduction du bruit, si on les connaît.

Exemples

- . – 1 bobine sonore (45 min) : 19 cm/s, 4 pistes, NAB
- . – 1 cassette audio (60 min) : Dolby

5.2.8 Mentions relatives aux différents supports d'une ressource

Lorsque la ressource est disponible sur divers supports présentant des différences au niveau de cet élément, on omet de la zone de la description matérielle les caractéristiques matérielles qui s'y rapportent et son les donne dans la zone 8 ou dans la zone 7 (voir 7.5).

Exemple

- . – 1 microfilm en bobine : enregistrement en mode horizontal
- En note :* . – Disponible en diazo ou en film d'halogénure d'argent

5.3 Dimensions

Le troisième élément de la zone de la description matérielle est une mention relative aux dimensions de la ressource.

Les dimensions peuvent être rendues par une seule dimension ou de façon plus complexe (comme dans le cas d'un film ou d'une carte pliée).

On omet cette mention dans le cas de ressources dont les dimensions sont implicites dans d'autres parties de la description (par exemple, cassettes ou cartouches sonores de type normalisé).

Monographies anciennes

On donne le format bibliographique de la ressource dans une formulation normalisée au choix de l'établissement de catalogage, par exemple dans l'une des formes suivantes :

- ; 1°, 2°, 4°, 8°, 12°, etc.
- ; 1:o, 2:o, 4:o, 8:o, 12:o, etc.
- ; 1mo, 2do, 4to, 8vo, 12mo etc.
- ; in-plano, in-fol./in-2, in-4, in-8, in-12 etc.

Si les cahiers sont constitués de demi-feuilles ou d'autres fractions de feuilles ou bien si les cahiers sont composés de plus d'une feuille, on peut en faire état à l'intérieur de parenthèses à la suite du format ou dans une mention de collation.

Exemples

; 2° (6 feuilles)

ou

; in-2 (6 feuilles)

On peut désigner les feuilles entières et les demi-feuilles par leur nom respectif sans tenir compte de l'indication de format, ou bien comme 1 feuille avec l'indication de format qui convient.

Exemples

. – 1 placard

ou

. – 1 feuille ; 1:o

. – 1 demi-feuille

ou

. – 1 feuille ; 1/2:o

5.3.1 Mention des dimensions

Si l'on donne les dimensions de la ressource, on le fait en termes de centimètres arrondis au centimètre supérieur.

Exemple

; 18 cm

Commentaire : La ressource mesure 17,2 centimètres de hauteur.

Ressources comportant film ou bande magnétique

On donne la largeur du film ou de la bande magnétique en termes de millimètres (voir [5.3.1.1](#)).

5.3.1.1 Dimensions habituelles

Il existe des dimensions habituelles pour certaines ressources.

Ressources textuelles imprimées

Musique notée imprimée

On donne la hauteur de la ressource, mesurée parallèlement au dos.

Ressources cartographiques

On donne les dimensions d'une ressource à deux dimensions, autre qu'une ressource circulaire, sous la forme : longueur x largeur. On donne les dimensions d'une ressource à trois dimensions, autre que les globes et les sections de sphère, sous la forme : longueur x largeur x hauteur. On donne les dimensions des globes, des sections de sphères et des ressources circulaires à deux dimensions en terme de diamètre.

À moins d'autrement spécifié, les dimensions données pour une ressource à deux dimensions sont celles de l'encadrement. En l'absence d'encadrement, on donne les dimensions du contenu géographique de la ressource.

Exemples

- ; 65 x 40 cm
- ; 45 x 35 x 2 cm
- ; 23 cm (diam.)

On peut donner d'autres dimensions : le format d'une carte pliée, les dimensions des feuilles distinctes d'une suite de ressources cartographiques décrites comme un ensemble ou les dimensions de l'assemblage des coupures formant une carte. Lorsqu'on donne plusieurs ensembles de mesures, on doit présenter toute la zone de description matérielle de manière claire et non ambiguë ; lorsqu'on ne voit pas clairement à quelle(s) partie(s) se rapportent les dimensions, on ajoute les précisions nécessaires. (Pour des unités de dimensions différentes, voir [5.3.1.5](#)).

Exemples

- ; sur feuilles 60 x 40 cm
- ; 9 x 30 cm sur feuille 40 x 60 cm, pliée 21 x 10 cm
- ; sur feuilles 90 x 50 cm ou moins, pliées sous couv. 25 x 16 cm
- ; double hémisphère, 6 cm chacun (diam.), sur feuille 21 x 15 cm

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo, images fixes et animées

On donne les dimensions d'une ressource à deux dimensions (panneaux muraux, microfiches, diapositives, transparents, images, etc.) sous la forme : hauteur x largeur. Pour les ressources circulaires à deux dimensions (à l'exception des disques audio et des vidéodisques), on donne le diamètre suivi, entre parenthèses, de l'abréviation « diam. » ou son équivalent dans une autre langue et/ou écriture. Pour les ressources ovales à deux dimensions, on donne la longueur de l'axe vertical suivie, entre parenthèses, de « ovale » ou de son équivalent. Les dimensions données sont celles de la feuille ou tout autre surface ; mais lorsqu'il y a une différence significative entre les dimensions de la feuille et celles de la zone imprimée, on peut donner ces dernières en zone 7 (voir [7.5](#) ; voir aussi [5.3.1.1.2](#)).

Exemples

- ; 24 x 48 cm
- ; 5 x 5 cm
- ; 36 cm (diam.)
- ; 9 cm (diam.)

Dans le cas d'une feuille pliée, on donne deux mentions de dimensions.

Exemple

- ; 48 x 90 cm, pliée 24 x 15 cm

On donne les dimensions des ressources à trois dimensions (dioramas, etc.) sous la forme : hauteur x largeur x profondeur, ou, lorsque cela ne convient pas, on ne donne que la hauteur. On peut donner les mentions de dimensions très complexes en zone 7 (voir [7.5](#)) ou les omettre.

Exemple

- . – 1 diorama : matériaux divers, coul. ; 9 x 30 x 20 cm

5.3.1.1.1 Lorsqu'un conteneur ou montage intégral doit faire partie de la description, on peut donner deux mentions de dimensions. Si l'on préfère, on peut ne donner que les dimensions de la ressource en son entier, y compris le conteneur ou le montage.

Exemple

- . – 1 diorama : coul. ; en boîte vitrée, 35 x 60 x 24 cm

5.3.1.1.2 Dans le cas de ressources nécessitant un équipement spécifique (disques, cassettes, bandes en bobine ou films en bobine), les dimensions principales données sont celles de la ressource elle-même, sans tenir compte des dimensions externes d'un conteneur tel qu'un album ou une pochette (pour la description d'un conteneur pour un ensemble de ressources, voir [5.3.1.3](#)).

On donne le diamètre des ressources circulaires sans ajout (disques, bobines, etc.).

Exemples

- . – 1 disque (53 min) : 33 t. stéréo ; 30 cm
- . – 1 bobine sonore (100 min) : 19 cm/s, 4 pistes, mono ; 13 cm
- . – 1 CD-ROM (60 min) : stéréo ; 12 cm

On omet cette mention dans le cas de ressources dont les dimensions sont implicites dans d'autres parties de la description (par exemple, les cassettes ou cartouches sonores de type normalisé).

Ces dimensions normalisées sont les suivantes :

Cassette : 10 x 6,4 x 1,2 cm

Cartouche : 13,5 x 10 x 2,2 cm

Dans le cas de ressources contenant des films ou des bandes magnétiques, on donne la largeur du film ou de la bande magnétique. On indique comme tels les films Super 8 mm et 8 mm standard. On omet les mesures qui sont implicites dans d'autres parties de la description (par exemple, la largeur de la bande pour une cassette ou une cartouche normalisée).

Ces largeurs normalisées sont les suivantes :

Bobine sonore : 6,3 mm

Cassette audio : 3,8 mm

Cartouche sonore : 6,3 mm

Exemples

- . – 6 microfilms en bobine : Kalvar, enregistrement en mode vertical ; 35 mm
- . – 1 bobine sonore (45 min) : 19 cm/s, 2 pistes, mono ; 13 cm, bande 6 mm
- . – 1 film en boucle (4 min, 10 s) : coul. ; super 8 mm

Ressources électroniques

On donne comme dimensions principales les dimensions du support matériel proprement dit, quelles que soient les dimensions externes d'un conteneur tel qu'une pochette de disque ou un boîtier (pour le traitement du conteneur d'un ensemble de ressources, voir [5.3.1.3](#)).

On donne le diamètre d'une disquette, d'un disque optique numérique ou d'une bande magnétique. On peut par ailleurs mentionner la largeur et la longueur d'une bande magnétique.

Exemples

- . – 1 disquette : coul. ; 14 cm
- . – 1 bande magnétique numérique ; 27 cm
- . – 1 disque optique numérique ; 12 cm

On donne la longueur de la face d'une cartouche à puce numérique.

Exemple

- . – 1 cartouche à puce numérique : son., coul. ; 9 cm

5.3.1.2 Dimensions inhabituelles

Ressources textuelles imprimées

Musique notée imprimée

Lorsque les dimensions ou la forme de la ressource sont inhabituelles (par exemple, quand la largeur est supérieure à la hauteur), on peut donner les autres dimensions à la suite de la hauteur.

Exemples

- ; 21 x 30 cm
- ; 38 cm, plié 10 cm

Disques

Lorsqu'un disque n'est pas de forme normalisée (par exemple, lorsque la surface de lecture a une bordure irrégulière), on indique le diamètre de la surface de lecture dans la zone de la description matérielle. On donne en zone 7 une mention relative aux dimensions externes de la ressource (voir [7.5](#)).

Exemple

- . – 1 disque (11 min) : 45 t, mono ; 18 cm
- En note* : . – Disque pressé sur une surface carrée, 20 x 20 cm

Ressources électroniques

On donne la longueur et la hauteur d'une cassette magnétique numérique lorsqu'elles diffèrent du format normalisé (10 x 17 cm), ainsi que la largeur de la bande lorsqu'elle diffère du format normalisé (4 mm).

Exemple

- . – 1 cassette magnétique numérique : coul. ; 19 x 9 cm, bande de 7 mm

5.3.1.3 Ressources publiées en conteneur

Pour les ressources publiées en conteneur, avec ou sans matériel d'accompagnement, on peut donner les dimensions du conteneur. Si l'on préfère, on peut utiliser l'expression « en conteneur » (ou son équivalent dans une autre langue et/ou écriture) ou omettre cette mention.

Exemples

- . – 4 cassettes magnétiques numériques : son., coul. ; en conteneur, 12 x 36 x 20 cm
- . – 1 ensemble de laboratoire (composantes diverses) ; en conteneur, 12 x 36 x 20 cm
- . – 5 disques (256 min) ; 33 t, stéréo ; en conteneur, 30 cm

5.3.1.4 Variantes de support

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo, images fixes et animées

Lorsque la ressource est disponible sur divers supports différant au niveau de cet élément, on en omet les dimensions dans la zone de la description matérielle et on les donne en zone 8 ou en zone 7 (voir [7.5](#)).

Exemple

- . – 1 film en boucle (4 min, 30 s) : coul.
- En note* : . – Disponible en versions standard 8 mm et super 8 mm

5.3.1.5 Unités matérielles de différentes tailles

Ressources continues

Monographies multipartites

Si les dimensions d'une ressource continue ou d'une monographie multipartite varient, on peut donner en zone 5 les dimensions extrêmes (minimale et maximale), séparées par un tiret, ou bien une note en zone 7 signalant que les dimensions des livraisons ou parties ou des itérations varient (voir [7.5](#)).

Ressources cartographiques

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo, images fixes et animées

Lorsqu'un ensemble d'unités à deux dimensions constitue la ressource et que les unités distinctes sont de taille différente, on donne les dimensions les plus grandes suivies de « ou moins » (ou son équivalent dans une autre langue et/ou écritures). Si l'on préfère, on peut donner les dimensions de toutes les unités en zone 7 (voir [7.5](#)).

Exemples

- . – 6 panneaux muraux : en coul. ; 60 x 98 cm ou moins
- . – 1 carte en 365 feuilles : en coul. ; feuilles 60 x 90 cm ou moins
- . – 1 carte en 25 feuilles : en coul. ; feuilles 90 x 50 cm ou moins, pliées sous couv. 25 x 16 cm

Ressources électroniques

Lorsque la ressource est composée de plusieurs supports matériels et que ces supports sont de taille différente, on donne les dimensions du plus petit ou des plus petits et celles du plus grand ou des plus grands, en les séparant par un tiret.

Exemple

- . – 2 disquettes : coul. ; 9-14 cm

5.3.2 Format bibliographique et dimensions des monographies anciennes

5.3.2.1 On peut donner les dimensions en zone 5 si l'on peut établir que la ressource décrite est dans une reliure d'éditeur normalisée ou sous une couverture d'éditeur. On donne, à la suite du format, la hauteur de la reliure mesurée parallèlement au dos, ou celle de la ressource si elle n'est pas reliée, exprimée en centimètres et arrondie au centimètre supérieur, et entre parenthèses.

Exemples

- ; 4° (18 cm, couverture de l'éditeur)

Commentaire : Publication in quarto sous une couverture d'éditeur mesurant 17,2 centimètres.

Sinon, on regarde les dimensions comme des données d'exemplaire et on peut les donner en zone 7 avec tout autre détail pertinent.

Exemple

- . – L'exemplaire X dans la collection Y, rogné en pied de page, mesure 17,2 centimètres

Lorsque les lignes imprimées sont parallèles au côté le plus long du papier, on peut utiliser l'indication « oblong » à la suite du format et entre parenthèses.

Exemples

- ; 4:o (oblong)
- ; 2:o (oblong)

5.3.2.2 Lorsque les dimensions ou la forme de la ressource sont inhabituelles, on peut donner une explication en zone 7.

5.3.2.3 Lorsqu'on ne peut déterminer le format, on donne en zone 5 le format présumé suivi d'un point d'interrogation. On peut également donner les dimensions en zone 7 avec une explication.

Exemple

; 48° (?)

En note : . – Le cahier de 8 feuillets mesure 4 x 3 cm, non coupé

5.3.2.4 Lorsque dans une monographie en plusieurs volumes, les volumes sont de formats divers, on donne tous les formats dans une zone 5 répétée pour chaque format si on le juge important pour les utilisateurs du catalogue. Si la ressource décrite est dans une reliure d'éditeur normalisée ou une couverture d'éditeur, on peut donner les dimensions ; mais dans les cas où la ressource appartient à un seul format, on ne relève que les dimensions extrêmes.

Exemples

. – 4 vol. ; 4° (18 cm, reliure d'éditeur)

. – 3 vol. ; 8° (16 cm, reliure d'éditeur)

En note : . – Les vol. 1-4 sont de format 4° (18 cm) ; les vol. 5-7 sont de format 8° (16 cm)

Commentaire : Ensemble de 7 volumes de divers formats et dimensions.

; 2° (33-37 cm, reliure d'éditeur)

On peut donner le format et/ou les dimensions des parties distinctes, soit en zone 7, soit au « second niveau » (voir l'[Annexe A](#)) soit encore dans une note de contenu (voir [7.7](#)).

5.4 Mention de matériel d'accompagnement

Note préliminaire

Le quatrième élément de la zone de la description matérielle est la mention du matériel d'accompagnement. Le terme « matériel d'accompagnement » sert à désigner toute partie physiquement séparable de la ressource, non encore traitée dans la zone de la description matérielle et qui est publiée (ou doit être publiée) en même temps. Cette partie peut être un élément d'un ensemble de deux systèmes, ou plus, mutuellement interdépendants (par exemple, un ensemble de diapositives ou une disquette combinés avec une bande magnétique audio et un manuel), ou bien peut être une partie secondaire de la ressource (par exemple, une brochure explicative accompagnant un film fixe).

5.4.1 Description du matériel d'accompagnement

On peut donner une mention de matériel d'accompagnement soit dans les termes dans lesquels il figure dans la ressource décrite, soit avec un mot ou expression indiquant sa nature, soit encore au moyen du type de présentation matérielle.

Exemples

- . – 271 p. : ill. ; 21 cm + 1 liste de prix
- . – 96 p. ; 8° (16 cm, reliure d'éditeur) + 1 liste de prix
- . – 1 carte : en coul. ; 108 x 73 cm, pliée 30 x 21 cm + 1 notice
- . – 1 globe : en coul. ; 23 cm (diam.) + 1 répertoire
- . – 271 p. : ill. ; 21 cm + 1 liste d'ouvrages
- . – 1 film fixe (43 images) : coul. et n. et b. ; 35 mm + notes de l'enseignant
- . – 1 panneau mural : coul. ; 65 x 97 cm + légendes
- . – 1 disque (55 min) : 33 t, mono ; 30 cm + 1 brochure
- . – 2 disquettes ; 14 cm + 1 brochure
- . – 180 p. : ill. ; 23 cm + 1 panneau mural + 3 cartes
- . – 20 cartes sur 1 CD-ROM : son., coul. ; 12 cm + 1 cassette audio
- . – vol. : ill. ; 31 cm + liste hebdomadaire de prix

Lorsque le matériel d'accompagnement est disponible sur différents supports matériels (par exemple, sur disque ou cassette), la mention du matériel d'accompagnement comprend un terme général approprié. On donne en zone 7 les précisions sur les divers supports (voir [7.5](#)).

Exemples

- . – 47 diapositives : coul. ; 5 x 5 cm + 1 enregistrement sonore
- En note* : . – Enregistrement sonore disponible sur : disque (14 min) : 33 t, mono ; 17,5 cm, ou cassette (14 min)

Musique notée

Dans la mesure du possible, il est recommandé d'utiliser les termes indiqués dans l'Annexe C.

Exemples

- . – 1 partition (92 p.) ; 31 cm + 1 partie
- . – 1 partition (92 p.) ; 31 cm + 4 parties
- . – 1 partition en 2 vol. ; 31 cm + 1 partie
- . – 1 partition (329 p.) ; 34 cm + 25 parties + 1 livret

5.4.2 Brève description matérielle

On peut donner une brève description du matériel d'accompagnement à la suite du mot ou de l'expression qui le caractérise. On décrit ce matériel conformément aux prescriptions des paragraphes 5.1 à 5.3.

Exemples

. – 47 diapositives : coul. ; 5 x 5 cm + 1 enregistrement sonore (25 min : mono)

. – 1 carte en 4 feuilles ; 25 x 38 cm chacune + 1 manuel (10 p.) ; 30 cm

. – vol. : ill. ; 28 cm + disquettes (son., coul.) ; 9 cm

Commentaire : Ressource en cours de publication.

. – 47 vol. : ill., cartes ; 27 cm + 114 microfiches ; 11 x 15 cm

. – 271 p. : ill. ; 21 cm + 3 microfiches : diazo ; 11 x 11 cm

. – 2 disquettes ; 9 cm + 1 manuel de l'utilisateur (110 p.) ; 23 cm

. – 272 p. : ill. ; in-8° + 1 carte : en coul. ; 65 x 40 cm au sortir des presses

En note : . – La carte de l'exemplaire X dans la collection Y mesure 65 x 40 cm

Commentaire : Tous les exemplaires sont en couleur. On peut donner les mesures de la carte en zone 7.

. – 272 p. : ill. ; 8° + 1 liste de prix (28 p.) ; 8:0°

5.4.3 Autres descriptions du matériel d'accompagnement

L'utilisation de cet élément est une alternative à :

- 1) la description indépendante du matériel d'accompagnement (dans une description séparée) ;
- 2) la description du matériel d'accompagnement dans une note (voir [Zone 7](#)) ;
- 3) la description du matériel d'accompagnement selon la méthode de description à plusieurs niveaux (voir l'[Annexe A](#)).

Lorsque la ressource en son entier, y compris le matériel d'accompagnement, est rangée dans un conteneur, on donne des précisions sur le conteneur en zone 7, si on les donne (voir [7.5](#)).

Ressources électroniques

Pour les ressources électroniques accessibles en ligne pour lesquelles on ne donne pas de description matérielle (voir [Zone 5](#), Note préliminaire), on peut décrire le matériel d'accompagnement en zone 7 (voir [7.5](#)) ou de façon indépendante.

6 ZONE DE LA COLLECTION

Note préliminaire

On utilise la zone de la collection lorsque la ressource décrite appartient à une ressource bibliographique plus large : collection, sous-collection ou monographie multipartite.

On n'utilise la zone 6 que lorsque toutes les parties de la ressource (toutes les livraisons ou parties ou toutes les itérations de la ressource continue ou toutes les parties de la monographie multipartite) sont publiées (ou doivent être publiées) dans la même collection ou sous-collection. Dans les autres cas on peut donner en zone 7 la ou les mention(s) de collection ou de sous-collection.

Il est particulièrement important de noter l'explication des termes « titre commun » et « titre dépendant » qui établit que ces termes, tels qu'ils sont utilisés dans les recommandations, recouvrent :

- a) tout titre commun/titre de section ;
- b) tout titre de collection principale/titre de sous-collection ;
- c) tout titre commun/titre dépendant de monographie multipartite, pour lesquels le titre de la sous-collection ou le titre de la partie est dépendant.

Lorsqu'une ressource appartient à plusieurs ressources bibliographiques plus larges (par exemple, deux collections ou une monographie multipartite et une collection), la zone 6 contient plusieurs mentions. L'ordre des mentions est déterminé par l'ordre préférentiel des sources pour la zone. Dans le cas où celles-ci sont d'égale valeur, l'ordre des mentions respecte l'ordre des informations trouvées sur la source choisie.

La mention de collection, de sous-collection ou de monographie multipartite contient les principaux éléments d'identification d'une collection, d'une sous-collection ou d'une monographie multipartite, y compris la numérotation de chaque ressource à l'intérieur de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite. Les ressources appartenant à la collection ou à la sous-collection peuvent être des ressources continues ou des monographies multipartites.

Monographies anciennes

On trouve très rarement des mentions de collection dans les monographies anciennes. Il faut prendre soin de distinguer un véritable titre de collection d'un complément du titre.

Sommaire

- 6.1 Titre propre de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite
- 6.2 Titre parallèle de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite
- 6.3 Complément du titre de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite
- 6.4 Mentions de responsabilité relatives à la collection, à la sous-collection ou à la monographie multipartite
- 6.5 Numéro international normalisé des publications en série de la collection ou de la sous-collection
- 6.6 Numérotation à l'intérieur de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite

Ponctuation recommandée

- A.** La zone de la collection est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –).
- B.** Chaque mention de collection, chaque mention de sous-collection ou chaque mention de monographie multipartite est mise entre parenthèses (()).
- C.** Une deuxième mention de collection, de sous-collection ou de monographie multipartite ainsi que chaque mention suivante est précédée d'un espace.
- D.** Chaque titre parallèle ou chaque autre mention parallèle est précédé(e) d'un espace, signe égal, espace (=).
- E.** Chaque complément du titre est précédé d'un espace, deux points, espace (:).
- F.** La première mention de responsabilité est précédée d'un espace, barre oblique, espace (/).
- G.** Chaque mention de responsabilité suivante est précédée d'un espace, point-virgule, espace (;), à moins que ces mentions ne soient considérées comme ne formant qu'une seule expression.
- H.** Le numéro international normalisé des publications en série est précédé d'une virgule, espace (,).

I. La numérotation à l'intérieur de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite est précédée d'un espace, point-virgule, espace (;).

J. L'indication d'ordre de la section ou de la sous-collection, ou le titre dépendant lorsqu'il suit un titre commun, est précédée d'un point, espace (.).

K. Le titre dépendant, lorsqu'il suit une indication d'ordre de la section, de la sous-collection ou de la monographie multipartite, est précédé d'une virgule, espace (,).

L. Lorsqu'il existe plusieurs mentions de collection, chacune est mise entre parenthèses et suit le schéma de ponctuation B-C de la zone 6 pour les mentions de collection multiples.

Exemples

- . – (Titre propre de la première collection) (Titre propre de la seconde collection)
- . – (Titre propre de la première sous-collection) (Titre propre de la seconde sous-collection)
- . – (Titre propre de la première monographie multipartite) (Titre propre de la collection)
- . – (Titre propre de la collection = Titre parallèle de la collection)
- . – (Titre propre de la collection / mention de responsabilité relative à la collection ; numérotation dans la collection)
- . – (Titre propre de la collection : complément du titre de la collection / mention de responsabilité relative à la collection ; numérotation dans la collection)
- . – (Titre propre de la collection, ISSN ; numérotation dans la collection)
- . – (Titre commun. Indication d'ordre de la section, de la sous-collection ou de la monographie multipartite, Titre dépendant)
- . – (Titre commun. Titre dépendant = Titre commun parallèle. Titre dépendant parallèle)
- . – (Titre propre de la collection, ISSN ; numérotation dans la collection = numérotation parallèle dans la collection)
- . – (Titre propre de la sous-collection = Titre parallèle de la sous-collection, ISSN ; numérotation dans la sous-collection)
- . – (Titre propre de la collection, ISSN ; numérotation dans la collection = Titre parallèle de la collection, ISSN ; numérotation parallèle dans la collection)
- . – (Titre de la collection. Titre de la sous-collection ; numérotation dans la sous-collection)
- . – (Titre de la collection. Titre de la sous-collection / mention de responsabilité relative à la sous-collection, ISSN de la sous-collection ; numérotation dans la sous-collection)

Sources prescrites

Si l'on transcrit dans cette zone des informations prises ailleurs que sur l'une des sources d'information prescrites ci-après, on les donne entre crochets.

Ressources imprimées

Monographies textuelles imprimées

Page de titre de la collection (pour une collection ou une sous-collection) ou page de titre d'une monographie multipartite (pour une monographie multipartite), page de titre analytique, autres parties liminaires, couverture, dos et achevé d'imprimer.

Monographies anciennes

Page de titre de la collection ou page de titre d'une monographie multipartite, page de titre analytique, colophon, autres parties liminaires, couverture, dos.

On considère la couverture et/ou le dos comme sources prescrites seulement si la ressource a été publiée sous cette couverture et/ou reliure.

Lorsqu'une information dans cette zone, à l'exception du Numéro international normalisé pour les publications en série, n'est pas prise de la page de titre, on indique sa source en zone 7.

Ressources continues

Page de titre de la collection, page de titre analytique, couverture, manchette, ours, pages éditoriales, achevé d'imprimer, reste de la ressource continue.

Note générale : Dans le cas de ressources imprimées, on considère la couverture et/ou le dos comme des sources prescrites seulement si la ressource a été publiée sous cette couverture et/ou reliure.

Ressources cartographiques

La ressource elle-même, conteneur, matériel d'accompagnement.

Pour les atlas, on suit les directives relatives aux monographies ou aux ressources continues, selon le cas.

Musique notée

Page de titre de la collection (pour une collection ou une sous-collection), page de titre d'une monographie multipartite (pour une monographie multipartite), page de titre analytique, autres parties liminaires, première page de musique, couverture et achevé d'imprimer.

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo, images fixes et animées

La ressource elle-même, une étiquette collée, un conteneur ou un emballage ou tout autre matériel d'accompagnement textuel tel qu'un manuel.

Monographies multipartites

On doit normalement préférer un conteneur commun aux étiquettes, etc., de chaque partie distincte, en particulier lorsque le conteneur commun est la seule source pour le titre propre collectif.

Lorsque l'une de ces ressources est sous forme électronique, on utilise les sources prescrites pour les ressources électroniques.

Ressources électroniques

Accès local

La ressource elle-même, documentation, autre matériel d'accompagnement, conteneur.

Accès en ligne

Écran-titre, menu principal, informations sur le programme, premier écran affiché, en-tête de fichier comprenant des rubriques sujets, page d'accueil, en-tête TEI (Text Encoding Initiative) ou autre élément d'identification mis en évidence.

6.1 Titre propre de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite

Le premier élément de la zone de la collection est le titre propre de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite.

6.1.1 Titre propre de la collection ou de la sous-collection

Le titre propre de la collection ou de la sous-collection correspond au titre propre dans la description bibliographique de la collection ou de la sous-collection lorsque celle-ci est décrite en tant que publication en série, conformément aux dispositions de la zone 1 des ressources continues, à l'exception suivante : on ne corrige pas les erreurs typographiques dans la présente zone.

Exemples

- . – (Pepys series)
- . – (Great newspapers reprinted)
- . – (Interactive digital computer teaching models)
- . – (Acta Universitatis Carolinae. Philologica)
- . – (Viewmaster science series. 4, Physics)
- . – (Problems and progress in development)
Commentaire : Sous-collection avec titre distinctif ; collection principale: « Commonwealth and international library ».
- . – (Bibliothèque française et romane. Série B, Éditions critiques de textes)
Commentaire : Sous-collection avec titre dépendant.
- . – (Archives Blaise Cendrars)
Commentaire : Sous-collection avec titre distinctif ; collection principale : « Archives des lettres modernes ».
- . – (Atlas ethno-linguistique. 2^e série, Monographies)
- . – (Plan Guide Blay)
- . – (JRO-Panoramakarte)
- . – (Guides et plans Edicart's)
- . – (L'enseignement moderne du saxophone)
- . – (Neue Musik für Solo-Instrumente)
- . – (Collection Trésors classiques)
- . – (Beatrix Potter jigsaw puzzles)
- . – (Interactive digital computer teaching models)
- . – (Canadian travel surveys)
- . – (世界大音楽全集. 声楽編 ; 第29卷)
- . – (한국문학연구총서. 고전문학편 ; 7)

6.1.2 Titre propre d'une monographie multipartite

Lorsque la ressource décrite constitue une partie distincte d'une monographie multipartite, le titre propre dans la zone de la collection est le titre propre de la monographie multipartite décrite comme un tout, conformément aux prescriptions de la zone 1 pour les monographies multipartites.

Exemples

- . – (The lord of the rings ; part 3)
- . – (Selected works of Rudyard Kipling ; vol. 2)
- . – (Carte géologique de la France à 1:50 000 ; IV-19)
- . – (Collected works of Muzio Clementi ; vol. 2)
- . – (L'arte in diapositive ; n° 1)
- . – (Dune ; vol. 4)

6.1.3 Transcription

On donne le titre propre d'une collection [ou d'une monographie multipartite] tel qu'il figure sur la source prescrite d'information. On le transcrit en respectant exactement son libellé ; toutefois des modifications peuvent être faites dans l'emploi des majuscules et dans la ponctuation. On ne corrige pas les erreurs typographiques.

Ressources continues

Lorsque le titre clé de la collection ou de la sous-collection diffère du titre propre, on le donne en zone 7 (voir [7.6.4](#)).

6.1.4 Sous-collections portant un titre distinctif

Lorsqu'une sous-collection porte un titre distinctif, on donne celui-ci en zone 6. On donne en zone 7 le titre de la collection principale.

Exemples

- . – (East Asian and Pacific series)
En note : . – Collection principale : « Department of State publication »
- . – (Lecture notes in artificial intelligence)
En note : . – Collection principale : « Lecture notes in computer science »
- . – (An anthology of oriental music ; 4)
En note : . – Collection principale : « An anthology of the world's music »
- . – (Applied statistics and econometrics ; 27)
En note : . – Collection principale : « Multicollinearity and estimation studies »
- . – (Land resources of central Nigeria)
En note : . – Collection principale : « Land resource study »
- . – (Friedrich von Schiller's Sämtliche Werke)
En note : . – Collection principale : « Bibliothek der deutschen Classiker »

6.1.5 Titre propre composé d'un titre commun et d'un titre dépendant

Lorsque le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant (titre de section ou titre dépendant de sous-collection ou titre dépendant de partie), on donne d'abord le titre commun, suivi de l'indication d'ordre de la section, de la sous-collection ou de la partie et/ou du titre de la section, de la sous-collection ou de la partie. On ne répète pas le titre commun en zone 7.

Exemples

- . – (Biblioteca románica hispánica. I, Tratados y monografías)
- . – (Cass library of African studies. Africana modern library)
- . – (Bell's British Theatre. Volume the first, Tragedies ; vol. 1)
- . – (Collection Armand Colin. Section de droit)
- . – (Historischer Atlas von Bayern. Teil Altbayern ; Heft 47)
- . – (XI^e domaine de recherches. Série B, A la cour de Frédéric II)
- . – (Arithmética para principiantes. Serie 2, Conceptos numéricos)
- . – (Machine sewing. Series 1 ; 3)
- . – (National income patterns. Series 3, Indonesia)
- . – (Mathematics and science series. Concepts ; 2)
- . – (Super graphics. Series I ; 2)
- . – (Patrimoine musical de France. Monumentales)
- . – (Musica antiqua Bohemica. Serie II)
- . – (代韓國文法大系歷. 第1部 ; 第36冊)

6.2 Titre parallèle de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite

Le deuxième élément de la zone de la collection est le titre parallèle de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite.

6.2.1 Lorsque le titre propre de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite figure en plusieurs langues et/ou écritures sur la source prescrite d'information, on peut donner le ou les titre(s) parallèle(s). On introduit les titres parallèles de collection, sous-collection ou monographie multipartite quand ils sont nécessaires à l'identification ou bien jugés importants pour les utilisateurs du catalogue.

Exemples

- . – (Modern cinema = Cinéma moderne)
- . – (Статистические проблемы управления = Statistical problems of control)
- . – (Материалы к познанию фауны и флоры СССР = Contributiones pro fauna et flora URSS = Contributions à la connaissance de la faune et la flore de l'URSS = Proceedings on the study of the fauna and flora of the USSR)
- . – (International map of the world 1:1 000 000 = Carte internationale du monde au 1:1 000 000)
- . – (Jeux visuels = Visual games ; 13)
- . – (Travaux de recherche en science sociale = Research monographs in the social sciences)
- . – (Corpus iuris sueo-gotorum antiqui = Samling af Sweriges gamla lagar)
- . – (現代日本音楽選 = The galaxy of contemporary Japanese music)
- . – (현대 건축 시리즈 = Modern architecture ; 12)

Lorsque le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant, on peut donner le titre commun parallèle et le titre dépendant parallèle à la suite du titre propre en son entier.

Exemple

- . – (Sounds of the theatre. Music = Voci del teatro. La musica ; 4)

6.3 Complément du titre de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite

Le troisième élément de la zone de la collection est le complément du titre de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite.

6.3.1 On donne un complément du titre relatif à la collection, à la sous-collection ou à la monographie multipartite ou un complément du titre parallèle, lorsqu'il figure sur la source prescrite d'information et qu'il est nécessaire pour identifier la collection, la sous-collection ou la monographie multipartite, ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

Exemples

- . – (Die Reihe : Delikte, Indizien, Ermittlungen)
- . – (Words : their origin, use, and spelling)
- . – (English linguistics, 1500-1750 : a collection of facsimile reprints)
- . – (Collection I.P.N. : les industries, leurs productions, leurs nuisances)
- . – (Old Ordnance Survey Maps : the Godfrey edition)
- . – (Die Gitarre : Stücke europäischer Meister)
- . – (Introduction to technology : medieval to modern times)
- . – (スペイン古音楽集成 : 中世・ルネサンス期スペイン音楽史 ; 6)

6.3.2 Lorsque le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant, et que l'on donne un complément du titre, on le donne à la suite de la partie du titre propre à laquelle il se rapporte. Dans le doute, on le donne à la suite du titre propre en son entier.

Exemples

- . – (Pricing and buying. Module 5, Patterns : automobile prices)
- . – (Enquêtes et recherches statistiques : travaux en cours. Canada)

6.3.3 On traite comme un complément du titre la mention d'édition relative à une collection ou à une sous-collection. On la donne conformément aux recommandations de la zone 2.

Exemples

- . – (Sammlung Göschen : 2. Ausg.)
- . – (National atlas : separate sales ed.)
- . – (Early learning series : 2. ed.)
- . – (Computer simulation models : 2nd ed.)

6.4 Mentions de responsabilité relatives à la collection, à la sous-collection ou à la monographie multipartite

6.4.1 Le quatrième élément de la zone de la collection est la mention de responsabilité relative à la collection, à la sous-collection ou à la monographie multipartite. Lorsque le titre propre de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite est un terme générique, la première mention de responsabilité est obligatoire. Dans les autres cas, on donne la première mention de responsabilité et les mentions suivantes lorsqu'elles figurent sur la source prescrite d'information et sont nécessaires à l'identification de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite, ou bien lorsqu'elles sont jugées importantes pour les utilisateurs du catalogue.

Exemples

- . – (Map supplement / Association of American Geographers)
- . – (Research monographs / Institute of Economic Affairs)
- . – (Sämtliche Werke / Thomas Mann)
- . – (Collected software / American University, English Language Institute)
- . – (Série internationale / Recta Foldex ; 302)
- . – (Bibliothek der deutschen Classiker / herausgegeben von S.P. Leffler und E. Bruzelius)

En note : . – Mention de responsabilité prise sur la couverture

- . – (Technical report / Forest Engineering Research Institute of Canada = Institut canadien de recherches en génie forestier)
- . – (Miscellaneous report / Geological survey of Canada = Rapport divers / Commission géologique du Canada)
- . – (Dzieła wszystkie = Complete works / Fryderyk Chopin)
- . – (Research reports / Canadian Transport Commission, Research Branch = Commission canadienne des transports, Direction de la recherche)
- . – (交響曲全集 / ベートーヴェン)
- . – (연구총서 / 한국교회연구소)

On peut donner des mentions de responsabilité parallèles.

6.4.2 Lorsque le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant, on donne chaque mention de responsabilité, si on la donne, à la suite de la partie du titre propre à laquelle elle se rapporte. Dans le doute, on la donne à la suite du titre propre en son entier.

6.5 Numéro international normalisé des publications en série de la collection ou de la sous-collection

Cet élément est sans objet lorsqu'on utilise la zone pour une monographie multipartite.

6.5.1 On peut donner le Numéro international normalisé des publications en série (ISSN) relatif à la collection ou à la sous-collection quand on le connaît. On le transcrit conformément aux prescriptions de la norme dont il relève.

Exemples

- . – (Graeco-Roman memoirs, ISSN 0306-9222)
- . – (Transactions of the Royal Society of Edinburgh, ISSN 0080-4568)
- . – (Actualités scientifiques et industrielles, ISSN 0365-6861)
- . – (Liederblätter deutscher Jugend, ISSN 0342-4820 ; Heft 22)
- . – (Elsevier's interactive anatomy, ISSN 0929-2225)
- . – (Manuskripte des Geographischen Instituts der FU Berlin, ISSN 0170-6268)
- . – (文科紀要 / 東北大学教養部, ISSN 0495-7210 ; 10集)
- . – (우리문학연구 총서, ISSN 1229-7429 ; 2)

6.5.2 Lorsque le titre propre est composé du titre distinctif d'une sous-collection, on donne en zone 7 l'ISSN de la collection principale avec le titre de celle-ci.

6.5.3 Lorsque le titre propre de la collection est composé d'un titre commun ou d'un titre de collection principale et d'un titre dépendant, on omet en zone 6 l'ISSN du titre commun ou du titre de la collection principale ; on peut le donner en zone 7.

Exemples

- . – (Dunántúli tudományos gyűjtemény. Series historica, ISSN 0475-9923)
En note : . – ISSN de la collection principale : ISSN 0475-9915
- . – (Classic orators. Europe, ISSN 0082-927X)
En note : . – ISSN de la collection principale: ISSN 0081-1236
- . – (Der Landkreis. Ausgabe Hessen, ISSN 0340-3246)
En note : . – ISSN de la collection principale: ISSN 0342-2259

6.6 Numérotation à l'intérieur de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite

6.6.1 On donne la numérotation de la ressource à l'intérieur de la collection, de la sous-collection ou de la monographie multipartite dans les termes où elle figure sur la source prescrite d'information. On peut utiliser des abréviations normalisées. Si on utilise des abréviations, on utilise une norme internationale telle que la norme ISO 832 (voir 0.6.4). On substitue les chiffres arabes aux autres chiffres ou aux nombres écrits en toutes lettres. Lorsque la numérotation de la ressource contient à la fois des chiffres romains et des chiffres arabes, on transcrit les chiffres tels qu'ils y figurent.

Exemples

- . – (Historic instruments at the Victoria and Albert Museum ; 4)
- . – (Russian titles for the specialist, ISSN 0305-3741 ; n° 78)
- . – (Труды Московского общества испытателей природы ; т. 41)
- . – (Studia islandica ; 13. hefti)
- . – (La bibliothèque bleue entièrement refondue & considérablement augmentée ; n° 3)
- . – (Collection des plans anciens de Paris ; 1)
- . – (Plan net ; S75)
- . – (Carte de la Région Ile-de-France ; X-3)
- . – (Eulenburg general music series ; 705)
- . – (Musik alter Meister ; Heft.1)
- . – (Forsytesagaen ; 1)
- . – (A Sunday Times guide to Shakespeare's characters ; 7)
- . – (At-a-flash time line cards ; set 2)
- . – (Beatrix Potter jigsaw puzzles ; no. 1)
- . – (Multimedia learning series ; vol. 2)
- . – (Visit Canada series ; vol. C)
- . – (Computer simulation games ; module 5)
- . – (合唱名曲コレクション ; D11)
- . – (일론의 땅 시리즈 ; 3탄)

6.6.2 Lorsque le titre propre est composé d'un titre commun ou d'un titre de collection et d'un titre dépendant, on omet la numérotation au niveau du titre commun ou du titre de collection. On peut donner en zone 7 une note appropriée ou indiquer la correspondance entre la numérotation dans la collection et celle dans la sous-collection.

Exemples

- . – (Publications / Victoria University of Manchester Administration ; 1)
En note : . – Numérotation dans la collection principale : 244
- . – (Geological research reports. Map series ; no. 3)
En note : . – Numérotation dans la collection principale : 135
- . – (Das Erbe deutscher Musik. Abteilung Oper und Sologesang ; Bd. 8)
En note : . – Numérotation dans la collection principale : 68
- . – (Arte moderna straniera. Serie C, Disegnatori ; n. 1)
En note : . – Numérotation dans la collection principale : n. 8
- . – (Contrasts and similarities in siblings. Series A, Young brothers and sisters (12-21) ; n° 1)
En note : . – Numérotation dans la collection principale : n° 6

6.6.3 Monographie multipartite à l'intérieur d'une collection

Lorsque les différentes parties d'une monographie multipartite publiée à l'intérieur d'une collection sont numérotées, on donne le premier et le dernier numéro et/ou la première et la dernière lettre, en les reliant par un trait d'union si les numéros ou les lettres sont dans un ordre continu. Dans les autres cas, on donne tous les numéros et/ou lettres séparés par des virgules.

Exemples

; vol. 11-15
 ; vol. 131, 145, 152
 ; 4-7
 ; 2, 6, 13
 ; A-F
 ; vol. 10-13
 ; A, C, M
 ; 2051-2059

6.6.4 Si la numérotation figure en plusieurs langues, on la donne à la suite du titre propre ou du titre parallèle qui est dans cette langue, selon le cas,.

6.6.5 Ressource continue à l'intérieur d'une collection

6.6.5.1 Lorsque toutes les livraisons ou parties, ou toutes les itérations d'une ressource continue portent le même numéro à l'intérieur d'une collection ou d'une sous-collection, on donne ce numéro dans la mention de collection accompagné, s'il y a lieu, du terme désignant la livraison ou partie, ou l'itération (vol., n°, etc.).

Exemple

. – (Public Health Service publication ; no. 1124)

6.6.5.2 Lorsqu'au cours de la vie de la ressource continue la numérotation à l'intérieur de la collection ou de la sous-collection varie, on peut le mentionner en zone 7 (voir la zone 3 pour les publications en série). On ne donne pas la numérotation en zone 6.

6.6.5.3 Lorsque les livraisons ou parties, ou les itérations portent des systèmes multiples de numérotation, on donne toutes les numérotations (voir 3.3).

7 ZONE DES NOTES

Note préliminaire

La zone des notes contient toute information descriptive qui n'a pas été donnée dans les autres zones de la description mais qui est jugée importante pour les utilisateurs des notices bibliographiques. Les notes qualifient et développent la description faite dans les zones 1 à 6 et peuvent se rapporter à n'importe quel aspect d'une ressource. Les notes peuvent également donner l'histoire bibliographique de la ressource et indiquer les relations avec d'autres ressources.

En raison de leur nature, on ne peut énumérer les notes de façon exhaustive mais on peut les regrouper en catégories selon les zones de l'ISBD. S'ajoutant aux notes relatives à ces zones, d'autres notes peuvent se rapporter à la description de la ressource sans correspondre à une zone de l'ISBD en particulier.

Sauf indication contraire, les notes sont facultatives et leur ordre de présentation est libre.

Lorsque l'établissement de catalogage le considère justifié, il peut combiner plusieurs notes en une seule.

Lorsqu'une note est obligatoire mais que l'information requise n'est pas connue du catalogueur, on peut donner une note mentionnant ce fait.

Exemples

- . – Se poursuit comme section de : « Canadian Association of Geographers newsletter »
- . – Pour conversion en diapositives
- . – Les notes du professeur figurent dans la brochure
- . – Rapport annuel clos au 30 juin
- . – Titre d'après le document numérisé. – Données 1945-1960
- . – Dimensions après montage : 40 x 35 cm
- . – Reproduction d'après l'affiche originale de R.V. Kealey, détenue par l'Imperial War Museum
- . – Titre original : « Dissertatio physica de natura et remediis fulminum »
- . – À partir de 1999, les livraisons ont pour titre : « Annual report on pipeline safety »
- . – Titre d'après la barre de titre (consultation du 13 janvier 2000)
- . – Taille de la ressource : 100, 300, 220, 500 enregistrements
- . – Traduit de : « À chacun sa mission »
- . – Affichage de l'écran en anglais et en français
- . – Titre forgé par le catalogueur
- . – Fréquentes mises à jour, dernière consultation 18/02/97
- . – Périodicité inconnue

Monographies anciennes

Il peut être utile de regrouper toutes les notes relatives à une seule œuvre présente dans une ressource ou toutes les notes qui ont pour base une même source qui peut se rapporter à plus d'un élément ou plus d'une zone (par exemple, une mention de privilège).

Ressources continues

Les notes peuvent être utilisées pour lier la description d'une ressource continue aux descriptions d'autres ressources continues ou à la description d'une monographie. Dans les notes de lien à d'autres ressources continues, la forme privilégiée et recommandée pour citer le titre des autres ressources est le titre clé et l'ISSN. Lorsqu'on ne connaît pas ces derniers, on doit citer l'autre ressource par son titre propre ou, par exception, utiliser une forme appropriée au contexte pour lequel la notice ISBD est établie (par exemple la vedette et le titre sous lesquels la ressource figure dans le catalogue de la bibliothèque). Dans les notes de lien à des monographies, on doit citer la monographie par son titre propre et sa mention de responsabilité, si elle existe.

Dans tous les cas où l'on attribue un nouveau titre clé et un nouvel ISSN en raison d'un changement du titre de la ressource continue, les notes sur l'histoire de la ressource et sur le ou les titres clé et le ou les ISSN en relation sont obligatoires.

Ressources électroniques

Les notes sur la configuration requise du système (voir [7.0.3](#)) et sur le mode d'accès (voir [7.0.4](#)) dans cet ordre précèdent toutes les autres notes.

Sommaire

- 7.0 [Notes sur le type spécifique de ressource](#)
- 7.1 [Notes sur la zone du titre et de la mention de responsabilité](#)
- 7.2 [Notes sur la zone de l'édition et de l'histoire bibliographique de la ressource](#)
- 7.3 [Notes sur la zone particulière à certains types de ressource ou à certaines catégories de publication](#)
- 7.4 [Notes sur la zone de la publication, production, distribution, etc.](#)
- 7.5 [Notes sur la zone de la description matérielle](#)
- 7.6 [Notes sur la zone de la collection](#)
- 7.7 [Notes sur le contenu](#)
- 7.8 [Notes sur l'identificateur de la ressource et les modalités d'acquisition](#)
- 7.9 [Notes sur la livraison, partie, itération, etc. qui constitue la base de la description](#)
- 7.10 [Autres notes](#)
- 7.11 [Notes sur l'exemplaire en main](#)

Ponctuation recommandée

Chaque note est séparée de la suivante par un point, espace, tiret, espace (. –). Cette ponctuation est omise ou bien remplacée par un point si on donne chaque note sur une ligne différente.

À l'intérieur des notes, il est recommandé d'utiliser, lorsque c'est possible, la ponctuation prescrite des zones 1 à 6 ; par exemple, un titre est séparé d'une mention de responsabilité par un espace, barre oblique, espace (/).

Ressources continues

Lorsqu'on donne le titre clé et l'ISSN dans la zone des notes, on les relie par un espace, signe égal, espace (=) ; lorsqu'on donne le titre propre et l'ISSN, l'ISSN est précédé d'une virgule, espace (,).

Source prescrite

Toute source.

7.0 Notes sur le type spécifique de ressource

7.0.1 Note de référence bibliographique pour les monographies anciennes

On donne comme première note une note de référence bibliographique. La note contient, sous forme normalisée et abrégée, une référence à une description de la ressource dans une liste décrivant des monographies anciennes. La note peut contenir plusieurs références.

Exemples

- . – Schramm, A., *Bilderschmuck*, v. 4, p. 10, 50, et ill.
- . – ESTC S 126474

Pour les incunables, on doit toujours donner la note lorsque l'information est disponible. Il est recommandé de le faire également dans la description de tout livre des débuts de l'imprimerie.

7.0.2 Mention de la périodicité des ressources continues

Lorsque la périodicité n'est pas mentionnée en zone 1, on donne *obligatoirement* une note sur la périodicité d'une publication en série ou sur la périodicité des mises à jour d'une ressource intégratrice.

Exemples

- . – Bimestriel
- . – Irrégulier
- . – Mensuel (livraisons de juillet et août combinées)
- . – Mise à jour permanente
- . – Quatre fois par trimestre
- . – Trihebdomadaire pendant l'année académique

Lorsqu'on mentionne la périodicité en zone 1, on peut la répéter en zone 7 si nécessaire, pour apporter un supplément d'information.

Exemple

- . – Hebdomadaire (10 livraisons par semestre)
- Titre propre* : The Mac weekly

Lorsqu'on ne connaît pas la périodicité d'une ressource continue, on indique en note « Périodicité inconnue ».

On peut donner en zone 7 les changements dans la périodicité d'une publication en série ou dans la périodicité des mises à jour d'une ressource intégratrice.

Exemple

- . – Trimestriel à partir de 1975, n° 1-

7.0.3 Notes sur la configuration requise du système

Selon les besoins, on mentionne en zone 7 dans une note (obligatoire) la configuration requise du système qui conditionne l'utilisation de la ressource pour toutes les ressources électroniques accessibles en mode local.

On donne comme première note la configuration requise du système. Celle-ci peut comprendre une ou plusieurs spécifications techniques, en général mentionnées dans l'ordre suivant et précédées de « Configuration requise : » (ou de son équivalent dans une autre langue et/ou écriture) :

- Marque, modèle et/ou numéro de machine(s)
- Capacité de mémoire
- Nom du ou des système(s) d'exploitation
- Spécifications techniques du logiciel (y compris le langage de programmation)
- Périphériques
- Modifications (internes) du matériel
- Code de caractère

Chaque type de spécification technique, à l'exception du premier, est précédé d'un point virgule.

Lorsque la ressource est constituée de deux ou plusieurs supports matériels de nature différente (par exemple une ressource multimédia interactive composée d'une disquette et d'un vidéodisque), on peut rédiger une note de configuration requise particulière pour chaque support matériel afin d'en souligner les différentes caractéristiques. Ou bien, l'établissement de catalogage peut choisir de rédiger une note unique de configuration requise pour les deux supports matériels.

Exemples

- . – Configuration requise : Macintosh ; 1 Mo de mémoire au minimum ; système 6.0.5 ou ultérieur ; HyperCard version 1.0 ou ultérieure ; disque dur ; lecteur du vidéodisque (Pioneer 2200, 4200, 6000A, 6010A, 8000) ; câble de connexion RS 232 (reliant le Macintosh au lecteur de vidéodisque)

Commentaire : Note unique de configuration requise pour les différents supports matériels (disquette et vidéodisque).

- . – Configuration requise pour la disquette : Macintosh ; 1 Mo de mémoire au minimum ; système 6.0.5 ou ultérieur ; HyperCard version 1.0 ou ultérieure ; disque dur ; connexion par câble (reliant le Macintosh au lecteur du vidéodisque)

Commentaire : Note de configuration requise particulière pour chaque support matériel différent.

- . – Configuration requise : BinHex 4.0 pour la conversion des fichiers binaires
- . – Configuration requise : processeur 386 SX ou supérieur ; 2 Mo de mémoire vive (4 Mo recommandés) ; Windows 3.0 ou supérieur ; 8 Mo d'espace disponible sur le disque dur ; adaptateur VGA ; moniteur coul. ; souris
- . – Configuration requise : station de travail UNIX avec le logiciel Mosaic
- . – Configuration requise : lecteur de disque compact interactif Philips (CD-I) avec moniteur
- . – Configuration requise : Information non disponible
- . – Configuration requise : Mac uniquement : processeur 68030 (Power PC recommandé) ; système 7.1 ou plus récent

N.D.T. : Texte de la note en finnois dans l'ISBD : « System requirements : Mac lisäksi: Prosessori 68030 tai uudempi (suositellaan Power PC) ; System 7.1 tai uudempi »

- . – Configuration requise : Code de caractères, UTF-8
- . – Configuration requise : Code de caractères, Japonais (ISO-2022-JP)

7.0.4 Notes sur le mode d'accès

On mentionne en zone 7 le mode d'accès dans une note (obligatoire) pour toutes les ressources électroniques accessibles à distance.

La note sur le mode d'accès est placée en deuxième position, à la suite de la note sur la configuration requise du système (voir [7.0.3](#)). Elle est précédée de : « Mode d'accès » (ou de son équivalent dans une autre langue et/ou écriture). En l'absence d'une note sur la configuration requise du système, on donne la note sur le mode d'accès comme première note.

Exemples:

- . – Mode d'accès : le système Lexis requiert un abonnement à la société Mead data central
- . – Mode d'accès : World Wide Web
- . – Mode d'accès : Internet via ftp
- . – Mode d'accès : Réseau informatique de l'université
- . – Mode d'accès : Mikenet

7.1 Notes sur la zone du titre et de la mention de responsabilité

7.1.1 Notes sur le titre propre

7.1.1.1 Note de traduction

Lorsqu'on sait que l'œuvre contenue dans la ressource est une traduction, on donne en zone 7 (voir aussi [1.3.4](#)) le titre original de l'œuvre. Si l'on sait qu'il s'agit de la traduction d'une édition particulière ayant son propre titre, on donne d'abord ce titre ; on peut donner à la suite le titre de l'œuvre originale traduite. Si la ressource contient plusieurs œuvres distinctes, on peut inclure les notes de traduction dans la note de contenu. Dans le cas de ressources continues, voir [7.2.4.1](#).

Pour les notes sur la langue du titre, voir [7.1.2](#).

Exemples

- . – Traduit de : « La muerte de Artemio Cruz »
- . – Précédemment publié sous le titre : « Five on Kirrin Island again »
- . – Traduit de : « Gulliver's travels »
- . – Titre original : « Dissertatio physica de natura et remediis fulminum »
- . – Titre original : « North Land footprints, or, Lives on Little Bent Tree Lake » ; traduit d'une version française
Commentaire : Texte original en anglais, traduit en croate à partir d'une version française.
- . – Titre original : « Kira kira hikaru » ; traduit en finnois à partir de la traduction en anglais intitulée : « Twinkle twinkle »

7.1.1.2 Notes sur la source du titre propre

Lorsque la source du titre propre n'est pas la source prescrite d'information, on la mentionne en zone 7.

Exemples

- . – Titre de couverture
- . – Titre de départ
- . – Titre d'après le catalogue de l'éditeur
- . – Titre d'après : P.L. Phillips, *A list of maps of America*, p. 502

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo et images fixes et animées

Lorsque la source du titre propre n'est pas une source associée de manière permanente à la ressource (voir [0.4](#)), on la mentionne en zone 7.

Exemples

- . – Titre figurant sur le conteneur
- . – Titre figurant sur la documentation insérée
- . – Titre restitué par le catalogueur

Ressources électroniques

On mentionne la source du titre propre dans tous les cas de figure.

Exemples

- . – Titre figurant sur l'écran-titre (consultation du 8 août 2003)
- . – Titre figurant sur le document numérisé
- . – Titre figurant sur le conteneur
- . – Titre figurant sur l'étiquette du vidéodisque
- . – Titre restitué par le catalogueur
- . – Titre figurant sur la page d'accueil d'IFLANET
- . – Titre figurant sur le premier écran d'information

- . – Titre figurant dans l'en-tête TEI
- . – Titre figurant sur l'écran-titre imprimé
- . – Titre provenant de la rubrique sujet de l'en-tête d'un courriel
- . – Titre pris sur la page d'accueil

7.1.1.3 Notes indiquant les variantes du titre

On donne des notes sur les variantes du titre lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue.

Exemples

- . – Titre de dos : « Oliver ! »
- . – Titre propre romanisé : « Zolotoj telenok »
- . – Titre de dos : « Bath Road Acts »
- . – Titre de dos : « Klavierstücke »
- . – Titre propre romanisé : « Kartinki s vystavki »
- . – Titre de la pochette : « William Shakespeare, 1564-1964 »
- . – Titre translittéré : « Leningrad : na Maloi Neve »
- . – Titre dans la marge de gauche : « Ville de Aix-les-Bains, Savoie »
- . – Titre de couverture : « Schweinfurt Stadtplan »
Commentaire : Titre propre figurant sur la carte : « Stadt Schweinfurt ».
- . – Variantes du titre : 1921-1924 : « Official road map of metropolitan district » ; 1930-1941 : « Greater metropolitan district » ; 1950-1963 : « Official road map New York and vicinity »
Commentaire : Les feuilles les plus récentes ont pour titre : « New York City and vicinity ».
- . – Titre du document numérisé : « New Democratic Party of Ontario, 1967 »
- . – Titre sur le conteneur : « Interactive cells »
- . – Titre sur la page de titre supplémentaire : « To the English gentry »
- . – Titre HTML : « CyberMedia »
- . – Nom du fichier : « DUB.1 »
- . – Titre sur le deuxième écran-titre : « Personal finances and other applications »
- . – Titre de l'étiquette du disque : « Journal of the U.S. House of Representatives »
Commentaire : Titre propre : « Journal of the House of Representatives of the United States ».
- . – Avant-titre : « Bizmap navigator »
Commentaire : Titre propre : « Singapore yellow pages with electronic maps ».
- . – Certaines livraisons portent aussi un titre en allemand : « Hobbes OS/2 archiviert »
Commentaire : Titre propre : « Hobbes archived OS/2 ».
- . – Titre de la barre de titre : « Antarctic meteorology research center home page »
- . – Titre de la page de titre gravée : « Dittionario italiano »

Dans le cas de ressources électroniques et d'un nom de fichier attribué localement, voir en [7.10.1](#).

7.1.1.4 Lorsque le titre propre est composé en totalité ou en partie d'un sigle ou d'un acronyme (voir [1.1.3.3](#)), on peut donner en note la variante ou la forme développée trouvée dans une source autre que la source prescrite d'information pour la ressource (voir [1.4.3](#)).

Exemples

- . – Forme développée du titre propre : « Interrogation recording and location system »
Commentaire : Le titre propre est : « IRLS ».
- . – Forme développée du titre propre : « Kantoer en efficiency »
Commentaire : Le titre propre est : « K. en E. ».

Lorsque le titre propre est composé en totalité ou en partie de chiffres (voir [1.1.3.5](#)), on peut en donner la forme développée en note.

Exemple

- . – Forme développée du titre propre : « Le zéro un »
Commentaire : Le titre propre est : « Le 01 ».

7.1.1.5 Lorsque le titre propre est composé uniquement du nom d'une collectivité, on peut donner en note une information descriptive prise hors de la ressource (voir [1.1.3.2](#), [1.4](#)).

Exemple

Titre propre : « City Theatre »

En note : . – Programme des représentations pour la saison

7.1.1.6 Ressources continues : Changements dans le titre propre

7.1.1.6.1 Publications en série

Les changements majeurs du titre propre des publications en série imposent une nouvelle description. Dans le cas des notes sur les changements majeurs du titre propre d'une publication en série qui sont la conséquence ou la cause de changements dans son histoire bibliographique, voir [7.2](#).

Lorsque cela est nécessaire pour l'identification de la publication en série ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue, on donne en note les changements *mineurs* du titre propre qui surviennent après la première ou la plus ancienne livraison ou partie ainsi que la numérotation des livraisons ou parties concernées. Sinon, on signale en note que le titre propre varie (voir [1.1.7](#)). On peut donner une note générale lorsque des livraisons ou parties isolées portent un titre propre différent.

Exemples

. – Titre des livraisons à partir de 1999 : « Annual report on pipeline safety »

Commentaire : Titre propre de la plus ancienne livraison : « Annual report of pipeline safety ».

. – Titre des livraisons de janv. 1928-juil. 1952 : « The magazine antiques » ; titre des livraisons d'août 1952-févr. 1971 : « Antiques » ; titre des livraisons à partir de mars 1971 : « The magazine antiques »

Commentaire : Titre propre de la plus ancienne livraison : « Antiques ».

. – Certaines livraisons ont pour titre : « Viet-Nam bulletin »

Commentaire : Titre propre de la plus ancienne livraison : « Vietnam bulletin ».

. – Certaines livraisons ont pour titre : « SLIS newsletter »

Commentaire : Titre propre de la plus ancienne livraison : « Newsletter ».

. – Titre des vol. à partir de 1995 : « Tax strategies for corporate acquisitions, dispositions, spin-offs, joint ventures, financings, reorganizations, and restructuring » (varie légèrement)

Commentaire : Titre propre de la plus ancienne livraison : « Tax strategies for corporate acquisitions, dispositions, spin-offs, joint ventures and other strategic alliances ».

. – Titre des livraisons à partir d'octobre/décembre 1995 : « African woman & health »

Commentaire : Titre propre de la plus ancienne livraison : « African women & health ».

. – Le titre varie légèrement

7.1.1.6.2 Ressources intégratrices

On rédige des notes sur les titres figurant sur des itérations antérieures de la même ressource (voir [1.1.7](#)).

Exemples

. – Variante historique du titre : « Australian industrial safety, health & welfare », 1979-mars 1996

. – Titres antérieurs : « Euroinfo international » (consulté le 10 mai 1998) ; « Telephone directories international » (consulté le 9 septembre 1999)

7.1.2 Notes sur la nature, le domaine, le genre littéraire ou artistique, le but ou la langue de la ressource

7.1.2.1 Une note sur le genre de la ressource est nécessaire seulement si celui-ci ne peut être déduit d'autres éléments de la description.

Exemples

. – Pièce en 3 actes

. – Thèse (M.A.)

- . – Dissertation
- . – Jeu électronique
- . – Programme électronique

Musique notée

On peut donner en zone 7 la forme musicale et/ou la distribution d'exécution de la ressource.

Exemples

- . – Opéra en 3 actes
- . – Madrigaux anglais
- . – 2 pièces pour guitare
- . – Pour orchestre à cordes et quatuor à cordes
- . – Pour 4 à 6 voix
- . – À l'origine écrit pour le piano

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo, images fixes et animées Ressources électroniques

On peut donner en zone 7 le genre artistique ou toute autre catégorie intellectuelle à laquelle appartient la ressource.

Exemples

- . – Comédie en deux actes
- . – Documentaire
- . – Tableau chronologique historique
- . – Jeu d'aventures interactif
- . – Tableur avec fonctionnalités graphiques et de traitement de texte
- . – Modèle de simulation de l'économie des États-Unis, structuré d'après le modèle économique de Wharton
- . – Système combiné d'analyse de séries chronologiques et de table traçante
- . – Logiciel de traitement des images par niveaux de gris

7.1.2.2 Notes sur la langue

Une note sur la langue est nécessaire seulement si le contenu dans cette langue est significatif et si la langue du contenu ne peut être déduite d'autres éléments de la description.

Exemples

- . – Texte en allemand
- . – Légende en anglais, français et allemand
Commentaire : Le titre propre est en néerlandais.
- . – À l'exception du titre et de la mention « la Mer du nord », la carte est en anglais
- . – Légende en 12 langues
- . – En français. Titre de couverture en français, allemand et italien. Légende en français, allemand, italien, anglais et néerlandais
- . – Texte en grec, anglais et allemand. Toponymes en grec et en grec translittéré
- . – Texte en anglais et allemand
- . – Préface en danois et anglais
- . – Textes parallèles en italien et français
- . – Affichage de l'écran en français et anglais
- . – Communications en anglais ou en japonais ; résumés en anglais
- . – Texte en allemand. Résumés et tables des matières en russe et français

7.1.3 Notes sur les titres parallèles et les compléments du titre parallèles

On peut donner en zone 7 les titres parallèles et compléments du titre parallèles figurant sur la source prescrite d'information, lorsqu'on ne les mentionne pas en zone 1.

Exemples

- . – Titres parallèles en dix langues
- . – Les livraisons de juillet/août 1962-septembre/octobre 1966 ont un titre parallèle en chinois : « Wen hua »
- . – Les livraisons à partir d'octobre 1975 ont un titre parallèle en anglais : « The half-yearly law review »
Commentaire : Titre parallèle anglais des livraisons précédentes : « Law quarterly review ».
- . – Titres parallèles en 4 langues
- . – Titre parallèle figurant sur l'écran titre : « Les techniques de la prévision à court terme »

On peut donner en zone 7 les titres parallèles et compléments du titre parallèles figurant dans la ressource mais non sur la source prescrite d'information (voir [1.3.5.3](#)).

Exemples

- . – Titre parallèle en espagnol au verso de la page de titre
- . – Titre parallèle sur une page de titre distincte : « Introduction à la langue française »
- . – Titre parallèle sur le conteneur : « The four seasons »
- . – Sous-titre figurant sur le conteneur : « Songs of redemption »
- . – Sous-titre figurant sur le conteneur : « Gaining financial independence »

Publications en série

Lorsque les titres parallèles et les compléments du titre varient au cours de la vie de la publication en série et lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue, on donne en note les titres parallèles et/ou les compléments du titre successifs ainsi que la numérotation des livraisons ou parties correspondantes ; sinon, on peut signaler en note que les titres parallèles et/ou les compléments du titre varient (voir [1.3.5.5](#) et [1.4.4.9](#)).

Ressources intégratrices

Dans le cas des ressources intégratrices, on peut donner en zone 1 le titre parallèle et le complément du titre les plus récents ; on donne en note les informations antérieures (y compris l'absence de titre(s) parallèle(s) sur des itérations antérieures) lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue (voir [1.3.5.5](#), [1.4.4.9](#)).

7.1.4 Notes sur les mentions de responsabilité

Elles peuvent comprendre :

- les mentions de responsabilité trouvées hors de la ressource, de son conteneur ou du texte d'accompagnement ;
- les notes sur les variantes ou les formes développées des noms de personnes ou de collectivités, les notes sur les pseudonymes, les notes sur les personnes ou les collectivités liées à l'œuvre mais qui ne peuvent être mentionnées dans d'autres zones de la description (par exemple, parce que leur fonction n'est pas précisée) ;

et

- les notes sur les personnes ou les collectivités liées à des éditions antérieures mais non à l'édition en main.

Exemples

- . – Attribué à Jonathan Swift
- . – Dessins de Gordon Davey
- . – Traduit d'un manuscrit inédit de l'auteur

- . – Nom complet de l’auteur : Mignon Good Eberhart
- . – En tête du titre : « Dept. of Defence »
- . – Éditions précédentes par Norman Smythe
- . – Livraisons [1]- établies par Truong Ky
- . – Attribué à Blaeu par C. Koeman dans : « Atlantes Neerlandici », vol....., p...
- . – Par ... d’après la déclaration de dépôt légal
- . – Préparé par State Highway Dept. 1925-1948 ; par General Drafting Co. 1949-1955 ; par Engineering Services 1965 ; par National Survey 1961-1962 ; par State Highway Dept. 1963-1969 ; par Dept. of Transportation 1970-
- . – « Ground control was supplied by U.S. Coast and Geodetic Survey »
N.D.T. : La note est une citation extraite de la ressource décrite.
- . – « Plotted ... by G. Petrie and D.P. Nicol, University of Glasgow, 1965. Field reconnaissance, 1962, and geomorphological interpretation by R.J. Price as part of Project No. 1469 of the Institute of Polar Studies, the Ohio State University »
N.D.T. : La note est une citation extraite de la ressource décrite.
- . – Editions précédentes par ...
Commentaire: Ce type de note doit être réservé à un réel changement d’auteur, personne ou collectivité, et non à un simple changement de nom.
- . – Précédemment publié sous le nom de Joseph Haydn
- . – Dessins de Inigo Jones
- . – Le nom réel de l’auteur est Alexandre Wolcott
- . – Précédemment publié sous le monogramme J.S.
- . – Attribué à Thomas Dekker
- . – L’étiquette du conteneur porte : « The Schools Council »
- . – Données collectées en collaboration avec Christiane Klapisch, École pratique des hautes études, Paris
- . – Animé par Gary Simski ; consultant, Micro Industries
- . – Concepteur du système, Henry Letow ; son, LF Acoustics
- . – L’étiquette du conteneur porte : « Arizona Arts and Science Council »
- . – Contenu développé par Charles Lytle et William Surver ; vidéodisque et pile HyperCard conçus par J. Mark Turner ; pile HyperCard programmée par Helen Brooks
- . – Présentateur et essayiste : Alan Rich
- . – Programmeur, Leslie Olfson ; manuel de référence, Jean Fakourey
- . – Le nom complet du producteur est : Jason A. Delaire

On peut aussi indiquer en zone 7 (voir [1.5.4.4](#)) les mentions de responsabilité relatives aux annexes et à tout autre supplément figurant dans la ressource mais non sur la source prescrite d’information.

Lorsqu’on a trouvé la mention de responsabilité sur une source autre que la source prescrite d’information, on peut citer en zone 7 la source où l’on a trouvé cette mention.

Exemples

- . – Mention d’auteur figurant au verso de la page de titre
- . – Mention de compositeur figurant au verso de la page de titre

Monographies anciennes

On donne des notes précisant la localisation d’origine sur la source prescrite d’information des mentions de responsabilité déplacées à l’endroit prescrit.

Exemple

- . – Nom de l’auteur en haut de la page de titre

On peut également indiquer en zone 7 les mentions de responsabilité relatives aux annexes et à tout autre supplément figurant dans la ressource mais non sur la source prescrite d’information.

Lorsqu'on a trouvé la mention de responsabilité sur une source autre que la source prescrite d'information, on peut citer en zone 7 la source où l'on a trouvé cette mention.

Exemple

- . – La mention d'auteur figure au verso de la page de titre

Ressources continues

On peut donner les notes sur les mentions de responsabilité qui ne s'appliquent ni au titre propre ni à aucun des titres parallèles (voir [1.5.5.10.1](#)).

Exemples

- . – Nom complet de l'institut : Professional institute of the public service of Canada
Commentaire : Le titre propre est : « Journal of the professional institute ».
- . – Forme développée du titre propre : « International road transport union »
Commentaire : Le titre propre est : « IRTU ».

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo, images animées

On inclut également des notes sur la mise en scène, l'instrumentation, etc., des représentations.

Exemples

- . – Joué sur un piano de concert Erard 1841
- . – Représentation spéciale à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Schiller
- . – Adaptation, Louis Daquin et André Cerf ; dialogue, Roger Vaillant ; musique, Jean Wiener ; son, Lucien Legrand ; décor, Paul Bertrand ; Madeleine Robinson (Julie Moret), Albert Préjan (Léon Bouquiquant), Roger Pigaut (Pierre Bouquiquant), Jean Vilar (le prêtre)

Ressources électroniques

On peut indiquer en note les personnes ou les collectivités liées à la production technique de l'œuvre, ayant eu des fonctions administratives ou un rôle de conseiller dans la production de l'œuvre.

7.1.4.1 Changements dans les mentions de responsabilité

Monographies multipartites

On donne les notes sur les changements dans la mention de responsabilité qui se produisent après la première ou la plus ancienne partie, lorsque c'est nécessaire à l'identification des monographies multipartites ou jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

Publications en série

Lorsque cela est nécessaire à l'identification de la publication en série ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue, on mentionne en note les changements dans la mention de responsabilité pour des ressources qui ne demandent pas une nouvelle description (voir [0.2.5](#)), y compris les changements mineurs de la forme du nom d'une collectivité, et qui surviennent ultérieurement à la première ou la plus ancienne livraison ou partie. Les changements dans la forme du nom d'une collectivité considérés comme *mineurs* comprennent par exemple, *lorsque l'usage de la langue le permet* :

- le remplacement, l'ajout ou la suppression d'articles, de prépositions et de conjonctions ;
- un changement dans l'orthographe ou la ponctuation qui n'affecte pas la signification ;
- un changement dans la flexion d'un mot, par exemple du singulier au pluriel ;
- un changement dans l'ordre des éléments du nom.

Ressources intégratrices

Lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue, on donne en note les mentions de responsabilité qui ne figurent plus sur l'itération courante ou qui figuraient sous une forme différente sur une itération antérieure. Si les changements ont été nombreux, on peut rédiger une note générale.

Exemple

. – L'éditeur varie

7.2 Notes sur la zone de l'édition et l'histoire bibliographique de la ressource

Ces notes peuvent comprendre la source de la mention d'édition, ainsi que des précisions sur d'autres ressources ou éditions en relation avec cette ressource, en particulier les publications antérieures de réimpressions ou de rééditions (voir [Zone 4](#), Note préliminaire).

On établit des notes sur les œuvres précédentes ou suivantes, les adaptations, les suppléments, etc., lorsque la relation est telle que l'utilisation ou la compréhension de la ressource décrite dépend de la connaissance de la ressource associée. On établit également une note sur la ressource associée lorsque la ressource décrite contient une révision de la ressource associée.

Exemples

- . – « Information from official map reproduced under Government Printer's Copyright No. 4219 on 9/10/69 »

N.D.T. : La note est une citation extraite de la ressource décrite.

- . – Copie d'un original conservé à l'Archivo General de Indias, Séville

- . – « Drugi dio zbirke pjesama Budući bjeđunac iz raja istog autora. »

Commentaire : Deuxième partie du recueil de poèmes du même auteur

N.D.T. : La note est une citation en langue croate, extraite de la ressource intitulée « Budući bjeđunac iz raja ».

7.2.1 Source de la mention d'édition

Monographies anciennes

Lorsqu'on a trouvé la mention d'édition sur une source autre que la source prescrite d'information, on donne en zone 7 la source où figure l'information.

Exemple

- . – Mention d'édition au colophon

On peut inclure des notes de tirage limité ou de distribution limitée.

Exemples

- . – Édition limitée à 20 exemplaires signés et numérotés
- . – Édition de 75 exemplaires, hors commerce

Ressources continues

Les notes sur la zone de l'édition et sur l'histoire bibliographique de la ressource peuvent comprendre des notes sur la source ou la nature de la mention d'édition (voir [2.1.2](#)).

On donne *obligatoirement* une note sur la révision régulière d'une ressource continue.

On peut donner en note la mention de responsabilité relative à l'édition lorsqu'elle a été trouvée hors de la ressource continue.

Ressources électroniques

On doit mentionner la source de la mention d'édition chaque fois qu'elle diffère de la source du titre propre.

Exemples

- . – Mention d'édition figurant sur la brochure
- . – Mention d'édition figurant sur l'étiquette de la disquette
- . – Mention d'édition tirée d'une information donnée à la fin de la ressource

7.2.2 Changements dans la zone de l'édition : ressources continues

Publications en série

Lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue, on donne en zone 7 les changements dans la mention d'édition qui surviennent ultérieurement à la première ou la

plus ancienne livraison ou partie et qui ne requièrent pas une nouvelle description (voir [2.1.5](#)).

Ressources intégratrices

Lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue, on donne en zone 7 les mentions d'édition antérieures qui ne figurent plus sur l'itération courante ou qui figuraient sous une forme différente sur une itération antérieure (voir [2.1.5](#)) et qui ne requièrent pas une nouvelle description.

7.2.3 Notes sur l'histoire bibliographique de la ressource

Exemples

- . – Publié pour la première fois à Londres : J. Tonson, 1747
- . – Publié pour la première fois à Londres : Collins, 1967
- . – Publié pour la première fois à Leipzig : Breitkopf & Härtel, 1889
- . – Publié pour la première fois en 1965
- . – Précédemment publié comme : « The players of Null-A », London : Dodson, 1970 et comme : « The pawns of Null-A », New York : Street and Smith, 1948
- . – Précédemment disponible comme : « CAS 675 »
- . – Réimpression de la 2^e éd. : London : [s.n.], 1760
- . – Tiré à part de : « Physical review » ; 2nd series, vol. 70, n° 5-6, September 1 & 15, 1946
- . – Reproduction d'une carte éditée par Nicolas Berey à Paris en 1663
- . – Reproduction de : « Johannis Hevelii Uranographia totum coelum stellatum ». Gedani, 1690
- . – Reproduction en fac-similé de la 4^e édition, Amsterdam : [s.n.], 1670. Vol. 1, 2^e éd. Vol. 2, 3^e éd. Vol. 3, 2^e éd.
- . – Reproduction en fac-similé de la première édition, St Omer : [s.n.], 1610
- . – Réimpression en fac-similé d'un manuscrit original de la Collection nationale des Cartes et Plans, Archives publiques du Canada
- . – Reproduction en fac-similé de la première édition, Vienna : Österr. Bundesverlag, 1894
- . – D'après le livre du même titre de Ludwig Bemelmans
- . – D'après : The treasure of Franchard / by Robert Louis Stevenson
- . – Adapté de : « Draculus ». 1994
- . – Version révisée du film fixe publié en 1969 sous le titre : « Maps and atlas survey »
- . – Version du film distribué en 1972 et intitulé : « The miracle of Bali : a recital of music and dancing »

Ressources électroniques

Les notes peuvent comprendre une indication sur la fréquence de mise à jour du contenu d'une ressource électronique accessible en ligne.

Exemples

- . – Mise à jour hebdomadaire
- . – Programme publié pour la première fois par Educational Software en 1994
- . – Version électronique d'un document imprimé publié en 1989
- . – Numérisation d'une publication de 1522
- . – Précédemment publié comme une étude de l'ambassade d'Allemagne
- . – Les parties les plus anciennes du texte publié en 1984 et 1987 sont numérisées et disponibles en ligne
- . – Reproduit une enquête conduite par l'auteur en 1993

- . – Sur le conteneur : « Version multimédia réalisée à partir de la version originale sur deux vidéodisques de 1985 »
- . – Extrait de : « Health interview survey 1996 »

On peut donner les dates suivantes lorsqu'elles aident à déterminer le contenu, l'utilisation ou l'état d'une ressource électronique :

- date(s) indiquant la période couverte par le contenu des données,
- date(s) à laquelle (auxquelles) les données ont été collectées,
- date(s) des fichiers supplémentaires et du matériel d'accompagnement ne faisant pas l'objet d'une description distincte.

Exemples

- . – Sermons de la Nouvelle-Angleterre, 1802-1918
- . – Série I d'entretiens : avril 1991 ; Série II d'entretiens : janvier 1992
- . – Données représentatives du recensement de 1990
- . – Données collectées en mai et juin 1995
- . – Fichiers supplémentaires pour les étudiants de deuxième et dernière années de 1993 à 1995

Ressources continues

On peut donner, si nécessaire, des précisions sur l'histoire bibliographique de la ressource, avec la numérotation montrant le lien avec d'autres ressources.

Exemple

- . – Éd. révisée de : « Mental capacity : medical and legal aspects of the aging », 1977

7.2.4 Notes sur les liens avec d'autres ressources

On indique les liens de la ressource avec d'autres ressources et avec d'autres éditions de la ressource, y compris la parution antérieure de réimpressions ou de rééditions, comme suit :

Exemples

- . – Publié avec : G.T. Stockholm : Rumstedt, 1812 et N.T. 4th ed., Stockholm : Rumstedt, 1811, ces deux titres également publiés séparément
- . – Cité dans : « David McNeely Stauffer's American engravers upon copper and steel as appearing in the Pennsylvania magazine », June, 1775

7.2.4.1 Traductions

Lorsqu'il est établi que la ressource continue décrite est une traduction d'une autre ressource et qu'elle est publiée postérieurement à cette ressource, la première note (obligatoire) de la zone 7 – sauf dans le cas de ressources électroniques – est celle qui donne le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) de la ressource originale sous la forme suivante (voir aussi [7.1.1.1](#)).

Exemple

Soviet radiochemistry

En note : . – Traduction de : « Radiohimiâ » = ISSN 0033-8311

Dans le cas des éditions d'une ressource publiée simultanément en plusieurs langues, voir [7.2.4.3](#).

7.2.4.2 Reproductions

Lorsque la ressource est une reproduction exacte d'une autre ressource (par exemple, une reproduction en fac-similé ou toute autre reproduction photographique ou microreproduction d'un titre imprimé, une copie sur cassette d'un enregistrement sonore sur disque, une reproduction vidéo d'un film cinématographique, une version numérisée), on indique *obligatoirement* en note que la ressource est une reproduction (voir [2.1.1](#), [3.3.10](#), [Zone 4](#) Note préliminaire).

On donne le titre de la ressource originale, lorsqu'il est différent du titre de la reproduction, le(s) lieu(x) de publication d'origine et le nom de l'éditeur ou des éditeurs d'origine ; on peut également donner la périodicité de la ressource originale.

Exemples

Le banquet. – Reprod. [en fac-sim.] – N° 1 (mars 1892)-n° 8 (mars 1893). – Genève : Slatkine, 1971. – 23 cm

En note : . – Reproduction de la publication mensuelle, Paris : Librairie Rouquette

Le pianiste : [journal spécial, analytique et instructif]. – [Reprod. en fac-sim.]. – 1 (1833/34)-2 (1834/35). – Genève : Minkoff, 1972. – Portr. ; 31 cm

En note : . – Reproduction de la publication mensuelle puis bimensuelle, Paris : H. Lemoine

7.2.4.3 Ressources comportant différentes éditions

Lorsque la ressource est une édition qui diffère par une partie du contenu et/ou par la langue d'une ou plusieurs autre(s) édition(s) publiées en même temps, on donne le nom de l'autre ou des autres éditions. Si le nom de cette ou ces autres éditions n'est pas disponible sur le moment, on rédige une note générale. Si une ressource est publiée en un nombre d'éditions trop important pour qu'on puisse toutes les nommer, on rédige une note générale.

Exemples

. – Autres éditions : Première édition, Édition 2 étoiles, Édition 3 étoiles
Commentaire : Le titre décrit est celui de la dernière édition.

. – Autre édition : National edition
Commentaire : Titre décrit : « City edition ».

. – La mention d'édition se rapporte aux annonces des programmes.
Commentaire : Publié en plusieurs éditions de contenu éditorial identique ; les annonces des programmes se rapportent à des aires géographiques particulières.

. – Nombreuses éditions

. – Paraît également en français et en allemand

. – Édition en anglais de : « Bulletin critique du livre français » = ISSN 0007-4209
Commentaire : Titre propre : « New French books ».

. – À partir du n° 46, également disponible en ligne

7.2.4.4 Ressources comportant des suppléments ou des encarts

Lorsque la ressource décrite comporte un ou des suppléments et/ou encarts, on peut donner en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) des suppléments et/ou encarts.

Exemples

Numismatic chronicle

En note : . – A pour supplément : « Journal of the Royal Numismatic Society » = ISSN 0307-8019

Der Kreis = Le cercle = The circle

En note : . – A pour supplément : « Das kleine Blatt »

Lorsque ces suppléments sont nombreux, on peut signaler leur existence par une note générale.

Exemples

. – Les 8^e-10^e éd. sont mises à jour par des suppléments trimestriels et annuels cumulatifs

. – A de nombreux suppléments

7.2.4.5 Supplément ou encart

Lorsque la ressource est un supplément ou un encart d'une autre ressource, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) de la ressource principale (voir aussi [1.1.5.2](#)).

Exemples

Advances in physics

En note : . – Supplément de : « Philosophical magazine » = ISSN 0031-8086

La lettre du maire (Paris). Textes et documents

En note : . – Supplément de : « La lettre du maire » = ISSN 0395-0182

Das kleine Blatt = La petite feuille = The leaflet

En note : . – Supplément de : « Der Kreis »

Action transport

En note : . – Encarté dans : « Transport public » = ISSN 0249-5643

7.2.4.6 Autres liens

On peut signaler en note tout lien particulier entre la ressource décrite et d'autres ressources, à condition de préciser la nature du lien, le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) des autres ressources.

Lorsque plusieurs ressources sont publiées ensemble, chaque ressource est décrite séparément ; on peut signaler en note dans chaque description que plusieurs ressources sont publiées ensemble.

Exemples

La sucrerie belge ...

En note : . – Publié avec : « Sugar industry abstracts »

Sugar industry abstracts ...

En note : . – Publié avec : « La sucrerie belge »

Newsletter / Friends of Driftwood public library

Note : . – À partir du vol. 4, n° 1 publié dans : « Driftwood public library gazette »

Commentaire : Les livraisons antérieures ont paru séparément.

7.2.4.7 Notes sur les liens : ressources continues

7.2.4.7.1 Continuation

Lorsque la ressource continue est la suite d'une ressource continue publiée précédemment, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) de la ressource *précédente*. Cette note se présente ainsi :

Suite de :

Exemple

Pointer

En note : . – Suite de : « Monthly Scottish news bulletin » = ISSN 0307-5273

Lorsque la ressource continue décrite est continuée par une ressource continue publiée ultérieurement, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) de la ressource *suivante*. Cette note se présente ainsi :

Devient :

Exemple

Report of the General manager for the year... / presented to the Glasgow Corporation transport committee

En note : . – Devient : « Annual report of the General manager (Transport department, Glasgow Corporation) » = ISSN 0308-4140

7.2.4.7.2 Fusion

Lorsque la ressource continue est le résultat de la fusion d'au moins deux ressources continues publiées précédemment, on donne *obligatoirement* en note les titres (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) des ressources continues *précédentes*. Cette note se présente ainsi :

Fusion de : ; et de :

Exemples

Journal of applied chemistry. Abstracts

En note : . – Fusion de : « British abstracts. B 1, Chemical engineering, fuels metallurgy, applied electrochemistry and industrial inorganic chemistry » = ISSN 0365-8740 ; et de : « British Abstracts. B 2, Industrial organic chemistry » = ISSN 0365-8929

Nordia tiedonantoja / Oulun yliopiston maantieleen laitos

En note : . – Fusion de : « Nordia tiedonantoja. Sarja A » = ISSN 0359-2510 ; et de : « Nordia tiedonantoja. Sarja B » = ISSN 0359-2529

Commentaire : ISSN 1238-2078 = « Nordia tiedonantoja (1995) ».

Berner Zeitung

En note : . – Fusion de : « Emmenthaler Blatt » ; et de : « Neue Berner Zeitung »

Lorsque la ressource continue décrite a fusionné pour former une nouvelle ressource continue avec une ou plus d'une ressource continue publiée précédemment, on donne *obligatoirement* en note le(s) titre(s) (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) des autres ressources continues qui ont fusionné et de la nouvelle ressource *qui leur fait suite*. Cette note se présente ainsi :

Fusionne avec : ; pour donner :

Exemples

Transactions / British ceramic society

En note : . – Fusionne avec : « Journal (British ceramic society) = ISSN 0524-5133 ; pour donner : « Transactions and journals of the British ceramic society » = ISSN 0307-7357

Revista de actualidades, artes y letras

En note : . – Fusionne avec : « Gran vía » ; pour donner : « Revista Gran vía de actualidades, artes y letras »

Nordia tiedonantoja. Sarja A

En note : . – Fusionne avec : « Nordia tiedonantoja. Sarja B » = ISSN 0359-2529 ; pour donner : « Nordia tiedonantoja (1995) » = ISSN 1238-2078

Commentaire : ISSN 0359-2510 = « Nordia tiedonantoja. Sarja A ».

Euro centre Suisse

En note : . – Fusionne avec : « L'exportation en pratique » ; pour donner : « Commerce extérieur Suisse »

7.2.4.7.3 Scission ou séparation

Lorsque la ressource continue décrite est une nouvelle ressource résultant de la scission d'une ressource continue en deux ou plus de deux ressources continues, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) de la ressource continue *précédente* (celle qui a été scindée). Cette note se présente ainsi :

Succède après scission à :

Exemple

Proceedings / Institution of Mechanical Engineers. Part 2

En note : . – Succède après scission à : « Proceedings (Institution of Mechanical Engineers) = ISSN 0020-3483

On peut aussi donner des précisions sur les autres ressources continues résultant de la scission.

Dans la description d'une ressource continue qui se scinde en au moins deux publications en série, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) des ressources continues *suivantes*.

Cette note se présente ainsi :

Scindé en : ; et en :

Exemples

Comparative biochemistry and physiology

En note : . – Scindé en : « Comparative biochemistry and physiology. A, Comparative physiology » = ISSN 0300-9629; et en : « Comparative biochemistry and physiology. B, Comparative biochemistry » = ISSN 0305-0491

Nordia tiedonantoja / Pohjois-Suomen maantieteellinen seura

En note : . – Scindé en: « Nordia tiedonantoja. Sarja A » = ISSN 0359-2510; et en : « Nordia tiedonantoja. Sarja B » = ISSN 0359-2529

Commentaire : ISSN 0356-0686 = « Nordia tiedonantoja (1970) ».

Lorsque la ressource continue s'est séparée d'une autre ressource continue, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) de la ressource continue dont elle a fait partie. Cette note se présente ainsi :

Suite partielle de :

Exemple

Jeugdboekengids

En note : . - Suite partielle de : « Boekengids »

7.2.4.7.4 Absorption

Lorsque la ressource continue a absorbé une ou plus d'une autre ressource continue mais a conservé son propre titre, on donne *obligatoirement* en note le ou les titres (ou selon le cas, le ou les titres clé et le ou les ISSN) des ressources continues qui ont été *absorbées*. Cette note se présente ainsi :

Absorbe :

Exemples

Philosophical magazine

En note : . – Absorbe: « Annals of philosophy » = ISSN 0365-4915

Notizie economiche UBS

En note : . – Absorbe: « Panorama congiunturale »

Lorsque la ressource continue décrite a été absorbée par une autre ressource continue, on donne *obligatoirement* en note le titre (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) de la ressource continue qui l'a absorbée. Cette note se présente ainsi :

Absorbé par :

Exemples

Marketing forum

En note : . – Absorbé par : « Quarterly review of marketing » = ISSN 0307-7667

Le cultivateur de la Suisse romande

En note : . – Absorbé par : « Journal d'agriculture Suisse »

Lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue, on ajoute dans la note la date à laquelle l'absorption s'est produite.

Exemples

Philosophical magazine

En note : . – Absorbe en 1827: « Annals of philosophy » = ISSN 0365-4915

Marketing forum

En note : . – Absorbé en 1975 par : « Quarterly review of marketing » = ISSN 0307-7667

7.2.4.7.5 Collection avec sous-collection(s)

Lorsque la publication en série est une collection qui a des sous-collections avec des titres indépendants, on peut donner en note le ou les titres (ou selon le cas, le titre clé et l'ISSN) de la ou des sous-collections publiées à l'intérieur de la collection.

Exemple

Documentos de la Facultad de Filosofía, Letras y Ciencias

En note : . – Sous-collections : « Cuadernos de geohistoria regional » ; « Cuadernos de investigación social »

Lorsque ces sous-collections sont nombreuses, on peut signaler leur existence par une note générale.

Exemple

. – Nombreuses sous-collections

7.2.4.7.6 Sous-collection

Lorsque la publication en série décrite est une sous-collection, on donne les précisions sur la collection principale en zone 6 et non en zone 7.

7.3 Notes sur la zone particulière à certains types de ressources (ou à certaines catégories de publication)

7.3.1 Musique notée : notes sur la zone de la présentation musicale

Les notes peuvent comprendre des particularités ou des variantes entre les différentes parties d'une ressource.

Exemple

- . – La mention de présentation musicale ne figure pas sur la partie de piano solo.

7.3.2 Ressources cartographiques : données mathématiques

Exemples

- . – Carte construite au moyen d'un système spécifique de projection donnant un effet de perspective tandis que la zone proche du lac demeure à l'échelle.
- . – Échelle d'origine : 1 : 1 300 approx.
Commentaire : Note pour un agrandissement de photographie aérienne.
- . – Orienté nord à droite
- . – Méridiens d'origine : Ferro et Paris
- . – Échelle graphique : Projection de Mercator en miles

7.3.2.1 Pour les cartes célestes, la première note sur la zone des données mathématiques est la note sur la magnitude. La « magnitude limite » s'exprime en la faisant suivre d'un nombre qui peut aller jusqu'à 22. On utilise, selon le cas, son équivalent dans une autre langue et/ou écriture.

Exemple

- . – Magnitude limite 3.5

7.3.2.2 Pour les photographies aériennes et l'imagerie de télédétection, la première note des données mathématiques est celle qui est propre à ce type de ressource.

Exemples

- . – f 6.016 pouces, altitude (orig.) 8 000 pieds
Commentaire : Note pour un agrandissement de photographie aérienne.
- . – f 5.944 pouces, altitude de 12 000 pieds
- . – MSS Bandes 3 and 4
Commentaire : Note pour une image de télédétection.

7.3.2.3 De l'information non reprise en zone 3 telle qu'une information sur la représentation graphique numérique peut comprendre des détails sur la méthode de cette représentation graphique numérique – par exemple une méthode de référence indirecte (c'est-à-dire des types d'accidents géographiques, des schémas d'adressage ou d'autres façons de référencer des localisations) – et un niveau topologique, des données de référence géospatiale (système de coordonnées, système géodésique) avec un supplément d'information sur la qualité de leurs données, la structure, le format de livraison, la géodésie, etc.

Dans le cas d'une ressource électronique, on peut donner le type de données (par exemple, trame, vecteur, point), le type d'objet (par exemple, point, ligne, polygone, pixel), le nombre d'objets utilisés pour représenter de l'information sur un espace et le nom du format (par exemple, information sur le transfert numérique).

Type de données

On identifie la méthode de référence directe (c'est-à-dire le système d'objets) utilisée pour représenter l'espace dans une ressource électronique (par exemple, trame, vecteur, point).

Type d'objet

On indique le type spécifique du type d'objet : point, trame et/ou vecteur, utilisé dans une ressource électronique. On sépare des types multiples par une virgule.

Comptage des objets

Comptage point/vecteur

On donne le nombre d'objets point ou vecteur ou chaque type d'objet utilisé dans une ressource électronique.

Comptage objet trame

On donne le nombre de rangs par colonne et par voxel (verticale) dans une ressource électronique à trame. On utilise le comptage rang par colonne dans le cas de ressources rectangulaires à trame, On utilise les voxels dans le cas de ressources rectangulaires volumétriques à trame.

Format

On indique le nom du format de stockage de la ressource ainsi que sa version.

Exemples

- . – Point : point d'entité
- . – Vecteur : réseau de chaînes, graphique non-plan
- . – Trame : pixel
- . – Trame : pixel, TIFF
- . – Vecteur : point, ligne, polygone ; ARC/INFO export, version 1.0
- . – Vecteur : arc (70)
- . – Référence de localisation : limite d'inondation tous les cent ans ; limite d'inondation tous les cinq cents ans
- . – Système géographique : coordonnées ; degrés décimaux
- . – North-American datum de 1927 : ellipsoïde de Clarke 1866 (axe semi-majeur 6378206.4 ; dénominateur du ratio d'aplatissement : 294.98)
- . – Format de livraison : SUF2, DGN (format microstation), DXF, DWG (format AutoCad) ; bande magnétique 9 pouces, Exabite (cassette 8 mm) ; petits fichiers sur disque
- . – Livrables le 31-12-1992 : feuilles 9W, 9O, 14W, 14O, 15W, 19W, 19O, 20W (Texel exclu) ; livraison par feuille et fraction de feuille
- . – Structure : tous les segments linéaires ont des points nodaux et lorsqu'ils ont leur propre identité, sont équipés de leur propre codage ; les polygones (objets) qui sont créés sont codés avec un centroïde.

On peut reporter la résolution des ressources électroniques, exprimée comme la taille en mètres du plus petit trait reconnaissable dans les données (en général la taille est exprimée en pixel ou par un espacement donné en vertex).

Exemples

- . – Résolution : 1 pixel = 20 m
- . – Résolution : espacement minimal au sommet adjacent : distance au sol 5 m

7.3.3 Ressources continues : notes sur la zone de la numérotation

7.3.3.1 On peut donner en zone 7 les précisions sur la numérotation qui n'ont pas été données en zone 3 ; ou bien, on peut signaler la raison de l'absence de telles précisions en zone 3 (voir [3.3](#)).

Exemples

- . – N'a pas paru de 1939 à 1945
- . – Collection non numérotée

7.3.3.2 Lorsque la description est rédigée à partir d'une livraison ou partie intermédiaire de la publication en série, on peut donner en note la numérotation de la première livraison ou partie si l'information ne provient pas de la source prescrite d'information pour la zone 3. Si la publication en série a cessé de paraître, mais que la dernière livraison ou partie n'est pas disponible au moment où la description est faite, on peut donner en note la numérotation de la dernière livraison ou partie (voir [3.3](#)).

Exemples

- . – Débute avec : vol. 1, n° 1 (1972)
- . – Cesse avec : vol. 1, n° 6 (octobre 1974)

- . – Débute avec : n° 1, publié en 1968
- . – Cesse avec le vol. de 1982
- . – Débute avec : vol. 1, n° 1 (May 1974) ; cesse avec : vol. 1, n° 6 (Oct. 1974)
- . – Débute en 1962 et cesse en 1975.

7.3.3.3 Lorsqu'on décrit un supplément ou encart dépendant d'une publication en série principale, on peut donner une note sur la numérotation de la publication en série principale (voir [3.3.9](#)).

Exemple

- . – Le n° 1 (1983) du supplément correspond à 10. évf. (1983) 1. sz. de la publication principale

Commentaire : Titre propre : « Külpolitika. English language supplement ». En zone 3 : N° 1 (1983).

7.3.3.4 On donne aussi en note toute numérotation complexe ou irrégulière qui ne se trouve pas dans la zone de numérotation, ainsi que toute autre particularité de numérotation que l'on juge importante pour les utilisateurs du catalogue (voir [3.3](#)).

Exemples

- . – Vol. 29, n° 3-vol. 39, n° 2 omis dans la numérotation
- . – La numérotation commence chaque année avec le n° 1

7.4 Notes sur la zone de la publication, production, distribution, etc.

7.4.1 Les notes peuvent comprendre des précisions sur d'autres éditeurs, producteurs, distributeurs de la ressource, etc., sur des variantes de l'information relative à la publication, production, distribution, etc., sur des anomalies et sur des dates additionnelles.

Exemples

- . – Publié également à Colombo par Ceylon University Press
- . – Adresse originale recouverte par une étiquette portant la mention : « Humanitas-Verlag, Zürich »
- . – Nom de l'éditeur, Sulpice Sabon donné dans la mention de privilège
- . – Le colophon indique la date de 1723
- . – La date est donnée sous la forme d'un chronogramme
- . – Enregistré au Stationer's Register, le 22 juillet 1587
- . – Vol. 4 publié en 1939, vol. 5 en 1946
- . – Également publié par ...
- . – Adresse d'origine masquée par une étiquette portant : « C.F. Peters, Frankfurt, London, New York »
- . – À partir d'enregistrements de 1953 à 1968
- . – Cop. 1954, 1957, 1962, 1968
- . – Distribué au Royaume-Uni par EAV Ltd., London
- . – Adresse bibliographique sur l'étiquette du conteneur : « Taftville (Conn.) : MCD Software Associates »
- . – Manuel de l'utilisateur distribué par American Political Science Association, Washington, D.C.
- . – L'étiquette du disque porte la date : « cop. 1992 »
- . – Cop. 1992
- . – Manuel daté 1994
- . – Édition limitée à 500 exemplaires numérotés
- . – Produit comme publicité pour Bell Telephone Company
- . – Date de l'information « basée sur une photographie aérienne envoyée en 1950 et 1951 »
- . – D'après des statistiques de 1961
- . – Carte dressée d'après une photographie aérienne non contrôlée envoyée en 1972. La zone représentée par la carte a été vérifiée en 1973.
N.D.T. : L'exemple original est une citation extraite de la ressource : « Map based on uncontrolled aerial photography flown 1972. Map field checked 1973 »
- . – Thomas Saint est actif à Newcastle upon Tyne approximativement de 1769 à 1788. Source: Plomer, H.R. *Dictionary of the printers and booksellers who were at work in England, Scotland and Ireland from 1726 to 1775*, 3, p. 221
- . – « Cosmopoli » est un lieu de publication fictif, identifié comme étant Frankfurt a.M., selon Weller, E. O., *Falsche Druckorte*, Bd. 1, p. 285
- . – Lieu de publication selon une déduction du catalogueur fondée sur une preuve typographique

Monographies anciennes

Lorsqu'on a trouvé l'information sur la publication, production, distribution, etc. sur une source autre que la source prescrite d'information, on donne en zone 7 la source où figure l'information.

Exemple

- . – Nom de l'éditeur pris au colophon

7.4.2 Ressources continues **Monographies multipartites : changements dans la zone de la publication, distribution, etc.**

7.4.2.1 Publications en série et monographies multipartites

Lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue, on donne en zone 7 les changements dans le lieu de publication et/ou le nom de l'éditeur commercial qui surviennent ultérieurement à la première ou la plus ancienne livraison ou partie, ainsi que la numérotation des livraisons ou parties concernées. Lorsque les changements ont été nombreux, on peut le signaler par une mention générale (voir [4.1.17](#), [4.2.15](#)).

Exemples

- . – Mention de publication : Redwing [sic] (Minn.), 1864-1865 ; Le Sueur, Minn., 1865
- . – La mention de publication varie

7.4.2.2 Ressources intégratrices

Lorsqu'on le juge important pour les utilisateurs du catalogue, on donne en note les lieux de publication et/ou les noms d'éditeurs commerciaux antérieurs qui ne figurent plus sur l'itération courante, ou qui apparaissent sous une forme différente sur des itérations antérieures (voir [4.1.17](#), [4.2.15](#)).

Exemple

- . – Mention de publication : New York : McGraw-Hill, 1974-1975 ; South Hackensack, N.J. : F.B. Rothman, 1976-1978

7.5 Notes sur la zone de la description matérielle

Les notes peuvent comprendre d'autres informations sur la description matérielle de la ressource qui complètent la mention formelle donnée en zone 5 et sur certaines particularités matérielles.

Exemples

- . – Verso des feuillets blanc
- . – Feuillet imprimés des deux côtés
- . – Volumes numérotés : 1, 2A, 2B, 2C, 3
- . – Pages également numérotées 321-401
- . – Carte sur page de garde
- . – Illustrations coloriées à la main
- . – Imprimé sur papier non acide
- . – Disposition tête-bêche
- . – Relié, étiquette de dos portant : « Poems of Gay »
- . – Page de titre imprimée en noir et rouge
- . – Filigrane : « C & I Honig »
- . – Sous enveloppe, avec titre sur le rabat
- . – Incomplet : la partie est et le coin sud-ouest manquent
- . – Avec partie de violoncelle facultative
- . – Disque imprimé sur une surface carrée, 20 x 20 cm

Monographies anciennes

On donne le nombre de lignes à la page et les caractères utilisés s'ils peuvent aider à identifier l'imprimeur ou sont jugés importants pour les utilisateurs du catalogue.

Exemple

- . – 24 lignes ; caractères 24G

On donne la description physique de la ressource en y incluant la liste des signatures, si on le juge important pour les utilisateurs du catalogue.

Exemple

- . – Signatures : A-K⁴

Si on donne une zone de description matérielle complète, on suit le système de notation prescrit par Fredson Bowers dans *Principles of Bibliographical Description*, Princeton, 1949. On précise sur quel(s) exemplaire(s) on a effectué la collation.

Exemples

- . – Collation : a² A-L⁴ M², effectuée sur l'exemplaire x de la collection y
- . – Collation : π¹(=H4) A-F⁸ G⁸(-G1,2+G1.2) H⁴(-H4), effectuée sur les exemplaires a,b et c de la collection xx

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo, images fixes et animées

Les notes peuvent comprendre également de l'information sur les variations de format ou de durée entre les unités composant une ressource ; sur la disponibilité d'une ressource publiée en différents formats ; sur des caractéristiques propres à certaines catégories de documents ; sur les supports, présentoirs, conteneurs, etc. ; sur l'équipement nécessaire ; sur la relation entre les différents supports formant une ressource unique ; et sur du matériel d'accompagnement secondaire.

Exemples

- . – Dimensions des feuilles : 24 x 48 cm, 16 x 42 cm, 16 x 28 cm
- . – Dimensions de la surface imprimée : 30 x 46 cm

- . – Hauteur après montage : 114 cm
- . – Transparents animés à utiliser avec le « Photo Motion Activator »
- . – Visible en utilisant une lampe incandescente
- . – Projeté au moyen d'un rayon laser
- . – Adapté électroniquement pour simulation stéréo
- . – Synchronisé selon la norme USPEC 2
- . – Synchronisé au moyen d'impulsions Philips N2209/ LFD3442
- . – Disponible en version 8 mm ou en version 16 mm
- . – Publié aussi en diapositives sur verre
- . – Texte des poèmes imprimé sur la pochette

Ressources continues

On donne aussi en note des précisions sur des caractéristiques matérielles antérieures qui ne figurent plus dans l'itération courante d'une ressource intégratrice, lorsqu'on les juge importantes pour les utilisateurs du catalogue. On peut inclure une note sur le matériel d'accompagnement s'il n'est pas une caractéristique habituelle de la ressource.

Exemples

- . – À partir du vol. 9, n° 1 (janvier 1970), la hauteur est de 38 cm.
- . – Paraît en 2 vol., 8^e-10^e éd. ; en 3 vol., 11^e-15^e éd. ; en 4 vol., 16^e-20^e éd. ; en 5 vol., 21^e éd.- .

Ressources électroniques

On peut inclure des notes sur les aspects matériels relatifs au son et à la couleur d'une ressource électronique accessible en ligne.

Elles peuvent comprendre des informations supplémentaires sur le type de ressource électronique et sur sa taille, de même que sur d'autres caractéristiques de la ressource.

Exemples

- . – Taille de la ressource : 100, 300, 220, 500 instructions
- . – Taille de la ressource : 600, 12 000, 1613, 1000 enregistrements
- . – Taille de la ressource inconnue
- . – Taille de la ressource variable
- . – Programme pouvant traiter jusqu'à 2 000 enregistrements
- . – Taille maximale d'un enregistrement : 2800 octets
- . – Structure du fichier : hiérarchique
- . – Nombre de variables : 960
- . – Nombre de routines : 102
- . – Ressource numérisée de 3 000 enregistrements
- . – Matrice et copie
- . – Taille de la ressource : matrice (113 776 Ko) ; copie de sauvegarde (5 631 Ko)

Les notes peuvent également comprendre de l'information sur les variations de supports physiques ; sur la disponibilité d'une ressource sur un autre support ou dans des versions pour différentes machines ou systèmes ; sur l'affichage matériel des données ; sur les caractéristiques d'enregistrement de la ressource ; sur le conteneur ; sur la relation entre des catégories distinctes de matériel à l'intérieur d'une même ressource ; et sur le matériel d'accompagnement pour les ressources n'ayant pas fait l'objet d'une description en zone 5 et pour celles publiées avec une ressource accessible en ligne.

Exemples

- . – Enregistrements analogiques et numériques en anglais et en allemand
- . – Édité aussi pour IBM PC et compatibles

- . – Existe en versions ASCII et PostScript
- . – Conteneur : 32 x 36 x 16 cm
- . – Cassette audio en stéréo
- . – Certains programmes contiennent du son
- . – Images fixes compressées en mode JPEG
- . – Disponible également aux formats PDF et HTML
- . – Documentation : Comprehensive occupational health nursing preparation / principal investigator, Daniel Murphy. - Houston (TX) : Data Health Nursing Publishers, cop. 1994. - ISBN 0-87301-605-6
Commentaire : Matériel d'accompagnement d'une ressource électronique accessible en ligne.
- . – Enregistré sur 9 pistes d'une bande magnétique numérique

7.6 Notes sur la zone de la collection

Les notes peuvent comprendre des informations sur la collection dans laquelle la ressource a été publiée (voir [Zone 6](#)), et des notes sur les éditeurs de la collection.

Exemples

- . – Collection principale : « Department of State publication »
- . – Numérotation dans la collection principale : 244
- . – Éditeur de la collection : Samuel Johnson
- . – ISSN de la collection principale : ISSN 0342-2259

Elles peuvent aussi comprendre le titre de la collection dans laquelle la ressource avait été précédemment publiée ou dans laquelle certains volumes seulement avaient été publiés.

Exemples

- . – Édition originale parue dans : « Environmental science series »
- . – Le vol. 2 constitue le n° 39 de...

Monographies anciennes

Lorsqu'on a trouvé une information sur la collection (à l'exception de l'ISSN) sur une source autre que la source prescrite d'information, on donne en zone 7 la source où figure l'information.

Exemple

- . – Mention de collection au verso de la page de titre

Ressources continues

7.6.1 Lorsqu'au cours de la publication de la ressource, celle-ci a été publiée successivement dans plusieurs collections ou sous-collections, on peut donner en note les titres de ces collections ou sous-collections, ou bien signaler par une mention générale l'existence de ces collections ou sous-collections (voir [Zone 6](#), Note préliminaire). Si la totalité de la ressource continue appartient à deux collections, alors il y a deux mentions de collection en zone 6.

7.6.2 Lorsque la ressource est publiée dans une sous-collection portant un titre distinctif, et qu'une mention de sous-collection est donnée en zone 6, on peut donner en note le titre et l'ISSN de la collection principale (voir [6.1.4](#) ; voir aussi [7.6.3](#)).

Lorsque la ressource est publiée dans une sous-collection qui porte un titre dépendant de celui de la collection principale, et qu'une mention de sous-collection appropriée est donnée en zone 6, on peut donner en note l'ISSN de la collection principale (voir [6.5.3](#)).

7.6.3 On peut donner en note la numérotation de la collection principale et/ou la corrélation entre la numérotation de la collection principale et celle de la sous-collection (voir [6.6.2](#)).

On peut donner en note les variations dans la numérotation de la collection ou de la sous-collection (voir [6.6.2](#)).

Exemple

- . – Chaque livraison est numérotée 10, 20, 30, etc., dans la collection

7.6.4 On donne *obligatoirement* en note le titre clé de la collection ou de la sous-collection s'il diffère du titre propre (voir [6.1.3](#)).

7.7 Notes sur le contenu

Les notes peuvent lister les œuvres contenues dans la publication et des annexes telles que des index, encarts, bibliographies, discographies, etc.

Dans le cas de ressources audiovisuelles, la durée des œuvres individuelles lorsqu'elle est donnée dans la note sur le contenu, doit être placée immédiatement après la description bibliographique.

Note générale sur le contenu

Exemples

- . – Contient 12 madrigaux
- . – Contient seulement le « De coniuratione Catilinae » de Salluste et une vie de Salluste
- . – Contient des informations sur les 50 États
- . – Nombre de personnes ayant répondu à l'enquête : 600 fonctionnaires en poste dans les administrations fédérales états-uniennes
- . – Contient 1200 séries chronologiques

Titres d'œuvres contenues dans la ressource

On peut rédiger une note donnant les titres des œuvres contenues dans une ressource portant un titre collectif (voir [1.1.4.3](#)).

Exemples

- . – Réunit : The homecoming / by Harold Pinter. Chips with everything / by Arnold Wesker. Marching song / by John Whiting
- . – Réunit : The L-d's address to K.G.II. The K-'s answer. A new ballad
- . – Réunit : Voluntary I and Te Deum ; Voluntary and Jubilate
- . – Réunit : Trap and guess ; Bumblebug ; Hidden treasures
- . – Réunit : CD-ROM data (1:29) ; The young person's guide to the orchestra (16:27) ; Extra audio examples (55:43)
- . – Réunit : Les secteurs sanitaires ; Ensemble des médecins spécialistes libéraux par secteur sanitaire au 1.1.1979 ; Evolution de la densité des médecins libéraux par secteur sanitaire du 1.1.1976 au 1.1.1979
- . – Réunit : The fourth millenium / Henry Brant (9 min). Music for brass quintet / Peter Phillips (14 min)
- . – Réunit : Getting ahead of the game (81 images) ; Decisions, decisions (55 images) ; Your money (72 images) ; How to be a loser (65 images) ; The law and your pocketbook (70 images) ; The all-American consumer (63 images)
- . – Réunit : Klarinettenquintett A-Dur, KV 581 / Wolfgang Amadeus Mozart (29 min). Klarinettenquintett B-Dur, op. 31 / Carl Maria von Weber (24 min, 14 s)

Notes sur d'autres contenus

Exemples

- . – Contient le texte du « Gaming Act 1913 »
- . – Contient les références aux résumés des données démographiques états-uniennes
- . – Contient aussi un film d'actualité sur « Trooping the Colour »

Notes sur les index, bibliographies, discographies, etc.

Exemples

- . – Bibliographie, p. 291
- . – Filmographie, p. 323-327
- . – Index
- . – Contient : « Bibliography of Northwest materials »

- . – Index des vol. 1-25 (1927-1951) au vol. 26, n° 1
- . – Index des chansons
- . – Discographie, p. 291
- . – Contient une liste d'œuvres pour approfondir la recherche
- . – Résumé en anglais, p. 143-146
- . – Résumé de l'intrigue

Monographies multipartites

Les notes peuvent inclure la liste des unités matérielles distinctes qui constituent les parties de la monographie multipartite. Elles peuvent contenir des mentions de responsabilité, des mentions d'importance matérielle, etc.

Exemples

- . – Comprend : Vol. 1, A midsummer night's dream ; Vol. 2, Henry IV
- . – Comprend : Pt. 1, The fellowship of the ring ; Pt. 2, The two towers ; Pt. 3, The return of the king
- . – Comprend : Cohort file 1, Mature men (45-59 yrs.) ; Cohort file 2, Mature women (45-59 yrs.) ; Cohort file 3, Young boys (14-24 yrs.) ; Cohort file 4, Young girls (14-24 yrs.)
- . – Comprend : 1. Mixmatch / J. Broady and L.M. Tiems. Ollie the otter / Dana Brynner ; 2. Capture the play / Paul Edelstein. Winner take all / Jennifer Drake.
- . – Comprend : 1, 1985-1989 ; 2, 1990-1995
- . – Comprend : Pt. 1, The cause of liberty (24 min) ; Pt. 2, The impossible war (25 min)

Dans le cas de description à plusieurs niveaux, voir l'[Annexe A](#).

Ressources continues

Les notes peuvent se rapporter aux différentes unités matérielles constituant une ou plusieurs livraison(s) ou partie(s) de la publication en série, etc.

Exemple

- . – Sommaire : Vol. 1/1. Alphabetic index, 527 p. ; vol. 1/2. Subject index, 300 p.

Pour ce qui est de la description à plusieurs niveaux, par exemple dans le cas où des unités matérielles différentes constituent la ou les livraisons ou parties, ou itérations de la ressource continue, voir l'[Annexe A](#).

Ressources cartographiques

Les notes peuvent se rapporter au contenu et au sujet de la ressource.

Description des cartons et des illustrations

Exemples

- . – Cartons : 3 cartes : Structural regions ; Topographical regions ; Erosional and depositional regions. Échelle 1:170 000 000 env. 10 x 24 cm chacune
- . – Régions polaires Nord et Sud dans les coins inférieurs gauche et droit, proj. Polaire 8 cm diam.
- . – Illustrations : cartouche décoré dans le coin supérieur gauche ; peuples du monde et représentations allégoriques de l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique en bandeau
- . – Contient : index, texte, illustrations en couleur décrivant des types de bouées, de bateaux, de phares, de poissons, d'oiseaux, d'algues, d'anémones de mer et de coraux, et 9 cartes locales

- . – Cartons au 1:50 000 : Paris, Madrid, Berne, Amsterdam, Londres
- . – Cartons avec index : Plant City, Brandon Area, Apollo Beach, Del Webb's Sun City Center
- . – Contient des cartons des régions de Liverpool et Nottingham, 3 suggestions d'itinéraires touristiques, tableau des distances, texte, et publicité

Description des coupes et des représentations similaires

Exemples

- . – Coupes transversales A-B, C-D et E-F dans la marge inférieure
- . – Contient un bloc-diagramme de la zone géographique couverte par la carte
- . – Contient un tableau d'assemblage des feuilles voisines

Description des textes figurant sur la ressource ou l'accompagnant

Exemples

- . – Contient le texte décrivant la géologie de la zone couverte, en anglais et en français
- . – Contient un index des lieux habités et une table des distances
- . – A comme supplément : ...

Notes sur le sujet de la ressource, non mis en évidence dans d'autres zones de la description

Exemples

- . – Ne sert pas à la navigation
- . – Signale les diocèses
- . – Signale les noms des propriétaires des immeubles et autres propriétés
- . – Signale les distances radiales de l'Hôtel de Ville
- . – Signale aussi les gîtes minéraux
Commentaire : Le titre de la carte est « Carte routière... ».
- . – Indique la limite méridionale du soleil de minuit

Notes décrivant le verso de la ressource

Exemples

- . – Au verso : Nouvelle carte du sud de Hadley, Mass. Échelle 1:15 000
- . – Carte de 18 « Interchange layouts in Mahoning County » et cartes de Craig Beach, Sebring, Beloit, Canfield, Poland, New Middletown, Washingtonville, Lowellville, Stouthers, Campbell, et Youngstown, avec l'index des rues au verso
- . – Texte, index, illustrations en couleur, liste des services offerts aux touristes et des stations de radio, indicateur de distances en miles, carte des routes à accès contrôlé, carte illustrée, carte des sites historiques, et cartes des routes secondaires, au verso de certaines feuilles
- . – Au verso : texte en latin. Pagination : ii

Notes décrivant la représentation du relief

Exemples

- . – Relief indiqué par courbes de niveau, estompage et teintes dégradées
- . – Reliefs et profondeurs indiqués par courbes de niveau
- . – Relief indiqué par des illustrations et par estompage. Profondeurs indiquées par des sondes et des courbes de niveau

- . – « Ekvidistance 50 m »
- . – Sondes en brasses

7.8 Notes sur la zone de l'identificateur de la ressource et des modalités d'acquisition

7.8.1 Notes relatives au numéro d'identification et aux modalités d'acquisition

Les notes peuvent indiquer un tirage limité ou une diffusion restreinte.

Exemples

- . – 250 exemplaires imprimés
- . – Édition limitée à 20 exemplaires signés et numérotés
- . – Édition limitée à 75 exemplaires hors-commerce
- . – La page de titre porte : « Price 4s. plain, or 5s. neatly bound and gilt »
- . – Ensemble de démonstration à tirage limité
- . – Logiciel libre

On donne *obligatoirement* en note un numéro normalisé erroné lorsqu'on trouve un numéro erroné sur la ressource (voir [8.1.3](#)).

7.8.2 Notes sur la reliure

Les notes sur la reliure d'une édition s'appliquent à la période récente de l'histoire de l'imprimerie lorsque la reliure devient partie intégrante de la production d'un livre. Pour les notes sur des reliures individuelles, voir [7.11](#).

Exemples

- . – 25 premiers exemplaires reliés en cuir
- . – La page de titre porte : « Price 4s. plain, or 5s. neatly bound and gilt »

7.9 Notes sur le fascicule, la partie, l'itération, etc. qui sert de base à la description

Ressources électroniques

Les notes peuvent se rapporter à l'édition ou publication à partir de laquelle on a établi la description de la ressource dynamique accessible en ligne.

Exemples

- . – Description établie à partir d'une version datée du 4 octobre 1997 à 13h 22' 11"
- . – Description établie à partir du Vol. 3, n°3 (mai/juin 1995)
- . – Description établie à partir de la page d'accueil (consultation du 28 février 2003, dernière mise à jour datée du 8 janvier 2002)

Ressources continues

7.9.1 Publications en série.

Une note est *obligatoire* lorsque la description de la publication en série n'est pas rédigée à partir de la première livraison ou partie publiée.

On donne la numérotation et la date de la livraison ou partie qui a servi de base à la description. La numérotation est transcrite dans la forme où elle aurait été transcrite en zone 3.

Exemples

- . – Description d'après : vol. 3, n° 3 (May/June 1975)
- . – Description d'après : 43 (19-6-1996)
- . – Description d'après : 1964

On donne une note sur la livraison ou partie la plus récente qu'on a pu consulter :

(a) si on sait que la publication en série a cessé de paraître, que la dernière livraison ou partie n'est pas disponible au moment où la description est faite et que l'information sur la dernière livraison ou partie n'est pas disponible à partir d'une autre source ;

(b) ou si on ne sait pas si des livraisons ou parties ont paru après celles qui ont servi lors de la préparation de la description ; ou

(c) ou si on modifie la description pour rendre compte d'informations sur des livraisons ou parties ultérieures ;

(d) ou encore si on tient à montrer la fraîcheur des informations de la description.

Exemples

- . – Dernière livraison consultée : Nr. 43 (Mai 2001)
- . – Description d'après : 3rd ed. (1980). Dernière livraison consultée : 24th ed. (2001)
- . – Description d'après la dernière livraison consultée : vol. 5, n° 11 (décembre 1977)

7.9.2 Collection de monographies non numérotée

Si on rédige une description de la collection elle-même, on cite en note l'unité la plus ancienne consultée et sa date de publication, production, distribution, etc. Si on a pu consulter également d'autres unités et identifier la plus récente, on cite également cette dernière et sa date de publication.

Exemples

- . – Description d'après : The wood demon / by Anton Pavlovich Chekhov ; translated by Nicholas Saunders and Franck Dwyer, 1993.
- . – Volume le plus récent consulté : Ibsen : four major plays / translated by Rick Davis and Brian Johnson, 1995

7.9.3 Ressources intégratrices

Si la description n'est pas fondée sur la première itération, on donne en note l'itération la plus récente consultée lors de la préparation de la description.

Exemple

- . – Description d'après : éd. 1994, jusqu'à la 10^e mise à jour

7.9.4 Ressources électroniques accessibles à distance

On indique toujours en note la date à laquelle la ressource électronique a été consultée en vue de sa description.

Exemple

- . – Description d'après l'itération consultée le 22 avril 2003. Itération la plus récente consultée le 12 octobre 2006
- . – Description d'après : N°. 3 (2004), consulté le 2 février 2005.

7.10 Autres notes

7.10.1 On peut donner toutes les autres notes propres aux documents spécialisés ou jugées importantes par l'établissement de catalogage.

Musique notée

Notes relatives à la durée

Exemples

- . – Durée : 123 min
- . – Durée : ca 17:00
- . – Durée : 34:01; 22:14; 23.21

N.D.T. : La durée est notée dans un système de références local.

- . – Durée : 1 h, 18 min

Notes sur la notation musicale

Exemples

- . – Tablature de clavecin
- . – Notation graphique
- . – Notation en tonic sol-fa

Ressources électroniques

Ces notes comprennent le nom d'un fichier attribué localement et des précisions sur la date à laquelle le contenu de la ressource a été copié d'une source ou vers une autre source.

Exemples

- . – Nom attribué localement à l'ensemble de données : « RBBIT.1 »
- . – Nom attribué localement au fichier : « MENSAT »
- . – Ressource copiée en octobre 1996 à partir d'un réseau local

7.10.2 Notes de résumé

Le résumé fournit un compte rendu descriptif, sans jugement de valeur sur le sujet traité. Dans son contenu et sa formulation la note peut être extraite de mentions trouvées dans la ressource, son conteneur ou le matériel textuel d'accompagnement. On peut également utiliser de la documentation dans le cas de ressources électroniques. On peut aussi inclure de l'information sur l'utilisation de techniques ou de procédés spéciaux.

Exemples

- . – Met en images les grands moments de la pièce « Jules César » à l'aide de photographies prises lors d'une représentation réelle
- . – Utilise des techniques d'animation pour décrire les courbes cycloïdales et leurs applications, et pour montrer comment leurs propriétés peuvent être utilisées pour expliquer la conception du moteur rotatif Wankel
- . – Utilise des photographies accélérées pour illustrer la croissance des cristaux
- . – Utilise des situations de courses dans un supermarché ou un grand magasin afin d'illustrer des concepts mathématiques élémentaires tels que l'addition, la soustraction, la multiplication et la division. Propose à l'utilisateur des exercices pour mieux assimiler ces concepts
- . – Donne des informations sur les hauts fonctionnaires états-uniens en poste dans les administrations fédérales, y compris sur leurs profils personnels, leurs formations d'origine et leur mobilité professionnelle
- . – Multimédia interactif appliqué à l'étude de l'anatomie humaine. L'utilisateur peut sélectionner des vues antérieures, postérieures, médianes ou latérales, avec, à chaque fois, une douzaine de coupes possibles, aussi bien par sexe que par caractéristiques ethniques

7.10.3 Notes relatives à l'utilisation de la ressource et/ou au public destinataire

Ces notes, normalement extraites de mentions figurant sur ou dans la ressource, fournissent des informations sans jugement de valeur sur l'utilisation potentielle ou recommandée de la ressource et/ou le public visé. Ces notes peuvent aussi indiquer des restrictions concernant l'utilisation de la ressource.

Exemples

- . – Pour les enfants de 3 à 6 ans
- . – Limité au personnel de la police municipale
- . – Conçu pour les personnes s'intéressant sur le plan professionnel à l'analyse des données spatiales (géographes, planificateurs, météorologues, etc.)
- . – Conçu pour les lycéens ayant des connaissances en algèbre
- . – Ressource non disponible avant janvier 2010
- . – Usage réservé au personnel de bibliothèque

7.10.4 Notes sur les numéros

Les notes sont utilisées pour mentionner des numéros figurant sur la ressource, qui ne soient pas des numéros normalisés ou d'autres identificateurs (voir [8.1](#)).

Exemples

- . – Autre n° sur l'étiquette : A-096
- . – Le conteneur porte : MI 527
- . – Étude ICPSR n° 0003

7.11 Notes relatives à l'exemplaire en main

Exemples

- . – Notes manuscrites de l'auteur
- . – Signature du compositeur
- . – Exemplaire défectueux : la couverture et la page de titre manquent
- . – Exemplaire teinté à la main
- . – Exemplaire numéro 11 sur 50 exemplaires signés et numérotés

Monographies anciennes

Il faut bien distinguer ces notes des autres notes, bien qu'il soit difficile d'être assuré pour les monographies anciennes que les caractéristiques de l'exemplaire considéré se retrouvent sur quelques exemplaires ou sur tous.

On peut classer et regrouper ces notes dans l'ordre suivant :

- 1) Note sur les caractéristiques matérielles de l'exemplaire en main : par exemple, feuilles manquantes, caractéristiques de l'exemplaire, reliure, exemplaires numérotés d'une édition (cependant, voir [7.2](#)), notes manuscrites sur la page de titre ou la marge ;
- 2) Exemplaires reliés ensemble ;
- 3) Note de provenance : par exemple, ex-libris, autographes de l'auteur et/ou du possesseur, sceaux, etc. ;
- 4) Note de suivi : par exemple, information sur la conservation et/ou le traitement de l'exemplaire en main.

Exemples

- . – Illustrations coloriées à la main
- . – Relié, étiquette au dos portant : « Poems of Gay »
- . – Reliure parchemin estampé à froid
- . – Incomplet après la p. 312
- . – Feuilles 15-16 reliés entre h3 et h4
- . – Incomplet des feuillets 12-13 (b6 and c1) et du dernier feuillet blanc (S8)
- . – Exemplaire n° 23 d'un tirage à 75 exemplaires
- . – Relié avec : « The Boston Ebenezer. Boston : printed by B. Green & J. Allen, for Samuel Phillips, 1698 ; The cure of sorrow. Boston : printed by B. Green, 1709 »
- . – Relié avec : « The whole booke of Psalms ... 1635 » (STC 2661.5) ; « The booke of common prayer ... 1633 » (STC 16395)
- . – Relié en 2^e position dans un recueil de brochures contenant 16 autres titres
- . – Notes manuscrites de l'auteur
- . – Inscription sur la 2^e de couverture : « Theodorinis ab Engelsberg »
- . – Déchirure réparée sur la page de titre

8 ZONE DE L'IDENTIFICATEUR DE LA RESSOURCE ET DES MODALITÉS D'ACQUISITION

Note préliminaire

L'identificateur d'une ressource est tout numéro ou désignation alphanumérique associé(e) à une ressource conformément à une norme internationale — comme un Numéro international normalisé du livre ou un Numéro international normalisé des publications en série — ou bien une désignation attribuée par un éditeur. Lorsqu'une ressource a plusieurs identificateurs et que l'on considère important pour les utilisateurs du catalogue de mentionner plus d'un identificateur, on peut répéter la zone. La ressource peut avoir plusieurs identificateurs pour les raisons suivantes :

- 1) parce qu'elle est publiée en présentations matérielles ou en supports multiples ou bien parce qu'elle est publiée par plusieurs éditeurs, producteurs, distributeurs, etc. ;
ou
- 2) parce qu'il existe un identificateur pour chaque partie distincte ainsi qu'un identificateur pour l'ensemble dont elle fait partie.

Dans les deux cas, on donne d'abord l'identificateur propre à la ressource décrite. On donne ensuite les autres identificateurs (par exemple, ceux qui correspondent à d'autres présentations matérielles, à l'ensemble, à d'autres éditeurs) en répétant la zone.

Si on donne le titre de l'ensemble en zone 6, on ne le fait pas suivre de l'identificateur qui lui correspond, mais on donne ce dernier en zone 8 avec les identificateurs propres à chaque partie.

Chaque identificateur mentionné peut être suivi des qualificatifs nécessaires à son identification précise (par exemple, présentation matérielle ou reliure) et/ou des modalités d'acquisition et/ou des mentions de prix qui peuvent elles aussi être suivies d'un qualificatif.

On doit qualifier les identificateurs présents dans une zone 8 répétée.

Exemple

. – RK 11719 (stéréo)

On ne donne pas en zone 8 les identificateurs figurant sur la ressource et qui sont relatifs à son histoire bibliographique (par exemple, les ISBN d'éditions précédentes, la marque et le numéro dans la marque d'une édition précédente d'un enregistrement sonore). Si on les juge importants pour les utilisateurs du catalogue, on peut les donner en zone 7.

Monographies anciennes

Comme aucun système normalisé de numérotation n'existe pour les monographies anciennes, on utilise à la place le système de l'empreinte comme équivalent du numéro normalisé pour les monographies anciennes.

Musique notée

On peut utiliser le cotage et le numéro d'éditeur comme moyens d'identification de l'édition originale.

Sommaire

- 8.1 Identificateur de la ressource
- 8.2 Titre clé (ressources continues)
- 8.3 Modalités d'acquisition et/ou prix
- 8.4 Qualificatifs

Ponctuation recommandée

- A. La zone de l'identificateur et des modalités d'acquisition est précédée d'un point, espace, tiret, espace (. –).
- B. Le titre clé est précédé d'un espace, signe égal, espace (=).

- C. Les modalités d'acquisition et/ou le prix sont précédées d'un espace, deux points, espace (:).
- C. Si l'on ajoute un qualificatif à un identificateur ou aux modalités d'acquisition et/ou au prix, on le met entre parenthèses (()).
- E. Chaque identificateur et chaque mention de modalités d'acquisition suivant(e) est précédé(e) d'un point, espace, tiret, espace (. –) à moins que cette zone ne soit nettement séparée de la précédente par la répartition en paragraphes, la typographie ou le cadrage ; dans ce cas, on peut omettre le point, espace, tiret, espace ou le remplacer par un point (.) mis à la fin de la zone précédente.

Exemples

- . – ISBN
 - . – ISBN (qualificatif). – ISBN (qualificatif) : prix.
 - . – ISBN (qualificatif) : prix . – ISBN (qualificatif) : prix
 - . – ISBN : prix (qualificatif)
 - . – ISBN : modalités d'acquisition : prix
 - . – Modalités d'acquisition
 - . – ISSN = titre clé
 - . – ISSN = titre clé : prix
 - . – ISSN (qualificatif) = titre clé : modalités d'acquisition : prix (qualificatif)
 - . – Cotage (qualificatif) : prix
 - . – Numéro d'éditeur (qualificatif) : prix
 - . – ISMN
 - . – ISMN (qualificatif). – ISMN : modalités d'acquisition : prix
 - . – ISRC
- N.D.T. : L'ISRC est ici donné à tort dans la zone 8 comme exemple d'identificateur d'une ressource décrite selon l'ISBD ; il n'identifie pas en effet une « manifestation » (objet de la Description bibliographique internationale normalisée) mais une « expression » ; s'il est présent dans la ressource, il devrait en ce cas être noté en zone 7.*
- . – Marque et numéro dans la marque (qualificatif) : prix

Source prescrite

Toute source.

Monographies anciennes

La ressource elle-même.

8.1 Identificateur de la ressource

8.1.1 On donne un identificateur jugé important pour les utilisateurs du catalogue, quand on le connaît.

8.1.2 On transcrit un identificateur normalisé conformément à la norme dont il relève. On le fait précéder des lettres ISBN, ISSN, ISMN, etc.

Exemples

- . – ISBN 978-952-92-0267-6
- . – ISBN 0-7131-1646-3
- . – ISBN 87-13-01633-4
- . – ISSN 0075-2363
- . – ISMN M-001-11481-3
- . – ISMN M-2306-5969-7
- . – ISRC FR-Z03-91-01231

N.D.T. : L'ISRC est ici donné à tort dans la zone 8 comme exemple d'identificateur d'une ressource décrite selon l'ISBD ; il n'identifie pas en effet une « manifestation » (objet de la Description bibliographique internationale normalisée) mais une « expression » ; s'il est présent dans la ressource, il devrait en ce cas être noté en zone 7.

- . – URN:NBN:se:uu:diva-4321
- . – doi: 10.1000/1
- . – <http://purl.oclc.org/OCLC/RSPD>
- . – EAN08903549D

Musique notée

On donne le numéro d'éditeur si on le connaît. On le fait précéder de la mention « N° d'éd. » ou de son équivalent dans une autre langue et/ou écriture.

Exemple

- . – N° d'éditeur : Z 1309

On peut donner le cotage à la suite de l'ISBN et/ou du numéro d'éditeur et de tout qualificatif qui se rapporte à l'un ou à l'autre de ces numéros. On fait précéder le cotage d'un point, espace, tiret, espace (. –) et de la mention « cotage » ou de son équivalent dans une autre langue et/ou écriture.

Exemples

- . – ISBN 83-224-2458-2.
- . – Cotage : PWM-8601
- . – N° d'éditeur : Z 1309. – Cotage : 9538

En l'absence d'un autre numéro, on peut donner le cotage seul.

Exemple

- . – Cotage : A.F. 539

8.1.3 Lorsqu'un identificateur normalisé imprimé sur la ressource décrite est incorrect, on donne l'identificateur normalisé exact si on le connaît, en ajoutant entre parenthèses le terme « corrigé » ou son équivalent dans une autre langue et/ou écriture. On transcrit le numéro erroné tel quel, en le faisant suivre entre parenthèses du qualificatif « erroné » (ou de son équivalent dans une autre langue et/ou écriture).

Exemples

- . – ISBN 0-340-16427-1 (corrigé). – ISBN 0-340-16427-2 (erroné)
- . – ISSN 0027-7495 (corrigé).

8.1.4 Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo, images fixes et animées

Qu'un enregistrement sonore commercialisé porte ou non un identificateur normalisé, on donne la marque et les numéros attribués par la société de production.

8.1.4.1 Le numéro de marque doit inclure un nom de marque, qui peut être suivie soit d'un symbole numérique soit d'un symbole alphanumérique ; on transcrit les espaces et signes de ponctuation tels qu'ils figurent sur la source d'information.

Exemples

- . – Telefunken 6.35368
- . – Pathé 2C 066-16.130

8.1.4.2 Lorsque la ressource est constituée de plusieurs parties numérotées consécutivement, on peut ne donner que les chiffres extrêmes.

Exemple

- . – La voix de son maître AN 133-134

Lorsque la numérotation est discontinue, on transcrit les numéros en entier.

Exemple

- . – HMV XQD 1784, NQD 1003-1004

Lorsque l'ensemble de la ressource porte un numéro de marque et que chaque partie distincte porte également un numéro qui lui est propre, on donne le numéro de marque de l'ensemble de la ressource. On donne les numéros des parties distinctes entre parenthèses à la suite du numéro de l'ensemble de la ressource.

Exemple

- . – Erato ERA 9156 (9157-9162)

8.1.4.3 Pour les ensembles commercialisés de diapositives, on donne le nom de la société et le numéro.

Exemple

- . – Sandak Set no. 782

8.1.5 Empreinte

Comme aucun système normalisé de numérotation n'existe pour les monographies anciennes, la faisabilité d'extraire l'information de chaque ressource a été expérimentée en vue d'une identification unique. Le système de l'empreinte se substitue donc au numéro normalisé pour les ressources anciennes.

L'empreinte¹⁷ consiste en un certain nombre de caractères relevés dans un certain nombre d'endroits fixés dans le texte de la ressource ; ces caractères sont suivis d'un nombre qui indique la source d'un caractère ou de plusieurs et/ou d'une lettre indiquant le sens des pontuseaux et/ou la date qui figure dans la zone de publication, production, distribution, etc.

¹⁷ Une formule définitive de l'empreinte reste à fixer par un accord international. En attendant cet accord, on acceptera dans cette zone les diverses formules servant à relever l'empreinte.

On peut trouver une description de la méthode du relevé d'empreinte dans : *Fingerprints = Empreintes = Impronte*. – Paris : Institut de recherche et d'histoire des textes, 1984. – 2 vol., pour lequel existe un supplément périodique : *Nouvelles des empreintes = Fingerprint newsletter*. – N° 1 (1981)- . – Paris : Institut de recherche et d'histoire des textes, 1981-

L'équipe néerlandaise du STCN [Short title catalogue, Netherlands] a développé une autre méthode, dont on trouve la description à l'adresse suivante : <http://www.koninklijkebibliotheek.nl/stcn/vingerafdruk-en.html> (consultation, 2006-02-11).

8.2 Titre clé (ressource continue)

On donne le titre clé attribué au sein du Réseau ISSN même lorsqu'il est identique au titre propre de la ressource continue. Toutefois, on donne un titre clé seulement si on donne l'ISSN auquel il se rapporte.

Exemples

- . – ISSN 0308-1249 = Medicos (Nottingham)
- . – ISSN 0028-5390 = The new Hungarian quarterly

8.3 Modalités d'acquisition et/ou prix

On mentionne les modalités d'acquisition et/ou le prix par un mot, une locution ou une expression numérique donnant le prix de la ressource et/ou les modalités selon lesquelles la ressource est disponible.

8.3.1 On peut donner une mention indiquant les modalités selon lesquelles la ressource est disponible. Si la ressource est commercialisée, on indique son prix, exprimé par un symbole de la norme internationale ISO pour l'unité monétaire (ISO 4217). On mentionne « en location » lorsque les ressources sont disponibles en location.

Exemples

- : 2,05 GBP
- : 950 EUR
- : manuel d'application du producteur, hors-commerce
- : en location
- : gratuit pour les établissements d'enseignement
- : 325 USD
- : 500 DKK
- : 35 EUR

Ressources continues

On peut donner le prix d'une ressource continue lorsqu'il est constant pour une suite de livraisons ou parties ou d'itérations, ou lorsqu'un abonnement est proposé. Lorsque ces deux informations sont disponibles, on peut les donner toutes deux, en indiquant en premier le prix d'une livraison ou partie ou d'une itération. On donne le prix exprimé en chiffres accompagnés du symbole normalisé officiel de l'unité monétaire.

Exemples

- : hors commerce
- : prêt gratuit
- : en location
- : abonnement annuel 4 GBP
- : 1,20 EUR le n° : 20 EUR par an
- : gratuit pour les membres de l'Université et de ses facultés

8.4 Qualificatifs

Lorsqu'un supplément d'information est nécessaire, on ajoute des qualificatifs à la suite de l'identificateur normalisé (voir 8.1.3) ; semblablement pour le prix (voir 8.3.1).

Un qualificatif est un terme ajouté à tout élément en 8.1 et 8.3 et qui sert à qualifier, expliquer, modifier ou corriger l'information donnée dans cet élément. Il peut suivre ces éléments.

On peut donner en zone 7 (voir 7.8) les notes générales relatives aux modalités d'acquisition et/ou au prix.

8.4.1 Qualificatif de l'identificateur

On peut ajouter, à la suite du numéro d'identification, des termes identifiant la source de ce numéro, mis entre parenthèses.

Exemples

- . – FSM Toccata: 53 617 toe (conteneur)
- . – ED 76C34Z (catalogue de diapositives de l'éditeur)
- . – ISMN M-001-11270-3 (partition)
- . – ISMN M-001-12064-7 (partie)
- . – Cotage : LSO037 (partition)
- . – Cotage : LSO046 (dessus de violon)

Lorsqu'une ressource a plusieurs identificateurs parce qu'elle est publiée sous plus d'une présentation matérielle ou sur plus d'un support matériel ou bien par plus d'un éditeur, producteur ou distributeur, on mentionne chaque identificateur en le faisant suivre du qualificatif et des modalités d'acquisition ou du nom de l'éditeur, producteur ou distributeur correspondant à ce numéro.

Exemple

- . – CBS M-34129 (disque). – CBS MT 35158 (cassette)

Monographies imprimées Musique notée

On peut donner une brève mention du type ou du genre de la reliure d'éditeur de la ressource à la suite de l'identificateur auquel elle se rapporte. On met cette mention entre parenthèses lorsqu'on la donne. On peut utiliser des abréviations normalisées dans la langue de l'établissement de catalogage.

Exemples

- . – ISBN 0-85020-025-3 (cloth)
- . – ISBN 0-330-23591-5 (paperback)
- . – ISBN 3-525-52139-1 (Lw.)
- . – ISBN 0-19-342594-7 (br.)
- . – N° d'éditeur : Z 1039 (pleine toile)

Lorsqu'il n'y a pas d'identificateur, on peut donner une mention de reliure comme première mention dans la zone, entre parenthèses.

Exemple

- . – (Br.)

Ressources multimédia, enregistrements sonores, enregistrements vidéo, images fixes et animées

Pour qualifier l'identificateur, on peut donner une brève mention de la présentation matérielle, etc., suffisante pour faire le lien entre l'identificateur et la présentation matérielle auquel il correspond. On peut utiliser des abréviations normalisées dans la langue de l'établissement de catalogage.

Exemples

- . – RK 11719 (stéréo)
- . – ISBN 0-525-56142-X (Beta)

Lorsqu'il n'existe pas d'identificateur, on peut donner entre parenthèses une brève mention de la présentation matérielle, etc., comme première mention dans la zone.

Exemple

- . – (Édition signée de l'artiste)

Publications à feuillets mobiles à mise à jour

On ajoute le qualificatif « (Publication à feuillets mobiles) » ou son équivalent dans une autre langue.

Exemple

- . – ISBN 0-86325-016-5 (Publication à feuillets mobiles)

Commentaire : La ressource décrite est une ressource intégratrice.

8.4.2 On met entre parenthèses les qualificatifs relatifs aux modalités d'acquisition et/ou au prix.*Exemples*

- : 1 GBP (0,50 GBP pour les membres)
- : 8,16 GBP (6,25 GBP jusqu'au 1er janvier 1977)
- : 25 CAD (National Film Board of Canada)
- : 129 USD (100 USD pour les collèges et universités)
- : 49 USD (59 USD avec le livret d'exercices)

Exemples illustrant la zone 8*Exemples*

- . – ISBN 0-00-211202-7 (sous emboîtement) : 5.50 GBP
- . – ISSN 0002-9769 = American libraries : 20 USD (gratuit pour les membres de l'Association)
- . – ISSN 1159-6724 = U. Droit (Paris)
- . – K 56334 (stéréo) : 3,25 GBP. – K 56334M (mono) : 3,00 GBP
- . – ISMN M-2306-5831-7 (br.) : 60 EUR
- . – um:left:rfc:1630
- . – doi: 10.1000/1
- . – Gratuit pour les universités et leurs facultés
- . – 4,40 GBP (éd. complète). – 0,55 GBP (la feuille)
- . – ISBN 3-89942-147-7 : 13,80 EUR
- . – ISBN 3-7957-6311-8 (br.). – ISMN M-2002-2055-1

Commentaire : Partition de musique d'un opéra, avec ISMN et ISBN.

ANNEXE A DESCRIPTION À PLUSIEURS NIVEAUX

La description à plusieurs niveaux est l'une des méthodes possibles pour la description bibliographique des parties.

Si on crée une description à un seul niveau pour une partie, la relation entre l'ensemble et la partie peut y être représentée par :

- 1) des descriptions où l'on a retenu comme titre propre le titre commun aux parties, les titres des parties distinctes étant donnés dans une note de contenu (voir 7.7) ;
- 2) des descriptions où l'on a retenu comme titre propre le titre de chaque partie distincte, le titre commun aux parties étant donné dans la zone de la collection (voir 6.1.5) ;
- 3) des descriptions où l'on a retenu comme titre propre une combinaison a) du titre commun aux parties et b) du titre de chaque partie distincte (voir 1.1.3.7, 1.1.5.3) ;
- 4) des descriptions où l'on a analysé chaque partie distincte comme une « partie composante » (voir les *Principes directeurs pour l'application des ISBD à la description des parties composantes* de l'IFLA.¹⁸

La description à plusieurs niveaux est fondée sur la répartition des informations descriptives sur deux ou plus de deux niveaux. Le premier niveau contient les informations communes à l'ensemble de la ressource ou ressource principale. Le deuxième niveau et les niveaux suivants contiennent les informations relatives à l'unité individuellement séparable. On établit autant de niveaux qu'il est nécessaire pour faire une description complète de la ressource et de ses unités.

À chaque niveau, on donne les éléments de la description dans le même ordre et avec la même ponctuation que dans les descriptions de ressources isolées. On peut décrire certains éléments à plus d'un niveau. Si le titre de volume ou d'une section ou sous-collection d'une partie d'une ressource est précédé d'une indication d'ordre de l'unité ou d'une indication d'ordre de la section ou de la sous-collection, on sépare les deux mentions par deux points, espace (:).

Dans l'ISBD, la description à plusieurs niveaux s'applique à :

- 1) La description d'unités matériellement séparées d'une monographie multipartite ;

Exemple

Remembrance of things past / Marcel Proust ; translated by C.K. Scott Moncrieff. – London : Chatto and Windus, 1957- . – Traduit de : « À la recherche du temps perdu ».

Vol. 1, Swann's way / illustrated by Philippe Jullian. – Traduit de : « Du côté de chez Swann ». – Traduction publiée pour la première fois en 1922.

Part 1. – 1957 (1973 reprint). – 303 p., 4 feuillets de planches : ill. ; 19 cm. – ISBN 0-7011-1048-1 : 1.75 GBP

- 2) La description de ressources matériellement séparées jointes à une autre ressource, en tant que suppléments ou que matériel d'accompagnement (voir 5.4, 5.4.3 et 7.5) ;

Exemple

A history of Hampshire and the Isle of Wight. – Westminster : Constable, 1900-1912. – 5 vol. : ill. (some col.), maps, ports. ; 32 cm. – (The Victoria history of the counties of England)

Index to the Victoria history of Hampshire and the Isle of Wight. – London : Constable, 1914. – 135 p. ; 32 cm

¹⁸ *Principes directeurs pour l'application des ISBD à la description des parties composantes* / [IFLA UBCIM] Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques. – Liège: Éditions du CLPCF, 1991. La version en anglais est disponible à l'adresse: http://www.ifla.org/VII/s13/Component_parts_final.pdf

3) La description d'unités matériellement séparées constituant une ressource multimédia.

Exemple

Minnesota politics and government : a history resource unit / Educational Services Division, Minnesota Historical Society. – [St. Paul : Minnesota Historical Society, 1976]. – 2 cases in 1 ; 34 cm

People serving people / Judy A. Poseley. – 30 p. : ill. ; 28 cm

Voices of Minnesota politicians. – 1 sound disc : 33 1/3 rpm, mono ; 30 cm

Lorsque toutes les parties de la monographie multipartite ont été publiées, on donne les premières et dernières dates au premier niveau (voir [4.4.10](#) et le point G du schéma de ponctuation de la zone 4). On donne les dates de chaque partie au deuxième niveau ou aux niveaux suivants.

Lorsque la monographie multipartite est en cours de publication, on donne au premier niveau la date de la première partie publiée quel qu'en soit le numéro (voir [4.4.10](#) et le point G du schéma de ponctuation de la zone 4). On donne les dates de chaque partie au deuxième niveau ou aux niveaux suivants.

On donne la mention d'importance matérielle au premier niveau lorsque toutes les parties de la monographie multipartite ont été publiées et décrites. Dans tous les autres cas, on la donne au second niveau ou aux niveaux suivants.

Ressources cartographiques

Lorsque l'on sait dès le début ou en cours de publication que le lieu de publication et le nom de l'éditeur changent avec chaque partie de la monographie multipartite, on l'indique au premier niveau par la mention « [Lieux divers] : [éditeurs divers] » ou son équivalent dans une autre langue ; on donne les noms des lieux de publication et des éditeurs au deuxième niveau ou aux niveaux suivants.

ANNEXE B NOTICES COMBINANT DEUX SENS D'ÉCRITURE

Les notices combinant deux sens d'écriture sont des notices rédigées dans plusieurs écritures dont les unes se transcrivent de gauche à droite, et les autres de droite à gauche.

Chaque fois que l'écriture change, on commence une nouvelle ligne de la description sur la marge appropriée, sauf si le changement d'écriture s'effectue à l'intérieur d'un élément. On donne la ponctuation prescrite au début du nouvel élément, en respectant l'usage de l'écriture, à l'exception du point, de la virgule ou du point-virgule : ces trois signes de la ponctuation prescrite sont donnés à la fin de l'élément précédent, en respectant toujours l'usage de l'écriture (voir aussi 0.3.2). Ainsi dans l'ensemble point, espace, tiret, espace (. –), le point met un terme à l'élément précédent et le tiret introduit l'élément suivant sur une nouvelle ligne et sur la marge appropriée.

القاموس الحديث، فرنسي-عربي / تأليف متري إلياس
 = Dictionnaire moderne, français-arabe / par Mitri Elias.
 – طبعة 4، منقحة ومزيدة
 = 4^e éd., rev. et augm..
 – القاهرة : المطبعة المصرية
 = Le Caire : Elias' Modern Press, 1974.

(Données en arabe transcrites en premier)

Dictionnaire moderne, français-arabe / par Mitri Elias
 = القاموس الحديث، فرنسي-عربي / تأليف متري إلياس.
 – 4^e éd., rev. et augm.
 = طبعة 4، منقحة ومزيدة.
 – Le Caire : Elias' Modern Press
 = القاهرة : المطبعة المصرية، 1974.

(Données en français transcrites en premier)

ANNEXE C TERMES RECOMMANDÉS POUR L'INDICATION GÉNÉRALE DU TYPE DE RESSOURCE ET POUR LE TYPE DE PRÉSENTATION MATÉRIELLE

La liste suivante recommandant des termes pour l'indication générale du type de ressource et pour le type de présentation matérielle est une simple proposition en vue d'établir des listes à utiliser dans des notices rédigées en français.

N.D.T. : Certaines correspondances erronées ou incomplètes de la version originale en anglais entre Indication générale du type de ressource et Type de présentation matérielle ont été corrigées dans la présente traduction. Les termes anglais sont maintenus sous les termes français correspondants.

INDICATION GÉNÉRALE DU TYPE DE RESSOURCE	TYPE DE PRÉSENTATION MATÉRIELLE
Enregistrement sonore <i>sound recording</i>	Bande magnétique en bobine <i>sound reel</i> CD-Audio DVD-Audio Cartouche <i>sound cartridge</i> Cassette audio <i>sound cassette</i> Disque <i>sound disc</i> SACD
Enregistrement vidéo <i>videorecording</i>	Bande vidéo en bobine <i>videoreel</i> Bande vidéo en cartouche <i>videocartridge</i> Cassette vidéo <i>videocassette</i> DVD DVD-Video Vidéodisque ou Disque vidéo <i>videodisc</i>
Film cinématographique <i>motion picture</i>	Film en bobine <i>film reel</i> Film en boucle <i>filmloop</i> Film en cartouche <i>film cartridge</i> Film en cassette <i>film cassette</i>
Hologramme <i>hologramm</i>	Pellicule holographique <i>hologram film</i> Plaque holographique <i>hologram plate</i>

INDICATION GÉNÉRALE DU TYPE DE RESSOURCE	TYPE DE PRÉSENTATION MATÉRIELLE
Image fixe <i>graphic</i>	Affiche <i>poster</i> Carte postale <i>postcard</i> Carte questions-réponses <i>flashcard</i> Cartes à jouer <i>playing cards</i> Dessin industriel <i>technical drawing</i> Estampe, ou procédé graphique spécifique (par exemple, gravure sur bois, lithographie, eau-forte) selon les besoins <i>print,</i> <i>or specific graphic process (e.g. woodcut,</i> <i>lithograph, etching) as appropriate</i> Image <i>picture</i> Image didactique <i>study print</i> Panneau mural <i>wallchart</i> Photographie <i>photograph</i> Reproduction d'œuvre d'art <i>art reproduction</i> Tableau à panneaux mobiles <i>flipchart</i> Vue stéréoscopique <i>stereograph card</i>
Image projetée <i>visual projection</i>	Diapositive <i>slide</i> Film fixe <i>filmstrip (GB) ; filmstrip (USA)</i> Plaque stéréoscopique <i>stereograph reel</i> Préparation microscopique <i>microscope slide</i> Transparent <i>transparency</i>
Kit voir Ressource multimédia <i>kit see multimedia resource</i>	
Ressource multimédia <i>multimedia resource</i>	Jeu <i>game</i> Jeu de construction <i>construction set</i>

INDICATION GÉNÉRALE DU TYPE DE RESSOURCE	TYPE DE PRÉSENTATION MATÉRIELLE
Microforme <i>microform</i>	Carte à fenêtre <i>aperture card</i> Microfiche <i>microfiche</i> Micro-opaque <i>microopaque</i> Microfilm en bande <i>microfilm slip</i> Microfilm en bobine <i>microfilm reel</i> Microfilm en cartouche <i>microfilm cartridge</i> Microfilm en cassette <i>microfilm cassette</i>
Musique notée <i>notated music resource</i>	Partie(s) <i>part(s)</i> Partie de piano (violin, etc.) conducteur <i>piano (violin, etc.) conductor part</i> Partition <i>score</i> Partition condensée <i>condensed score</i> Partition de travail <i>study score</i> Partition de chœur <i>chorus score</i> Partition réduite <i>close score</i> Partition vocale <i>vocal score</i>
Ressource cartographique <i>cartographic resource</i>	Atlas <i>atlas</i> Bloc diagramme <i>diagram</i> Carte <i>map</i> Globe <i>globe</i> Image de télédétection <i>remote sensing image</i> Maquette <i>model</i> Profile <i>profile</i> Section <i>section</i> Vue à vol d'oiseau <i>view</i>

INDICATION GÉNÉRALE DU TYPE DE RESSOURCE	TYPE DE PRÉSENTATION MATÉRIELLE
Ressource électronique <i>electronic resource</i>	CD-ROM CD-RW CD-WO DVD-Data DVD-RAM DVD-ROM DVD-RW Bande magnétique numérique <i>electronic tape reel(s)</i> Cartouche à puce numérique <i>electronic chip cartridge(s)</i> Cassette magnétique numérique <i>electronic tape cassette(s)</i> Disque optique numérique <i>electronic optical disc(s)</i> Disquette <i>electronic disk(s)</i>
Texte imprimé <i>printed text</i>	

ANNEXE D ABRÉVIATIONS

L'usage des abréviations suivantes dans la zone 5 de notices rédigées en français est recommandé mais non prescrit. Tout au long de l'ISBD, d'autres abréviations définies dans *ISO 835* et *ISO 31* sont recommandées (voir [0.6.4](#)).

CD	disque compact (enregistrement sonore) <i>compact disc (sound recordings)</i>
CD-I	disque(s) compact(s) interactif(s) <i>compact disc-Interactive</i>
CD-ROM	disque compact à mémoire morte <i>compact disc read-only memory</i>
cm/s	centimètres par seconde <i>centimetres per second</i>
cop.	copyright
coul.	couleur
<i>col.</i>	<i>colour</i>
diam.	diamètre <i>diameter</i>
DVD	
DVD-Audio	
DVD-ROM	
DVD-Vidéo	
im.	Image(s)
<i>fr.</i>	<i>frame(s)</i>
mono	monophonique <i>monophonic/monaural</i>
m/s	mètres par seconde <i>metres per second</i>
n.et b.	noir et blanc
<i>b&w</i>	<i>black and white</i>
p	date de protection
<i>P</i>	<i>phonogram date</i>
p/s	pouces par seconde
<i>ips</i>	<i>inches per second</i>
CD photo	disque(s) compact(s) photo(s)
<i>photo-CD</i>	<i>photo compact disc</i>
quad	quadriphonique ou tétraphonique <i>quadraphonic</i>
son.	sonore
<i>sd.</i>	<i>sound</i>
si.	silencieux
<i>si.</i>	<i>silent</i>
stéréo	stéréophonique
<i>stereo</i>	<i>stereophonic</i>
t	tours par minute
<i>rpm</i>	<i>revolutions per minute</i>

ANNEXE E GLOSSAIRE

La présente annexe donne des définitions pour les termes qui, dans l'ISBD, ont une signification particulière ou qui correspondent seulement à l'un des sens que l'usage a consacrés. Elle définit également quelques termes utilisés dans leur sens bibliographique habituel.

Absorption

Absorption

Incorporation d'une ou plusieurs ressources continues dans une autre ressource continue ; les ressources continues absorbées perdent alors leur identité distincte.

Accès (Ressources électroniques)

Access (for electronic resources)

Méthode permettant d'accéder aux données ou programmes. *Voir aussi* Accès en ligne, Accès local.

Accès à distance *voir* Accès en ligne

Accès direct *voir* Accès local

Accès en ligne

Remote access

Méthode d'accès aux ressources électroniques stockées sur un serveur et accessibles à travers un réseau électronique.

Accès local

Local access

Méthode permettant l'accès à une ressource électronique à partir d'un support matériel, tel qu'une disquette, un disque, une cassette ou une cartouche, ce support étant conçu pour être introduit dans un périphérique connecté à un ordinateur.

Achevé d'imprimer

Colophon

Mention figurant en général à la fin d'une ressource bibliographique et donnant des informations sur la publication ou l'impression de celle-ci, et quelquefois d'autres informations bibliographiques, dont le titre. *Voir aussi* Page de titre, Substitut de la page de titre, Colophon.

Acronyme

Acronym

Mot formé à partir de la ou des lettre(s) initiale(s) de chaque partie successive ou importante, et/ou de chaque mot successif ou important d'une appellation composée, tel que le nom d'une collectivité ou un titre. *Voir aussi* Sigle.

Affiche

Poster

Feuille ou placard destiné à l'affichage public. *Voir aussi* Placard.

Avant-titre

Avant-titre

Complément du titre introduisant le titre propre et se présentant au-dessus de celui-ci sur la source prescrite d'information pour la zone du titre et de la mention de responsabilité.

Bobine

Reel

Noyau circulaire à joues, percé d'un bout à l'autre et sur lequel s'enroule une bobine de film ou de bande magnétique ; utilisé pour enregistrer des microreproductions de texte et/ou d'images (microfilm en bobine) ou pour produire du son (bobine sonore), des films cinématographiques (film en bobine) ou vidéo (bande vidéo sur bobine). Habituellement prévu pour être glissé dans un appareil de projection ou de sonorisation.

Bobine sonore *voir* Bobine

Sound reel see Reel

Cahier*Gathering/Quire*

Nombre de plis [d'une feuille] agencés les uns à l'intérieur des autres. Dans le cas des monographies anciennes, une feuille forme normalement un cahier, mais si les pages imposées le sont par demi-feuilles ou autres fractions d'une imposition complète, la feuille imprimée peut former plusieurs cahiers. Plusieurs feuilles peuvent également être agencées en un seul cahier. Un folio (2o, 2:o, etc.) peut être formé par cahiers de quatre feuillets (deux feuilles par cahier) ou par cahiers de six, etc.

Carte à fenêtre*Aperture card*

Carte comprenant une ouverture ou « fenêtre » sur laquelle sont montées une ou plusieurs microformes.

Carte postale*Postcard*

Image reproduite sur une carte et conçue pour être envoyée par la poste sans enveloppe.

Carte questions-réponses*Flash card*

Carte (ou autre support opaque) imprimée de mots, nombres ou images et conçue pour être montrée rapidement.

Cartouche*Cartridge*

Pellicule ou bande magnétique unique, insérée de façon permanente dans un conteneur dont les extrémités sont jointes pour permettre une lecture continue sans rembobinage, utilisée pour enregistrer des microreproductions de texte et/ou d'images (microfilm en cartouche), ou du son (cartouche son), des images animées (film en cartouche) ou de la vidéo (cartouche vidéo). D'ordinaire elle est conçue pour être insérée dans un dispositif d'affichage ou de lecture.

Cassette*Cassette*

Système de pellicule ou de bande magnétique, insérée de façon permanente dans un conteneur, comprenant une bobine débitrice et une bobine réceptrice, et utilisée pour enregistrer des microreproductions de texte et/ou d'images (microfilm en cassette), ou pour enregistrer du son (cassette son), des images animées (film en cassette) ou de la vidéo (cassette vidéo). D'ordinaire elle est conçue pour être insérée dans un dispositif d'affichage ou de lecture.

Collection*Series (1)*

Ensemble de ressources distinctes portant chacune son titre propre, reliées entre elles par un titre collectif s'appliquant à l'ensemble. Ce titre collectif est le titre propre de la collection. Chaque ressource distincte peut être numérotée ou non. Les volumes, etc. faisant partie d'une collection peuvent être des monographies ou des ressources continues.

N.D.T. : Le deuxième emploi du terme anglais « series » correspond au terme français « série », voir à ce terme.

Collection principale*Main series*

Collection comprenant une ou plusieurs sous-collections.

Collectivité*Corporate body*

Tout organisme ou groupe de personnes et/ou d'organismes identifié par un nom particulier. Ce terme comprend les groupes et manifestations occasionnels ayant un nom, comme les réunions, conférences, congrès, expéditions, expositions, festivals, et foires.¹⁹ Les collectivités les plus typiques sont les associations, établissements, entreprises commerciales, entreprises sans but lucratif, administrations publiques, départements des administrations publiques, les collectivités religieuses et les conférences. *Voir aussi* Collectivité éditrice.

¹⁹ Voir *Forme et structure des vedettes de collectivités* : recommandations du groupe de travail sur les vedettes de collectivités / approuvées par les comités permanents de la Section de catalogage et de la Section des publications officielles de l'IFLA ; traduction française établie à la Bibliothèque nationale, Paris. – Paris : Bibliothèque nationale, 1981.

Collectivité commanditaire*Sponsoring body*

Collectivité exerçant un parrainage intellectuel et non purement financier.

Collectivité éditrice*Issuing body*

Collectivité sous les auspices de laquelle une ressource peut être publiée. La collectivité peut être ou non responsable de la publication sur le plan intellectuel ; elle peut en être ou non l'éditeur commercial.

Colophon*Colophon*

Dans le cas particulier des livres des quinzième et seizième siècles et celui des livres publiés selon le mode asiatique jusqu'au vingtième siècle, le colophon peut donner l'information que l'on trouve normalement sur la page de titre dans les livres plus récents. *Voir aussi* Page de titre, Substitut de la page de titre, Achievé d'imprimer.

Complément du titre*Other title information*

Mot, locution ou groupe de caractères relié et subordonné au titre propre de la ressource. Le complément du titre peut aussi être relié et subordonné à d'autres titres (par exemple, titres parallèles, titres d'œuvres particulières contenues dans la ressource, titres dans les mentions de collection ou de sous-collection). Le complément du titre précise, explique ou complète le titre auquel il se rapporte ou indique le caractère, le contenu, etc. de la ressource ou des œuvres qu'elle contient ; il indique aussi le motif ou la circonstance à l'origine de la production de la ressource. Ce terme comprend les sous-titres et les avant-titres, mais non les variantes du titre trouvées dans la ressource en dehors des sources d'information prescrites (par exemple, titre de dos, titres de pochette, autres formes du titre propre).

Conteneur*Container*

Tout contenant d'une ressource, d'un ensemble de ressources ou d'une partie de ressource et qui est séparable physiquement du matériel contenu. La pochette, l'album ou étui, le coffret ou la chemise pour un ensemble de disquettes ou de disques sont considérés comme un conteneur ; une cassette ou une cartouche ne le sont pas. *Voir aussi* Support matériel.

Copie (Film cinématographique)*Reissue (Motion picture)*

Nouvelle publication d'une œuvre par un distributeur autre que le distributeur d'origine. Une nouvelle sortie par le distributeur d'origine est appelée une « redistribution ».

Cotage*Plate number (Notated music)*

Numéro d'ordre attribué aux planches d'origine et qui figure maintenant au bas d'une page de musique notée, permettant d'identifier les planches à partir desquelles une édition a été imprimée. Le cotage peut être constitué d'une combinaison de chiffres, de lettres et de symboles, dans laquelle le nom d'un éditeur peut être inclus.

Couleur*Colour*

Deux couleurs ou plus entrant dans le code d'un programme ou affichées par un écran. Des programmes encodés pour afficher en couleur nécessitent l'usage d'un écran couleur et, pour certains ordinateurs, d'une carte couleur.

Couverture*Cover*

Enveloppe extérieure d'une ressource bibliographique, quel qu'en soit le matériau.

Date de protection (« P »)*Phonogram (« P ») date*

Le symbole de copyright « P » suivi d'une date est appelé « date de protection ». Il a des significations variables en fonction des conventions et des lois de copyright mais il indique généralement la date de première publication d'un enregistrement sonore.

Demi-feuille (Monographie ancienne)

Half-sheet (Older monographic resource)

- 1) Moitié de feuille, publiée à part et imprimée de manière à pouvoir être lue dépliée
- 2) Utilisé également comme terme technique pour désigner la moitié d'une feuille.

Description à plusieurs niveaux

Multi-level description

Méthode de description bibliographique fondée sur la répartition des informations descriptives sur deux ou plus de deux niveaux. Le premier niveau contient les informations communes à l'ensemble de la ressource ou à la ressource principale. Le deuxième niveau et les niveaux suivants contiennent les informations relatives à l'unité particulière ou à une autre unité.

Description bibliographique

Bibliographic description

Ensemble de données bibliographiques qui décrivent et identifient une ressource.

Diapositive

Slide

Image en deux dimensions sur une pellicule ou tout autre support transparent et montée sur un cadre ; conçue pour être visualisée avec un projecteur ou une visionneuse.

Dimensions

Dimensions

Mesures linéaires (hauteur, largeur, profondeur) d'une ressource et/ou, dans le cas de ressources qui demandent un équipement pour leur utilisation, les dimensions nécessaires à l'utilisation de la ressource.

Diorama

Diorama

Représentation tridimensionnelle d'une scène créée en plaçant des objets, des personnages, etc., devant un décor peint en deux dimensions.

Directeur artistique ou Directeur de production

Producer (Sound recording)

Personne qui a la responsabilité technique de la fixation du son. Un producteur peut aussi être responsable, à des degrés variables, de certains aspects créatifs ou autres d'un enregistrement sonore.

Disque

Sound disc

- 1) Disque en matière plastique ou autre matériau sur lequel sont enregistrées des vibrations sonores.
- 2) Disque optique où l'encodage du son se fait numériquement sur une surface métallique protégée par du plastique polycarbonate.

Document voir Ressource

Document see Resource

Documentation (Ressource électronique)

Documentation (Electronic resource)

Information diffusée avec la ressource, par l'éditeur, le créateur, etc., ; généralement elle figure sous la forme de manuels ou de guides (parfois électroniques). Elle indique comment installer et utiliser une ressource électronique ou un système informatique et en assurer la maintenance.

Documentation d'accompagnement (Ressource électronique) voir Documentation (Ressource électronique)

Accompanying documentation see Documentation (Electronic resource)

Échelle (Ressource cartographique)

Scale (Cartographic resource)

Rapport entre une distance sur la ressource et la distance réelle représentée.

Écran-titre

Title screen

Écran sur lequel figurent les informations sur le titre, qui correspond généralement à l'écran d'ouverture ou aux premiers écrans d'une ressource.

Éditeur phonographique

Production company/Recording company (Sound recording)

- 1) Société responsable de la fixation d'une séquence de sons lors d'une séance d'enregistrement.
- 2) Société responsable de la duplication de masse d'un enregistrement sonore (par exemple, le pressage de disques ou la duplication de bandes magnétiques).

Édition (Ressources imprimées)

Edition

Ensemble des exemplaires d'une ressource publiés par le même éditeur ou groupe d'édition ou personne, et produits pour la plupart à partir d'une même composition originale.

Pour les **monographies anciennes**, c'est l'ensemble des exemplaires d'une ressource publiés à n'importe quelle date à partir de la même composition typographique. *Voir aussi* Reproduction en fac-similé, Impression, Édition (Ressources audiovisuelles,...), État, Imposition, Forme d'imposition, Variante d'exemplaire, Version.

Édition (Ressources audiovisuelles, enregistrements sonores, enregistrements vidéo, images fixes et animées)

Reissue (Audiovisual resources, sound recordings, videorecordings, and still and moving images)

Lot de fabrication d'exemplaires d'une ressource, identifié par un nom ou par autre chose, produit à partir de la matrice de l'édition originale, sous la même présentation matérielle, et émis par la même maison d'édition ou de production. Voir aussi Édition (Ressources imprimées).

Élément

Element

Mot, locution ou groupe de caractères, représentant une unité d'information bibliographique distincte et faisant partie d'une zone de la description bibliographique.

Élément parallèle

Parallel element

Mention d'un élément dans une langue et/ou écriture différentes de la première mention donnée, par exemple Mention parallèle d'édition, Complément du titre parallèle, Mention de responsabilité parallèle, Titre parallèle.

Empreinte

Fingerprint

Groupe de caractères relevés dans le texte d'une monographie ancienne dans le seul but de l'identifier. L'empreinte consiste en un certain nombre de caractères relevés dans un certain nombre d'endroits déterminés dans le texte de la ressource ; ces caractères sont suivis d'un nombre qui indique la source d'un caractère ou de plusieurs et/ou d'une lettre indiquant le sens des pontuseaux et/ou la date qui figure dans la zone de publication, production, distribution, etc.

Encadrement

Neat line

Ligne, habituellement grille ou graticule, qui délimite le détail d'une carte.

Encart

Insert/Inset

- 1) Ressource bibliographique publiée avec une autre ressource dans laquelle elle est insérée, de façon libre ou fixe, régulièrement ou occasionnellement. Voir aussi Matériel d'accompagnement, Titre commun, Titre dépendant.
- 2) Dans le cas des monographies anciennes, tout feuillet ou cahier imprimé à part, qui ne fait pas partie intégrante des cahiers réguliers mais qui est publié avec la ressource.

Enregistrement en mode horizontal

Comic mode

Microfilm ou film fixe pour lesquels la base de chaque image est parallèle aux bords de la pellicule.

Enregistrement en mode vertical

Cine mode

Microfilm ou film fixe pour lesquels la base de chaque image est perpendiculaire aux bords de la pellicule.

Enregistrement sonore*Sound recording*

Enregistrement de son uniquement, sans accompagnement d'images.

Enregistrement vidéo*Videorecording*

Enregistrement d'images, généralement animées et accompagnées de son, conçu pour être reproduit sur l'écran d'un récepteur de télévision.

Estampe*Print*

Eau-forte, gravure, lithographie, etc., dans une édition d'artiste à tirage limité. Ou bien on utilise le nom spécifique du procédé.

État (Monographie ancienne)*State (Older monographic resource)*

Variation dans une ressource qui la distingue d'autres exemplaires de la même impression ou édition, à ceci près que l'éditeur ne l'a pas identifiée comme étant une tentative de publication séparée. *Voir aussi* Édition, Impression, Tirage.

Feuille*Sheet*

Désigne, dans la zone de la description matérielle, une seule pièce de papier imprimée sur un ou deux côtés ; ne désigne pas un placard.

Feuille (Monographies anciennes)*Sheet (Older monographic resource)*

Pièce de papier ou de tout autre matériau, fabriquée dans une taille permettant de couvrir la forme d'imposition d'une presse à imprimer.

Film cinématographique*Motion picture*

Pellicule, avec ou sans piste sonore magnétique ou optique, porteuse d'une séquence d'images créant l'illusion du mouvement lorsqu'elles sont projetées en succession rapide.

Film en bobine *voir* Bobine*Film reel see Reel.***Film en boucle***Filmloop*

Film durant au maximum 4 minutes et 30 secondes, sur une pellicule de 8 mm généralement enfermée dans une cartouche et dont les extrémités sont collées pour former une boucle continue.

Film en cartouche *voir* Cartouche*Film cartridge see Cartridge***Film en cassette** *voir* Cassette*Film cassette see Cassette***Film fixe***Filmstrip*

Bobine de film, généralement de 16 mm ou 35 mm, comportant une succession d'images conçues pour être visionnées une par une, avec ou sans son intégral. Si le côté le plus court de l'image est parallèle aux perforations, le film est dit « à image simple ». Si le côté le plus long de l'image est parallèle aux perforations, il est dit « à image double ».

Fixation du son*Fixing of the sound*

Procédé qui consiste à déterminer et à créer la version qui sera publiée en tant qu'enregistrement. Elle peut résulter du mixage de plusieurs prises.

Format*Format*

En général, terme faisant référence à la présentation matérielle spécifique d'une ressource.

Format (Monographie ancienne)*Format (Older monographic resource)*

Indication du nombre de pages imposées pour chaque imposition ; dans un folio (2o, 2:o, etc.), il y a deux pages pour une imposition, dans un quarto (4o, 4:o, etc.), il y en a quatre, dans un octavo (8o, 8:o, etc.), huit, et ainsi de suite.

Format (Ressource électronique)*Format (Electronic resource)*

Mode d'agencement des données sur un support d'entrée, de sortie ou de stockage. Voir aussi Support, Support matériel.

Forme d'imposition (Monographie ancienne)*Form/forme, Type-forme (Older monographic resource)*

Combinaison d'impositions, disposées et serrées dans un chassis, pour l'impression sur un côté d'une feuille.

Fusion*Merger*

Union de deux ou plusieurs ressources continues pour former une nouvelle ressource continue ; les ressources continues qui ont fusionné perdent alors leur identité distincte antérieure.

Hologramme*Hologram*

Image à trois dimensions réalisée selon un procédé fondé sur le principe de l'interférence de lumière.

Illustration*Illustration*

Figure, image ou toute autre représentation graphique se trouvant à l'intérieur d'une ressource.

Illustration en couleur*Coloured illustration*

Illustration comprenant toute couleur ; le noir, le blanc et les teintes de gris ne sont pas considérés comme des couleurs.

Image didactique*Study print*

Image accompagnée de questions ou d'explications qui sont souvent imprimées au verso.

Image fixe*Graphic*

Image (ou série d'images) à deux dimensions produite dans sa forme originale par des techniques telles que le dessin, la gravure, la peinture ou la photographie. Les images fixes sont normalement accessibles à l'œil nu, quoique dans un certain cas (les vues stéréoscopiques), leur utilisation nécessite un matériel de visualisation spécial.

Image projetée*Visual projection*

Image (ou série d'images) à deux dimensions, produite dans sa forme originale par des techniques telles que le dessin, la peinture ou la photographie et conçue pour être utilisée avec un projecteur ou un appareil de grossissement tel qu'une visionneuse ou un microscope.

Importance matérielle*Extent*

Le nombre des unités et/ou des sous-unités constituant la ressource. L'importance matérielle peut également comprendre une durée.

Imposition (Monographie ancienne)*Type-page (Older monographic resource)*

Arrangement de caractères typographiques mobiles dans la forme utilisée pour imprimer une page sur une feuille.

Impression*Impression*

- 1) Ensemble des exemplaires d'une édition produits en une seule fois ou en une seule opération.
- 2) Tous les exemplaires des feuilles d'une ressource imprimés en un seul tirage à partir de la même imposition. *Voir aussi* Édition, Tirage, État, Variante.

Indication d'ordre de partie*Part designation*

Numérotation suivant le titre commun, qui seule ou jointe à un titre de partie, sert à distinguer une partie d'une ressource multipartite d'une autre partie de cette même ressource.

Indication d'ordre de section*Section designation*

Numérotation transcrite à la suite du titre commun, et qui, seule ou avec un titre de section, sert à distinguer une partie à l'intérieur d'un groupe de ressources reliées entre elles et portant un titre commun. *Voir aussi* Indication d'ordre de sous-collection.

Indication d'ordre de série cartographique*Map series designation*

Codage numérique ou alphanumérique appliqué par l'éditeur à une série cartographique.

Indication d'ordre de sous-collection*Sub-series designation*

Numérotation qui suit le titre de la collection principale. L'indication d'ordre de la sous-collection peut se présenter seule ou associée au titre de la sous-collection. *Voir aussi* Indication d'ordre de section.

Indication d'ordre du titre dépendant*Dependent title designation*

Numérotation qui, seule ou avec un titre dépendant, sert à distinguer une ressource parmi deux ou plus de deux ressources, reliées entre elles et portant un titre commun. *Voir aussi* Indication d'ordre de section, Indication d'ordre de sous-collection.

Indication générale du type de ressource*General material designation (GMD)*

Terme indiquant, d'une façon générale, le type de ressource auquel appartient une ressource.

ISBN (Numéro international normalisé du livre)*ISBN International Standard Book Number*

L'ISBN identifie de façon unique chaque édition d'une œuvre publiée par un éditeur déterminé. Chaque ISBN est attribué par l'agence nationale de l'ISBN dont il relève ; il est défini par la norme ISO 2108.

ISMN (Numéro international normalisé pour la musique)*ISMN (International Standard Music Number)*

Numéro international créé pour la musique notée. L'Agence internationale de Berlin coordonne l'attribution des numéros. On n'utilise pas l'ISMN pour les enregistrements sonores ni vidéo, les CD, les bandes audio ou les livres sur la musique. Ce numéro est défini par la norme ISO 10957

ISRC (Code international normalisé d'enregistrement)*ISRC (International Standard Recording Code)*

Système international d'identification pour les enregistrements sonores et les enregistrements vidéo musicaux. Chaque ISRC est un identificateur unique et permanent d'un enregistrement spécifique et qui peut être encodé de façon permanente dans un produit et y figurer comme son empreinte numérique. Les ISRC encodés fournissent les moyens d'identifier automatiquement les enregistrements à fin de paiement des droits.

ISSN (Numéro international normalisé des publications en série)*International Standard Serial Number*

L'ISSN, lié au titre clé, identifie de façon unique un titre particulier de publication en série ou une ressource intégratrice ; voir « ISSN Manual ». ²⁰ Chaque ISSN est attribué au sein du Réseau ISSN et est défini par la norme ISO 3297

Itération*Iteration*

Instance d'une ressource intégratrice, au moment de sa première publication ou au moment d'une mise à jour.

Jeu*Game*

Ensemble d'objets conçu dans un but ludique et/ou éducatif et à utiliser selon des règles prescrites.

Journal*Newspaper*

Publication en série publiée à intervalles fixés à l'avance et rapprochés, en général quotidiens, hebdomadaires ou bihebdomadaires ; elle signale les événements et traite de sujets d'actualité et d'intérêt général.

Kit voir Ressource multimédia.

*Kit see Multimedia resource.***Livraison (Publication en série)***Issue (Serial)*

Une des parties successives d'une publication en série ; terme utilisé pour désigner la plus petite partie successive d'une publication en série.

Logo*Logo*

Groupe de lettres fondues en un seul bloc ou une planche unique et portant une appellation comme le nom d'un journal, d'une compagnie, d'un organisme, etc., souvent représentée sous une forme stylisée ou décorative.

Marque*Label name*

Label ou nom associé à tous les produits d'une maison d'édition ou d'une société productrice ou à certains seulement, en particulier pour les enregistrements sonores.

Marque commerciale voir Marque

*Trade mark name see Label name***Matériel d'accompagnement***Accompanying material*

Tout matériel publié avec la ou les parties principales de la ressource décrite, et conçu pour être utilisé avec elles. Voir aussi Encart.

Mention d'édition*Edition statement*

Mot, locution ou groupe de caractères indiquant que la ressource fait partie d'une édition.

Mention de collection*Series statement*

Principaux éléments d'identification d'une collection, y compris la numérotation de chaque ressource à l'intérieur de la collection. La mention de collection inclut également toute mention indiquant qu'une ressource appartient à une monographie multipartite. Voir aussi Mention de sous-collection.

²⁰ ISSN Manual, disponible à l'adresse : <http://www.issn.org/en/node/343>. N.D.T. : À la date de publication de la présente traduction, l'ISSN Manual n'a pas de version française.

Mention de responsabilité*Statement of responsibility*

Nom(s), locution(s) ou groupe(s) de caractères relatif(s) à l'identification et/ou à la fonction de toute personne ou collectivité responsable soit de la création du contenu intellectuel ou artistique d'une œuvre, soit de la réalisation de celle-ci ou bien y ayant contribué. Des mentions de responsabilité peuvent s'appliquer à des titres (par exemple, le titre propre, les titres parallèles, les titres d'œuvres individuelles contenues dans la ressource, les titres dans des mentions de collection ou de sous-collection) ou bien s'appliquer à des mentions d'édition.

Mention de sous-collection*Sub-series statement*

Principaux éléments d'identification d'une sous-collection, y compris la numérotation de chaque ressource à l'intérieur de la sous-collection. Dans le cas d'une sous-collection dont le titre est dépendant du titre de la collection principale, la mention de sous-collection comporte à la fois le titre de la collection principale et le titre de la sous-collection ; elle peut aussi comprendre une indication d'ordre de la sous-collection. *Voir aussi* Mention de collection.

Mention du matériel d'accompagnement*Accompanying material statement*

Brève description du matériel d'accompagnement.

Mentionner/Noter/Relever/Reporter*Record*

Établir une description à partir de l'information dérivée ou obtenue d'une ressource plutôt que copier exactement l'information textuelle

N.D.T. : Le terme « record », nouvellement introduit dans le vocabulaire de l'ISBD, est traduit différemment selon le contexte.

Microfiche*Microfiche*

Feuille rectangulaire de pellicule comportant une série de microphotographies disposées selon deux axes. Les microfiches portent en général un titre et d'autres renseignements bibliographiques lisibles sans grossissement.

Microfilm en bande*Microfilm slip*

Court morceau de pellicule non contenue par une bobine.

Microfilm en bobine voir Bobine*Microfilm reel see Reel***Microfilm en cartouche** voir Cartouche*Microfilm cartridge see Cartridge.***Microfilm en cassette** voir Cassette*Microfilm cassette see Cassette***Microforme***Microform*

Ressource dont les images sont trop petites pour être lues à l'œil nu mais sont prévues pour être agrandies à la lecture.

Micro-opaque*Microopaque*

Carte rectangulaire opaque comportant une série de microphotographies disposées selon deux axes.

Monographie*Monographic publication*

Ressource complète en une seule partie ou destinée à être complète en un nombre déterminé de parties.

Monographie multipartite*Multipart monographic resource*

Ressource monographique comprenant un nombre déterminé de parties physiquement séparées, ces parties ayant été conçues et publiées pour former un ensemble. Les parties distinctes peuvent avoir des titres particuliers et des mentions de responsabilités particulières. On ne peut identifier aucune partie comme étant la plus importante.

Monographie ancienne*Older monographic resource*

Désigne principalement les ressources produites avant l'introduction de l'impression mécanique au dix-neuvième siècle, y compris celles publiées pour le marché ainsi que celles publiées en un petit nombre d'exemplaires ou même en exemplaire unique, pour une distribution limitée ou privée. On peut utiliser également l'ISBD pour décrire des ressources récentes fabriquées à la main ou selon des méthodes continuant la tradition du livre fabriqué à la main.

Musique notée*Notated music*

Ressource montrant de la musique sous une forme destinée à la lecture et reproduite par impression traditionnelle, par photocopie, par offset, par numérisation, etc. On englobe dans la musique notée la musique destinée à être exécutée, les méthodes, les études, les exercices ainsi que les fac-similés de manuscrits musicaux.

Nom de fichier*File name*

Nom composé en général d'un nombre limité de caractères alphanumériques utilisé à fin d'identification d'un fichier de données ou d'un programme par un ordinateur. Appelé aussi « nom de l'ensemble de données ».

Nom de l'ensemble de données voir Nom de fichier

*Data set name see File name***Norme de contenu***Content standard*

Ensemble de règles détaillées en vue de préparer des notices bibliographiques pour décrire et représenter les ressources ajoutées à une collection de bibliothèque ou d'archives. On établit une norme de contenu pour maintenir la cohérence à l'intérieur d'un catalogue ou entre les catalogues de bibliothèques ou d'archives utilisant la même norme. Le mot « contenu » fait référence au contenu de la notice bibliographique ou notice descriptive et non au contenu de la ressource décrite.

Noter voir Mentionner

*Record***Numéro d'éditeur (Musique notée)***Publisher's number (Notated music)*

Numéro d'ordre que donnent parfois les éditeurs de musique et qui figure d'ordinaire sur les pages de titre de leurs ressources de musique notée, permettant d'identifier cette ressource et d'en faciliter la commande et la livraison. Il peut comprendre le nom de l'éditeur.

Numérotation*Numbering*

Identification de chacune des livraisons ou parties successives d'une ressource. Elles peuvent être désignées par un nombre, une lettre, tout autre caractère ou la combinaison de ces éléments, accompagnés ou non d'un mot (volume, numéro, etc.) et/ou d'une mention de chronologie.

Ours*Masthead*

Mention du titre, du propriétaire, des éditeurs, etc., d'un journal ou d'une revue ; bien que sa localisation varie, il se retrouve en général : pour les journaux, sur la page éditoriale ou en tête de la première page ; pour les revues, sur la page du sommaire.

N.D.T. : Désigné parfois sous l'appellation « générique » ou « encadré ».

Page d'accueil*Home page*

Écran d'ouverture ou écran principal d'un document hypertexte sur un site « World Wide Web ». Les pages d'accueil constituent un sous-ensemble des « pages Web » proposant de l'information sur des systèmes, des services et des produits, et fournissant en outre des liens sous forme de mots, d'adresses URL, etc., vers d'autres documents ou sites électroniques en relation.

Page de titre*Title page*

Page située normalement au début d'une ressource et qui fournit l'information la plus complète sur cette ressource et la ou les œuvres qu'elle contient. Elle porte ordinairement, mais pas nécessairement, l'information la plus complète sur le titre, une mention de responsabilité et tout ou partie de la mention de publication. Lorsque les éléments figurant normalement sur une page de titre sont disposés sans redondance sur deux pages en regard ou sur des pages disposées tout au long de la ressource, on considère que ces deux pages forment ensemble la page de titre. *Voir aussi* Achevé d'imprimer, Colophon.

Page de titre analytique*Analytical title page*

Page de titre choisie pour servir de base à la description d'une partie d'une ressource bibliographique pour laquelle une description est également faite à un niveau plus élevé, par exemple la page de titre d'une monographie appartenant à une collection de monographies.

Page de titre de collection*Series title page*

Page de titre supplémentaire portant le titre propre de la collection et ordinairement, bien que pas nécessairement, un supplément d'information sur la collection (par exemple, mention de responsabilité, indication de numérotation, données relatives à la publication, titre de la ressource à l'intérieur de la collection).

Panneau mural*Wallchart*

Feuille opaque destinée à l'exposition et montrant des données sous forme graphique ou tabulaire.

Partie(s) (Musique notée)*Part(s) (Notated music)*

Musique destinée à un ou quelques uns des exécutants dans un ensemble.

Partie de piano (violon, etc.) conducteur*Piano (violin, etc.) conductor part*

Partie permettant à l'exécutant de diriger grâce à la notation des entrées ; appelée parfois « partition de piano (violon, etc.) conducteur ».

Parties de musique voir Partie(s) (Musique notée)*Music part(s) see Part(s) (Notated music).***Parties liminaires***Preliminaries*

Page(s) de titre (ou substitut(s) de la page de titre) avec leurs versos, ainsi que toute page précédant la ou les page(s) de titre (ou substitut(s) de la page de titre).

Partition*Score*

Musique notée, présentant simultanément toutes les parties d'un ensemble, superposées mesure par mesure, chacune sur une portée distincte. Terme également utilisé de façon générique pour désigner les variantes de ce mode de présentation.

Partition condensée*Condensed score*

Présentation des parties principales seulement, sur un minimum de portées, en général organisées par sections instrumentales.

Partition de chœur*Chorus score*

Présentation en forme de partition des seules parties chorales d'une œuvre pour voix et instruments, sans les parties instrumentales.

Partition de travail*Study score*

Partition, en principe non destinée à l'exécution et publiée généralement en format réduit (« partition miniature », « partition de poche »).

Partition réduite*Close score*

Présentation de toutes les parties musicales sur un minimum de portées, en général deux.

Partition vocale*Vocal score*

Notation musicale pour une œuvre pour voix et instruments avec les parties vocales en partition et les parties instrumentales en réduction pour piano.

Périodicité*Frequency*

1) Fréquence de parution d'une publication en série, par exemple quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, annuelle.

2) Fréquence de mise à jour des ressources intégratrices.

Périodique voir Revue

Photographie*Photograph*

Impression opaque produite par l'action de la lumière sur une surface sensible.

Placard*Broadsheet/Broadside*

Feuille publiée séparément, imprimée sur une seule face et conçue pour être lue dépliée ; elle est généralement destinée à l'affichage, à la distribution auprès du public ou à la vente : par exemple, une proclamation, un prospectus, une feuille de chanson, une feuille d'informations.

Planche*Plate*

Illustration avec ou sans légende occupant un feuillet ne faisant pas partie de la séquence liminaire ou de la séquence principale des pages ou feuillets ou ne faisant pas partie intégrante d'un cahier de feuillets de texte. Dans le cas d'une **monographie ancienne**, les planches sont toujours des feuillets imprimés selon une technique différente de la typographie. Les planches peuvent comprendre des feuillets qui ne contiennent pas d'autre matériel imprimé que du texte gravé. Voir aussi Illustration.

Ponctuation prescrite*Prescribed punctuation*

Ponctuation introduite par l'établissement de catalogage et qui précède ou encadre l'information propre à chaque élément (à l'exception du premier élément de la zone 1) ou à chaque zone de la description bibliographique.

Présentation musicale*Notated music format*

Forme sous laquelle se présente l'œuvre dans la ressource décrite (par exemple, partition, parties, etc.).

Producteur (Film cinématographique)*Producer (Motion picture)*

Personne, appelée « producteur », qui a l'entière responsabilité de faire exister un film cinématographique. Elle peut être spécifiquement responsable, à des degrés variables, de certains aspects créatifs, techniques et financiers d'une production donnée.

Producteur (Ressources électroniques)*Producer (Electronic resource)*

Personne ou collectivité ayant la responsabilité financière et/ou administrative des processus physiques d'élaboration d'une ressource électronique. Des responsabilités particulières peuvent concerner, à des degrés divers, les aspects créatifs et techniques d'une œuvre donnée, y compris la collecte des données et leur conversion sous forme informatisée.

Projection*Map projection*

Toute organisation systématique de méridiens et de parallèles sur une surface plane et représentant la surface courbe d'un globe céleste ou d'un sphéroïde.

Publication voir Ressource

Publication see Resource

Publication à feuillets mobiles voir Publication à feuillets mobiles à mise à jour

Looseleaf see Updating looseleaf

Publication à feuillets mobiles à mise à jour

Updating loose-leaf

Ressource intégratrice constituée d'un ou plusieurs volume(s) de base mis à jour par des pages distinctes qui sont insérées, retirées et/ou substituées.

Publication en série

Serial

Ressource continue, publiée en une succession de livraisons ou parties distinctes portant en général une numérotation, et sans fin prédéterminée. Les publications en série comprennent les revues, les magazines, les revues électroniques, les répertoires permanents, les rapports annuels, les journaux et les collections de monographies.

Publié avec

Issued with

Formulation utilisée pour désigner une ressource telle qu'un éditeur l'a agencée avec une ou plus d'une ressource différente et publiée avec elle(s) ; en général les pages de titre sont séparées ainsi que les paginations. Voir aussi Relié avec.

Réalisation (Ressource audiovisuelle)

Realization (Audiovisual resource)

Montage, mise en scène ou autre action donnant l'existence à une œuvre à travers une exécution.

Réimpression

Reprint (2)

Nouvelle impression faite à partir de ou dérivée de la matrice d'une impression antérieure.

N.D.T. : Le premier emploi du terme anglais « Reprint » correspond au terme français « Réimpression ». Voir à ce terme.

Relever voir Mentionner

Record

Relié avec

Bound with

Formulation utilisée pour désigner un exemplaire contenu, avec une ou plusieurs autres ressources, dans un volume dans lequel l'ordre de présentation et la reliure sont totalement indépendants de leur publication ; voir aussi Publié avec. On l'utilise dans l'information relative à l'exemplaire.

Reporter voir Mentionner

Record

Reprint

Reprint (1)

Nouvelle édition reproduisant aussi exactement que possible le texte d'une édition antérieure.

N.D.T. : Le premier emploi du terme anglais « Reprint » correspond au terme français « Réimpression ». Voir à ce terme.

Reprint en fac-similé voir Reproduction en fac-similé

Facsimile reprint see Facsimile reproduction

Reproduction d'œuvre d'art

Art reproduction

Reproduction mécanique d'une œuvre d'art dans une édition commerciale.

Reproduction en fac-similé

Facsimile reproduction

Nouvelle édition d'une ressource dont la partie principale est une reproduction exacte des pages originales d'une édition antérieure. Elle est normalement assurée par un éditeur différent de celui de la ressource originale et comporte souvent une page de titre et une introduction qui lui sont particulières.

Réseau ISSN*ISSN network*

Réseau international de centres opérationnels responsables conjointement de la création et du maintien de banques de données informatisées, qui assure un enregistrement faisant autorité des ressources continues du monde entier. Le Réseau ISSN est responsable de l'attribution du Numéro international normalisé des publications en série (ISSN).

Résolution (Ressource électronique)*Resolution (Electronic resource)*

Dans le cas des **ressources graphiques**, la résolution indique la plus petite unité de mesure utilisée pour enregistrer les données d'une image numérisée ; elle est exprimée en points par pouce, pixels par ligne, ou lignes par millimètres. Elle indique la quantité d'information qui se trouve dans un pixel de l'image.

Dans le cas des ressources cartographiques, la résolution indique la précision avec laquelle une échelle cartographique donnée peut décrire la localisation et la forme d'accidents géographiques. Plus l'échelle est grande, plus haute est la résolution possible. Au fur et à mesure que décroît une échelle cartographique, la résolution diminue et les limites des accidents doivent être lissées, simplifiées ou négligées : de petites zones, par exemple, peuvent devoir être représentées comme des points. Par exemple, une image à un mètre de résolution signifie que chaque pixel dans l'image représente un mètre carré au sol.

Ressource*Resource*

Entité, matérielle ou immatérielle, ayant un contenu intellectuel ou artistique, conçue, produite et/ou publiée comme un tout et formant la base d'une seule description bibliographique. Les ressources comprennent du texte, de la musique, des images fixes et animées, des cartes, des enregistrements sonores et vidéo, des données ou des programmes électroniques, y compris celles qui sont publiées en série. *Voir aussi* Ressource elle-même, Ressource dans son ensemble.

Ressource bibliographique *voir* Ressource*Bibliographic resource see Resource***Ressource cartographique***Cartographic resource*

Représentation, en totalité ou en partie et à n'importe quelle échelle, de la terre ou de tout autre corps céleste : comprend les cartes et plans en deux ou trois dimensions; les cartes aéronautiques, nautiques et célestes; les globes ; les blocs diagrammes ; les coupures ; les photographies aériennes, spatiales ou par satellite ; l'imagerie de télédétection ; les atlas ; les vues à vol d'oiseau.

Ressource continue*Continuing resource*

Ressource dont la publication se poursuit au cours du temps sans que la fin en soit prédéterminée. Les ressources continues comprennent les publications en série et les ressources intégratrices permanentes.

Ressource dans son ensemble*Whole resource*

Entité qui comprend la ressource elle-même, son conteneur, la documentation et le matériel d'accompagnement, produite et/ou publiée comme un tout et qui forme la base d'une seule description bibliographique. *Voir aussi* Ressource, Ressource elle-même.

Ressource électronique*Electronic resource*

Ressource composée de documents utilisables par ordinateur, y compris les documents nécessitant l'usage d'un périphérique relié à un ordinateur (un lecteur de cédérom, par exemple) ; les ressources peuvent ou non être utilisées de façon interactive. Il existe deux types de ressources électroniques : les données (information sous forme de chiffres, de lettres, de graphiques, d'images, de sons ou d'une combinaison de ces éléments) et les programmes (instructions ou routines exécutant certaines tâches dont le traitement des données). En outre, ces deux types de ressources peuvent être combinés pour comprendre à la fois des données et des programmes (des logiciels éducatifs accompagnés de texte, des graphiques et des programmes, par exemple).

Cette définition s'applique à la plupart des ressources électroniques, y compris celles que l'on trouve généralement sur le marché, et celles accessibles grâce à un système de télécommunication. Les ressources produites et/ou générées pour une distribution limitée, pour une commande particulière payante ou sur demande en font cependant partie. On considère qu'une ressource enregistrée dans une mémoire permanente à l'intérieur de l'ordinateur (mémoire ROM) fait partie du dispositif dans lequel elle est stockée ; si on la catalogue, on la traite comme une ressource électronique accessible en ligne. Les jouets à programme, les calculatrices et autres objets à programme ne font pas partie du domaine d'application de l'ISBD.

Ressource elle-même*Resource itself*

Entité qui comprend le contenu intellectuel et/ou artistique de la ressource, y compris lorsque c'est applicable, le support matériel et les étiquettes fixées de façon permanente avec lesquels la ressource a été produite et/ou publiée. *Voir aussi* Ressource, Ressource dans son ensemble.

Ressource imprimée*Printed resource*

Ressource sous une forme lisible à l'œil nu ou sous une forme en relief à l'usage des mal-voyants, y compris une ressource publiée pour une distribution limitée ou pour une vente à la demande.

Ressource intégratrice*Integrating resource*

Ressource augmentée ou modifiée par des mises à jour qui ne restent pas distinctes mais qui sont intégrées à l'ensemble de la ressource. Les ressources intégratrices peuvent être finies ou continues. Les ressources intégratrices comprennent les publications à feuillets mobiles à mise à jour et les sites Web à mise à jour.

Ressource multimédia*Multimédia resource*

Ressource comprenant au minimum deux supports différents ou deux formes différentes du même support dont aucun(e) ne peut être identifié(e) comme ayant l'importance la plus grande. En général la ressource est prévue pour être utilisée comme un tout. *Voir aussi* Support.

Ressource multipartite*Multipart resource*

Ressource composée de parties distinctes conçues, créées, réalisées ou agencées pour former un tout. Une ressource multipartite peut être une monographie multipartite ou une publication en série.

Ressource non-livre*Nonbook resource*

Ressource monographique telle qu'une ressource audiovisuelle, un enregistrement sonore, un enregistrement vidéo, des images fixes et des images animées.

Revue*Periodical/Journal*

Catégorie de publication en série, publiée à intervalles réguliers plus fréquents que l'année, et qui comporte en général des articles distincts.

N.D.T. : Le terme «journal» est utilisé fréquemment en anglais à la place de «periodical», en particulier pour les revues savantes. Désigné aussi par le terme «périodique».

Scission*Split*

Division d'une ressource continue en deux ou plusieurs nouvelles ressources continues distinctes.

Section*Section*

Partie d'un groupe de ressources liées entre elles et portant un titre commun. La section traite en général d'une catégorie particulière de sujet et est identifiée par le titre commun du groupe et par un titre de section et/ou une indication d'ordre de section. Les sections peuvent comporter deux ou plusieurs niveaux hiérarchiques (sous-sections).

Série*Series (2)*

Suite numérotée de livraisons ou parties à l'intérieur d'une publication en série.

N.D.T. : Le premier emploi du terme anglais «series» correspond au terme français «collection». Voir à ce terme.

Série cartographique*Map series*

Ressource cartographique comportant un nombre de feuilles ou de coupures physiquement et bibliographiquement distinctes et dont la publication est envisagée comme un tout par le(s) producteur(s) ou la (les) collectivité(s) éditrice(s). Le traitement bibliographique prévoit d'identifier la série de façon collective grâce à tout élément ou combinaison d'éléments communs comprenant un intitulé commun (par exemple, un titre collectif, une numérotation ou une combinaison des deux), un système d'identification des feuilles (y compris un système de numérotation séquentielle ou chronologique), une échelle, un éditeur, des spécifications cartographiques, un format commun, etc.

Sigle*Initialism*

Lettres initiales du nom d'un organisme ou d'une autre entité, ou de tout groupe de mots. *Voir aussi* Acronyme.

Signature (Monographie ancienne)*Signature (Older monographic resource)*

Lettre(s), chiffre(s) ou symbole(s) imprimés en bas du premier feuillet, et généralement, des feuillets suivants de chaque cahier d'une ressource, pour permettre l'impression, le pliage et l'assemblage corrects des cahiers.

Société de production (Film cinématographique)*Production company (Motion picture)*

Société exerçant l'entière responsabilité de l'organisation et de la gestion financière et technique lors de la création d'un film cinématographique.

Source prescrite d'information voir Sources d'information.

Prescribed source of information see Sources of information.

Source principale d'information voir Sources d'information.

Preferred source of information see Sources of information

Sources d'information*Sources of information*

Sources d'où l'on extrait les informations à faire figurer dans la description bibliographique. Les sources sont prescrites selon un ordre préférentiel.

Source prescrite*Prescribed source*

Source(s) d'où l'on extrait les informations à faire figurer dans chaque élément ou zone de la description bibliographique.

Source principale*Preferred source*

Parmi les différentes sources possibles, source(s) sélectionnée(s) selon un certain ordre pour la description.

Sous-collection*Sub-series*

Collection qui se présente comme une partie d'une collection principale. La sous-collection peut ou non avoir un titre dépendant de celui de la collection principale. La sous-collection peut être numérotée ou non. *Voir aussi* Titre commun, Titre dépendant.

Substitut de la page de titre*Title-page substitute*

Page, fraction de page, ou toute autre partie d'une ressource, comprenant l'information donnée habituellement sur une page de titre et qui, en l'absence de celle-ci, peut en tenir lieu (par exemple, couverture, manchette, ours, pages éditoriales, première page de musique, achevé d'imprimer). *Voir aussi* Achevé d'imprimer, Colophon.

Supplément*Supplement*

Ressource, généralement éditée de façon distincte, qui complète la ressource principale en la mettant à jour, ou en la continuant d'une autre manière, ou en traitant un sujet particulier qui n'y figure pas. Un supplément peut porter ou non un titre dépendant de celui de la ressource principale. *Voir aussi* Titre commun, Titre dépendant.

Support*Medium*

Matériau en n'importe quelle présentation matérielle (film, film en bande, diapositive, enregistrement vidéo, enregistrement audio, cédérom, DVD, fichier de données lisibles en machine, logiciel, etc.) contenant et restituant de l'information. *Voir aussi* Format (Ressource électronique), Ressource multimédia, Support matériel.

Support de sortie *voir* Support*Output medium see Medium.***Support matériel***Physical carrier*

Élément matériel sur lequel ou dans lequel des données (texte, son, images, programmes, etc.) peuvent être stockées. Pour certaines catégories de ressources, le support matériel est composé d'un support de stockage (par exemple, une bande, un film) parfois intégré dans un conteneur en plastique ou en métal, etc. (par exemple, une cassette, une cartouche) qui fait partie intégrante de la ressource. *Voir aussi* Conteneur, Support.

Tableau à panneaux mobiles*Flip chart*

Série de feuilles sur un sujet donné attachées ensemble soit par le haut soit par le côté et conçues pour être présentées sur un chevalet.

Terme générique*Generic term*

(1) Terme général indiquant le type, la forme ou le genre d'une ressource et/ou sa périodicité. Les termes tels que : Abhandlungen, annales, annual report, bulletin, cahiers, compte rendu des séances, circular letter, journal, newsletter, occasional paper, proceedings, report, transactions, et leurs équivalents en d'autres langues, sont considérés comme des termes génériques.

(2) Terme indiquant une forme ou un genre musical.

Tête-bêche*Tête-bêche*

Forme de reliure sous laquelle le texte d'une œuvre commence en tête et le texte d'une autre en queue, les deux textes étant inversés l'un par rapport à l'autre.

Tirage (Monographie imprimée)*Issue (Printed monographic resource)*

Les exemplaires d'une édition qui constituent une unité de publication planifiée, se distinguant des autres exemplaires de cette édition par une ou plusieurs différences (par exemple, une nouvelle page de titre ou un achevé d'imprimer qui identifie avec certitude les exemplaires comme unités distinctes). *Voir aussi* Reproduction en fac-similé, Impression, État, Variante d'exemplaire.

Titre*Title*

Mot, locution ou groupe de caractères apparaissant généralement sur une ressource et qui forme son nom ou celui de l'œuvre ou d'une des œuvres qu'elle contient. Une ressource porte généralement plusieurs titres (par exemple, sur la source prescrite d'information, ou ailleurs sur la ressource ou sur le conteneur ou sur le matériel d'accompagnement) ; ces titres peuvent être identiques ou différer les uns des autres. *Voir aussi* Titre commun, Titre dépendant.

Titre alternatif*Alternative title*

Seconde partie d'un titre propre composé de deux parties (dont chacune se présente comme un titre indépendant) reliées par un mot tel que « ou » ou son équivalent dans une autre langue.

Titre clé*Key title*

Nom unique attribué à une ressource continue au sein du Réseau ISSN et indissociable de son ISSN. Le titre clé peut être identique au titre propre, ou, afin d'assurer son caractère unique, être construit par l'ajout d'éléments d'identification ou de qualification, tels que le nom de la collectivité éditrice, le lieu d'édition, la mention d'édition, etc. *Voir* « ISSN Manual », <http://www.issn.org/en/node/343>.

Titre collectif*Collective title*

Titre d'une ressource contenant deux ou plus de deux œuvres distinctes et qui s'applique à la ressource dans son ensemble.

Titre commun*Common title*

Partie du titre porté par un ensemble de ressources liées entre elles, et qui s'ajoute à leurs différents titres de section. Le titre commun sert à indiquer cette relation et, joint au titre de section, identifie une ressource donnée. Ce titre commun peut également être commun à une ressource principale et à son ou ses supplément(s) ; à une collection principale et à sa ou ses sous-collection(s), lorsque le ou les supplément(s) ou lorsque la ou les sous-collection(s) porte(nt) un ou des titre(s) dépendant(s).

Titre de couverture*Cover title*

Titre imprimé sur la couverture d'origine d'une ressource bibliographique.

Titre de départ*Caption title*

Titre d'une ressource figurant au début de la première page de texte.

N.D.T. : Dans le cas d'une publication en série et selon son type (revue ou journal) on emploiera le terme « titre de départ » ou « titre en manchette ».

Titre dépendant*Dependent title*

Titre qui, à lui seul, ne suffit pas à identifier une ressource et qui requiert l'adjonction du titre commun ou du titre de la ressource principale ou du titre de la collection principale. Les titres de section, les titres de coupures d'une collection de cartes, certains titres de suppléments, certains titres de sous-collections et les titres de certaines parties de monographies multipartites en sont des exemples.

Titre de section*Section title*

Titre particulier d'une section servant à la distinguer dans un ensemble de ressources liées entre elles et portant un titre commun. Le titre de section, qu'il soit distinctif ou non, est dépendant du titre commun pour l'identification d'une ressource.

Titre indépendant*Independent title*

Titre qui, à lui seul, suffit à identifier une ressource.

Titre parallèle*Parallel title*

Titre dans une autre langue et/ou écriture, présenté sur les sources d'information prescrites pour la ressource comme un équivalent du titre propre ou du titre d'une œuvre particulière faisant partie d'une ressource sans titre collectif.

Titre de feuille*Map sheet title*

Titre propre d'une feuille ou d'une coupure d'une série cartographique distinct du titre de la série cartographique.

Titre précédent*Former title*

Titre porté antérieurement par une ressource continue dont la publication s'est poursuivie (en tout ou en partie) sous un autre titre ; ou qui a fusionné avec une autre ressource continue sous un ou d'autre(s) titre(s) ; ou encore qui a été absorbée (en tout ou en partie) par une autre ressource continue sous un autre titre.

Titre propre*Title proper*

Titre principal d'une ressource, c'est-à-dire le titre d'une ressource tel qu'il figure sur la source prescrite d'information pour la zone du titre et de la mention de responsabilité. Le titre propre inclut tout titre alternatif mais exclut les titres parallèles et les compléments du titre. Dans le cas d'une section ou de certains suppléments et de certains titres de sous-collections ou parties, le titre propre peut comprendre deux ou plusieurs composantes : le titre commun (ou le titre de la collection principale ou de la monographie multipartite), le titre dépendant et l'indication d'ordre du titre dépendant.

Dans le cas de ressources contenant plusieurs œuvres individuelles, le titre collectif est le titre propre. En l'absence de titre collectif, on considère que des ressources contenant plusieurs œuvres individuelles n'ont pas de titre propre. Une collection ou une sous-collection possède également son titre propre. *Voir aussi* Titre commun, Titre dépendant, Indication d'ordre du titre dépendant.

Transcrire*Transcribe*

Établir une description, en copiant exactement dans la zone de description l'information textuelle telle qu'on la trouve sur la ressource, à l'exception de la ponctuation et des majuscules.

Transparent*Transparency*

Feuille de matière transparente, qui peut être montée sur un cadre en carton, portant une image et conçue pour être utilisée avec un rétroprojecteur ou une boîte lumineuse ; un transparent unique peut être équipé de rabats.

Type de présentation matérielle*Specific material designation (SMD)*

Terme précisant le type matériel particulier auquel appartient la ressource.

Variante d'exemplaire*Variant copy*

Exemplaire qui présente des différences bibliographiques significatives avec un ou d'autres exemplaires de la même édition. Ce terme peut correspondre à une impression, un tirage ou un état.

Version*Version*

1) Terme voisin de celui d'édition. Le terme « version » peut indiquer des changements majeurs ou mineurs dans une ressource électronique. Ainsi, cette notion ne constitue pas une indication fiable pour indiquer une nouvelle édition.

2) Terme usité fréquemment dans le domaine éditorial pour désigner un format de sortie. *Voir aussi* Édition.

Vidéodisque*Videodisc*

Disque lisible de façon aléatoire, par laser ou aiguille, sur lequel des signaux vidéo, sonorisés ou non, sont enregistrés analogiquement (disque laser) ou numériquement (DVD ou format de ce type), pour être reproduits sur l'écran d'un récepteur de télévision ou d'ordinateur.

Vues stéréoscopiques*Stereograph*

Diapositives ou images montées en paires et conçues pour produire un effet optique tri-dimensionnel lorsqu'elles sont utilisées avec une visionneuse stéréoscopique. Les vues stéréoscopiques peuvent aussi être imprimées sur une surface opaque et être reproduites avec une visionneuse à main composée de lentilles bicolorées montées sur un cadre en carton ; ce type de vues stéréoscopiques sert le plus souvent à illustrer un livre.

Zone*Area*

Grande section de la description bibliographique comportant des données d'une catégorie particulière ou d'un ensemble de catégories.

INDEX

- Abréviations -----0.6, Annexe D
 - dans la description matérielle ---- Annexe D
 - dans la mention d'édition----- 2.1.2
 - dans la mention de projection----- 3.1.2.2
 - dans la numérotation dans la collection ou la
 sous-collection ----- 6.6.1
 - dans le nom de l'éditeur 4.2.7
 - dans le qualificatif de l'identificateur - 8.4.1
 - dans le titre -----0.2.5.1.1
voir aussi Sigles et Acronymes
- Absorption
 - note -----7.2.4.7.4
- Accès en ligne (Ressource électronique)
voir Ressource électronique
- Accès local (Ressource électronique)
voir Ressource électronique
- Acquisition
voir Modalités d'acquisition
- Adresse
voir Publication, production, distribution,
 etc. —zone
- Atlas -----5
- Base de la description
voir Description—base
- Bibliographies
 note ----- 7.7
- Caractéristiques matérielles (Autres)----- 5.2
- Catégorie de publication
voir Zone particulière à certains types de
 ressources (ou à certaines catégories de
 publication)
- Changement dans la mention d'édition
voir Mention d'édition—changements
- Changement dans la mention de responsabilité
voir Mention de responsabilité—changements
- Changement dans le nom de l'éditeur, producteur
 et/ou distributeur
voir Éditeur, producteur et/ou distributeur—
 changements
- Changement dans le titre propre
voir Titre propre—changements
- Changement majeur du titre propre
voir Titre propre—changements
- Changement mineur du titre propre
voir Titre propre—changements
- Chiffre
 - dans un titre----- 1.1.3.5
- Collation
 Monographies anciennes 5.3, 7.5
voir aussi Description matérielle—zone
- Chronologie
voir Numérotation
- Collection
 - complément du titre ----- 6.3
 - mention de responsabilité----- 6.4
 - note ----- 7.6
 - numérotation ----- 6.6
 - titre ----- 6.1
 - titre parallèle ----- 6.2
 - zone-----6
- Complément du titre 1.4
 - changements----- 1.4.4.9
 - dans un Titre commun. Titre dépendant ----
 ----- 1.4.4.6
 - dans une collection ou sous-collection - 6.3
 - note ----- 7.1.3
 -parallèle(s) ----- 1.4.4.7
 - transcription ----- 1.4.4
- Configuration requise du système
 - note ----- 7.0.3
- Conteneur ----- 5.3.1.1.1, 5.3.1.3
- Contenu
 - note ----- 7.7
- Continuation
 - note -----7.2.4.7.1
- Contractions----- 0.6.6
- Coordonnées
 - mention ----- 3.1.3
- Couleur
 - mention ----- 5.2.4
- Date
 - copyright-----4.4.6, 4.4.7
 - impression, fabrication ou gravure ---- 4.4.7
 - privilège-----4.4.7
 - publication, production et/ou distribution-- 4.4
- Description
 - base de la description ----- 0.4.1
 - changements ne requérant pas de nouvelle
 description----- 0.2.5
 - changements requérant une nouvelle description
 ----- 0.2.4, 1.1.7, 1.5.6
 - écriture ----- 0.5
 - dans des notices combinant deux sens
 d'écriture ----- Annexe B
 - plus d'une écriture-----0.3.2.9
- Description à plusieurs niveaux -----
 -----5.4.3, Annexe A
- Description matérielle
 - note ----- 7.5
 - zone-----5
- Dimensions----- 5.3
- Distributeur ----- 4.2.5, 4.3
 - mention de la fonction ----- 4.3
- Distribution
voir Publication, production, distribution, etc.
 (zone)
- Données mathématiques
 - note ----- 7.3.2
 - ressources cartographiques)----- 3.1
- Échelle

- mention----- 3.1.1
- Écriture
 - voir* Description—écriture
- Éditeur, producteur et/ou distributeur
 - changement-----4.2.15
 - nom ----- 4.2
- Édition
 - autre mention d'édition ----- 2.4
 - changements----- 0.2.4.2.2, 2.1.5
 - dans une collection ou sous-collection ----
----- 6.3.3
 - mention d'édition ----- 2.1
 - mention de responsabilité----- 2.3, 2.5
 - mention restituée----- 2.1.3
 - mention parallèle ----- 2.2
 - note ----- 7.2
 - transcription ----- 2.1.2
 - zone ----- 2
- Empreinte ----- 8.1.5
- Encart
 - changement dans le titre ----- 1.1.7
 - note ----- 7.2.4.4
- Enregistrement sonore
 - spécifications techniques ----- 5.2.7
- Exemplaire
 - incomplet ----- 0.11
 - note ----- 7.11
- Exemples ----- 0.8
- Fabricant
 - voir* Imprimeur, fabricant ou graveur
- Fac-similé
 - note ----- 7.2.4.2
 - numérotation ----- 3.3.10
 - publication, production, distribution, etc. -4
- Film fixe
 - spécifications techniques ----- 5.1.3, 5.2.7
- Fusion
 - note ----- 7.2.4.7.2
- Genre de la ressource
 - note ----- 7.1.2.1
- Graphie fautive ----- 0.9
- Graveur
 - voir* Imprimeur, fabricant ou graveur
- Histoire bibliographique
 - note ----- 7.2
- Identificateur de la ressource et modalités
d'acquisition
 - note ----- 7.8
 - zone----- 8
- Illustration (Mention) 5.2.3
- Impression, fabrication ou gravure
 - date
 - voir* Date— impression, fabrication ou
gravure
 - lieu
 - voir* Lieu—impression, fabrication ou gravure
- Imprimeur, fabricant ou graveur 4.6
- Incorrections 0.9
 - dans le nom de l'éditeur, du producteur et/ou du
distributeur ----- 4.2.10
 - dans les dates ----- 4.4.5
- Indication générale du type de ressource ---- 1.2
- ISBD
 - objectif ----- 0.1.2
 - objet ----- 0.1.1
- ISBN ----- 8
- ISSN ----- 8
 - dans une collection ou sous-collection - 6.5
 - note ----- 7.8.1
- Langue de la description ----- 0.5
 - dans les notices combinant deux sens d'écriture
----- Annexe B
 - plus d'une langue ----- 0.3.2.9
- Lettres dans les titres ----- 0.2.5.1.6, 1.1.3.5
- Lieu d'impression, de fabrication ou de gravure 4.5
- Lieu de publication, de production et/ou de
distribution ----- 4.1
 - changement----- 4.1.17
- Logo -----
- dans le titre propre----- 1.1.3.3
- Majuscules
 - dans le(s) complément(s) du titre --- 1.4.4.2
 - dans le titre propre ----- 1.1.5.1
 - dans un titre de collection ou de sous-collection
----- 6.1.3
 - dans un titre parallèle ----- 1.3.5.1
 - emploi ----- 0.7
- Matériel d'accompagnement
 - dans une description à plusieurs niveaux
----- Annexe A
 - mention ----- 5.4
- Mention d'auteur
 - voir* Mention de responsabilité
- Mention de responsabilité----- 1.5
 - abrégée ----- 1.5.5.1
 - changements----- 1.5.6
 - dans une autre mention d'édition----- 2.5
 - dans une mention d'édition ----- 2.3
 - dans une ressource sans titre propre -----
----- 1.5.5.11
 - dans une collection ou sous-collection - 6.4
 - dans un complément du titre ----- 1.4.2
 - dans un Titre commun. Titre dépendant ----
----- 1.5.5.12
 - dans un titre propre ----- 1.1.3.6
 - forme ----- 1.5.3
 - mention parallèle ----- 1.5.5.10
 - note ----- 7.1.4
 - transcription ----- 1.5.5
- Mention parallèle d'édition
 - voir* Édition—mention parallèle

Microforme		Publication à feuillets mobiles -----	
- caractéristiques-----	<u>5.1.7, 5.2.5</u>	-----	<u>4.4.10.1, 5.1.2, 8.4.1</u>
Modalités d'acquisition	<u>8.3</u>	Publication, production et/ou distribution	
- note -----	<u>7.8</u>	- date	
Mode d'accès		<i>voir</i> Date—publication, production et/ou	
- note -----	<u>7.0.4</u>	distribution	
Nom d'éditeur, producteur et/ou distributeur		- note -----	<u>7.4</u>
<i>voir</i> Éditeur, producteur et/ou distributeur		- zone-----	<u>4</u>
Nom d'imprimeur, fabricant ou graveur		Publié avec -----	<u>7.2.4</u>
<i>voir</i> Imprimeur, fabricant ou graveur		Qualificatif -----	
Nom de fichier-----	<u>1.1.1, 1.1.6</u>	- identificateur de la ressource-----	<u>8.4.1</u>
- note -----	<u>7.10.1</u>	Relations	
Notes		- avec d'autres ressources -----	
- zone-----	<u>7</u>	- note -----	<u>7.2.4</u>
Notices combinant deux sens d'écriture -----		Relié avec -----	<u>7.11</u>
-----	<u>Annexe B</u>	Reliure	
Notice bibliographique		- note -----	<u>7.8.2</u>
- unique ou multiple -----	<u>0.2.1, 0.2.2</u>	Reproduction	
Numéro international normalisé du livre		- note -----	<u>7.2</u>
<i>voir</i> ISBN		- publication, production, distribution, etc. -	<u>4</u>
Numéro international normalisé pour les		Ressource électronique	
publications en série		- en accès local	
<i>voir</i> ISSN		- dimensions-----	<u>5.3.1.1.2</u>
Numéro normalisé		- note sur la configuration requise du système	
- note -----	<u>7.8</u>	-----	<u>7.0.3</u>
- zone-----	<u>8</u>	- en ligne	<u>5</u>
Numérotation -----	<u>3.3</u>	- autres caractéristiques matérielles-----	
- absence du terme désignant la livraison	<u>3.3.11</u>	-----	<u>5.2.4.2, 5.2.6.3</u>
- dans une collection ou sous-collection -	<u>6.6</u>	- importance matérielle -----	<u>5.1</u>
- note -----	<u>7.3.3</u>	- note sur le mode d'accès-----	<u>7.0.4</u>
- report -----	<u>3.3.1</u>	Ressources comportant différentes éditions	
Orthographe fautive-----	<u>0.9</u>	- note -----	<u>7.2.4.3</u>
Page de titre -----	<u>0.4.2.1</u>	Résumé -----	
- plus d'une page de titre -----	<u>0.4.2.1</u>	- note -----	<u>7.10.2</u>
- substitut -----	<u>0.4.2.1</u>	Romanisation	
Pagination		<i>voir</i> Titre translittéré	
- mention-----	<u>5.1.4</u>	Scission	
Périodicité -----	<u>7.0.2</u>	- note -----	<u>7.2.4.7.3</u>
Ponctuation		Séparation	
- prescrite -----	<u>0.3.2</u>	- note -----	<u>7.2.4.7.3</u>
- schéma -----	<u>0.3.1</u>	Sigles et acronymes	<u>0.6.5</u>
Présentation matérielle -----	<u>5.1</u>	- dans le complément du titre -----	
Présentation musicale (Musique notée)		-----	<u>1.1.4.1.1, 1.4.3</u>
- mention-----	<u>3.2</u>	- dans la mention de responsabilité -----	
Privilège		-----	<u>1.5.5.1, 1.5.5.4</u>
- date		- dans le titre propre-----	<u>0.2.5.1.2, 0.2.5.1.6</u>
<i>voir</i> Date—privilège		-----	<u>1.1.3.3, 1.4.3, 7.1.1.4</u>
Production		<i>voir aussi</i> Abréviations	
<i>voir</i> Publication, production, distribution, etc.—		Source d'information	
zone		- base de la description -----	<u>0.4.1</u>
Projection		- choix de la source principale-----	<u>0.4.2</u>
- mention-----	<u>3.1.2</u>	- ordre préférentiel -----	<u>0.4.3</u>
Public destinataire		- prescrite -----	<u>0.4.3</u>
<i>voir</i> Utilisation de la ressource/public		Sous-collection -----	<u>6</u>
destinataire_note		- changement du titre -----	<u>1.1.7</u>

- indication d'ordre sans titre dépendant -----	<u>1.1.5.3</u>		
- note -----	<u>7.2.4.7.5, 7.2.4.7.6</u>		
Spécifications techniques -----	<u>7.0.3</u>		
Supplément-----	<u>1.1.4.6</u>		
- changement dans le titre -----	<u>1.1.7</u>		
- note -----	<u>7.2.4.4</u>		
Suppressions -----	<u>0.6</u>		
- dans la mention de responsabilité ---	<u>1.5.5.3</u>		
- dans le complément du titre -----	<u>1.4.4.2</u>		
- dans le titre propre-----	<u>1.1.5.1</u>		
- dans une ressource sans titre propre-	<u>1.1.5.4</u>		
Symbole -----	<u>0.10</u>		
Titre			
- note -----	<u>7.1.1.3</u>		
- variante-----	<u>1.1.6</u>		
Titre alternatif-----	<u>1.1.3.4</u>		
Titre clé -----	<u>8.2</u>		
Titre collectif-----	<u>1.1.4.3</u>		
- absence de titre collectif -----	<u>1.1.4.4</u>		
- mention d'édition -----	<u>2.1.4.2</u>		
Titre commun -----	<u>1.1.3.7, 6, 6.1.5</u>		
- transcription -----	<u>1.1.5.3</u>		
Titre dépendant ----	<u>1.1.3.7, 1.1.4.6, 1.1.7, 6.1.5</u>		
- transcription -----	<u>1.1.5.3</u>		
Titre de section -----	<u>1.1.4.6.1, 1.1.5.3</u>		
- changements-----	<u>1.1.7</u>		
Titre et mention de responsabilité			
- note -----	<u>7.1</u>		
- zone-----	<u>1</u>		
Titre générique-----	<u>0.2.4.2.1, 1.1.3.1</u>		
Titre parallèle -----	<u>1.3</u>		
- changements-----	<u>1.3.5.6</u>		
- dans une collection ou sous-collection -	<u>6.2</u>		
- note -----	<u>7.1.3</u>		
- transcription -----	<u>1.3.5</u>		
Titre propre-----	<u>1.1</u>		
- changements-----	<u>0.2.4, 0.2.5, 1.1.7</u>		
- notes -----	<u>7.1.1.6</u>		
- choix-----	<u>1.1.4</u>		
- forme -----	<u>1.1.3</u>		
- dans une collection ou sous-collection -	<u>6.1</u>		
- note -----	<u>7.1.1</u>		
- numérotation -----	<u>1.1.3.5</u>		
- transcription -----	<u>1.1.5</u>		
- variations-----	<u>1.1.6</u>		
Titre translittéré-----	<u>0.5</u>		
- note -----	<u>7.1.1.3</u>		
Traduction			
- note -----	<u>7.2.4.1</u>		
Traitement de la ressource -----	<u>0.2</u>		
Type de présentation matérielle --	<u>5.1, Annexe C</u>		

voir Zone particulière à certains types de ressources (ou à certaines catégories de publication)

Utilisation de la ressource et/ou public destinataire

- note -----7.10.3

Versions-----2.1.1

Zone particulière à certains types de ressources ou à

certaines catégories de publication-----3

- note -----7.3

Type de ressource